



Budget fédéral alternatif 2026

BÂTIR UNE VRAIE SOUVERAINETÉ CANADIENNE

Budget fédéral alternatif 2026

Bâtir une vraie souveraineté canadienne

Remerciements **3**

Résumé **6**

Introduction **25**

Agriculture **34**

Anciens combattants militaires **43**

Arts et culture **52**

Assurance-emploi **60**

Commerce international **69**

Coopération internationale **79**

Défense **87**

Éducation postsecondaire **100**

Égalité des genres **107**

Environnement et changement climatique **119**

Équité en santé **129**

Équité raciale **137**

Fonction publique **143**

Garde d'enfants **151**

Immigration **158**

Incarcération **165**

Infrastructures, municipalités et transports en commun **175**

Intelligence artificielle **183**

Logement abordable et itinérance **191**

Pauvreté et sécurité du revenu **200**

Premières Nations **210**

Santé **220**

Sécurité alimentaire **226**

Soins aux aînés et soins de longue durée **237**

Stratégie industrielle et développement sectoriel **245**

Fiscalité **255**

Projections macroéconomiques et budgétaires **265**

Remerciements

En ces temps d'incertitude croissante, alors que la dynamique politique mondiale est en pleine transformation, que des économies sont en crise et que l'anxiété grandit, le *Budget fédéral alternatif* (BFA) montre ce qui est possible lorsque l'intérêt public est au cœur de la planification budgétaire. C'est le produit d'une collaboration canadienne unique en son genre, qui repose sur des valeurs de justice sociale telles que la dignité humaine, la liberté, l'équité, l'égalité, la solidarité, la durabilité environnementale et le bien-être, ainsi que sur une conviction profonde quant au pouvoir de la démocratie participative.

La réalisation du BFA est rendue possible grâce au généreux soutien de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), du Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public (SNEGSP), de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), d'Unifor et du Syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (Métallos). Merci à ces organisations de permettre au BFA de poursuivre son combat pour démontrer que de profonds changements sont possibles grâce un leadership public énergique qui reflète les valeurs de la majorité des Canadiens et des Canadiennes.

Cette collaboration n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution des personnes qui suivent, lesquelles représentent tout un éventail de secteurs, de populations et de domaines d'expertise, notamment les droits de la personne, le monde du travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, les arts et la culture, le développement social, le développement des jeunes enfants, l'immigration, le développement international, les femmes, les peuples autochtones, le milieu confessionnel, le corps étudiant, le corps professoral et les travailleuses et travailleurs de la santé¹.

Stephanie Allen (Adinkra Strategies/ImmigrantsCAN), **John Anderson** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Lynell Anderson** (Un enfant Une place/Coalition of Child Care Advocates of BC), **Natalie Appleyard** (Citoyens pour une politique juste), **Pat Armstrong** (Université York), **Morna Ballantyne** (Un enfant Une place), **Melissa Bendig** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Michele Biss** (Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance), **Karen Breeck** (Réseau de recherche et d'engagement des vétérans), **Bruce Campbell** (Université York/Centre canadien de politiques alternatives), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **James Casey** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants/Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Frédérique Chabot** (Action Canada pour la santé et les droits sexuels), **Rebecca Cheff** (Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé), **Natasha Chhabra** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **DT Cochrane** (Congrès du travail du Canada), **Graham Cox** (Unifor), **Angelo DiCaro** (Unifor), **Omar Elsharkawy** (MakeWay Foundation), **John Eustace** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Sid Frankel** (Université du Manitoba), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Kelsey Gallagher** (Project Ploughshares), **Kamaljeet Gill** (Métallos), **Meg Gingrich** (Métallos), **Rebecca Graff-McRae** (Institut Parkland), **Chloe Halpenny** (Citoyens pour la justice publique), **James Hannay** (Union nationale des fermiers), **Cathy Holtslander** (Union nationale des fermiers), **Robyn Hoogendam** (Hébergement femmes Canada), **Patrick Imbeau** (Association nationale des retraités fédéraux), **Travis Kirkwood** (Assemblée des Premières Nations), **Nyki Kish** (Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry), **Ted Klassen** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario/Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **SM Leduc** (Association canadienne pour la santé mentale), **Joel Lexchin** (Université de Toronto, Université York), **Keith Lowe** (Université du Manitoba/CCPA Manitoba), **Troy Lundblad** (Métallos), **Anna Miedema** (Citoyens pour la justice publique), **Shauna MacKinnon** (Université de Winnipeg), **Karen Marchesky** (Unifor), **Branka Marijan** (Project Ploughshares), **Lesline McEwan** (New Covenant Apostolic Church), **Lindsay McLaren** (Université de Calgary), **Amy McMahon** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Phil Mount** (Union nationale des fermiers), **Anthony Musiwa** (Centres communautaires d'alimentation du Canada), **Jackie Neapole** (Institut

canadien de recherche sur les femmes), **Garry Neil** (Expert en politique culturelle), **Andrea Pierce** (UNDPAD Push Coalition/ImmigrantsCAN Employment and Housing Development Corporation), **Sheila Regehr** (Réseau canadien pour le revenu garanti), **Ernie Regehr** (The Simons Foundation Canada/cofondateur de Project Ploughshares), **Laurell Ritchie** (Coalition Good Jobs for All), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **Leila Sarangi** (Campagne 2000—Éliminer la pauvreté des enfants et des familles), **Michael Savage** (Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario), **Jessica Searson** (Association nationale des retraités fédéraux), **Darron Seller-Peritz** (Coopération Canada), **Laura Shantz** (Association canadienne des employés professionnels), **Navjeet Sidhu** (Unifor), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Canada), **Steve Staples** (Coalition canadienne de la santé), **Andrea Stuart** (l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Eric Swanson** (Third Space Planning/Coalition of Child Care Advocates of BC), **Kaylie Tiessen** (Unifor), **Andrew Van Iterson** (Coalition pour un budget vert), **Aaron Vansintjan** (Réseau pour une alimentation durable), **Maryo Wahba** (Citoyens pour la justice publique), **Ellen Webber** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Jessica West** (Project Ploughshares), **Silas Xuereb** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Mike Yam** (Unifor)

Les membres du personnel permanent, bénévole et de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui suivent ont joué un rôle essentiel dans la réalisation du BFA de cette année : Gina Gill-Hartmann, Trish Hennessy, Amanda Klang, Marc Lee, David Macdonald, Hadrian Mertins-Kirkwood, Jon Milton, Ryan Romard, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker, Stuart Trew et Lucy Trew.

Cette année, nous remercions tout particulièrement Erin McIntosh, notre boursière en économie progressiste.

Notes

¹ Les points de vue et les politiques présentés dans le Budget fédéral alternatif ne reflètent pas nécessairement ceux des auteurs ou de leurs organisations.

Résumé

Agriculture

Depuis la signature l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) en 1989, notre agriculture s'est davantage intégrée à celle des États-Unis. Il est urgent de dissocier nos économies agricoles. Le BFA créera une nouvelle série de programmes « Cultiver la souveraineté alimentaire » afin d'accroître la capacité du Canada à produire, transformer, stocker et distribuer des denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure. Ces programmes viseront les objectifs suivants : assurer un approvisionnement fiable en aliments nutritifs et de haute qualité; préserver les revenus des agriculteurs; atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et soutenir l'adaptation aux effets du changement climatique; préserver la biodiversité et la qualité de l'eau; promouvoir l'inclusion sociale et la diversité des agriculteurs et des travailleuses et travailleurs du secteur alimentaire; favoriser l'établissement réussi des jeunes et des nouveaux agriculteurs; et rétablir le dynamisme des communautés rurales et la qualité de vie en milieu rural. Le BFA s'associera également aux gouvernements provinciaux et municipaux pour mettre en place un cadre national d'achat de produits alimentaires locaux à destination des écoles (en commençant par le programme fédéral de repas scolaires), des hôpitaux, des prisons et d'autres établissements. Il achètera des denrées alimentaires auprès de fermes familiales et de coopératives agricoles afin d'accroître la capacité de production alimentaire du Canada, de renforcer l'agriculture familiale, de générer du revenu d'emploi, de développer l'économie locale et de promouvoir l'accès à l'alimentation, contribuant ainsi à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Anciens combattants militaires

Après des décennies de négligence institutionnelle, les anciens combattants d'aujourd'hui se retrouvent avec une multitude d'avantages et de solutions qui ne répondent que rarement à leurs besoins, malgré des appels répétés en faveur d'une réforme. Le BFA lancera une enquête indépendante afin de s'assurer que tous les vétérans, leurs proches, leurs aidants et leurs survivants reçoivent les soins, les avantages et le soutien dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Cette enquête débouchera sur un rapport contenant des recommandations concrètes et mesurables. Le BFA procédera à l'inscription de tous les anciens combattants non inscrits. ACC a adopté une approche limitée et réactive de la prestation de services qui répond uniquement aux vétérans qui recherchent activement ces services. Le BFA veillera à ce que les aidants et les membres de la famille, y compris les conjoints, ex-conjoints, survivants et enfants à charge, aient accès indépendamment du plan de traitement de l'ancien combattant, à un traitement en santé mentale lorsque leurs problèmes sont liés aux conditions du service militaire. Le BFA fournira des fonds pour des médecins de santé professionnelle (en particulier pour les vétérans qui n'ont pas de médecin de famille) et pour les médecins civils qui acceptent des patients vétérans. Le BFA demandera à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de dédier aux anciens combattants une part des fonds de la Stratégie nationale sur le logement afin de financer des projets de logements et de leur fournir un capital sous la forme de prêt à faible taux d'intérêt ou de prêt-subvention.

Arts et culture

Le BFA 2026 témoigne d'un engagement renouvelé en faveur de nos arts, de nos artistes et de notre culture, afin que nous puissions raconter nos histoires et faire entendre nos voix. Le BFA améliorera le financement de CBC/Radio-Canada afin qu'il corresponde au montant par habitant reçu par d'autres radiodiffuseurs publics. Actuellement, CBC/Radio-Canada ne reçoit que 32 \$ de financement fédéral par habitant. La moyenne de l'ensemble des radiodiffuseurs publics (sur la base d'une comparaison entre 19 pays) est de 79 \$ de soutien gouvernemental par habitant. Le BFA portera à 35 % le crédit d'impôt fédéral remboursable pour les expressions artistiques. Le BFA ciblera des mesures de soutien à

l'intention des artistes professionnels. Le BFA modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire en sorte que le revenu artistique professionnel à concurrence de 10 000 \$ soit admissible à un crédit d'impôt remboursable de 15 %. Le BFA assurera l'équité fiscale aux artistes professionnels en leur permettant d'effectuer une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans. Les artistes visuels peuvent consacrer de nombreuses années à la création d'œuvres avant qu'elles ne soient exposées et vendues. Un écrivain peut passer de nombreuses années à travailler un scénario avant qu'il ne devienne un film et ne génère des revenus. Mais le revenu qu'ils toucheront sera imposé l'année où il sera perçu.

Assurance-emploi

Le BFA instaurera un nouveau programme de mesures d'urgence de l'AE qui intégrera les leçons tirées de la pandémie de la COVID-19 afin de rendre le régime plus réactif et plus pertinent pour les travailleuses et travailleurs. Nous devons pouvoir compter sur une réponse automatique et prévisible en cas d'inondations, d'ouragans, d'incendies de forêt, de pandémies, etc. Les conditions d'admissibilité seront assouplies : les travailleuses et travailleurs concernés se verront automatiquement créditer des heures supplémentaires et bénéficieront d'une période d'admissibilité plus longue pour le calcul de leurs heures accumulées. Le BFA établira une règle d'admissibilité commune et pancanadienne pour les prestations régulières et spéciales d'AE, une mesure qui avait été appliquée pendant la pandémie. Cette mesure reconnaît que les taux de chômage régionaux ne devraient pas avoir d'incidence sur l'accès à l'AE. Le nombre minimum d'heures requis sera de 360 heures (ou de 12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur). Cela équivaut à 12 semaines de 30 heures, soit à peu près l'horaire moyen des salariés. Le BFA portera le taux de remplacement du revenu des prestations d'AE à 66,6 % et introduira un plancher de prestation à 500 \$ par semaine.

Commerce international

Le Budget fédéral alternatif de cette année prend la menace Trump au sérieux et tire les leçons des échecs du libre-échange et de l'intégration

profonde avec les États-Unis. Il s'éloigne d'un ordre international qui sert les intérêts de puissantes entreprises et de leurs financiers, pour investir dans un nouvel ordre économique international qui donne la priorité aux personnes plutôt qu'aux profits et à la coopération plutôt qu'à la concurrence. Le BFA résiliera ou suspendra l'accord de libre-échange entre le Canada et Israël et interdira toute vente directe ou indirecte d'armes à ce pays, afin de faire pression sur le gouvernement Netanyahu pour qu'il mette fin à sa campagne génocidaire à Gaza et qu'il respecte ses obligations juridiques et humanitaires internationales envers le peuple palestinien. Le BFA demandera à Affaires mondiales Canada d'éliminer progressivement le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans tous les accords commerciaux et d'investissement canadiens. Le BFA allouera 2 millions de dollars pour réunir un large groupe consultatif de la société civile et aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2026. Le BFA allouera 50 millions de dollars sur deux ans pour élargir le nombre de professions couvertes par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, qui permet aux travailleuses et travailleurs accrédités d'exercer leur métier dans n'importe quelle région du Canada.

Coopération internationale

Le monde est confronté à une instabilité croissante due aux conflits, au changement climatique, à la réduction de l'espace civique et à l'intensification des tensions géopolitiques. Les besoins humanitaires augmentent, les inégalités se creusent et le système mondial de coopération pour le développement est mis à rude épreuve; l'efficacité de la réponse est entravée par d'importantes coupes budgétaires et des modèles obsolètes. Le BFA œuvrera à recentrer l'aide au développement officiel (ADO) sur son objectif principal, à savoir l'éradication de la pauvreté dans les pays du Sud. Pour y parvenir, il faudra réduire au minimum les fonds dépensés sur notre territoire et retirer le financement de la lutte contre le changement climatique du budget de l'ADO. Le BFA veillera à ce que l'aide internationale à l'Ukraine s'inscrive dans le cadre de l'enveloppe de l'aide stable ou croissante accordée au reste du monde. Pour ce faire, il mettra en place un système de suivi de l'aide à l'Europe de l'Est afin de mesurer l'aide étrangère liée à la guerre et à la crise en Ukraine. Le BFA renforcera le rôle que joue le Canada dans le respect

du droit international humanitaire en faisant de la protection des civils et du personnel humanitaire une priorité de sa politique étrangère. Le BFA milite en faveur de réformes des institutions financières mondiales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays à faible et moyen revenu. Le soutien aux mécanismes de financement durable, y compris à la lutte contre le changement climatique, sera essentiel pour renforcer la résilience mondiale à long terme.

Défense

À présent que le budget alloué à la défense atteint 2 % du PIB, un niveau jamais atteint depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada est confronté à des défis de sécurité en constante évolution qui dépassent les menaces conventionnelles et sont de plus en plus influencés par l'évolution accélérée des effets des changements technologiques et climatiques. Le BFA s'emploiera à ce que l'allocation du budget de la défense du Canada ne soit plus déterminée par l'objectif arbitraire de 5 % du PIB proposé par l'OTAN. Le BFA annulera l'acquisition prévue de 72 des 88 avions d'attaque interarmées F35 de Lockheed Martin. Le BFA allouera 1,095 milliard de dollars pour l'acquisition de 16 appareils DHC-515 afin d'améliorer la réponse au changement climatique. Ces avions seront acquis par l'Aviation royale canadienne en tant que premiers bombardiers d'eau appartenant au gouvernement fédéral et exploités par lui. Le BFA consacrera de 2,5 à 3 milliards de dollars à des capacités de connaissance du domaine à double usage qui répondent à la fois à des besoins en matière de sécurité, de climat et d'environnement. Le BFA allouera 1 milliard de dollars sur cinq ans pour renforcer les opérations de paix du Canada, avec un soutien ciblé au personnel, à la formation et à la préparation au déploiement. Le BFA consacrera 80 millions de dollars au recrutement de 6 000 membres supplémentaires de la Première réserve qui joueront le rôle de premiers intervenants en cas d'événements climatiques. Le BFA refusera toute dépense pour le « dôme d'or ».

Éducation postsecondaire

Le gouvernement fédéral a pour mandat de renforcer la souveraineté canadienne par la « construction de la nation ». Pour ce faire, il doit soutenir toute la population canadienne, car les compétences et les talents de nos concitoyennes et concitoyens sont notre plus grande ressource. Les investissements dans l'éducation postsecondaire, la recherche scientifique et l'innovation sont essentiels pour consolider les fondations du pays et remédier au sous-financement public de longue date. Le BFA portera le montant maximal de la bourse canadienne pour étudiants à 8 000 \$ et abaissera le seuil de revenu permettant d'y accéder. Le montant de la bourse est actuellement de 4 200 \$ et il est prévu qu'il descende à 3 000 \$ en 2026, soit bien en-deçà de la moyenne des frais de scolarité d'un étudiant de premier cycle, qui s'élève à 7 000 \$ par année. Le BFA fournira 10 milliards de dollars qui seront distribués dans le cadre d'accords de responsabilité conclus avec les provinces concernant des priorités communes. Ce montant sera assorti d'une clause d'indexation de 5 % par année. Les priorités partagées doivent inclure la réduction des frais de scolarité avec l'objectif à terme de les éliminer, la mise en œuvre d'une stratégie en matière de personnel universitaire, la lutte contre les fermetures de programmes, ainsi qu'un engagement en faveur de la liberté académique, afin de garantir l'absence d'ingérence politique dans la recherche et l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur. Le BFA doublera le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université afin de contribuer à réduire l'écart de réussite scolaire entre les étudiants autochtones et non autochtones et de respecter les obligations en matière de droits ancestraux et issus de traités.

Égalité des genres

Reconnaissant qu'une économie ne se construit pas seulement sur des routes, des ports et des barrages hydroélectriques, mais aussi sur l'entraide, rémunérée ou non, envers les autres et envers notre planète, le BFA 2026 réalisera les investissements nécessaires pour renforcer l'infrastructure physique et sociale essentielle du Canada. Pour y parvenir, il est essentiel d'atteindre à une réelle égalité entre les hommes et les femmes. Le BFA mettra en œuvre une nouvelle *Loi sur l'équité en matière*

d'emploi, en engageant 20 millions de dollars sur les trois prochaines années (notamment pour créer deux nouveaux groupes visés par l'équité en matière d'emploi, à savoir les personnes noires et les personnes 2ELGBTQI+). Le BFA consacrera également 30 millions de dollars sur trois ans au fonctionnement de la Table sectorielle sur l'économie des soins, conformément aux obligations qui incombent du Canada en tant que membre de l'Alliance mondiale pour les soins. Le BFA investira 360 millions de dollars sur trois ans pour stabiliser le secteur des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence et pour combler les importantes lacunes de financement du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, notamment en ce qui concerne la supervision des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les services d'aide juridique. Le BFA créera un fonds de 7 millions de dollars par année afin de soutenir le travail des organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres œuvrant dans les domaines de la défense des droits, de la recherche, de l'éducation, de l'analyse des politiques et des réformes juridiques, afin de faire progresser les droits des femmes et des personnes de diverses identités de genre.

Environnement et changement climatique

Décarboner l'économie canadienne en réglementant les combustibles fossiles et en consacrant des fonds suffisants à l'action climatique n'est pas seulement un impératif environnemental ou moral. En 2024, les phénomènes météorologiques extrêmes ont causé des pertes assurables record de 8,5 milliards de dollars au Canada. Les coûts indirects pour la santé humaine et la productivité, entre autres, sont probablement supérieurs à 20 milliards de dollars. Après une nouvelle saison de feux de forêt dévastatrice, l'année 2025 s'annonce tout aussi difficile. Ces coûts ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg. D'ici la fin du siècle, l'économie canadienne pourrait être réduite d'un tiers, voire de moitié, si le changement climatique reste incontrôlé, ce qui représenterait des dommages économiques d'une ampleur largement supérieure au coût de la carboneutralité. Pour plafonner les émissions des industries les plus polluantes du Canada, le BFA mettra en œuvre deux grands engagements fédéraux restés en suspens en matière climatique : le *Plafond sur la pollution par les gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gaziер* et la *Loi sur la finance alignée sur le climat*. Le BFA imposera des

conditions en matière de climat et de biodiversité, également appelées « conditions vertes », à l'ensemble des dépenses fédérales, y compris aux investissements dans les infrastructures et les marchés publics. Le BFA imposera un moratoire sur toutes les nouvelles infrastructures de combustibles fossiles, y compris les extensions de sables bitumineux, les puits de pétrole en mer, les installations de gaz naturel liquéfié, les oléoducs, les gazoducs et les centrales électriques au gaz.

Équité en santé

Il y a équité en santé lorsque chacun a accès de manière équitable à un état de santé optimal et dispose de la capacité et des moyens d'agir en ce sens. La santé ne se limite pas à l'absence de maladie : c'est un concept holistique qui englobe le bien-être physique, mental et social. Le BFA créera un Collectif sur l'économie du bien-être qui inclut le nouveau comité du Cabinet sur la qualité de vie et le bien-être. Le mandat de ce nouveau comité du Cabinet sera modifié afin de prévoir qu'il « fournit un leadership politique pour favoriser l'engagement, la visibilité, la mise en œuvre et la responsabilité envers l'économie du bien-être, y compris son incarnation dans une politique publique audacieuse, cohérente, pangouvernementale, axée sur le public et centrée sur l'équité ». Ce mandat prévoira l'application de mécanismes politiques, tels que la propriété, la réglementation et les paiements de transfert conditionnels dans tous les secteurs qui servent l'intérêt public et qui sont compatibles avec l'équité sociale et l'équité en santé. Il prévoira également une communication régulière, large et visible avec le public, avec un budget alloué de 2 millions de dollars par année pendant trois ans. Le BFA ajoutera le ministre des Finances à la composition du nouveau comité du Cabinet, pour signaler sa volonté d'élaborer une vision centrée sur le bien-être de tous et de la planète.

Équité raciale

Les personnes autochtones, noires et racisées sont confrontées à un racisme systémique et à une discrimination qui persistent encore aujourd'hui dans les différentes sphères de leur vie au Canada. Le BFA exigera que chaque mesure budgétaire publie les résultats de

son évaluation de l'impact sur l'équité raciale. Le BFA promulguera une loi contre le racisme qui établira un secrétariat indépendant et doté de ressources suffisantes relevant directement du Parlement. Le BFA modernisera la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* d'ici 2026, en adoptant toutes les recommandations du groupe de travail Blackett et en élargissant les groupes désignés. Le BFA financera entièrement et mettra en œuvre la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, y compris un financement opérationnel durable pour les organisations de la communauté noire. Le BFA rendra permanente l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada et élargira l'enveloppe de capital du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires. Le BFA modifiera le *Code canadien du travail* afin de reconnaître explicitement le racisme comme une forme de violence au travail et d'obliger les employeurs à le signaler. Le BFA annexera à tous les investissements fédéraux d'un montant supérieur à 10 millions de dollars des accords sur les retombées communautaires comprenant des clauses d'embauche et de passation de marchés fondées sur l'égalité raciale. Le BFA lancera une campagne d'éducation publique sur le racisme visant les Musulmans, les Noirs et les Autochtones, conçue en collaboration avec les communautés concernées. Le BFA réintroduira le projet de loi C-63 afin de promulguer une loi sur les préjugices en ligne qui luttera contre la haine en ligne tout en protégeant la liberté d'expression.

Fonction publique

La priorité du gouvernement libéral de réduire les dépenses en plafonnant la taille de la fonction publique a été annoncée en même temps que la promesse de mener à bien de grands projets de construction du pays en un temps record. Pour réaliser des coupes aussi profondes, un simple plafonnement ne suffirait pas : il faudrait supprimer des postes à grande échelle et réduire considérablement les services. De nombreux fonctionnaires se demandent donc comment il est possible d'accomplir autant de travail avec moins de personnel. Sans une fonction publique forte, le gouvernement ne pourra pas atteindre ses objectifs de construction du pays. Le BFA mettra un terme aux suppressions d'emplois découlant du plan de « recentrage des dépenses publiques », afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent accéder sans délai aux services essentiels dont ils dépendent. Il rapatriera les services actuellement confiés en sous-traitance afin d'assurer une meilleure supervision,

d'améliorer leur prestation et de réaliser des économies au sein du gouvernement fédéral. Le BFA abandonnera le plan de réduction radicale de 15 % des dépenses de fonctionnement et de transfert, qui réduirait considérablement les niveaux de service et limiterait sérieusement la capacité du gouvernement fédéral à entreprendre de nouveaux projets majeurs dans le domaine de la construction de logements et à relancer l'économie canadienne face aux menaces des États-Unis.

Garde d'enfants

Le BFA prendra les mesures suivantes au cours des cinq prochaines années, afin d'accroître l'accès équitable aux services de garde d'enfants à 10 \$ par jour et d'améliorer la qualité du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En outre, le BFA assurera un soutien financier adéquat pour la mise en œuvre du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement par le gouvernement du Canada et ses partenaires autochtones. Le BFA soutiendra la création d'un nombre suffisant de nouvelles places nettes à temps plein gérées par des prestataires de services de garde d'enfants communautaires sans but lucratif, des entités du secteur public ou des gouvernements et organisations autochtones, afin garantir qu'il y ait, d'ici le 31 mars 2031, suffisamment de services reconnus dans chaque province et territoire pour accueillir au moins 65 % des enfants de moins de 6 ans. Le BFA exigera de chaque gouvernement provincial et territorial qu'il augmente son effectif de personnel de garde, qu'il accroisse les taux de recrutement et de rétention et qu'il augmente la proportion de personnel titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance. Le BFA organisera et soutiendra l'élaboration d'une stratégie globale pour mettre en place un système public de garde d'enfants d'âge scolaire pour les 12 ans et moins d'ici le 31 mars 2027.

Immigration

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral a mis en place une série de changements politiques qui resserrent et renforcent les exigences de sécurité pour tous les principaux flux d'immigration—

des décisions qui aggravent les inégalités de longue date au sein du système. Les migrants et les réfugiés racisés, les femmes, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes handicapées, qui dépendent souvent de parrainages communautaires, de permis de travail ouverts ou de sources d'emplois à bas salaires, sont désormais confrontés à des séparations familiales plus longues, à une précarité accrue et à une surveillance renforcée. Le BFA annulera l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs (ETPS). Cette entente compromet la protection équitable des réfugiés. Les États-Unis ne sont pas un pays sûr pour tous les demandeurs d'asile. Le BFA retirera le projet de loi C-2, *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*. Le BFA mettra fin à la détention des immigrants. Le BFA garantira un statut permanent à l'arrivée et des permis de travail ouverts à tous les travailleurs et travailleuses. Le BFA éliminera les permis fermés ou spécifiques à un employeur pour tous les programmes de travailleurs étrangers, y compris les temporaires, afin de garantir la mobilité de la main-d'œuvre et une protection juridique complète. Le BFA établira des normes nationales contraignantes en matière d'emploi et de logement pour les travailleuses et travailleurs agricoles migrants et à bas salaire. Le BFA garantira à tous les migrants vivant au Canada, quel que soit leur statut d'immigration, y compris aux personnes sans papiers, une couverture et un accès à des traitements médicaux à l'échelle provinciale ou territoriale. Le BFA adoptera un « plan national pour l'asile dans la dignité ».

Incarcération

Le système carcéral fédéral a besoin de changements profonds. Bien qu'il soit chargé par la loi d'assurer la sécurité publique tout en favorisant la réinsertion, il s'agit d'un système coûteux et inefficace qui maintient de nombreuses personnes dans des cycles d'incarcération les maintenant en prison pendant des années, voire des décennies. Le BFA propose une démarche visant à réduire de manière significative et responsable l'incarcération de 30 % d'ici 2035. Le BFA modifiera la *Loi sur le casier judiciaire* et mettra en place un processus gratuit et automatique de radiation du casier judiciaire, s'inspirant du modèle décrit dans le projet de loi S207 et soutenu par la Coalition Nouveau Départ. Ainsi, les Canadiennes et Canadiens ayant purgé leur peine et s'efforçant de mener une vie honnête ne seront plus définitivement exclus des emplois et des logements de qualité en raison de leur casier judiciaire. Cet amendement

permettra d'économiser 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, somme qui pourra être affectée à la mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive. Le BFA continuera d'identifier et d'orienter les personnes vers les systèmes de justice autochtones et les alternatives communautaires. Le BFA investira 100 millions de dollars supplémentaires par année pour mettre en œuvre les solutions identifiées dans le Cadre visant la réduction de la récidive, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone et le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale.

Infrastructures, municipalités et transports en commun

Dans le contexte de la guerre commerciale menée par Donald Trump, le développement de l'infrastructure nationale du Canada est un sujet brûlant en 2025. Bien que la perspective d'un nouvel investissement majeur dans les infrastructures puisse sembler une réponse sensée, le danger est que les gouvernements gaspillent des dizaines de milliards de dollars publics dans de nouveaux pipelines et d'autres infrastructures de combustibles fossiles comme les terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL), ou dans des partenariats public-privé douteux qui cherchent à générer des profits privés aux dépens du public. Le BFA revient à l'essentiel en investissant des montants similaires dans les infrastructures qui sont essentielles à notre prospérité. Moderniser des réseaux d'eau et d'égouts peut sembler ennuyeux, mais ce genre de projet améliore directement la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, tout en favorisant la croissance et la densification du parc de logements. Les investissements dans les transports en commun facilitent les déplacements des personnes et des marchandises. Nous envisageons également une série différente de projets nationaux pour mieux relier le Canada, comme un réseau électrique propre est-ouest et de nouvelles capacités ferroviaires à grande vitesse. Le BFA conclura des accords de partage des revenus avec les municipalités, afin de leur donner un accès aux deux tranches supérieures d'imposition (revenus de 172 714 \$ et plus). Les municipalités pourront ainsi percevoir des revenus supplémentaires en imposant les contribuables à revenu élevé. Le BFA créera un mandat de financement pour VIA Rail afin d'étendre les services ferroviaires à travers le pays et de

mettre en place des bureaux de projet dédiés aux connexions ferroviaires à grande vitesse dans les corridors prioritaires.

Intelligence artificielle

Le monde est plongé dans un cycle d'engouement pour l'intelligence artificielle (IA). Les entreprises technologiques y consacrent des milliards de dollars, les outils d'IA prolifèrent dans les applications grand public et professionnelles, et les gouvernements s'empressent de l'adopter. Pour atténuer les inconvénients potentiels de l'IA tout en tirant parti de ses avantages, le Canada a besoin d'une approche politique globale et proactive qui place l'intérêt public au premier plan. Le BFA consacrera 20 millions de dollars à une Commission royale accélérée sur l'intelligence artificielle. La Commission produira, d'ici un an, une vision directrice pour le développement de l'IA au Canada. Cette vision sera prête à renoncer à des aspirations de productivité si elles ne correspondent pas aux valeurs et aux priorités des Canadiens et des Canadiennes. De plus, le BFA accélérera la rédaction d'une *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* modernisée qui donnera au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour réglementer la propagation des outils d'IA. Elle veillera notamment à ce que tout outil d'IA proposé au public canadien réponde à des normes minimales de sécurité, de fiabilité et de transparence, y compris une validation par des tiers indépendants. Elle prévoira également des mécanismes permettant de suspendre ou de retirer les nouveaux outils d'IA qui se révèlent nocifs après leur approbation et leur déploiement initiaux.

Logement abordable et itinérance

L'abordabilité du logement a été un thème majeur des élections fédérales de 2025, et de nombreux soutiens se sont exprimés en faveur d'un engagement du Canada pour éliminer l'itinérance en tant que priorité urgente en matière de droits fondamentaux. Au lieu de faire porter le blâme aux migrants, aux réfugiés et aux étudiants étrangers, les gouvernements doivent s'attaquer à ces problèmes structurels qui s'aggravent depuis des décennies. Le BFA donnera la priorité à l'expansion du logement hors marché, en triplant l'investissement

proposé par le gouvernement libéral, qui passera ainsi de 6 à 18 milliards de dollars pour construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie, dont 500 000 seront des logements très abordables pour les ménages à faible revenu, avec des loyers fixés à moins de 30 % de leur revenu. Le BFA collaborera également avec les gouvernements provinciaux et municipaux afin de garantir que les loyers soient fixés de façon permanente à un maximum de 30 % du revenu du ménage (25 % au Québec) ou qu'ils soient alignés sur les allocations de logement de l'aide sociale. Enfin, le BFA éliminera le traitement fiscal préférentiel accordé aux FPI et aux autres propriétaires financiarisés, en veillant à ce qu'ils soient imposés en tant qu'activités d'entreprise et non en tant qu'investissements passifs.

Pauvreté et sécurité du revenu

Si la pauvreté et les inégalités de revenus et de richesse existent dans la société canadienne, c'est parce les gouvernements ont fait ce choix. Le BFA accélérera la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). La SRP fédérale ne comporte que deux objectifs : réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2015). Ces deux objectifs ont été atteints bien avant leur échéance. Le BFA améliorera la SRP en mettant en œuvre des objectifs accélérés pour réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2028, sur la base des multiples mesures disponibles : la MPC pour les provinces, la MPC-N pour les territoires et la FRMFR-Apl. La pauvreté sera éliminée d'ici 2031. Le BFA visera une réduction d'un tiers de la grande pauvreté d'ici 2028. Le BFA instaurera un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler, sans enfant et non handicapés. Le BFA augmentera immédiatement le montant de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) à 9 000 \$ la première année. Le BFA introduira un nouveau supplément de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour aider les enfants en situation de grande pauvreté (ACE-Pauvreté) et élargira l'admissibilité à tous les enfants résidant au Canada. Le BFA haussera le Supplément de revenu garanti de 10 % et rendra cette hausse permanente.

Premières Nations

Le Canada ne peut plus se permettre de négliger les priorités de financement des Premières Nations, ni de ne pas s'attaquer aux lois, politiques et réglementations d'exclusion qui créent et maintiennent des écarts socioéconomiques entre ces dernières et le reste du Canada.

Le BFA versera 90 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la collaboration entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations en vue d'établir une évaluation fondée sur des données probantes des besoins de financement de la recherche sur les revendications particulières. Le BFA investira près de 4 milliards de dollars sur trois ans pour améliorer le Programme de financement du soutien des bandes (PFSB) et soutenir adéquatement les gouvernements des Premières Nations dans l'exercice des fonctions d'une gouvernance moderne.

Le BFA élaborera un cadre pour l'investissement de 349,2 milliards de dollars sur sept ans qui servira à combler les lacunes d'infrastructure des Premières Nations, tout en répondant à l'aspiration du gouvernement du Canada de bâtir la nation, au bénéfice des Premières Nations et de l'ensemble des Canadiens et des Canadiens. Le BFA soutiendra la création, au cours de l'exercice en cours, d'une banque d'infrastructure autogérée des Premières Nations afin de répondre à leurs besoins uniques en matière d'investissement, de renforcement des capacités et de services à la clientèle pour combler les lacunes d'infrastructure. Cette banque sera financée par la réaffectation des 10 milliards de dollars du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Le BFA investira 2,34 milliards de dollars sur trois ans pour s'attaquer à l'itinérance chronique qui touche les citoyennes et citoyens des Premières Nations.

Santé

Le système de santé canadien est en crise, et le BFA prend les moyens pour y remédier. Le BFA s'engagera à améliorer les soins aux patients, à inverser la tendance à la privatisation et à résorber la pénurie de main-d'œuvre dans le système de santé. Le BFA veillera à ce que les accords bilatéraux en matière de santé subordonnent le financement fédéral au plafonnement du recours aux agences d'infirmières et d'autres professionnels de la santé, et imposent aux provinces et territoires d'augmenter le nombre de postes permanents au sein du système public. Le BFA rendra le Régime canadien de soins dentaires conforme aux

principes de la *Loi canadienne sur la santé* en supprimant le critère de revenu pour déterminer l'admissibilité. Le BFA continuera de négocier des accords relatifs à l'assurance-médicaments avec les neuf provinces et territoires restants et il élargira la liste des médicaments couverts par les accords bilatéraux. Le BFA augmentera, en concertation avec les gouvernements des provinces et des territoires, le financement des services de santé mentale pour qu'il représente au moins 12 % du budget alloué à santé.

Sécurité alimentaire

En 2024, près de 10 millions de personnes, dont 2,5 millions d'enfants, ont été touchées par l'insécurité alimentaire dans les dix provinces canadiennes. Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais enregistré. Le BFA fixera deux objectifs nationaux : réduire l'insécurité alimentaire des ménages de 50 % et éliminer l'insécurité alimentaire grave des ménages d'ici 2030, en prenant 2021 comme année de référence. La réalisation de ces objectifs permettra de réduire de trois millions le nombre de personnes vivant dans un ménage en situation de précarité alimentaire. Le BFA introduira une aide ciblée au logement abordable (location et propriété), y compris l'élargissement des prestations relatives au logement du Canada, pour les ménages en situation de précarité du logement, en particulier les Autochtones, les Noirs, les personnes racisées, les travailleuses et travailleurs pauvres, ainsi que les locataires en situation de précarité. Le BFA renforcera les pouvoirs du Bureau de la concurrence afin de bloquer les fusions, de collecter des données sur les prix et de démanteler les monopoles. Il investira 100 millions de dollars sur trois ans dans les détaillants alimentaires locaux, sans but lucratif et coopératifs, ainsi que dans les marchés publics, par le biais de subventions, de prêts et de formations, et il implantera des épiceries publiques dans les déserts alimentaires urbains, en donnant la priorité à l'approvisionnement local.

Soins aux aînés et soins de longue durée

Le BFA veut mettre en place une vision dédiée, financée et responsable pour transformer les soins aux personnes âgées de manière à favoriser

la qualité des soins, des conditions de travail et de vie. S'appuyant sur un vaste corpus de recherches, ce financement imposera des normes contraignantes, éliminera le profit dans la prestation de soins, rendra les soins financièrement accessibles pour les personnes âgées et garantira une rémunération et des conditions de travail appropriées pour les professionnels de ce secteur. Le BFA améliorera les options qui s'offrent aux aînés en matière de logement et de conditions de vie. Cela se fera par le biais d'enveloppes de financement pour des logements abordables appartenant à l'État, qui intègrent des services de soins et permettent une transition en douceur lorsque les besoins de soins changent.

Le BFA transformera la manière dont les soins aux personnes âgées sont dispensés en finançant l'élaboration de normes pour les soins à domicile, les logements sociaux pour personnes âgées, les résidences-services et les maisons de retraite. Le BFA investira directement dans le développement des soins à domicile et des soins de longue durée en établissement afin de garantir que ces soins soient fournis à tous ceux et celles qui en ont besoin, là où ils sont le plus nécessaires. Il financera également des options de logement pouvant fournir des soins intermédiaires aux personnes âgées, comme les logements assistés, les maisons de retraite et les coopératives. Par l'intermédiaire de la nouvelle stratégie fédérale en matière de logement, le BFA fournira des fonds aux provinces et aux municipalités pour qu'elles construisent, détiennent et exploitent des établissements publics de soins de qualité et sans but lucratif aux personnes âgées. Le BFA augmentera et rendra remboursable le crédit canadien pour aidant naturel.

Stratégie industrielle et développement sectoriel

Tous les niveaux de gouvernement ainsi que les parties prenantes de la société civile doivent repenser le développement du secteur industriel afin de soutenir les travailleuses et les travailleurs, de créer des emplois de qualité et syndiqués, tout en faisant face à une économie mondiale de plus en plus volatile, à des changements technologiques rapides et à la crise climatique. Pour y parvenir, il faut une stratégie industrielle audacieuse et proactive qui déploie l'investissement public et en assure le suivi, tout en encourageant une collaboration à l'échelle du secteur qui permettra de faire avancer les objectifs de durabilité et forger une économie plus résiliente et plus équitable. Le BFA refinancera le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) afin de le ramener à 10 milliards de

dollars sur cinq ans, dont la moitié sera consacrée à de grands projets en amont et en aval, liés à des objectifs d'intérêt national, à la diversification économique et aux efforts d'atténuation des conséquences des tarifs douaniers. Le BFA consacrera 1 milliard de dollars sur 10 ans à la création d'une prestation de transition équitable destinée à soutenir les travailleuses et travailleurs déplacés en raison des politiques climatiques ou des mesures d'atténuation des impacts des tarifs douaniers et de diversification des échanges commerciaux. Le BFA engagera 5 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en place un programme inclusif de développement de la main-d'œuvre, qui permettra de promouvoir les opportunités pour les groupes sous-représentés dans les secteurs industriels en expansion. Le BFA veillera à ce que les projets de construction de la nation respectent les conditions en matière de main-d'œuvre et de développement économique, notamment en ce qui concerne les salaires en vigueur, la neutralité syndicale et les accords sur les retombées pour les communautés. Le BFA mettra en place une directive ambitieuse pour encadrer la passation de marchés publics « à contenu canadien ».

Fiscalité

Le BFA créera une nouvelle tranche d'imposition pour les particuliers dont les revenus dépassent 1 million de dollars. Au milieu du XX^e siècle, le Canada appliquait des taux marginaux d'imposition de plus de 80 % aux revenus extrêmes. L'objectif de tels taux n'était pas seulement d'augmenter les recettes fiscales, mais aussi de décourager les revenus aussi élevés. Le BFA taxera l'extrême richesse. Un impôt progressif sur les patrimoines nets supérieurs à 10 millions de dollars redistribuerait la richesse et le pouvoir, tout en générant plus de 39 milliards de dollars de revenus fiscaux dès la première année. Le BFA empêchera les entreprises de tirer profit des crises. Il instaurera un impôt permanent sur les bénéfices exceptionnels, déclenché en cas de crise sociale et économique, et applicable aux bénéfices imposables dépassant 120 % des bénéfices d'avant la crise. Le BFA propose d'instaurer un impôt de 5 % sur les superprofits des sociétés dont le revenu imposable est supérieur à 100 millions de dollars sur une base consolidée. Le BFA interdira le recours aux paradis fiscaux et imposera un taux d'imposition minimum sur le bénéfice comptable. Le BFA augmentera de 15 % à 20 % le taux général d'imposition fédéral sur le revenu des sociétés, ce

qui compenserait partiellement les réductions d'impôt dont elles ont bénéficié de 2007 à 2012. Le BFA investira dans un plus grand nombre d'audits de l'ARC et dans l'application de la loi aux particuliers et aux sociétés fortunés, ce qui produira un rendement de quatre pour un.

Introduction

Pour un Canada véritablement indépendant, il faut un plan à long terme—and un nouveau modèle économique

De temps à autre, un séisme vient secouer le paysage politique. Le sol tremble sous nos pieds et les acquis que nous croyions solides s'effondrent. Après coup, le paysage est radicalement transformé et les idées que nous nous faisions de la continuité politique ne sont plus qu'un tas de ruines.

Il semble bien que nous soyons en train de vivre ce phénomène. Au cours de l'année écoulée, tant de choses ont changé dans la sphère politique canadienne qu'il a parfois été difficile de suivre le rythme. Il y a un an, tous les observateurs politiques avisés s'attendaient à ce que le Parti conservateur du Canada, sous la direction de Pierre Poilievre, remporte une majorité historique aux élections fédérales de 2025. Deux années de sondages constants avaient donné au parti une avance écrasante sur tous les plans. Nous traversons une période de basculement prévisible entre les deux principaux partis de gouvernement du pays, et les observateurs se préparaient à ce résultat prévisible.

C'est alors que le séisme s'est produit. Donald Trump a été élu président des États-Unis et a commencé à s'en prendre à la souveraineté canadienne. Les Canadiens et les Canadiennes se sont alors ralliés comme jamais autour de leur drapeau, tandis que les États-Unis

déclaraient une guerre commerciale et proféraient des menaces d'annexion de plus en plus bruyantes. Le premier ministre Justin Trudeau a démissionné, tout comme une grande partie de son cercle rapproché. Mark Carney a été élu à la tête du Parti Libéral et a rapidement convoqué des élections générales. Les Libéraux ont remporté l'élection à un cheveu de la majorité. L'économie canadienne commençait à présenter des symptômes de crise.

Une chose est sûre : l'année écoulée a permis de faire un constat clair—la population canadienne souhaite une plus grande indépendance vis-à-vis des États-Unis. Plus que toute autre, c'est cette question qui animait les électrices et les électeurs alors qu'ils se rendaient aux urnes pour l'élection de 2025. Les Canadiens et les Canadiennes ont donné à leur gouvernement un mandat clair et sans équivoque pour tenir tête aux États-Unis et tracer une voie plus indépendante pour le Canada.

Pour ce faire, il faudra élaborer un plan complexe et multidimensionnel qui permettra de faire évoluer l'économie canadienne dans une autre direction que celle qu'elle suit depuis des générations. Il faudra également mettre en place des plans de transition pour toutes les grandes industries du pays. L'État canadien devra aussi jouer un rôle beaucoup plus affirmé dans la planification économique, une tâche qui avait largement été laissée de côté au cours des dernières décennies d'hégémonie néolibérale.

Par le passé, lorsque les États-Unis procédaient à des restructurations majeures, comme lors de la transition vers le néolibéralisme dans les années 1980, le Canada choisissait de les suivre et de s'adapter. Aujourd'hui, les Canadiens et les Canadiennes en paient le prix. Le Budget fédéral alternatif (BFA) de cette année tente de tracer une nouvelle voie.

Le BFA de cette année présente les grandes lignes d'une souveraineté et d'une indépendance canadiennes véritables. Il ne vise pas à protéger le modèle néolibéral contre les menaces extérieures, comme celles de Donald Trump, mais plutôt à construire un nouveau modèle économique canadien résilient, plus autosuffisant et moins vulnérable aux caprices de l'empire en déclin au sud de notre frontière.

Un projet de cette envergure ne pourra être mené à bien qu'à long terme. Considérons le BFA de cette année comme une première étape.

Une planification économique pour l'avenir

Depuis l'avènement de l'ère néolibérale, les capacités de planification de l'État canadien se sont atrophiées. Au lieu de s'engager dans une planification économique proactive, il a préféré laisser le marché s'organiser de lui-même. Au mieux, le gouvernement fédéral a créé des « incitations », comme des crédits d'impôt, pour encourager le secteur privé à atteindre des objectifs sociaux.

Il faut que cela change. Pour opérer la transformation large et profonde de l'économie canadienne que le contexte actuel exige, le gouvernement fédéral doit renouer avec la planification économique.

Naturellement, les décideurs politiques ne peuvent pas agir seuls, car ils risqueraient d'imposer un programme économique qui ne correspondrait pas aux priorités des Canadiens et des Canadiennes. C'est la raison pour laquelle le BFA relancera les organismes de planification consultatifs, comme le programme des conseils sectoriels, et renforcera leur mandat afin de les impliquer dans une planification économique à long terme.

Étant donné qu'un certain nombre de projets de « construction du pays » sont à l'ordre du jour, le BFA leur imposera des conditions de travail et de développement économique, notamment des plafonds salariaux, des clauses de neutralité syndicale et des accords sur les retombées pour les communautés. Le BFA mettra en œuvre une politique ambitieuse d'approvisionnement en contenu canadien, en utilisant les dépenses publiques pour stimuler l'économie et favoriser les producteurs locaux.

Le BFA propose de créer de nouvelles sociétés d'État pour stimuler l'activité économique dans des secteurs clés, par exemple pour diriger un nouveau projet d'intelligence artificielle de type « moonshot » et ainsi combler le retard du Canada dans un secteur en plein essor, tout en veillant à ce que la technologie soit utilisée dans l'intérêt de la société.

Des soutiens sociaux et une fonction publique stables

De par sa nature, la transformation économique à laquelle nous sommes confrontés, à l'instar d'autres transitions comparables, implique que l'économie canadienne dans son ensemble, ainsi que les travailleuses et travailleurs qui la font tourner, seront soumis à des fluctuations à

moyen terme qui pourraient gravement nuire à des communautés à travers le pays. Le BFA remédiera à cette instabilité grâce à un solide réseau de soutien social et à une fonction publique stable sur laquelle les Canadiens et les Canadiens pourront s'appuyer.

D'abord et avant tout, une série de correctifs sera apportée au système d'assurance-emploi (AE), qui stagne au Canada. Il s'agira notamment d'augmenter le taux de prestations à 66,6 % (il est actuellement historiquement bas, à 55 %), d'instaurer un « plancher » de prestations pour tous les bénéficiaires, de rationaliser le processus d'acceptation et de prendre diverses autres mesures. Le BFA engagera par ailleurs 1 milliard de dollars sur 10 ans pour créer une nouvelle prestation de transition destinée aux travailleuses et travailleurs déplacés par les politiques climatiques ou par les mesures d'atténuation des droits de douane et de diversification des échanges.

Les mesures de soutien aux travailleuses et travailleurs constituent une ligne de défense importante contre l'incertitude économique, mais l'accès à des services publics fonctionnels et utiles est tout aussi essentiel. Le BFA financera une augmentation spectaculaire du nombre de places en garderie publique à 10 \$ par jour sur l'ensemble du territoire, élargira la couverture du système public de santé et bonifiera les régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires, tout en supprimant les conditions de revenu.

Si les Canadiens et les Canadiens peuvent compter sur les services publics, ils seront mieux à même de surmonter les épreuves qui les attendent. Cette année, le BFA positionnera la fonction publique comme l'un des principaux moteurs de la vaste transformation économique dans laquelle notre pays s'engage.

Des logements et des infrastructures à construire

On a beaucoup parlé de l'intention du gouvernement fédéral actuel de mener des projets de « construction de la nation ». Si la nature de ces projets reste floue, il est encourageant de voir le gouvernement fédéral tenter à nouveau d'agir comme un moteur de développement économique. Cela marque une rupture nette avec des décennies de consensus néolibéral.

Le gouvernement fédéral s'est même engagé à revenir sur le terrain de la construction de logements, jadis délaissé, afin de s'attaquer directement à la crise de l'abordabilité qui sévit au Canada.

Le BFA s'appuiera sur ces développements pour en élargir encore la portée et l'efficacité. Il donnera la priorité à la construction de logements hors marché en triplant le montant présentement alloué à la construction d'un million de logements hors marché et coopératifs au cours de la décennie, pour le porter à 18 milliards de dollars. Il accordera des prêts avantageux pour la construction d'au moins 100 000 logements par année, sur la base du recouvrement des coûts. Enfin, le BFA lancera un ambitieux programme de rénovation des logements existants, en consacrant 12,5 milliards de dollars à des projets de construction à haut rendement énergétique.

Le BFA donnera également le coup d'envoi à plusieurs autres projets ambitieux de construction de la nation. Il consacrera ainsi 20 milliards de dollars sur cinq ans à la construction d'un réseau électrique propre à travers le Canada, en mettant l'accent sur la transmission interrégionale et sur des investissements ciblés dans les communautés rurales, éloignées et autochtones. Il proposera également la mise en place d'un réseau de recharge pour véhicules électriques financé par les pouvoirs publics sur l'ensemble du territoire.

Le BFA développera le réseau de corridors ferroviaires à grande vitesse promis depuis longtemps à la population, ce qui permettra au Canada de se hisser au niveau des pays comparables dans le monde et d'annuler les coupes budgétaires que le gouvernement fédéral envisageait de faire chez VIA Rail.

Les Canadiens et les Canadiennes méritent des projets nationaux qui améliorent leur quotidien, plutôt que de remplir les poches des entreprises de combustibles fossiles et des mégacorporations. Les projets de construction de la nation ne doivent pas se contenter d'agiter l'Unifolié : ils doivent aussi améliorer concrètement la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Une démilitarisation de la politique étrangère canadienne

Pendant une grande partie de son histoire moderne, le Canada s'est présenté comme une nation de maintien de la paix. Certains des plus grands succès de la politique étrangère canadienne indépendante ont résidé dans notre refus de nous rallier à l'empire américain, que ce soit pour participer à la guerre américaine du Vietnam et en Asie du Sud-Est,

pour rejoindre les partisans américains de l'apartheid en Afrique du Sud ou pour envoyer des troupes canadiennes détruire l'Irak, par exemple.

Bien entendu, cette image du Canada a toujours été entretenue de manière sélective : les troupes canadiennes ont été impliquées dans un certain nombre de crimes graves, et la politique étrangère canadienne est trop concentrée sur la protection des droits des entreprises à exploiter les ressources à de pays étrangers au détriment des populations locales. En revanche, cette vision du Canada en tant que protagoniste exemplaire sur la scène internationale est un objectif vers lequel il faut tendre.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral prend la direction opposée, trahissant l'héritage de l'humanitarisme canadien au profit d'un renforcement radical du militarisme. Il prévoit de presque quadrupler la part des dépenses militaires, qui passeront de 1,3 % à 5 % du PIB, tout en réduisant d'autres formes d'aide internationale et d'assistance humanitaire.

Ces objectifs ne sont tout simplement pas compatibles avec la position du Canada dans le monde et avec sa tradition de politique étrangère indépendante. Le BFA les rejette catégoriquement et oriente les dépenses de défense et la politique étrangère du Canada vers l'instauration de la paix.

Pour ce faire, le BFA établira les dépenses de défense en fonction de besoins spécifiques, plutôt que sur la base d'objectifs arbitraires fixés par des organismes tels que l'OTAN. Il donnera la priorité aux investissements dans des installations à double usage, c'est-à-dire pouvant également être utilisées à des fins civiles. Le BFA considérera le changement climatique comme une menace pour la sécurité nationale et soutiendra les capacités à double usage (climat/sécurité) à hauteur de 2,5 milliards de dollars. Il proposera également de renforcer la souveraineté dans l'Arctique en construisant des infrastructures qui soutiennent des communautés fortes dans le Nord.

Le BFA s'appuiera sur la politique étrangère indépendante du Canada, notamment en se dissociant du soutien que les États-Unis accordent au génocide perpétré par Israël en Palestine (en suspendant l'accord de libre-échange entre le Canada et Israël, par exemple), en augmentant les échanges indépendants et écologiques avec les pays africains et en renforçant les engagements financiers internationaux du Canada en matière climatique. Enfin, il proposera d'indexer le financement de l'aide humanitaire à l'inflation plutôt que de le réduire.

Décarbonation et résilience climatique

Si l'on devait trouver un fil conducteur entre toutes les priorités gouvernementales, ce serait que tous les projets—des infrastructures aux services publics en passant par la résilience économique—participent à la défense de nos écosystèmes de plus en plus menacés. Le BFA permettra enfin d'en finir avec l'idée qu'il faudrait choisir entre l'environnement et l'économie.

Tout d'abord, le BFA imposera des « conditions vertes » à l'ensemble des dépenses fédérales, y compris aux dépenses d'infrastructure et aux marchés publics, afin de garantir qu'aucune dépense fédérale n'aggrave la crise climatique.

Le BFA soutient des programmes ambitieux d'adaptation au changement climatique déjà amorcé et d'atténuation des dommages à venir. Il est notamment question d'un investissement de 66 milliards de dollars sur huit ans dans le cadre d'une stratégie nationale d'adaptation visant à aider les communautés touchées, à réduire les subventions à l'industrie des combustibles fossiles et à soutenir les municipalités dans la gestion des impacts climatiques. Le BFA créera également un nouveau programme de l'assurance-emploi pour faire face à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes.

Pour atteindre le double objectif de la résilience climatique et de la croissance économique, le BFA investira 1 milliard de dollars par année pour développer rapidement une Brigade jeunesse pour le climat (BJC), une nouvelle agence qui servira de bureau de placement pour les jeunes qui cherchent à travailler dans des industries respectueuses du climat et dans des projets nationaux respectueux de l'environnement. Le BFA augmentera également le financement des programmes de reconversion professionnelle pour aider tous les travailleurs et travailleuses désireux de trouver un emploi dans une industrie verte.

Une distribution équitable des ressources

Ces projets ambitieux, ainsi que le programme de transformation qu'ils impliquent, nécessitent des sommes d'argent et des ressources considérables. Après des décennies de néolibéralisme, le gouvernement fédéral a épuisé sa propre capacité fiscale en réduisant constamment ses revenus, ce qui a parfois provoqué des épisodes de panique autour de la question du déficit.

Les principaux bénéficiaires du régime fiscal des dernières décennies ont bien entendu été les riches et les sociétés qu'ils contrôlent. Pendant que les riches particuliers et sociétés peuvent dissimuler leurs revenus et échapper légalement à l'impôt, les travailleuses et travailleurs canadiens ordinaires sont accablés par la pression fiscale.

Le BFA corrigera ce déséquilibre historique et utilisera l'État pour promouvoir une répartition plus équitable des ressources. Les riches ont trop longtemps bénéficié d'un régime de faveur; il est temps qu'ils paient leur juste part, en particulier en cette période de crise nationale. Pendant la Seconde Guerre mondiale et au cours de la décennie qui a suivi, nous avons demandé aux plus aisés de faire leur part et ils l'ont fait—ils ont payé des impôts historiquement élevés, ce qui a permis au Canada de construire un consensus social d'après-guerre et de développer sa classe moyenne. Le BFA mobilisera les particuliers et les sociétés les plus fortunés pour qu'ils agissent au service de notre pays en ces temps de besoin.

Le BFA créera une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus les plus élevés (supérieurs à 1 million de dollars par année), qui seront imposés à 37 %. Bien que ce taux soit nettement inférieur à celui de l'ancienne tranche d'imposition des revenus supérieurs (80 % jusqu'en 1971), il s'agit d'un début. Le BFA mettra également en place un impôt progressif sur les fortunes supérieures à 10 millions de dollars, sévira contre les profits excessifs des sociétés en période de crise et rendra le système d'imposition des sociétés plus progressif, afin que les grandes entreprises contribuent davantage au système que les entreprises de taille moyenne.

Le BFA utilisera le système fiscal pour augmenter les revenus du gouvernement et atteindre les objectifs sociaux de stabilité, de durabilité, d'égalité et d'inclusion. La mise en place d'un impôt punitif sur les profits excessifs, par exemple, est un moyen efficace de décourager les prix abusifs à la suite d'une catastrophe. Le BFA utilisera la fiscalité dans le cadre d'une stratégie globale visant à atteindre des objectifs sociaux plus larges.

Le Canada, c'est plus qu'un drapeau : c'est un ensemble d'institutions et d'infrastructures

Notre vision, élaborée par une coalition de mouvements sociaux à travers le pays, contraste fortement avec celle du gouvernement fédéral actuel,

qui consiste à opérer des coupes sombres dans le secteur public et à supprimer les services dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin.

À Ottawa, le gouvernement fédéral propose de procéder aux coupes les plus brutales depuis une génération dans la majeure partie de la fonction publique, les transferts gouvernementaux et les grandes sociétés d'État, comme CBC/Radio-Canada et VIA Rail, afin de financer des réductions d'impôts et l'explosion des dépenses militaires. C'est exactement ce que veut Donald Trump.

Nous avons déjà vu comment ce scénario s'est joué par le passé : privatisation des infrastructures publiques, réduction des budgets alloués aux services publics, affaiblissement des règles protégeant les travailleuses et les travailleurs. Tout cela conduit à un Canada plus faible, plus vulnérable à l'ingérence d'un empire américain belliqueux. Les institutions où le gouvernement fédéral est en train de sabrer sont des piliers du projet national canadien. Sans elles, n'importe quel discours politique sur la défense du Canada sonne creux. Que serait notre pays sans les institutions et les infrastructures que nous détenons collectivement?

Le BFA trace une voie pour consolider réellement ces institutions et les préparer aux conflits et aux crises à venir. Aucune des propositions contenues dans ce document n'est utopique; ce sont des propositions现实的 de ce que nous pourrions accomplir si nous utilisions le pouvoir de l'État pour opérer une transformation économique et sociale. Le BFA de cette année est un projet transformateur que les Canadiennes et les Canadiens appellent de leurs voeux.

Agriculture

Introduction

Nous vivons dans un monde de plus en plus déstabilisé. Les États-Unis ont lancé une guerre économique contre le Canada, en utilisant l'arme des droits de douane. Pendant ce rebrassage des normes politiques et économiques établies en matière de commerce et de relations internationales, le chaos climatique s'intensifie et les conflits armés s'aggravent.

Tout au long de ses 10 000 ans d'histoire, l'agriculture a fait l'objet de pressions politiques : doit-elle favoriser la prospérité et la santé de l'ensemble de la population, ou bien servir à concentrer les richesses et le pouvoir? Aujourd'hui, au Canada, les inégalités causées par la concentration des richesses—y compris dans le secteur agroalimentaire—engendrent des troubles sociaux, de la peur et de l'aliénation. Pourtant, l'agriculture *peut* être une source de stabilité, de sécurité et de résilience.

La souveraineté alimentaire—c'est-à-dire le droit des peuples et des nations à définir leurs propres systèmes alimentaires en donnant la priorité à la production locale, à la durabilité et au bien-être des communautés—combat les inégalités. Elle est nécessaire à la souveraineté nationale. Elle est également essentielle pour résister aux ambitions territoriales des États-Unis. Aucun pays ne peut être fort si son système alimentaire est vulnérable. Une politique agricole au service de la population, de la terre et des générations futures permet d'assurer la stabilité nécessaire pour faire face à de multiples crises.

Vue d'ensemble

Le BFA reconnaît que la diversité est une source de résilience et privilégie, pour résoudre les problèmes, une approche créative et axée sur la population qui respecte et valorise les connaissances, l'ingéniosité et l'engagement des agriculteurs, du personnel agricole, des Autochtones, des Néo-Canadiens, des immigrants et des demandeurs d'asile, quels que soient leur âge et leur genre. Cette approche prend en compte toutes les formes de diversité (personnes en quête d'équité, diversité agricole et biodiversité) et permet de contrer les inégalités qui divisent.

L'agriculture est, plus que tout autre secteur, concernée par le changement climatique. Pour stabiliser le climat, préserver notre approvisionnement alimentaire et garantir la dignité économique des agriculteurs et des travailleurs agricoles, nous devons mettre en place des mesures d'atténuation (réduction des gaz à effet de serre) *et d'adaptation* (gestion des impacts) à l'échelle de l'économie, spécifiquement conçues pour le secteur agricole.

Depuis la signature l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) en 1989, notre agriculture s'est davantage intégrée à celle des États-Unis. Nos secteurs de la viande bovine et porcine sont étroitement liés, nous dépendons de plus en plus des importations de produits frais et transformés en provenance des États-Unis, nos entreprises agricoles appartiennent de plus en plus à des intérêts étrangers et l'harmonisation réglementaire nous a amenés à adopter les règles américaines dans plusieurs domaines¹.

Il est urgent de dissocier nos économies agricoles. Les coupes budgétaires sans précédent infligées aux organismes de réglementation américains ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et sur la propagation des maladies dans les troupeaux laitiers américains et chez les personnes qui y travaillent. La déportation massive d'immigrants et de sans-papiers par les États-Unis constitue non seulement une crise humanitaire, mais provoque également des pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de la transformation des aliments et du travail agricole. Les denrées alimentaires importées des États-Unis vont devenir moins sûres et moins disponibles.

Le BFA considère que le pouvoir de réglementer est une composante essentielle de notre démocratie. La réglementation n'est pas de la « paperasserie », mais plutôt un mécanisme qui permet de limiter les comportements dictés par des intérêts particuliers afin de préserver des droits. L'indépendance réglementaire vis-à-vis des États-Unis est une stratégie de diversification commerciale essentielle.

Pour assurer une alimentation fiable et durable à notre population, il est essentiel de reconstruire nos infrastructures locales et régionales de production, de transformation, de stockage et de distribution alimentaires. Nous pourrons ainsi produire davantage de denrées alimentaires sur le territoire national, tout en réduisant les risques de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et en limitant les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture.

Pour renforcer la gestion de l'offre et préserver notre indépendance à long terme vis-à-vis des marchés américains des produits laitiers, du poulet, des œufs et de la dinde, il convient d'allouer davantage de quotas aux nouveaux producteurs et aux systèmes de production alternatifs. Cela favorisera le renouvellement et la résilience².

La création d'un guichet unique pour la commercialisation du porc et du bœuf permettra de protéger ces secteurs du protectionnisme américain tout en réduisant la volatilité des prix. Une agence centrale d'achat et de vente dans chaque province permettra d'assurer la transparence des prix et l'égalité d'accès au marché et aux produits pour les agriculteurs et les transformateurs. Elle permettra également d'équilibrer l'offre et la demande, de proposer des prix équitables aux agriculteurs, de répartir la production sur l'ensemble du territoire, de créer des emplois dans les installations de transformation de la viande de chaque province et de réduire les émissions de gaz à effet de serre³.

Depuis le démantèlement de la Commission canadienne du blé en 2012, des milliards de dollars sont détournés de nos communautés rurales, année après année. Les multinationales consolidées qui négocient les produits céréaliers utilisent leur pouvoir de monopole pour faire baisser les prix payés aux agriculteurs. Il est impossible de démanteler ces géants et il est peu probable qu'une concurrence digne de ce nom s'installe. En revanche, il faudrait créer une autorité élargie à guichet unique pour les céréales afin de rétablir l'équité pour les producteurs céréaliers⁴.

Les revenus de l'agriculture ne permettent pas de financer l'augmentation rapide du coût des terres agricoles partout au Canada. Ces terres sont inaccessibles aux jeunes et aux nouveaux agriculteurs, à moins qu'ils ne soient prêts à s'endetter massivement pour toute leur vie. Si la nouvelle génération ne peut pas prendre la relève, nous perdrions des générations de savoir collectif, nos collectivités rurales, ainsi que la culture agricole.

La dette agricole totale a augmenté de 20 milliards de dollars entre 2023 et 2024. Une grande partie de cette dette est de nature foncière. De leur côté, les sociétés d'investissement agricole et les sociétés

financières privées considèrent les terres agricoles comme un placement sûr en période de turbulences, ainsi qu'un moyen de percevoir des loyers annuellement, tout en laissant la valeur des biens immobiliers augmenter, avant de les revendre avec profit. L'inflation touche les terres agricoles de la même manière que le logement : des investisseurs passifs et des institutions financières capitalisent sur les besoins des agriculteurs-résidents en maximisant les loyers et la valeur des terres. Les loyers et les hypothèques excessifs prennent le pas sur les autres dépenses, affamant les entrepreneurs locaux et mettant la pression sur les gouvernements pour qu'ils réduisent les impôts et les services⁵.

La perte d'agriculteurs au Canada constitue une crise économique et sociale en devenir qui ne peut pas être résolue par l'automatisation et la numérisation. Nous avons besoin d'un système alimentaire canadien résilient et robuste qui emploie davantage de main-d'œuvre et dans lequel les travailleuses et travailleurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, qu'ils soient résidents ou migrants, jouissent de tous les droits du travail. Les stratégies de main-d'œuvre agricole doivent prendre en compte le caractère saisonnier de l'agriculture canadienne en permettant aux travailleuses et travailleurs agricoles d'avoir accès à des revenus décents tout au long de l'année.

L'affaiblissement du consensus mondial en faveur du libre-échange présente une opportunité de réformer le cadre stratégique agricole du Canada, car la croissance des exportations est désormais moins importante et les contraintes politiques imposées par les accords commerciaux s'atténuent. L'actuelle série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) est insuffisante. Discriminatoires à l'égard des petites exploitations agricoles diversifiées, ces programmes sont appliqués de manière incohérente par les provinces. Leur remplacement par un soutien basé sur un cadre de multifonctionnalité agricole permettrait d'intégrer les avantages privés et publics de la transmission des connaissances et de la sécurité alimentaire et environnementale, tout en protégeant la dignité économique des agriculteurs⁶.

Mesures

Le BFA créera l'Agence canadienne de résilience agricole (ACRA), une institution fédérale de recherche et de vulgarisation agricole digne de confiance au sein de laquelle les agriculteurs, les scientifiques et les agronomes œuvreront ensemble à résoudre les problèmes et à partager

les connaissances. L'ACRA combattra la vague de désinformation qui cherche à saper le soutien en faveur d'une action efficace contre le changement climatique. Les changements de production qu'elle soutiendra permettront de limiter considérablement les pertes dues aux effets du climat, réduisant ainsi le coût annuel des programmes de gestion des risques de l'entreprise opérationnels (GRE).

Le BFA remplacera la série actuelle de programmes de GRE par des programmes qui soutiennent la multifonctionnalité de l'agriculture. La nouvelle série de programmes « Cultiver la souveraineté alimentaire » permettra d'accroître la capacité du Canada à produire, transformer, stocker et distribuer des denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure. Ces programmes viseront les objectifs suivants : assurer un approvisionnement fiable en aliments nutritifs et de haute qualité; préserver les revenus des agriculteurs; atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et soutenir l'adaptation aux effets du changement climatique; préserver la biodiversité et la qualité de l'eau; promouvoir l'inclusion sociale et la diversité des agriculteurs et des travailleuses et travailleurs du secteur alimentaire; favoriser l'établissement réussi des jeunes et des nouveaux agriculteurs; et rétablir le dynamisme des communautés rurales et la qualité de vie en milieu rural.

Le BFA mettra en œuvre une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre agricole afin de relever les défis liés à la production alimentaire nationale et de soutenir la dignité économique des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient résidents ou migrants. Cette stratégie comprendra des permis de travail ouverts ainsi qu'une voie d'accès à la citoyenneté, y compris des prolongations de permis de travail, pour les travailleuses et travailleurs migrants dont la demande de résidence permanente est en cours de traitement. Le BFA offrira aux travailleuses et travailleurs saisonniers résidents des possibilités de revenus stables tout au long de l'année, grâce à une combinaison de prestations élargies d'assurance-emploi et de possibilités d'emplois hors saison⁷⁸.

Le BFA créera une nouvelle Commission canadienne de négocie des matières premières sur le modèle de la Commission canadienne du blé (CCB). La nouvelle Commission sera l'unique agent de vente de toutes les céréales exportées, ce qui lui donnera le pouvoir de négociation nécessaire pour obtenir les meilleurs prix possibles de la part des acheteurs internationaux. La nouvelle Commission entretiendra des relations directes avec les utilisateurs finaux, ce qui permettra au Canada de tirer profit de la vente de céréales présentant des qualités spécifiques recherchées par les acheteurs. Elle veillera également à ce que l'accès au

marché soit équilibré afin que les petites sociétés de commercialisation des céréales puissent acheter des produits canadiens sur un marché fortement dominé par quelques multinationales géantes. À l'instar de la CCB, la nouvelle commission restituera aux agriculteurs la pleine valeur des céréales vendues chaque année. L'amélioration des revenus des agriculteurs permettra de faire une rotation des cultures plus diversifiée, de rendre les exploitations plus résilientes et de diversifier les marchés d'exportation.

Le BFA fournira des incitations aux offices de mise en marché et de gestion de l'offre pour les aider à développer leur capacité à allouer des augmentations de quotas résultant de la croissance du marché, ainsi qu'une partie du quota des agriculteurs partant à la retraite, afin d'augmenter le nombre annuel de nouveaux arrivants, et afin de soutenir des initiatives de production et de transformation alternatives qui renforceront la diversification au sein de leurs secteurs.

Le BFA élaborera un plan de transition vers la mise en place d'un guichet unique pour la commercialisation de la viande de porc et de bœuf, ainsi que d'un secteur d'abattage local/régional pour la transformation de la viande.

Le BFA réglementera l'IA et la numérisation de l'agriculture (par exemple, l'utilisation de drones pour la pulvérisation ou de tracteurs sans conducteur), en adoptant une approche de précaution et en veillant à ce que des experts compétents soient impliqués pour évaluer la validité des résultats des processus de « boîte noire » numérique. Le BFA est conscient que l'IA n'est pas compatible avec le savoir traditionnel autochtone et qu'elle ne peut pas se substituer à la connaissance complexe, nuancée et significative que les agriculteurs autochtones et non autochtones ont acquise. Le BFA admet également que la pratique agricole repose en grande partie sur un savoir tacite qui ne peut pas être mobilisé pour alimenter des modèles d'IA. La technologie ne peut pas non plus se substituer à l'observation humaine des modèles écologiques, ni à la créativité et à l'ingéniosité humaines qui permettent de résoudre des problèmes nouveaux et complexes dans des agroécosystèmes vivants.

Le BFA élaborera également un cadre juridique pour la gouvernance des données agricoles, qui permettra aux agriculteurs de bénéficier des données générées par les technologies sur leurs fermes et de fixer des limites à la collecte et/ou à l'utilisation des données massives alimentant les technologies d'IA et d'autres technologies numériques par les grandes entreprises agroalimentaires, les employeurs agricoles et les entreprises de technologie agricole⁹.

Le BFA renforcera les capacités des organismes de réglementation canadiens, comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, la Commission canadienne des grains et Santé Canada. Il veillera à ce que la gouvernance de chacune de ces autorités soit libre de toute emprise réglementaire et à ce que leur personnel dispose du mandat, des fonds et de l'équipement nécessaires pour faire respecter les réglementations d'intérêt public de manière efficace et équitable.

Le BFA créera un registre public national des propriétaires effectifs de toutes les terres agricoles, en s'inspirant de registres publics des sociétés, comme celui prévu par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, qui oblige ces dernières à fournir à Corporation Canada des informations sur leurs propriétaires effectifs. Le BFA modifiera également la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'éliminer les opérations de transfert de toutes les sociétés privées d'investissement dans les terres agricoles, de supprimer l'exemption de gain en capital pour les investissements dans ces terres et d'exiger des propriétaires canadiens non résidents une surtaxe de 100 % sur tous les dividendes provenant de fonds financiers privés détenant des terres agricoles. En décourageant l'investissement passif dans les terres agricoles, le BFA commencera à rétablir la relation entre le prix de ces terres et leur valeur productive.

Le BFA mettra en place un programme de mise en jachère afin de convertir, sur une période de dix ans, environ cinq millions d'acres de terres actuellement cultivées de manière non rentable en habitats pour la faune et la flore, en zones humides et en terres boisées, favorisant ainsi la biodiversité et la séquestration du carbone.

Le BFA développera un programme d'acquisition de terres agricoles exclues du marché dans les zones périurbaines de chaque province afin garantir la disponibilité des terres agricoles de classe 1 et 2 soient disponibles pour la production alimentaire à des taux de location/bail alignés sur la valeur de leur rendement alimentaire. À long terme, cela favorisera la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en milieu rural, tout en empêchant nos meilleures terres agricoles de devenir des zones d'étalement urbain ou des autoroutes. Tout comme les municipalités avant-gardistes protègent leurs sources d'eau potable en préservant les bassins versants, le BFA protégera la valeur agricole à long terme des terres des « bassins alimentaires » des municipalités. Les agriculteurs qui produiront des denrées alimentaires destinées à être vendues dans les villes voisines en appliquant des méthodes de production à faibles émissions qui protègent la qualité de l'eau et la biodiversité bénéficieront d'une sécurité d'occupation de ces terres. Les

Tableau 3.1 / Mesures du BFA sur agriculture

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Créer l'Agence canadienne de résilience agricole	400 \$	400 \$	400 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier	-400 \$	-400 \$	-400 \$
Augmenter de 25 % le financement de base annuel des organismes de réglementation	371 \$	335 \$	335 \$
Éliminer les opérations de transfert de toutes les sociétés privées d'investissement dans les terres agricoles, supprimer l'exemption de gain en capital pour les investissements dans ces terres, exiger des propriétaires canadiens non résidents une surtaxe de 100 % sur tous les dividendes provenant de fonds financiers privés détenant des terres agricoles	-25 \$	-25 \$	-25 \$
Convertir cinq millions d'acres de terres cultivées de manière non rentable en habitats pour la faune et la flore	11 \$	23 \$	36 \$
Créer une Fiducie des terres des bassins alimentaires	96 \$	198 \$	306 \$

terres des bassins alimentaires fourniront également un accès équitable à la terre agricole aux agriculteurs noirs, autochtones, racisés et nouveaux arrivants afin de remédier aux inégalités historiques dans ce domaine et d'intégrer aux programmes fonciers agricoles un cadre de gouvernance communautaire et de protection contre les évictions.

Le BFA s'associera aux gouvernements provinciaux et municipaux pour mettre en place un cadre national d'achat de produits alimentaires locaux inspiré du *Programa de Aquisição de Alimentos* du Brésil, à destination des écoles (en commençant par le programme fédéral de repas scolaires), des hôpitaux, des prisons et d'autres établissements¹⁰. Il achètera des denrées alimentaires auprès de fermes familiales et de coopératives agricoles afin d'accroître la capacité de production alimentaire du Canada, de renforcer l'agriculture familiale, de générer du revenu d'emploi, de développer l'économie locale et de promouvoir l'accès à l'alimentation, contribuant ainsi à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce programme collaborera avec la Fiducie des terres des bassins alimentaires du BFA pour développer les marchés et la capacité de production afin d'obtenir des résultats positifs à long terme sur les plans social, économique et environnemental.

Notes

- 1** Union nationale des fermiers, « What Impact has Free Trade had on Canadian farmers? », *Lettre d'information de l'Union Fermière*, octobre/novembre 2017, <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2017/10/2017-10-NFU-Newsletter.pdf>.
- 2** Union nationale des fermiers, *Strengthening Supply Management: Defending Canadian control of our market space and advancing food sovereignty*, 2016, <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2019/10/Strengthening-Supply-Management.pdf>.
- 3** Bijn Brown, « Price negotiating power balance hurts producers », *Canadian Hog Journal*, octobre 2020, <https://canadianhogjournal.com/2020/10/07/price-negotiating-power-balance-hurts-producers/>.
- 4** Allen Oberg, « What's at Stake », *Canadian Wheat Board Alliance*, s.d., <https://www.cwbafacts.ca/whats-at-stake/>.
- 5** Cathy Holtslander, « Standing up to Farmland Financialization », *Lettre d'information de l'Union fermière*, février 2024, <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2024/01/UF-NEWSLETTER-FEBRUARY-2024.pdf>.
- 6** European Commission, *Income support explained: Overview of direct payments for farmers*, s.d., https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/income-support/income-support-explained_en.
- 7** Union nationale des fermiers de l'Ontario, *Reframing the Farm Labour Crisis in Ontario*, 2021, https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2021/07/Reframing-the-Farm-Labour-Crisis-NFU-O-Farm-Labour-Study_compressed.pdf.
- 8** Union nationale des fermiers, *Towards a National Agricultural Labour Strategy that works for Farmers and Farm Workers*, 2022, <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2022/10/2022-10-19-NFU-submission-to-AAFC-National-Agricultural-Labour-Strategy-consultation.pdf>.
- 9** Sarah Hackfort, Sarah Marquis et Kelly Bronson, « Harvesting value: Corporate strategies of data assetization in agriculture and their socio-ecological implications », *Big Data & Society*, 11(1), 2024, <https://doi.org/10.1177/20539517241234279>.
- 10** Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, *Brazil: Food Purchase Program (PAA)*, s.d., [https://policybasket.endhungerandpoverty.org/index.php/Brazil:_Food_Purchase_Program_\(PAA\)](https://policybasket.endhungerandpoverty.org/index.php/Brazil:_Food_Purchase_Program_(PAA)).

Anciens combattants militaires

Introduction

Après des décennies de négligence institutionnelle, les anciens combattants d'aujourd'hui se retrouvent avec une multitude d'avantages et de solutions qui ne répondent que rarement à leurs besoins, malgré des appels répétés en faveur d'une réforme.

Aujourd'hui encore, des vétérans qui ont été affectés par des blessures ou des maladies similaires dans le cadre de leur service sont indemnisés différemment selon l'endroit et le moment où ils ont servi. Le système actuel ne répond toujours pas aux besoins des vétérans appartenant à des groupes en quête d'équité (femmes et personnes de diverses identités de genre, personnes 2ELGBTQ+, personnes racisées, Autochtones, francophones, etc.). Il ne fait rien non plus face au nombre disproportionné de vétérans itinérants.

Les membres des familles des vétérans continuent d'être confrontés à des problèmes de santé mentale liés aux affectations fréquentes, aux longues et multiples absences et aux risques inhérents au service militaire. Il y a quatre ans maintenant que le Bureau de l'ombudsman des vétérans demande que des investissements réalisés afin que les membres des familles des vétérans des Forces armées canadiennes puissent bénéficier de plein droit d'une couverture pour les soins de santé mentale¹.

Maintenant que la défense nationale fait l'objet d'une attention accrue et que ses budgets sont augmentés, il est temps d'adopter une approche

plus globale et de rappeler que tous les militaires en service actif finissent par devenir des vétérans. On ne peut pas financer une partie de leur vie et les laisser ensuite dépérir.

Vue d'ensemble

Une enquête attendue depuis longtemps sur les programmes et les services destinés aux anciens combattants

La dernière fois que le gouvernement fédéral a procédé à un examen indépendant complet des avantages et des services qui sont destinés aux anciens combattants, c'était dans les années 1960. Les programmes et services d'Anciens Combattants Canada (ACC) qui assurent des soins et un soutien aux anciens combattants malades et blessés et ainsi qu'à leurs familles sont encore basés sur des programmes qui ont été élaborés pour répondre aux besoins des anciens combattants vieillissants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. En 2023, ces anciens combattants n'étaient plus que 4 162 sur les plus de 194 098 clients d'ACC.

La nouvelle Charte des anciens combattants de 2006 a donné lieu à des dizaines de changements législatifs, à la création de nouveaux avantages et à des « améliorations » aux programmes et services destinés aux vétérans. Au lieu de répondre aux besoins des anciens combattants de manière directe, ces nouvelles couches successives de règlements, de politiques et de critères d'admissibilité ont créé des duplications, des complexités, de la confusion, de la frustration et un sentiment chez les vétérans d'être trahis par l'institution.

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans² a appelé à un dialogue national afin de définir une vision et des résultats clairs pour les anciens combattants du Canada et leurs familles. Il est temps de mener une enquête indépendante afin de garantir que les besoins des vétérans malades et blessés, de leurs familles et de la communauté élargie et diversifiée des anciens combattants soient adéquatement satisfaits.

Des soins médicaux qui répondent réellement aux besoins des anciens combattants et de leurs familles

La transition vers le système médical « civil » pose toujours problème. Les vétérans ont besoin d'avoir accès à des médecins et à des professionnels de la santé qui sont formés pour les soigner—and qui comprennent les traumatismes sexuels subis dans le cadre du service militaire, les

traumatismes liés au stress opérationnel, les douleurs chroniques, le syndrome de stress post-traumatique et les souffrances morales, entre autres.

Pour être les plus efficaces possibles, ces types de soins peuvent nécessiter d'être dispensés en personne. Le budget de 2024 prévoyait 9,3 millions de dollars sur cinq ans pour financer la télémédecine destinée aux anciens combattants et à leurs familles, mais l'efficacité de cette méthode reste questionnable. Des vétérans ayant eu recours à la télémédecine³ se sont sentis bousculés, ont exprimé des préoccupations quant au manque d'intimité à leur domicile, ont eu du mal à se concentrer, ont fait face à de longs temps d'attente, n'ont bénéficié que d'aménagements limités pour pallier leurs déficiences auditives et visuelles, et ont été confrontés à des problèmes de communication ayant conduit à des erreurs. En général, le traitement par télémédecine est moins efficace pour les problèmes de toxicomanie, les douleurs chroniques et les problèmes de santé spécifiques aux femmes.

L'itinérance chez les vétérans

Les vétérans sont deux à trois fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance que le reste de la population. On estime que le nombre de vétérans sans domicile fixe au Canada se situe entre 2 400 et plus de 10 000⁴.

Les femmes représentent 30 % des vétérans itinérants⁵. Elles sont plus susceptibles d'avoir des personnes à charge, d'avoir subi des violences de la part d'un partenaire intime et d'avoir vécu des traumatismes sexuels dans le cadre de leur service militaire⁶. Les services actuellement proposés par ACC et les refuges municipaux pour itinérants s'adressent aux hommes vétérans et ne répondent pas nécessairement aux besoins des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Les femmes aux intersectionnalités multiples (racisées, autochtones, 2ELGBT+, handicapées, etc.) sont davantage à risque.

Il faut donc investir pour combler ces lacunes. Ces investissements doivent être axés sur la prévention, car on sait que de nombreux cas de précarité du logement et d'itinérance ont été précédés par des moments charnières et auraient pu être évités si l'aide ou les soutiens nécessaires avaient été disponibles à ce moment-là.

Des arriérés à gérer

Les problèmes identifiés jusqu'à présent ont été aggravés par la réticence des gouvernements précédents à financer correctement le personnel nécessaire pour traiter les arriérés, réduire les temps d'attente et alléger

la charge de travail des gestionnaires de cas. ACC n'atteint toujours pas la plupart de ses objectifs en matière de services. Les décisions prennent souvent beaucoup plus de temps que prévu et les temps d'attente pour une décision dans un dossier de prestations d'invalidité sont la principale source des plaintes reçues par le Bureau de l'ombudsman des vétérans.

Le ratio vétérans/gestionnaires de cas atteint 31:1 et certains gestionnaires de cas ont jusqu'à 50 vétérans à leur charge. De nombreux gestionnaires de cas manquent également de formation, certains vétérans faisant état d'un manque d'homogénéité dans les connaissances d'un gestionnaire à l'autre.

Des investissements en ressources humaines sont nécessaires pour faire en sorte que les problèmes soient traités dans un délai raisonnable.

Un recours moindre à la privatisation

Cela fait maintenant plusieurs années qu'ACC a conclu un contrat d'une valeur de 560 millions de dollars pour une durée initiale de cinq ans et demi avec Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens (PSRVC), un partenariat privé entre Lifemark Health Group (qui appartient à Loblaw Companies Limited) et WCG International. Ce contrat a pour objet l'administration du programme de réadaptation d'ACC (auparavant administré par Croix Bleue Medavie).

Le Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants (SEAC) a dénoncé l'absence de consultation et d'information sur cette décision, et il craint que le contrat ne permette pas d'offrir des services de qualité aux vétérans⁷. Il a également estimé que le contrat coûterait 25 % de plus que si la prestation des mêmes services était effectuée par la fonction publique.

Des organismes de soutien aux vétérans, comme le Comité consultatif du ministre sur l'excellence des services, estime qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés⁸. Les vétérans ont aussi critiqué cette décision. L'un d'entre eux a déclaré au *Ottawa Citizen* que la privatisation a donné lieu à des expériences traumatisantes : « On ne m'a pas vraiment traité comme un vétéran ou un client, plutôt comme quelqu'un qu'on fait entrer, qu'on fait payer et qu'on pousse vers la sortie »⁹.

Des prestataires de soins de santé se sont également montrés critiques à l'égard de cette entente, publiant une lettre ouverte dans laquelle ils soulèvent de nombreux points d'inquiétude, notamment le fait que Lifemark n'a pas pris en compte la nature complexe de la clientèle et n'a pas mentionné les traumatismes ou le syndrome de stress post-traumatique dans la documentation envoyée à ses fournisseurs de services¹⁰.

Une étude du Comité permanent des anciens combattants¹¹ a mis en évidence plusieurs problèmes liés au nouveau programme de réadaptation : un risque de désengagement des professionnels ayant une longue expérience du travail avec les vétérans, un manque de surveillance (le PSRVC est responsable d'évaluer son propre rendement) et un manque de renseignements fournis aux gestionnaires de cas, aux vétérans et aux fournisseurs de services.

En résumé, ce contrat offre un service de qualité inférieure à celui que pourrait offrir une administration publique expérimentée, et ce, à un coût plus élevé. Il est temps de mettre un terme à cela.

Un traitement équitable pour les femmes vétérans

L'invisibilité du sexe et du genre au sein des systèmes de l'armée et des anciens combattants, y compris dans le domaine des soins de santé, a engendré un certain nombre de problèmes pour les femmes membres des forces armées et les vétérances. Ces problèmes comprennent notamment des préjugés systémiques, des lacunes dans la recherche et des taux accrus de blessures et de maladies, ce qui se traduit par un nombre inutilement élevé de libérations pour raisons médicales chez les femmes. Jusqu'à 47 % des libérations de l'armée chez les femmes ont un motif d'ordre médical¹², le principal étant une blessure musculosquelettique.

Cette invisibilité crée également des obstacles à l'accès des vétérances¹³ aux prestations et aux programmes d'ACC, comme l'a documenté un rapport du Comité permanent des anciens combattants publié en 2024¹⁴. Ce rapport identifie plusieurs secteurs où il serait possible d'améliorer la situation des vétérances, notamment la recherche, la réponse aux besoins médicaux et sanitaires spécifiques, la reconnaissance-commémoration, et l'élimination des obstacles aux services et au soutien.

Pour analyser et évaluer pleinement l'impact de ses programmes sur le genre et la diversité, et pour garantir des résultats et des changements équitables¹⁵, il faut appliquer de manière cohérente et transparente les objectifs des lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre dans le domaine de la recherche (Sex and Gender Equity in Research Guidelines, ou SAGER), de l'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) et de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) au sein d'Anciens Combattants Canada, des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale.

Les effets spécifiques du service militaire sur la santé physique et mentale et le bien-être des vétérances doivent être reconnus et pris en

compte au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ainsi que par les services d'indemnisation et de soutien d'ACC. À titre d'exemple, ACC s'est engagé à mettre à jour ses outils et ses lignes directrices pour l'évaluation des prestations d'invalidité et à appliquer l'approche fondée sur l'ACS+. Bien qu'une partie du travail ait été réalisée, la mise en œuvre de cette initiative reste toutefois en suspens. Le rôle que jouera l'ACSG dans cette mise à jour n'est pas clair non plus à l'heure actuelle, bien que le rapport interne produit par Barbara Clow en 2019 et intitulé *SGBA and Disability Benefits* (ACSG et prestations d'invalidité) contient un certain nombre de conclusions et de recommandations.

Mesures

Le BFA lancera une enquête indépendante afin de s'assurer que tous les vétérans, leurs proches, leurs aidants et leurs survivants reçoivent les soins, les avantages et le soutien dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Cette enquête débouchera sur un rapport contenant des recommandations concrètes et mesurables.

Le BFA procédera à l'inscription de tous les anciens combattants non inscrits. ACC a adopté une approche limitée et réactive de la prestation de services qui répond uniquement aux vétérans qui recherchent activement ces services. L'inscription de tous les anciens combattants auprès d'ACC permettrait de mieux comprendre la population des vétérans, de favoriser une approche proactive et de faciliter la conception d'avantages ciblés¹⁶.

Le BFA veillera à ce que les aidants et les membres de la famille, y compris les conjoints, ex-conjoints, survivants et enfants à charge, aient accès de plein droit, indépendamment du plan de traitement de l'ancien combattant, à un traitement en santé mentale lorsque leurs problèmes sont liés aux conditions du service militaire.

Le BFA fournira des fonds pour des médecins de santé professionnelle (en particulier pour les vétérans qui n'ont pas de médecin de famille) et pour les médecins civils qui acceptent des patients vétérans. Il leur accordera un accès sans entrave aux ressources éducatives et à la formation sur les traumatismes sexuels subis dans le cadre du service militaire, les traumatismes liés au stress opérationnel, la douleur chronique, le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, la documentation d'ACC, l'exposition aux risques professionnels et les autres domaines pertinents.

Le BFA financera des séances de formation approfondie en présentiel obligatoires pour l'ensemble du personnel d'ACC, afin de les sensibiliser aux les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence.

Le BFA ne renouvellera pas le contrat privé avec Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens. À compter du 30 juin 2027, il confiera l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants à la fonction publique.

Le BFA améliorera le financement afin d'augmenter le nombre d'employés nommés pour une durée indéterminée et de gestionnaires de cas. Il se penchera sur la question de la localisation du personnel (un grand nombre d'entre eux travaillent actuellement à partir de l'Île-du-Prince-Édouard) et sur la possibilité d'une décentralisation.

Le BFA fournira un financement pour consolider et améliorer les programmes de transition existants des Forces armées canadiennes et d'Anciens Combattants Canada (y compris les programmes ciblant les facteurs de risque de l'itinérance). Ces fonds permettront d'augmenter le nombre de gestionnaires de cas, de collecter de données sur les facteurs de risque, et de proposer des services de counseling prélibératoire ainsi qu'un programme de transition qui comprend des services de reconversion professionnelle, de réintégration dans la collectivité et de littératie en matière de santé mentale.

Le BFA financera et mettra en œuvre un programme de recherche à long terme sur les femmes militaires et les vétéranes, ainsi qu'une recherche spécifique et multiministérielle sur les femmes incluant les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada.

Le BFA accélérera la mise à jour des Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension et de la Table des invalidités en ce qui concerne les conditions médicales affectant les femmes. Il appliquera également un processus SAGER, ACSG et ACS+ transparent afin de remédier aux préjugés liés au genre et aux lacunes qui empêchent l'équité des données dans le domaine de la recherche.

Le BFA intégrera les organismes d'aide aux vétérans aux systèmes d'information sur la gestion des personnes en situation d'itinérance afin de mieux recenser les vétérans itinérants et de leur fournir des services.

Le BFA mettra en place un programme de certificats de logement qui versera un supplément de loyer individualisé aux vétérans itinérants.

Le BFA demandera à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de dédier aux anciens combattants une part des fonds de la Stratégie nationale sur le logement afin de financer des projets de logements et de leur fournir un capital sous la forme de prêt à faible taux

Tableau 4.1 / Mesures du BFA sur anciens combattants militaires

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Financement d'une enquête indépendante pour s'assurer que les anciens combattants reçoivent les soutiens dont ils ont besoin	5 \$	5 \$	
Inscription de tous les anciens combattants non inscrits (plus de 330 000)	2 \$	2 \$	2 \$
Financement d'un traitement indépendant en santé mentale pour les membres des familles	6 \$	6 \$	6 \$
Formation des médecins sur les problématiques spécifiques aux anciens combattants	2 \$	2 \$	2 \$
Formation approfondie à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence	13 \$	13 \$	
Transfert à l'interne du programme Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens		-19 \$	-25 \$
Embauche de gestionnaires de cas et de personnel pour une durée indéterminée	53 \$	24 \$	24 \$
Amélioration des programmes de transition existants des Forces armées canadiennes - Anciens combattants Canada	49 \$	52 \$	53 \$
Mise en œuvre d'un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétéraines	5 \$	5 \$	5 \$
Intégration des organismes d'aide aux vétérans dans les systèmes d'information sur la gestion des personnes en situation d'itinérance afin de mieux recueillir les données sur les vétérans itinérants	1 \$		
Doubler le programme d'aide aux anciens combattants sans domicile fixe et le prolonger jusqu'en 2028.	21 \$	21 \$	42 \$

d'intérêt ou de prêt-subvention (voir le chapitre Logement abordable et itinérance). Il s'agira notamment de logements accessibles réservés aux femmes et de logements comprenant un soutien pour les personnes dépendantes et les animaux d'assistance.

Notes

1 Bureau de l'ombudsman des vétérans, *Pleins feux 2024*, Gouvernement du Canada, 24 avril 2025, https://www.ombudsman-veterans.gc.ca/fr/publications/bulletins/Plein_feux_2024.

2 Bureau de l'ombudsman des vétérans, *Indemnisation des vétérans canadiens : Une analyse comparative des régimes d'avantages*, 2020, <https://ombudsman-veterans.gc.ca/fr/publications/revues-systemiques/indemnisation-analyse>.

3 Deanna L. Walker, M.S. Nouri, R.A. Plouffe, J.J. W. Liu, T. Le, C.A. Forchuk, D. Garlaga, K. St-Cyr, A. Nazarov et J.D. Richardson, « Telehealth experiences in Canadian veterans: associations,

strengths and barriers to care during the COVID-19 pandemic », *BMJ Military Health*, 12 mai 2023, <https://militaryhealth.bmj.com/content/early/2023/05/11/military-2022-002249>.

4 Taylor Chase, Alison Clement, Sandrine Desforges et Anmol Gupta, *Addressing Veteran Homelessness in Canada*, École Max Bell de politiques publiques, Université McGill, juillet 2023, https://www.mcgill.ca/maxbellschool/files/maxbellschool/ofha_veteran_homelessness_policy_brief_-_2023.pdf.

5 L'itinérance comprend ici les personnes qui résident dans des refuges d'urgence, des logements provisoires ou des situations de logement dangereuses.

6 Michael Short, Stephanie Felder, Lisa Veteran Baird et Brenda Gamble, « Female veterans' risk factors for homelessness: Veterans review », *Journal of Military, Veteran and Family Health*, 2023.

7 Emmanuel Dubourg, *Nouveau contrat pour l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2023, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP12515046/acvarp11/acvarp11-f.pdf>.

8 Ibid.

9 Catherine Morrison, « Unions and veterans decry privatization of rehabilitation services », *Ottawa Citizen*, mars 2023, <https://ottawacitizen.com/news/local-news/unions-and-veterans-decry-privatization-of-rehabilitation-services>.

10 Lee Berthiaume, « Rehab contract sparks new fight between veterans and the Liberal Government », *La Presse canadienne*, 12 février 2023, https://www.thecanadianpressnews.ca/health/rehab-contract-sparks-fresh-battle-between-veterans-and-the-liberal-government/article_afccf23a-c02b-5f51-a1b2-595155408ecc.html.

11 Emmanuel Dubourg, *Nouveau contrat pour l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2023.

12 Ibid.

13 Le BFA reconnaît que le terme « femmes » inclut l'intersectionnalité des personnes autochtones, 2ELGBTQ+ et racisées.

14 Emmanuel Dubourg, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2024, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP13177333/acvarp15/acvarp15-f.pdf>.

15 Maya Eichler, « Equity in Military and Veteran Health Research: Why It Is Essential to Integrate a Sex and Gender Lens », *Journal of Military, Veteran and Family Health*, 2021.

16 Ibid.

Arts et culture

Introduction

Le Canada a besoin que les arts et la culture s'expriment avec dynamisme dans tous les secteurs. Les manifestations artistiques nous interpellent, nous divertissent et nous instruisent. Elles nous renvoient à nous-mêmes et au monde. Ce sont des vecteurs de cohésion sociale, de dialogue interculturel, de changement social, de santé et de bien d'autres choses encore. Selon Statistique Canada, le secteur des arts et de la culture est également important, puisqu'il représentait 2,3 % du PIB réel en 2023¹. Le Conference Board du Canada a estimé par le passé que ce secteur représentait 7,4 % du PIB, en incluant les contributions directes, indirectes et induites². En 2022, les exportations culturelles du Canada ont représenté 24,5 milliards de dollars³ et le secteur des arts et de la culture employait 685 000 personnes⁴.

Mais le secteur continue de faire face à des défis importants en 2025. Depuis les perturbations entraînées par la pandémie, chaque domaine du secteur est affecté par l'augmentation des coûts, la baisse des audiences, l'évolution des modèles commerciaux, la concurrence accrue pour un financement public stagnant et la diminution des dons philanthropiques et des commandites. Si les droits de douane américains sont éventuellement imposés, ils auront des conséquences négatives, en particulier dans les secteurs de l'édition et des médias électroniques.

En cette période d'incertitude et de menaces pour notre souveraineté, le programme du Parti Libéral, qui entend « protéger les voix

canadiennes », affirme qu'« une culture forte est forgée par une histoire commune et par les histoires uniques que nous racontons. Dans un océan de médias et de désinformation en provenance des États-Unis, nous avons plus que jamais besoin de voix canadiennes »⁵. Le BFA 2026 témoigne d'un engagement renouvelé en faveur de nos arts, de nos artistes et de notre culture, afin que nous puissions raconter nos histoires et faire entendre nos voix.

Vue d'ensemble

Les temps sont durs pour tous les acteurs de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la création artistique, de la production, de la distribution ou de la diffusion. Producteurs, éditeurs et artistes sont confrontés à des coûts croissants et à des revenus en baisse. Depuis la pandémie, le public ne revient pas dans les petites salles de spectacle et les théâtres. Les technologies numériques continuent de remodeler les modèles commerciaux. Pendant ce temps, les commandites et les dons philanthropiques sont en baisse. L'intelligence artificielle (IA) constitue une menace considérable pour les artistes-interprètes, écrivains et autres créateurs, mais aussi pour les producteurs. Ces difficultés sont vécues différemment d'un secteur à l'autre et touchent particulièrement les artistes émergents, ceux issus de communautés défavorisées, ainsi que les professionnels plus âgés qui luttent pour gagner leur vie en tant qu'auteurs, chanteurs, artistes visuels, danseurs, acteurs, metteurs en scène ou autres créateurs en coulisses.

L'année dernière, le BFA a détaillé les défis auxquels sont confrontés les secteurs de la musique et de l'édition. Une étude récente⁶ a révélé que l'industrie de la musique en direct générait 10,9 milliards de dollars de PIB et 102 000 emplois équivalents temps plein (ETP), mais elle a également mis en évidence les difficultés persistantes auxquelles sont confrontées les petites salles de concert, les musiciens de studio et les artistes émergents. Les ventes de livres et de magazines stagnent. Bien qu'en hausse, elles étaient encore inférieures en 2022 ce qu'elles étaient en 2018, avant la pandémie⁷.

Il est important de noter qu'en 2023-2024, le volume total de production de l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne a diminué de 18,5 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 9,58 milliards de dollars.

Le volume de la production télévisuelle canadienne a diminué de 12,7 %, pour atteindre 3,25 milliards de dollars, tandis que la production de tournages et de prestations à l'étranger a reculé de 26,1 %, pour s'établir à 4,73 milliards de dollars. L'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des contenus audiovisuels (y compris la production, la distribution, l'exploitation, la radiodiffusion et la distribution) a généré environ 271 195 emplois ETP (baisse de 17,1 %), 14,41 milliards de dollars de revenus du travail (baisse de 13,3 %) et 19,18 milliards de dollars de PIB (baisse de 14,8 %), à la fois en termes d'impacts directs et de retombées⁸.

L'industrie de la production audiovisuelle est confrontée à de nombreux défis. Alors que le public adopte les services de diffusion en continu largement étrangers, les revenus des radiodiffuseurs privés traditionnels diminuent. La SRC a notamment dû faire face à des coupes budgétaires, à une baisse d'audience et à une augmentation des coûts. Cette baisse témoigne également des effets persistants des grèves des scénaristes et des acteurs américains en 2023. Les diffuseurs en continu (Netflix, Amazon Prime, etc.) réduisent considérablement le nombre de productions qu'ils réalisent, car elles disposent désormais d'un vaste stock de programmes populaires de haute qualité qu'ils peuvent réutiliser. Auparavant, seul Disney+ avait la capacité de recycler un vaste inventaire de programmes populaires, et n'ajoutait donc qu'un petit nombre de nouveaux films chaque année.

La décision rendue par le CRTC en 2024, qui oblige les diffuseurs de films et d'émissions de télévision étrangers à contribuer 5 % de leurs recettes brutes enregistrées au Canada à la production de films, d'émissions de télévision et de contenus médiatiques canadiens, visait à stabiliser les perspectives des producteurs de contenu canadien. Toutefois, les diffuseurs en continu ont contesté cette exigence devant les tribunaux. Selon un sondage réalisé par Abacus Data en avril 2025, 83 % des Canadiens et des Canadiennes souhaiteraient que l'on investisse davantage dans les émissions de télévision, les films et les contenus numériques produits au Canada, afin de garantir la disponibilité d'un plus grand nombre de contenus de meilleure qualité⁹.

On ignore encore comment les droits de douane américains s'appliqueront aux œuvres culturelles. Une enquête menée en février 2025 auprès de l'industrie de la presse magazine¹⁰ a révélé plusieurs sujets de préoccupation : augmentation des coûts d'impression, perte de recettes publicitaires, réduction des abonnements et pressions financières. Le secteur du livre est également préoccupé. Les éditeurs canadiens tirent en effet environ 50 % de leur chiffre d'affaires des États-Unis. Et chez nous, pour pouvoir rester en activité et vendre des titres et

des auteurs canadiens, les librairies canadiennes doivent aussi vendre des ouvrages importés. Le président Trump a menacé d'appliquer des droits de douane sur les films importés aux États-Unis. La production cinématographique est une activité mondiale dont les services sont souvent fournis dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis. Pour l'instant, les biens culturels sont exemptés de droits de douane, même après que le président ait invoqué la loi américaine sur les pouvoirs économiques d'urgence face aux pays étrangers (*International Emergency Economic Powers Act*, ou IEEPA). Quelle que soit l'attitude des tribunaux face à l'utilisation de l'IEEPA pour imposer des droits de douane, cette loi exempte spécifiquement le « matériel d'information ». Les autorités américaines interprètent cette disposition comme incluant les biens culturels et les médias.

Alors que la production ralentit à l'échelle mondiale, l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision est confrontée à un problème plus important que les droits de douane : ses concurrents prennent des mesures énergiques pour attirer les producteurs. La Californie s'apprête en effet à porter à au moins 35 % les subventions accordées aux tournages sur son territoire et à élargir la catégorie des productions admissibles. En février 2025, le Royaume-Uni a porté ses subventions à 34 % pour les films et les productions télévisuelles haut de gamme, et à 40 % pour les autres productions. Au Canada, les films et vidéos à contenu canadien bénéficient d'un crédit d'impôt remboursable de 25 % pour les dépenses de main-d'œuvre admissibles.

Mesures

Le BFA 2026 répond à la crise en mettant en œuvre les engagements de la plateforme libérale. Ces engagements consistent notamment à soutenir « des artistes et créateurs canadiens en augmentant le financement d'agences [...] en reconnaissance de l'importance des créateurs et des industries de création du Canada. Plus nous donnons vie à nos perspectives, mieux nous comprenons le Canada et plus nous pouvons montrer au monde ce qui rend le Canada fort »¹¹.

Le BFA améliorera le financement de CBC/Radio-Canada afin qu'il corresponde au montant par habitant reçu par d'autres radiodiffuseurs publics. Actuellement, CBC/Radio-Canada ne reçoit que 32 \$ de financement fédéral par habitant. La moyenne de l'ensemble des radiodiffuseurs publics (sur la base d'une comparaison entre 19 pays)¹²

est de 79 \$ de soutien gouvernemental par habitant. En outre, les revenus publicitaires représentent actuellement 22 % du financement total de CBC/Radio-Canada. Le BFA éliminera la publicité et le budget du réseau CBC/Radio-Canada sera augmenté pour être, d'ici cinq ans, supérieur de 2 milliards de dollars à ce qu'il est aujourd'hui.

Le BFA élargira les crédits d'impôt remboursables à tous les secteurs afin d'encourager l'investissement privé dans la production d'œuvres artistiques et culturelles. Le Canada offre actuellement des crédits d'impôt remboursables basés sur la main-d'œuvre, principalement par le biais du *Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne* et du *Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique*. Plusieurs provinces offrent des crédits complémentaires aux producteurs de films et d'émissions de télévision, et des incitations similaires sont prévues pour les productions médiatiques numériques et d'animation. Le Québec offre également un crédit d'impôt remboursable aux producteurs de spectacles sur scène, et l'Ontario, un crédit d'impôt remboursable aux éditeurs de livres.

Le BFA portera à 35 % le crédit d'impôt fédéral remboursable pour les expressions artistiques. L'admissibilité au crédit sera étendue aux producteurs de toutes les formes d'expression artistique et d'œuvres culturelles, et pas seulement aux productions cinématographiques et audiovisuelles. Le crédit sera basé sur les dépenses de main-d'œuvre admissibles, y compris les salaires, traitements, honoraires, indemnités journalières et autres formes de rémunération. Les paiements aux artistes et autres talents créatifs sont inclus. Il sera accordé aux producteurs canadiens admissibles de films, de contenu télévisuel, de médias numériques, d'animation, de spectacles vivants, de livres, de magazines, d'arts visuels, d'artisanat, ainsi que d'autres formes d'expression artistique et d'œuvres culturelles.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces afin de veiller à ce que les programmes de crédit d'impôt soient complémentaires, qu'ils encouragent efficacement les investissements du secteur privé dans ces industries et qu'ils tiennent compte des besoins des producteurs et éditeurs spécialisés créant des œuvres présentant un intérêt culturel.

Le BFA versera 150 millions de dollars par année de plus au Conseil canadien des arts pour :

- mettre en œuvre des programmes pertinents pour les artistes autochtones, noirs, de diverses identités de genre, handicapés, âgés et d'autres communautés marginalisées en quête d'équité;

- soutenir les œuvres qui présentent un intérêt culturel;
- fournir des subventions de fonctionnement supplémentaires aux organismes de services artistiques, qui sont essentiels à la santé et à la vitalité du secteur.

Le BFA ciblera des mesures de soutien à l'intention des artistes professionnels.

Les artistes professionnels constituent le cœur du secteur : écrivains, musiciens, interprètes, concepteurs, artistes visuels, compositeurs, danseurs, éditeurs, chanteurs, conteurs, réalisateurs, chorégraphes, artisans et bien d'autres encore, dans toutes les collectivités et sur tous les médias.

On compte plus de 202 000 artistes professionnels, soit environ 1 % de la population active totale¹³. Cependant, c'est dans le milieu artistique que la pratique du travail à la demande est la plus répandue. La plupart du temps, les gens travaillent d'un contrat à l'autre, pour un revenu faible, fluctuant et incertain. Depuis longtemps, le revenu individuel médian des artistes professionnels est inférieur d'environ 44 % à celui de l'ensemble des travailleuses et travailleurs canadiens¹⁴.

Le BFA modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire en sorte que le revenu artistique professionnel à concurrence de 10 000 \$ soit admissible à un crédit d'impôt remboursable de 15 %. Ce crédit sera réduit à 7,5 % pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de tous les artistes, et il sera supprimé pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de l'ensemble des travailleuses et travailleurs¹⁵. Ce crédit d'impôt constitue une puissante incitation à la créativité pour les artistes qui se démènent pour vivre de leur art. Les définitions et les contrôles sont fournis dans le *Folio de l'impôt sur le revenu S4-F14-C1, Artistes et écrivains*, ainsi que dans la *Loi sur le statut de l'artiste*. Lorsque le revenu minimum vital (revenu de subsistance canadien, ou RSC) sera pleinement mis en œuvre (voir le chapitre Sécurité du revenu et pauvreté), le crédit d'impôt remboursable fera l'objet d'un réexamen.

Le BFA assurera l'équité fiscale aux artistes professionnels en leur permettant d'effectuer une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans. Les artistes visuels peuvent consacrer de nombreuses années à la création d'œuvres avant qu'elles ne soient exposées et vendues. Un écrivain peut passer de nombreuses années à travailler un scénario avant qu'il ne devienne un film et ne génère des revenus. Mais le revenu qu'ils toucheront sera imposé l'année où il sera perçu. Selon leur lieu de résidence et leur revenu total, ils pourraient payer jusqu'à 16 % d'impôt de

Tableau 5.1 / Mesures du BFA sur arts et culture

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Augmenter le financement de CBC/Radio-Canada au niveau d'autres radiodiffuseurs publics	407 \$	814 \$	1 221 \$
Élargir le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne à tous les secteurs artistiques et porter à 35 % le taux de remboursement	707 \$	707 \$	707 \$
Augmenter le financement du Conseil canadien des arts pour une programmation inclusive	150 \$	150 \$	150 \$
Soutiens au revenu des artistes professionnels	37 \$	37 \$	37 \$
Possibilité pour les artistes de faire une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans	5 \$	5 \$	5 \$

plus que s'ils avaient perçu ce revenu de manière uniforme sur les années de création¹⁶. Si nécessaire, la réglementation portera sur les montants que les artistes ont pu recevoir sous forme de crédits d'impôt au cours des années précédentes.

De nombreux artistes et autres travailleuses et travailleurs du secteur culturel sont contraints de travailler en dehors du secteur entre deux contrats. Lorsque cela se produit, leur employeur et eux-mêmes cotisent au régime d'assurance-emploi (AE). Cependant, lorsqu'ils sont au chômage (que ce soit en tant qu'artistes ou dans le cadre d'un autre emploi), plusieurs ne parviennent pas à toucher de prestations régulières de l'AE, alors qu'ils y sont admissibles¹⁷. Le BFA veillera à ce que la Commission de l'assurance-emploi du Canada élabore des règles permettant d'intégrer pleinement et équitablement les artistes professionnels dans le système d'AE. Les artistes professionnels et ceux qui les engagent paieront des cotisations, et les artistes auront droit à des prestations régulières selon un modèle basé sur le revenu total gagné (et non sur le nombre de semaines travaillées) par périodes de quatre semaines. Ce modèle ne devrait pas avoir d'incidence sur les revenus du régime, sauf dans des circonstances extraordinaires, telles qu'une pandémie. Il pourrait servir de modèle pour étendre les prestations d'assurance-emploi à d'autres travailleuses et travailleurs à la demande.

Notes

- 1 Statistique Canada, « Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2023 », *Le Quotidien*, 2 juin 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250602/dq250602a-fra.htm>.
- 2 Conference Board du Canada, *Valuing Culture: Measuring and Understanding Canada's Creative Economy*, Ottawa, 28 juillet 2008.
- 3 Conseil des arts du Canada, *Commerce des produits de la culture et du sport (CPCS)*, 9 octobre 2024, <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2023/10/commerce-des-produits-de-la-culture-et-du-sport>.
- 4 Patrimoine canadien, *Compte satellite de la culture**, dernière modification le 4 juin 2025, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/compte-satellite-culture.html>.
- 5 Parti Libéral du Canada, *Un Canada fort : Unir, sécuriser, protéger, bâtir*, avril 2025, <https://liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2025/04/Un-Canada-Fort.pdf>.
- 6 Association canadienne de musique sur scène, *Écoute active : Comprendre la puissance économique et le potentiel de l'industrie de la musique live au Canada*, 30 janvier 2025, <https://www.canadianlivemusic.ca/economic-impact-assessment>.
- 7 Statistique Canada, « Bibliophile un jour, bibliophile toujours : croissance des ventes de livres au Canada », *Le Quotidien*, 16 avril 2024, <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6060-bibliophile-un-jour-bibliophile-toujours-croissance-des-ventes-de-livres-au-canada>.
- 8 Association canadienne des producteurs médiatiques, *Profil 2024 : Un rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*, Téléfilm Canada, 2025, <https://cmpa.ca/profile/>.
- 9 Canadian Media Producers Association, « New Poll Finds Majority of Canadians Support Political Parties That Champion Canadian Identity and Canada's Cultural Industries », *CMPA*, 14 avril 2025, <https://cmpa.ca/pressreleases/new-poll-finds-majority-of-canadians-support-political-parties-that-champion-canadian-identity-and-canadas-cultural-industries/>.
- 10 Magazines Canada, *Magazines Canada Tariff Survey Report*, <https://magazinescanada.ca/wp-content/uploads/2025/03/Magazines-Canada-Tariff-Survey-Report-FINAL.pdf>.
- 11 Parti Libéral du Canada, *Un Canada fort*.
- 12 Geoff Bickerton, *On en a pour notre argent : Comparaison du financement des radiodiffuseurs publics dans 19 pays, y compris le Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, février 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/on-en-a-pour-notre-argent/>.
- 13 Kelly Hill, *Profil statistique des artistes au Canada en 2016*, Hill Strategies Recherche Inc., 2019. M. Hill a mis à jour quelques statistiques sur la base des données du recensement de 2021, y compris le nombre total d'artistes.
- 14 Kelly Hill, 2019.
- 15 Kelly Hill, 2019. Dans le recensement de 2016, le revenu familial médian des artistes se chiffrait à 57 800 \$ et celui des ménages en général, à 86 500 \$.
- 16 ACTRA, *Submission to the Department of Finance Consultations on Tax Planning Using Private Corporations*, octobre 2017.
- 17 Garry Neil, *Prestations spéciales de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs autonomes : Incidence sur les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels*, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, avril 2010, <https://www.culturalhrc.ca/sites/default/files/research/CHRC-EI-report-self-employed-fr.pdf>.

Assurance-emploi

Introduction

La sottise qui consiste à repousser sans cesse la réforme permanente de l'assurance-emploi (AE) refait surface à la moindre occasion.

Un trop grand nombre de travailleuses et de travailleurs n'ont toujours pas accès à l'AE, et les prestations sont toujours insuffisantes. Pendant ce temps, les perturbations économiques deviennent un phénomène récurrent. On peut désormais prédire, en quelque sorte, qu'il y aura une nouvelle urgence climatique, une nouvelle perturbation liée à l'intelligence artificielle, une nouvelle catastrophe naturelle, une nouvelle faillite d'une société de capital-investissement ou une nouvelle récession. À cela s'ajoutent les événements exceptionnels, comme les pandémies.

Notre régime d'assurance-emploi n'est préparé à rien de tout cela. Il n'était pas préparé au chaos provoqué par les tactiques d'intimidation et la guerre commerciale du président américain Donald Trump, ni à leurs graves conséquences pour notre marché du travail, notamment dans des secteurs clés comme l'automobile et l'acier.

En tant que plus important stabilisateur économique automatique, le régime de l'AE doit être prêt à passer à la vitesse supérieure en cas de besoin. C'est précisément ce que propose le BFA 2026 : un régime plus cohérent, capable de répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs et d'intervenir en cas de crise.

Vue d'ensemble

Le régime de l'assurance-emploi est la principale source de remplacement du revenu pour les travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi, sont mis à pied temporairement, prennent un congé parental ou d'aidant, ou doivent s'absenter du travail en raison d'une maladie ou d'une blessure. Financé par des cotisations salariales et patronales, le régime prévoit des dépenses de 29,44 milliards de dollars pour 2025¹. Le régime de l'AE répartit les risques et les coûts sur l'ensemble de la population, afin que les individus ne soient pas les seuls à en supporter le fardeau. Il finance également les services de formation et de placement fournis par les provinces et les territoires dans le cadre d'ententes sur le développement du marché du travail conclues avec le gouvernement fédéral.

L'AE joue un rôle économique essentiel. Depuis 1940, elle permet de maintenir le pouvoir d'achat et de soutenir les collectivités face aux perturbations du marché du travail. Elle permet également aux travailleuses et aux travailleurs de rechercher un nouvel emploi convenable plutôt que de tomber dans le cercle vicieux des emplois à bas salaire. Cet aspect est essentiel alors que le Canada cherche à renforcer son marché intérieur pour ne plus dépendre des échanges avec les États-Unis. Pour y parvenir, il faudra préserver les compétences des travailleuses et des travailleurs, ainsi que leur capacité à gagner suffisamment pour soutenir la demande intérieure.

Les enquêtes sur la population active de Statistique Canada confirment que les difficultés du marché du travail perdurent². En mai 2025, le chômage a augmenté pour le troisième mois consécutif pour atteindre 7 %, avec 1,6 million de personnes sans emploi. Le chômage des étudiantes et des étudiants, en particulier des nouveaux diplômés, a grimpé à 19,1 % en mai 2025³, dans un contexte de ralentissement inquiétant des offres d'emploi.

Pendant ce temps, des incendies de forêt de plus en plus vastes nous rappellent que la crise climatique et les catastrophes naturelles continuent d'affecter les collectivités et qu'elles ne feront qu'empirer avec le temps. Le cas des 8 000 travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite de la faillite de la Compagnie de la Baie d'Hudson illustre l'urgence d'améliorer l'accès à l'AE pour les personnes licenciées ou dont l'horaire de travail a été réduit avant la fermeture de l'entreprise. Avec un horaire réduit, certains ne cumulent pas assez d'heures pour avoir droit aux prestations ou se retrouvent avec une période de prestations plus courte.

Et maintenant, le Canada est confronté à un défi particulier. La guerre commerciale menée par Donald Trump a créé une crise qui touche de grands pans du marché du travail et a de nombreuses répercussions indirectes dans un contexte d'incertitude et d'instabilité généralisées.

Dans ce contexte, le Canada doit encore composer avec un taux d'indemnisation de l'AE historiquement bas, avec une moyenne de 39,9 % de sans-emploi indemnisés en 2023-2024⁴. En 1989, 83 % des sans-emploi recevaient des prestations régulières⁵; en 1998, ils étaient deux fois moins nombreux⁶. En janvier 2025, le taux d'indemnisation par prestations régulières s'établissait en moyenne à 32 % pour l'ensemble du pays, et à seulement 21 % dans les trois plus grandes régions métropolitaines⁷.

Il est urgent que le gouvernement agisse et tienne sa promesse antérieure d'instaurer un « régime d'assurance-emploi adapté au 21^e siècle ».

Le BFA 2026 entend réparer le régime de l'assurance-emploi. Il en élargira l'accès en réformant les règles d'admissibilité et en proposant de meilleures prestations. Il mettra également un terme à la mauvaise habitude de recourir à des solutions ponctuelles et disparates en cas de crise, comme cela s'est produit lorsque la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a dû remplacer les prestations régulières d'assurance-emploi pendant la pandémie de COVID-19, et comme cela se produit encore chaque fois qu'un incendie de forêt de grande ampleur nécessite un énième projet pilote.

Mesures

Conformément aux propositions d'un large éventail d'organisations communautaires et syndicales, dont le Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi⁸, et aux mémoires présentés lors des consultations gouvernementales sur la réforme de l'assurance-emploi⁹, le BFA entreprendra une réforme complète du régime en prenant les mesures suivantes.

Le BFA instaurera un nouveau programme de mesures d'urgence de l'AE qui intégrera les leçons tirées de la pandémie de la COVID-19 afin de rendre le régime plus réactif et plus pertinent pour les travailleuses et travailleurs, tout en réduisant ses coûts administratifs. Nous devons pouvoir compter sur une réponse automatique et prévisible en cas d'inondations, d'ouragans, d'incendies de forêt, de pandémies, etc. Les conditions d'admissibilité seront assouplies : les travailleuses et

travailleurs concernés se verront automatiquement créditer des heures supplémentaires et bénéficieront d'une période d'admissibilité plus longue pour le calcul de leurs heures accumulées. Le délai de carence sera supprimé et l'application des règles normales de déclaration des autres revenus sera suspendue. Les employeurs seront tenus d'accélérer la production des relevés d'emploi des travailleuses et travailleurs migrants et les mesures spéciales d'urgence pour le travail partagé seront accélérées. Le gouvernement avait anticipé la nécessité de telles mesures lorsqu'il a proposé, dans sa plateforme de 2019, une prestation d'AE en cas de catastrophe¹⁰.

Le BFA établira une règle d'admissibilité commune et pancanadienne pour les prestations régulières et spéciales d'AE, une mesure qui avait été appliquée pendant la pandémie. Cette mesure reconnaît que les taux de chômage régionaux ne devraient pas avoir d'incidence sur l'accès à l'AE. Le nombre minimum d'heures requis sera de 360 heures (ou de 12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur). Cela équivaut à 12 semaines de 30 heures, soit à peu près l'horaire moyen des salariés. La grille actuelle de l'AE est basée sur 35 heures, ce qui ne correspond plus aux horaires de la majorité des travailleuses et travailleurs du secteur des services. C'est particulièrement vrai pour les femmes et les personnes racisées qui travaillent dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration, dont les semaines de travail comptent parfois seulement 22,7 heures en moyenne¹¹.

Le BFA prolongera la période maximale de prestations à 50 semaines dans toutes les régions et maintiendra les cinq semaines supplémentaires pour les prestataires saisonniers admissibles. En 2023-2024, un prestataire sur trois (34,5 %)¹² a épousé ses prestations régulières d'AE (de 14 à 45 semaines) avant de retourner sur le marché du travail.

Le BFA rétablira immédiatement la couverture des prestations spéciales d'AE pour les personnes employées dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du nouveau Programme de mobilité internationale, comme c'était le cas avant 2013¹³. Pour permettre l'accès aux prestations régulières d'AE, il faudra modifier les politiques d'immigration relatives aux permis de travail, en particulier aux permis fermés, qui perpétuent les inégalités limitant l'accès à l'AE (voir le chapitre Immigration pour en savoir plus sur le programme global de régularisation). Les travailleuses et travailleurs étrangers cotisent déjà au régime de l'AE.

Le BFA permettra aux nouveaux parents de cumuler des prestations régulières d'AE et des prestations spéciales de congé parental. Pour ce faire, la période de référence et de prestations des parents doit être

portée à 104 semaines. La limite actuelle de 50 semaines entraîne en effet une perte de prestations lorsque les parents sont licenciés avant, pendant ou après un congé parental. Le Tribunal de la sécurité sociale a estimé que cette limite était contraire aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en matière d'égalité¹⁴. Une récente enquête a révélé que 15 % des nouvelles mères avaient été licenciées, mises à pied ou n'avaient pas vu leur contrat renouvelé pendant leur congé ou à leur retour¹⁵. Les objectifs économiques et sociaux généraux de l'AE impliquent de soutenir le remplacement de la rémunération pendant le congé parental ainsi que pendant les périodes de mise à pied. Au Canada, 75,6 % des nouveaux parents (hors Québec) faisaient partie de la population active et touchaient une rémunération assurable; parmi eux, 91,3 % ont déclaré avoir touché des prestations de maternité ou parentales en 2023¹⁶.

Le BFA portera le taux de remplacement du revenu des prestations d'AE à 66,6 %. Il existe un précédent historique au Canada concernant le remplacement des deux tiers de la rémunération normale¹⁷. Le taux actuel de 55 % est historiquement bas. Lorsque les prestations sont insuffisantes, l'accès au régime est compromis, car cela dissuade certains travailleurs et travailleuses d'en faire la demande.

Le BFA introduira un plancher pour les prestations d'AE. Le régime sera ainsi plus pertinent pour les travailleuses et travailleurs à faible revenu, parmi lesquels se trouvent beaucoup de femmes, de personnes racisées, d'Autochtones et d'adultes en situation de handicap, qui sont autrement contraints d'enchaîner les emplois précaires pour survivre. Dans un premier temps, le BFA établira ce plancher à 500 \$ par semaine, montant qui sera augmenté chaque année au même rythme que le maximum de la rémunération assurable et de la prestation maximale.

Le BFA augmentera les revenus nets du Compte des opérations de l'assurance-emploi en portant le maximum de la rémunération assurable (MRA) à 98 000\$ pour 2026. Ce montant correspond au MRA du Québec de l'année précédente pour le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)¹⁸.

Le BFA établira également un plafond de prestation de 1 037 \$ pour 2026, qui sera calculé d'après le nouveau MRA. Actuellement, les prestataires dont les revenus sont supérieurs au MRA de 65 700 \$ reçoivent moins que 55 % de leur revenu. Selon le Rapport actuariel sur l'AE, près de la moitié des prestataires (48,1 %) devraient avoir un revenu supérieur au MRA en 2026¹⁹.

Le BFA limitera les sanctions à une suspension de trois semaines lorsque l'employeur d'un demandeur déclarera un motif « non valable »

de cessation d'emploi. Actuellement, ces demandeurs se voient refuser les prestations. Cette situation touche les travailleuses et travailleurs qui cessent de travailler pour suivre une formation ou des études, mais aussi les travailleuses et travailleurs vulnérables et faiblement rémunérés qui se voient privés de prestations parce qu'ils n'ont pas déposé de plainte pour harcèlement, exploitation ou licenciement abusif. La sanction était limitée à trois semaines en 1971, puis est passée à sept semaines, puis à douze semaines jusqu'en 1993²⁰. Actuellement, plusieurs autres pays appliquent une période de suspension plus courte²¹.

Le BFA constituera un panel chargé de recommander des alternatives à l'exigence d'un arrêt de travail de sept jours sans salaire ni travail pour être admissible à l'AE. Cette règle pénalise les travailleuses et travailleurs ayant des horaires précaires. Les personnes employées par des agences de travail temporaire qui manipulent les horaires ou pour des entreprises qui ne fournissent pas de relevé d'emploi sont particulièrement touchées par cette règle. Le Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2014 a révélé que 53,5 % des travailleuses et travailleurs du quartile de revenu le plus bas n'avaient pas reçu de relevé d'emploi pour un arrêt de rémunération admissible²².

Le BFA assouplira les règles en vigueur concernant le travail pendant la période de prestations. Cela empêchera de décourager les travailleuses et travailleurs d'accepter un emploi temporaire lorsqu'ils sont mis à pied de leur emploi principal. Ils pourront conserver les 100 premiers dollars de leur revenu avant de voir leurs prestations faire l'objet d'une retenue. Cette mesure aidera également les personnes occupant plusieurs emplois à temps partiel, notamment les femmes et les personnes faiblement rémunérées.

Le BFA cessera de considérer les indemnités de cessation d'emploi et la paie de vacances comme des revenus aux fins de l'AE, ce qui permettra aux travailleuses et travailleurs de commencer à recevoir des prestations plus rapidement. Cette approche avait été adoptée lors de la pandémie de COVID-19, ce qui avait également simplifié la tâche de Service Canada. En 2018, près de 20 % des demandeurs de prestations régulières d'AE ont déclaré une indemnité de cessation d'emploi²³.

Le BFA proposera une nouvelle formule de « prestations spéciales plus » avec une prime ajustée pour les travailleuses et travailleurs indépendants. Elle comprendra notamment une prestation améliorée de soutien à la formation.

Le BFA rétablira le supplément de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, jadis versé lors d'un transfert dans le cadre d'une entente sur le développement du marché du travail conclue avec une province ou un

territoire. Ces ententes bilatérales présentent toutefois des lacunes en matière de reddition de comptes et d'orientation stratégique. Il faudra pallier ces lacunes, mais aussi renforcer le rôle des syndicats et des entreprises. Le financement accordera la priorité aux mesures actives, telles que les programmes d'adaptation, qui sont actuellement mal ficelés et ont besoin d'être revitalisés. De même, l'engagement du gouvernement fédéral à verser des prestations en vertu de la partie I de la Loi lorsque les travailleuses et travailleurs se perfectionnent, suivent une formation ou participent à un programme de travail partagé pendant l'apprentissage nécessitera un supplément de la province ou du territoire en vertu de la partie II de la Loi, la priorité étant accordée aux établissements publics d'enseignement et aux centres régionaux d'alphabétisation.

Toutes les mesures seront financées par le compte des opérations de l'AE, à l'exception des mesures d'intervention d'urgence (améliorations apportées aux prestations régulières d'AE) qui seront, quant à elles, financées par le Trésor canadien.

Le BFA établira à 20 % la « juste part du gouvernement » dans le coût annuel de l'AE. Cette mesure prendra la forme d'une contribution initiale de 10 % et d'une procédure d'augmentation. Les mesures présentées dans ce chapitre du BFA représentent un peu plus de 10 % de l'ensemble des prestations d'AE et constituent une première étape. Ces mesures rétablissent le gouvernement en tant que partenaire d'un système tripartite, principe qui a prévalu pendant la majeure partie de l'histoire de l'AE. Il reconnaît également que le gouvernement a une part de responsabilité dans le chômage. Sa contribution permettra d'améliorer le régime de l'assurance-emploi, de l'utiliser de manière plus créative et d'alléger potentiellement la charge des cotisations imposées aux travailleuses et travailleurs ainsi qu'à leurs employeurs, grâce à des hausses plus prévisibles. Les employeurs et les travailleuses et travailleurs continueront de partager le reste des coûts du régime selon un ratio de 1,4:1.

Tableau 6.1 / Mesures du BFA sur assurance-emploi

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Création d'un nouveau programme de mesures d'urgence de l'AE	20 \$	20 \$	20 \$
Réduire le minimum d'heures à 360 (ou 12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur) dans toutes les régions	1 080 \$	1 045 \$	1 010 \$
Porter la durée maximale à 50 semaines dans toutes les régions	584 \$	565 \$	547 \$
Rétablissement la couverture des prestations spéciales d'AE pour les travailleurs étrangers qui cotisent à l'AE	36 \$	36 \$	36 \$
Porter à 104 semaines la durée maximum des prestations régulières et parentales d'AE	15 \$	15 \$	15 \$
Porter à 66 % le taux de remplacement du revenu	3 092 \$	2 992 \$	2 893 \$
Établir un plancher de prestation de 500 \$ par semaine, indexé chaque année	802 \$	776 \$	750 \$
Augmenter le maximum de la rémunération assurable (MRA) à 97 400 \$	-6 984 \$	-7 124 \$	-7 266 \$
Augmenter le plafond de prestation à 1 030 \$ par semaine (55 % du MRA)	1 670 \$	1 616 \$	1 562 \$
Réduire à trois semaines la période de suspension pour motif non valable de cessation d'emploi	1 298 \$	1 256 \$	1 214 \$
Constituer un panel chargé de recommander des alternatives à l'exigence d'un arrêt de travail de sept jours sans salaire pour l'admissibilité à l'AE	2 \$		
Permettre aux prestataires de compléter leurs prestations en éliminant la récupération sur les 100 premiers dollars de revenu	547 \$	529 \$	512 \$
Cesser de considérer les indemnités de cessation d'emploi et la paie de vacances comme des revenus	890 \$	861 \$	832 \$

Notes

1 Emploi et Développement social Canada, *Sommaire du Rapport actuariel 2025 sur le taux de cotisation d'assurance-emploi*, 13 septembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/cotisation/taux2025.html>.

2 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, mai 2025, juin 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250606/dq250606a-fra.htm>.

3 Katherine Scott, *Despite high unemployment, young people are being left behind this election*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 25 avril 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/despite-high-unemployment-young-people-are-being-left-behind-this-election/>.

4 Donnée fournie par le Bureau du commissaire représentant les travailleurs et travailleuses, Commission de l'assurance-emploi du Canada, juin 2025 (dans l'attente de la publication officielle Rapport de contrôle et d'évaluation de l'AE pour 2023-2024, qui a été retardée par le calendrier parlementaire).

5 Statistique Canada, *Rapport des principaux résultats de l'Enquête sur la couverture de la population par le Régime d'assurance-emploi*, 1998, 1999, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/73f0008x/73f0008x1998000-fra.pdf>.

6 Armine Yalnizyan, « Out of work? You may be out of luck. Why getting EI is harder than it's ever been », *Toronto Star*, 9 août 2024, https://www.thestar.com/business/opinion/out-of-work-you-may-be-out-of-luck-why-getting-ei-is-harder-than/article_51bbb61a-510d-11ef-ab64-d3cca38e6d9a.html.

- 7** Calculs de l'auteur à partir des données de Statistique Canada, « Assurance-emploi, janvier 2025 », *Le Quotidien*, tableau 1, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250207/t001a-fra.htm> et <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250320/t001b-fra.htm>.
- 8** Syndicat canadien de la fonction publique, *Il faut de toute urgence réformer l'assurance-emploi en réponse aux tarifs douaniers de Trump, affirment syndicats et organismes communautaires*, 19 mars 2025, <https://scfp.ca/il-faut-de-toute-urgence-reformer-lassurance-emploi-en-reponse-aux-tarifs-douaniers-de-trump>.
- 9** Gouvernement du Canada, *Moderniser le régime d'assurance-emploi du Canada : Consultations—Le rapport Ce que nous avons entendu (Phase 1)*, 29 avril 2022, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/consultations-nous-avons-entendu-phase1.html>.
- 10** Parti Libéral du Canada, *Avancer : Un plan concret pour la classe moyenne*, 2019, <https://2019.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2019/09/Avancer-Un-plan-concret-pour-la-classe-moyenne.pdf>.
- 11** Statistique Canada, *Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données annuelles*, tableau 14-10-0208-01, 27 mars 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020801&request_locale=fr.
- 12** Donnée fournie par le Bureau du commissaire représentant les travailleurs et travailleuses, Commission de l'assurance-emploi du Canada, juin 2025.
- 13** Gouvernement du Canada, *Un numéro d'assurance sociale valide est requis pour recevoir des prestations spéciales de l'assurance-emploi*, 6 décembre 2012, <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2012/12/numero-assurance-sociale-valide-est-requis-recevoir-prestations-speciales-assurance-emploi.html>.
- 14** Tribunal de la sécurité sociale du Canada, LC, EB, KG, VD, MT et CL c. Commission de l'assurance-emploi du Canada, 10 janvier 2022, <https://decisions.sst-tss.gc.ca/sst-tss/ei-ae/fr/520410/1/document.do>.
- 15** Tara Deschamps, « New study sheds light on connection between motherhood and job loss », *CBC News*, 12 juin 2025, <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/study-motherhood-job-loss-1.7559218>.
- 16** Il s'agit d'une baisse par rapport aux 92,4 % de 2022, car des conditions plus souples ont été appliquées pendant la pandémie de COVID-19.
- 17** Zhengxi Lin, *Évolution de l'assurance-emploi au Canada*, Statistique Canada, 1998, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-001-x/1998002/3828-fra.pdf>.
- 18** Revenu Québec, *RQAP, Cotisations et revenu maximal assurable*, 28 novembre 2024, <https://www.rqap.gouv.qc.ca/fr/a-propos-du-regime/information-generale/cotisations-et-revenu-maximal-assurable>.
- 19** Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel 2025—Taux de cotisation d'assurance-emploi*, tableau 44, 2025, https://www.osfi-bsif.gc.ca/sites/default/files/documents/ei-ae-2025-fr_0.pdf.
- 20** Zhengxi Lin, *Évolution de l'assurance-emploi au Canada*, Statistique Canada, 1998, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-001-x/1998002/3828-fra.pdf>.
- 21** Herwig Immervoll, Carlo Knotz et Jongmi Lee, *Activity-Related Eligibility Conditions for Receiving Unemployment Benefits*, OCDE, 2022 <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/about/programmes/dg-reform/using-ai-to-improve-job-matching-tools-for-minimum-income-scheme-beneficiaries/Activity-related%20eligibility%20conditions%202022.pdf>.
- 22** Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2017-2018*, 2019, https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/edsc-esdc/Em13-1-2018-fra.pdf.
- 23** Commission de l'assurance-emploi du Canada, « Caractéristiques des prestataires de prestations régulières d'assurance-emploi avec des indemnités de cessation d'emploi », *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2019-2020*, 2021, <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/ei/ei-list/reports/2019-20-EI-MAR-FR.pdf>.

Commerce international

Introduction

La réélection de Donald Trump, en novembre 2024, a accéléré l'effritement de l'ordre commercial mondial, avec des conséquences importantes pour l'économie canadienne et les relations internationales. L'unilatéralisme américain et la diplomatie de la canonnière, y compris l'utilisation de tarifs douaniers punitifs pour drainer les investissements et contraindre les partenaires commerciaux des États-Unis à réformer leurs politiques, constituent des menaces existentielles pour les industries canadiennes qui dépendent d'un accès stable au marché américain.

Depuis les élections fédérales du mois de mai, voire avant, le premier ministre Mark Carney qualifie cette situation de « moment charnière » pour le Canada. Selon lui, l'ancienne relation avec les États-Unis, marquée par une intégration sécuritaire et militaire toujours plus étroite en échange de relations commerciales stables, « est terminée ». Il propose en remplacement que le Canada produise davantage de ce qu'il importe actuellement, qu'il réduise sa dépendance à l'égard des États-Unis pour ses exportations et qu'il élargisse les liens économiques entre les provinces et avec les pays autres que les États-Unis.

Toutefois, dans le prolongement de l'« ancienne relation » avec les États-Unis, le gouvernement fédéral a considérablement augmenté les dépenses de défense, proposé d'adhérer à un programme américain de défense antimissile irréaliste, pris des mesures répressives à l'encontre des migrants, renforcé les pouvoirs de police pour accéder aux données

personnelles en ligne et accordé aux États-Unis un accès préférentiel aux projets canadiens de minéraux essentiels qui ont fait l'objet d'une procédure accélérée, dans le but d'éliminer les droits de douane américains sur l'acier, l'aluminium et les produits de l'industrie automobile.

Vue d'ensemble

Le Budget fédéral alternatif de cette année prend la menace Trump au sérieux et tire les leçons des échecs du libre-échange et de l'intégration profonde avec les États-Unis. Il s'éloigne d'un ordre international qui sert les intérêts de puissantes entreprises et de leurs financiers, pour investir dans un nouvel ordre économique international qui donne la priorité aux personnes plutôt qu'aux profits et à la coopération plutôt qu'à la concurrence.

Les réformes de « commerce inclusif » mises en œuvre par le gouvernement Trudeau en lien avec le genre, les peuples autochtones, les petites et moyennes entreprises, ainsi que le monde du travail, visaient à préserver le modèle de libre-échange inéquitable et antidémocratique plutôt qu'à le remettre en cause. Pourtant, le commerce inclusif pourrait bien nous manquer lorsqu'il aura disparu.

La deuxième administration Trump, avec son unilatéralisme commercial à l'étranger et sa répression autoritaire sur son territoire, menace fondamentalement les vies et les moyens de subsistance au sein de la zone continentale des États-Unis, mais aussi au-delà. Si rien n'est fait, cela pourrait s'avérer dévastateur pour l'économie canadienne.

Les efforts du gouvernement fédéral et des provinces pour déréglementer davantage le commerce et les investissements inter provinciaux—en supprimant les exceptions de politique publique dans l'Accord de libre-échange canadien et en s'engageant à reconnaître mutuellement les normes provinciales—pourraient tout aussi bien renforcer que contrebalancer la dépendance du Canada à l'égard du marché américain. On s'attend également à ce que le Canada fasse de nouvelles concessions en faveur des intérêts des entreprises américaines lors de la prochaine révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Le commerce interprovincial et la Loi visant à bâtir le Canada

Au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral a collaboré avec les premiers ministres pour déréglementer radicalement

les services et la réglementation des investissements au Canada, sous prétexte d'améliorer le commerce intérieur. Les décideurs politiques ont utilisé la menace Trump—et ses estimations fantaisistes du coût supposé d'innombrables différences réglementaires mineures entre les provinces—comme prétexte pour supprimer d'importantes exceptions de politique publique dans l'Accord de libre-échange canadien, ce qui exposera les provinces et le Canada à des différends commerciaux qui remettront en cause des leviers de développement économique importants, comme les exigences de transformation locale visant le poisson, les produits forestiers et les minerais¹.

Cette année, les premiers ministres et le gouvernement fédéral ont également adopté diverses lois, dont la controversée loi C-5, qui oblige les organismes de réglementation à reconnaître mutuellement les normes, les protections et les certifications de leurs homologues comme étant comparables aux leurs². Si les partisans de la reconnaissance mutuelle affirment qu'il s'agit d'un moyen rapide de neutraliser l'effet des différences mineures entre les normes et les réglementations sur le commerce et la croissance économique, sans garde-fous appropriés, ces lois ne peuvent qu'entraîner un niveling par le bas des protections publiques.

La législation fédérale sur l'« économie canadienne unique », qui prétend aider le gouvernement à entreprendre des projets de construction nationale et à éliminer les barrières commerciales internes, a été adoptée à la hâte par le Parlement, sans débat ni discussion, au cours de la troisième semaine de juin. Ce projet de loi fait écho à des mesures législatives récemment adoptées en Ontario³ et en Colombie-Britannique⁴, qui concentrent elles aussi le pouvoir au sein de l'exécutif afin de faire avancer de grands projets en contournant les processus habituels d'évaluation environnementale et d'autres types de consultations.

Les relations commerciales Canada-Israël

Cela fera bientôt deux ans qu'Israël mène une offensive terrestre et aérienne contre les territoires palestiniens occupés (TPO) de Gaza et de Cisjordanie. Le monde a réagi avec horreur à l'attaque menée par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. Cependant, la férocité de la riposte militaire d'Israël, les preuves croissantes des actions et intentions génocidaires de son gouvernement et son obstination à bloquer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza ont suscité des appels en faveur d'une cessation des hostilités et d'une enquête sur les crimes de guerre commis de part et d'autre.

Au 12 septembre 2025, les opérations militaires israéliennes avaient fait au moins 65 000 morts, dont plus de la moitié étaient des enfants, et jusqu'à 200 000 morts ou blessés, selon un ancien commandant de l'armée israélienne⁵. Le même mois, une commission de l'ONU a constaté que les frappes aériennes israéliennes, les bombardements, les incendies et les démolitions contrôlées avaient détruit plus de 90 % des écoles et des bâtiments universitaires de la bande de Gaza. « Nous voyons de plus en plus d'indications qu'Israël mène une campagne concertée pour anéantir toute vie palestinienne à Gaza », a déclaré Navi Pillay, présidente de la Commission⁶.

En mai 2025, l'Union européenne a voté une révision de son accord de libre-échange avec Israël, face aux craintes que le gouvernement israélien ne viole les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés de Gaza et de Cisjordanie⁷. Le Royaume-Uni a simultanément suspendu ses négociations commerciales avec Israël et imposé de nouvelles sanctions aux colonies de peuplement de Cisjordanie⁸. En octobre, la Colombie a suspendu son accord de libre-échange avec Israël et expulsé des diplomates israéliens à la suite de l'arrestation d'activistes qui transportaient de l'aide humanitaire à Gaza à bord d'une flottille.

Alors que les Gazaouis ont salué l'accord de cessez-le-feu conclu début octobre entre le Hamas et Israël, les colonies israéliennes illégales continuent de s'étendre en Cisjordanie. L'Accord de libre-échange Canada-Israël contrevient lui-même au droit international en classant les échanges avec les TPO comme s'il s'agissait d'échanges avec Israël, ce qui « efface l'identité palestinienne [...] et fournit une incitation matérielle et une récompense économique à la poursuite des activités de colonisation d'Israël »⁹. Le Canada continue d'approuver la vente d'armes et de matériel militaire à Israël, malgré la pause annoncée en 2024¹⁰.

Le règlement des différends entre investisseurs et États

Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) permet aux investisseurs étrangers de contourner les tribunaux nationaux pour poursuivre les pays, parfois pour des montants s'élevant à des dizaines de milliards de dollars, lorsque la décision d'un gouvernement, d'un tribunal ou d'un autre organisme public a une incidence négative sur les profits qu'ils escomptent réaliser.

En décembre 2024, deux investisseurs australiens du secteur du charbon ont utilisé le RDIE pour intenter une action en justice contre le Canada dans le cadre de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) en raison de l'élimination progressive des mines de charbon prévue par le gouvernement de l'Alberta. En

juin 2025, le gouvernement de l'Alberta a fait marche arrière, annonçant qu'il s'engageait à nouveau à exploiter de nouvelles mines de charbon en raison du coût élevé de cette poursuite et d'autres actions en justice intentées par des investisseurs canadiens du secteur¹¹.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que la multiplication des recours au RDIE menace la réponse mondiale à l'urgence climatique¹². En 2015, la rapporteure spéciale sur les droits des peuples autochtones a déclaré que le RDIE « risque fort de compromettre la protection des droits fonciers [des peuples autochtones] et des droits culturels qui leur sont étroitement liés »¹³. En 2023, un autre rapport des Nations Unies a constaté que le RDIE présentait des risques « catastrophiques » pour la réalisation des droits fondamentaux¹⁴.

Le Canada continue de négocier de nouveaux traités qui prévoient un mécanisme de RDIE, principalement pour renforcer la position des entreprises minières canadiennes à l'étranger en cas d'opposition publique ou gouvernementale à leurs projets¹⁵. Les entreprises canadiennes sont à l'origine d'au moins 20 des 57 cas récents de recours au RDIE concernant des minéraux critiques¹⁶.

L'accord commercial entre le Canada et l'Équateur

En octobre 2024, plusieurs dirigeantes d'organisations autochtones et environnementales équatoriennes sont venues au Canada pour partager des témoignages troublants de violations des droits de l'homme et de dommages écologiques liés à des projets miniers canadiens. Lors de réunions avec des représentants du gouvernement et des membres du Parlement, elles ont décrit le mépris des fonctionnaires équatoriens et des entreprises privées à l'égard des garanties constitutionnelles, ainsi que leurs manquements en matière de diligence raisonnable qui ont des conséquences considérables pour l'Amazonie et les communautés qui en dépendent.

Après avoir pris connaissance de ces informations à propos de l'Équateur, les dirigeants de six syndicats canadiens ont envoyé une lettre commune aux termes bien sentis au gouvernement fédéral, dans laquelle ils réclamaient l'arrêt des négociations de libre-échange et des garanties en matière de protection des droits¹⁷. Les militantes équatoriennes et les syndicats canadiens se disent particulièrement préoccupés par le fait que les gouvernements du Canada et de l'Équateur cherchent à inclure dans l'accord de libre-échange des dispositions prévoyant un mécanisme de RDIE, alors même qu'une grande majorité de la population équatorienne a

voté en avril 2024 en faveur du maintien de l'inconstitutionnalité du RDIE dans leur pays lors d'un référendum.

La révision de l'ACEUM en 2026

Les pays d'Amérique du Nord sont sur le point d'entamer une révision obligatoire de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) dont l'objectif, selon une ancienne représentante américaine au commerce, serait de maintenir un certain niveau d'inconfort pour le Canada et le Mexique afin d'obtenir de nouvelles concessions en faveur des intérêts des entreprises américaines¹⁸. Bien que le processus ne soit pas sans risques, il serait possible d'améliorer les mécanismes d'application des droits du travail, de l'environnement et de l'homme dans le « nouvel ALENA », en consultation avec la société civile des trois pays.

Le travail forcé

Après la ratification et la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le Canada a modifié ses tarifs douaniers afin de s'aligner sur l'interdiction américaine d'importer des produits issus du travail forcé. Alors que sous l'administration Biden, les agents des douanes américaines bloquaient des milliers de cargaisons par année, l'interdiction d'importer des produits issus du travail forcé au Canada est restée sans effet, malgré les promesses répétées de renforcer la mise en application de la loi. Les coupes drastiques des États-Unis dans le financement des programmes de lutte contre le travail forcé obligent le Canada à prendre le relais¹⁹.

En mars 2025, l'administration Trump a annulé²⁰ 577 millions de dollars de subventions destinées à divers programmes de promotion des droits du travail à l'étranger, administrées par le Bureau of International Labor Affairs (ILAB). De nombreuses personnes ayant une expertise²¹ en matière de détection et de sensibilisation au travail forcé ont perdu leur emploi. Un certain nombre d'organisations américaines de défense des droits des travailleuses et des travailleurs ont intenté une action en justice²² contre ces coupes et plusieurs d'entre elles ont lancé un appel public²³ en faveur du rétablissement du financement.

Les syndicats internationaux et les groupes de défense des droits humains font également pression en faveur d'une stratégie coordonnée pour lutter contre le travail forcé et les autres violations des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les 18 membres de la Coalition Against Forced Labour in Trade²⁴ (Coalition contre le travail forcé dans le commerce), qui représentent des groupes du Canada, des États-Unis,

du Mexique, du Chili, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Australie, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, estiment qu'aucun pays ne doit devenir un refuge pour le travail forcé. Ils appellent à des interdictions d'importation axées sur les travailleuses et les travailleurs.

Mesures

Le BFA résiliera ou suspendra l'accord de libre-échange entre le Canada et Israël et interdira toute vente d'armes à ce pays, y compris les munitions, le carburant militaire, l'équipement militaire connexe et les biens à double usage, afin de faire pression sur le gouvernement Netanyahu pour qu'il respecte ses obligations juridiques et humanitaires internationales envers le peuple palestinien. Le Canada empêchera également le transit, l'accostage et l'entretien des navires internationaux transportant des marchandises militaires vers Israël et examinera tous les contrats publics afin d'empêcher que les fonds publics ne soutiennent l'occupation illégale des Territoires Palestiniens par Israël, comme l'ont promis 30 nations lors de la conférence d'urgence du Groupe de La Haye en juillet 2025.²⁵

Le BFA investira 2,3 milliards de dollars sur cinq ans dans une stratégie Canada-Afrique visant à élargir les partenariats commerciaux et de développement sur le continent africain. Cette initiative soutiendra l'industrialisation verte inclusive du continent et permettra au Canada de se positionner comme un partenaire de développement et un allié climatique de confiance.

Le BFA examinera les engagements commerciaux internationaux et intérieurs du Canada en rapport avec les marchés publics afin de s'assurer que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour privilégier les biens et services canadiens (par exemple, les denrées alimentaires, les matériaux de construction) lors de l'utilisation des fonds publics.

Le BFA allouera 50 millions de dollars sur deux ans pour élargir le nombre de professions couvertes par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, qui permet aux travailleuses et travailleurs accrédités d'exercer leur métier dans n'importe quelle région du Canada. Le programme du Sceau rouge renforce l'union économique du Canada sans risquer un nivelingement par le bas des normes de santé et de

sécurité, contrairement aux plans de reconnaissance mutuelle actuels des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le BFA retirera le Canada de l'accord de libre-échange avec l'Équateur. Il est estimé que cet accord n'apportera à chaque pays que de maigres avantages commerciaux réels, de l'ordre de quelques millions de dollars seulement, et dans un nombre restreint de secteurs seulement, alors qu'il pourrait avoir de graves répercussions sur les droits fondamentaux en conférant aux sociétés minières canadiennes un pouvoir supérieur au détriment des communautés touchées par l'exploitation minière.

Le BFA allouera 2 millions de dollars pour réunir un large groupe consultatif de la société civile et aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2026.

Le BFA demandera à la Mission du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce de soutenir une proposition formulée par le Groupe africain en mai 2024 à l'effet de réviser les accords de l'OMC afin de permettre aux principaux pays industrialisés et en voie d'industrialisation de recourir en toute sécurité à des politiques industrielles écologiques telles que celles adoptées par les États-Unis et l'Europe pour soutenir la production nationale d'énergie verte, de véhicules électriques et de semi-conducteurs. Le Canada se prononcera également en faveur d'une clause de « paix climatique » à l'OMC et dans ses accords de libre-échange actuels, afin d'empêcher les pays de contester les mesures destinées à réduire rapidement les émissions de carbone.

Le BFA demandera à Affaires mondiales Canada d'éliminer progressivement le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans tous les accords commerciaux et d'investissement canadiens, et de ne pas le proposer lors des négociations commerciales actuelles et futures avec le Mercosur, l'Indonésie, l'Inde, l'Indonésie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le BFA créera et financera une direction générale élargie sur le travail forcé et le commerce inclusif au sein d'Affaires mondiales Canada, avec un budget annuel de 20 millions de dollars. Cette direction facilitera le suivi et l'application de ces dispositions des traités à partir de la base jusqu'au sommet—au Canada et dans les pays partenaires commerciaux—par le biais d'un mécanisme de règlement des différends entre les États similaire au mécanisme de réaction rapide prévu dans l'ACEUM.

Tableau 7.1 / Mesures du BFA sur commerce international

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Investir dans une stratégie Canada-Afrique visant à élargir les partenariats commerciaux et de développement sur le continent africain	460 \$	460 \$	460 \$
Élargissement du nombre de professions couvertes par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge	25 \$	25 \$	
Convocation d'un large groupe consultatif de la société civile afin d'aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'ACEUM en 2026	2 \$		
Création d'une direction générale élargie sur le travail forcé et le commerce inclusif au sein d'Affaires mondiales Canada	20 \$	20 \$	20 \$

Notes

1 Marc Lee, *Those big GDP numbers about interprovincial trade barriers are wrong*, Centre canadien de politiques alternatives, 21 février 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/those-big-gdp-numbers-about-interprovincial-trade-barriers-are-wrong/>.

2 Stuart Trew et Marc Lee, *Federal 'one Canadian economy' legislation is a power grab*, Centre canadien de politiques alternatives, 11 juin 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/federal-one-canadian-economy-legislation-is-a-power-grab/>.

3 Nathaniel Denaro, *Let's call Bill 5 what it is—a power grab*, Centre canadien de politiques alternatives, 5 juin 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/lets-call-bill-5-what-it-is-a-power-grab/>.

4 Chuck Chiang, « Necessary tool or 'power grab'? B.C. NDP seeks to give itself new powers to fight U.S. threats », *CBC News*, 20 mars 2025, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bill-7-tariffs-greens-conservatives-ndp-1.7489262>.

5 Julian Borger, 'We took the gloves off': ex-IDF chief confirms Gaza casualties over 200,000," *The Guardian* UK, 12 septembre 2025 : <https://www.theguardian.com/world/2025/sep/12/israeli-ex-commander-confirms-palestinian-casualties-are-more-than-200000>.

6 Office des Nations Unies aux droits de l'homme, « Israeli attacks on educational, religious and cultural sites in the Occupied Palestinian Territory amount to war crimes and the crime against humanity of extermination, UN Commission says », communiqué de presse, Genève, 11 juin 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/israeli-attacks-educational-religious-and-cultural-sites-occupied>.

7 Nicholas Vinocur, « EU to launch Israel trade review as Gaza crisis worsens », *Politico Europe*, 20 mai 2025, <https://www.politico.eu/article/eu-israel-diplomatic-agreement-review-humanitarian-crisis-gaza-strip/>.

8 « UK government suspends free trade talks with Israel over Gaza war », *Al-jazeera*, 20 mai 2025, <https://www.aljazeera.com/news/2025/5/20/uk-government-suspends-free-trade-talks-with-israel-over-gaza-war>.

9 Michael Bueckert, *Annexer la Palestine par le biais du commerce : L'accord de libre-échange Canada-Israël et les territoires palestiniens occupés*, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, septembre 2023, https://fr-cjpme.nationbuilder.com/annexing_palestine_through_trade.

- 10** Alex Cosh, « Canada Sold \$18.9 Million Of Military Goods To Israel, Despite 'Pause' », *The Maple*, 7 juin 2025, <https://www.readthemapple.com/canada-sold-18-9-million-of-military-goods-to-israel-despite-pause/>.
- 11** Matthew Scace, « Premier Danielle Smith faces raucous, angry town hall on Alberta's coal policy », *Global News*, 12 juin 2025, <https://globalnews.ca/news/11237622/alberta-coal-town-hall-smith-jean/>.
- 12** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change* (chapitre 14 : International Cooperation), Contribution du 3^e groupe de travail au 6^e Rapport d'évaluation du GIEC, avril 2022.
- 13** Statement of Victoria Tauli Corpuz, *Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples* 70th session of the General Assembly Third Committee Item # 70 (a), Organisation des Nations Unies, 20 octobre 2015.
- 14** David R. Boyd « Paying Polluters: the Catastrophic Consequences of Investor-State Dispute Settlement for Climate and Environment Action and Human Rights », *Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment*, Organisation des Nations Unies, 13 juillet 2023.
- 15** Stuart Trew, « Ecuadorians reject corporate courts in national referendums », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, 25 avril 2024.
- 16** Madeleine Songy et Martin Dietrich Brauch, *How ISDS Interferes with the Governance of Critical Minerals for a Just Energy Transition—And What to Do About It*, Columbia Center for Sustainable Investment, 27 mars 2024.
- 17** Syndicat des Métallos, *Labour unions express concerns about proposed free trade agreement with Ecuador*, 18 octobre 2024, <https://usw.ca/labour-unions-express-concerns-about-proposed-free-trade-agreement-with-ecuador/>.
- 18** Alexander Panetta, « U.S. Trade Czar: Don't Get 'Too Comfortable' North American Trade Pact Will Stay as is », *CBC News*, 6 mars 2023.
- 19** Georgina Alonso, *As the U.S. drops the ball on forced labour, Canada must pick it up*, Centre canadien de politiques alternatives, 4 juin 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/as-the-u-s-drops-the-ball-on-forced-labour-canada-must-pick-it-up/>.
- 20** Michael Sainato, « US labor groups sue over 'ignorant' cuts of programs fighting child labor abroad », *The Guardian*, 15 avril 2025, <https://www.theguardian.com/us-news/2025/apr/15/musk-doge-child-labor-cuts>.
- 21** Margaret Spiegelman, « Biden Labor official: ILAB cuts 'devastating' to fight against unfair trade », *Inside U.S. Trade*, 11 avril 2025, <https://insidetrade.com/daily-news/biden-labor-official-ilab-cuts-devastating-fight-against-unfair-trade>.
- 22** Solidarity Center, *Stopping the Global Race to the Bottom*, s.d., <https://www.solidaritycenter.org/stopping-the-race-to-the-bottom/>.
- 23** Lettre conjointe : *Civil Society Groups Alarmed by Cuts to ILAB Grants to Address Forced Labour and Child Labor*, 2025, <https://htlegalcenter.org/wp-content/uploads/Restore-ILAB-Grants-Letter-1.pdf>.
- 24** Human Trafficking Legal Center, *Coalition Against Forced Labour in Trade*, s.d., <https://htlegalcenter.org/our-work/coalition-against-forced-labour-in-trade/>.
- 25** The Hague Group, "States announce unprecedented measures to halt the Gaza genocide at Bogotá conference," July 16, 2025, https://thehaguegroup.org/meetings-bogota-en/?link_id=2&can_id=d9aee94d18cd2162e52de18be66f6d3c&source=email-pi-briefing-no-26-the-bogota-breakthrough&email_referrer=email_2819587&email_subject=pi-briefing-no-26-the-bogot_-breakthrough&&.

Coopération internationale

Introduction

Le monde est confronté à une instabilité croissante due aux conflits, au changement climatique, à la réduction de l'espace civique et à l'intensification des tensions géopolitiques. Les besoins humanitaires augmentent, les inégalités se creusent et le système mondial de coopération pour le développement est mis à rude épreuve; l'efficacité de la réponse est entravée par d'importantes coupes budgétaires et des modèles obsolètes. Avec seulement 43 % des appels humanitaires mondiaux financés en 2024 et plus de 300 millions de personnes qui devraient avoir besoin d'une aide d'urgence en 2025, l'urgence d'agir est indéniable.

Le Canada défend depuis longtemps la coopération internationale, la solidarité, les droits humains fondamentaux et la paix, non seulement parce qu'il s'agit d'expressions de nos valeurs fondamentales de compassion et de responsabilité, mais aussi parce qu'elles sont essentielles à notre propre bien-être et à notre influence dans un monde profondément interconnecté. Nous comprenons que le programme du nouveau gouvernement soit façonné par les pressions économiques, mais le Canada ne peut pas se permettre de se replier sur lui-même.

Vue d'ensemble

Feuille de route pour un engagement international fondé sur des principes et percutant

Malgré son modeste impact budgétaire, l'aide internationale du Canada continue de produire des résultats exceptionnels en favorisant l'égalité des sexes, l'action climatique, le développement inclusif, le respect des droits fondamentaux et la réponse humanitaire. Dans un contexte d'instabilité géopolitique croissante, un engagement soutenu et stratégique permet de renforcer les partenariats, d'ouvrir de nouveaux marchés et d'atténuer les crises mondiales avant qu'elles n'atteignent nos frontières.

Pour naviguer dans le paysage mondial complexe et interconnecté d'aujourd'hui, le Canada doit moderniser sa politique étrangère en adoptant une approche cohérente et intégrée alliant développement international, diplomatie, défense et commerce. En collaborant de manière significative et constructive avec la société civile, tant au pays qu'à l'étranger, le Canada s'assurera que son engagement mondial est inclusif, fondé sur des principes et tourné vers l'avenir.

Alors que l'espace civique se réduit à l'échelle mondiale et que l'autoritarisme progresse, le Canada, qui défend depuis longtemps les droits humains et le droit international, peut agir avec conviction et crédibilité. En démontrant son attachement aux valeurs démocratiques par un soutien ferme à la société civile, aux médias indépendants et aux défenseurs des droits humains, le Canada renforcera sa position sur la scène internationale et veillera à ce que son engagement mondial serve à la fois ses principes et ses intérêts stratégiques.

Alors que certains de ses alliés se dérobent à leurs engagements internationaux, le Canada doit reconnaître qu'une plus grande implication dans le développement mondial constitue un investissement dans un avenir plus sûr et plus prospère pour les Canadiens et les Canadiennes, mais aussi pour le reste du monde. Cela signifie moins de conflits, davantage de partenaires commerciaux pour les entreprises canadiennes et des démocraties plus solides et stables. En plus d'être la voie à suivre pour des raisons de principe, l'investissement dans le développement contribue à la croissance, à la stabilité et à la justice dans le monde. C'est la bonne chose à faire, et la chose intelligente à faire.

Aperçu de l'aide publique au développement

Dans son dernier rapport, le Canada fait état de dépenses totales de 12,3 milliards de dollars pour l'aide internationale en 2023-2024, dont

10,2 milliards de dollars sont considérés comme de l'aide publique au développement (APD). En cette année où d'importants prêts ont été accordés à l'Ukraine, une part significative de l'écart entre ces deux chiffres s'explique en grande partie par le fait que seul l'équivalent subvention est pris en compte dans l'APD. Ce montant de base représente une baisse significative de près d'un quart de l'aide internationale canadienne par rapport à 2022-2023, mais il reste nettement supérieur aux niveaux d'avant la pandémie, si l'on tient compte de l'inflation.

Ces dernières années, le gouvernement canadien a dépensé une part croissante de son budget d'aide internationale sur son propre territoire, principalement pour soutenir les réfugiés et couvrir les frais administratifs. En 2023-2024, les dépenses au Canada—ainsi que l'aide à l'Ukraine—représentaient 45 % du total de l'APD, ce qui ne laissait que 55 % pour toutes les autres priorités mondiales. Il s'agit là d'un net recul par rapport aux 76 % enregistrés quatre ans auparavant.

Bien que le soutien aux réfugiés au Canada et l'aide à l'Ukraine soient essentiels, le détournement croissant de l'APD vers des priorités nationales et géopolitiques risque de compromettre les engagements plus larges du Canada en matière de développement et d'aide humanitaire, en particulier dans les pays à faible revenu. Alors que les budgets de l'aide mondiale se resserrent, il est essentiel que l'aide du Canada reste concentrée sur son objectif principal : réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays du Sud et s'attaquer aux causes profondes des mouvements de population et de l'insécurité.

Une transparence budgétaire et une reddition de comptes

Les budgets prévisionnels manquent de clarté quant aux montants alloués par le gouvernement et à la provenance des fonds. Les parties prenantes qui s'intéressent à l'engagement du Canada à l'étranger—et qui comptent sur des informations exactes pour prendre des décisions affectant des millions de personnes, dont des dizaines de milliers de Canadiensnes et de Canadiens—ne savent pas exactement à quoi s'attendre. Ces informations sont non seulement utiles, mais indispensables pour les organismes canadiens et pour nos partenaires internationaux. Une plus grande transparence sur les montants que le gouvernement prévoit d'engager sur plusieurs années serait très utile pour soutenir la planification, l'élaboration de stratégies et la confiance.

Allégement de la dette dans les pays du Sud

Le fardeau de la dette souveraine limite la capacité de nombreux pays à investir dans leurs services essentiels et dans leurs priorités

de développement. Dans les pays du Sud, cette situation est critique, touchant directement 3,3 milliards de personnes dont les gouvernements consacrent actuellement davantage d'argent au service de la dette qu'aux services essentiels, comme l'éducation ou les soins de santé¹. Ces pressions financières se sont intensifiées à la suite de la pandémie de la COVID-19, de la flambée des taux d'intérêt mondiaux et de la multiplication des catastrophes naturelles. Plus de 60 % des pays à faible revenu sont déjà surendettés ou à haut risque de surendettement².

Ces chiffres brossent un tableau sombre : non seulement le service de la dette détourne les ressources allouées aux dépenses sociales et climatiques, mais il entrave également le développement à grande échelle, affectant ainsi des milliards de personnes dans l'ensemble du Sud.

Le Canada a l'occasion de plaider en faveur d'un effort de la communauté internationale pour annuler ces dettes insoutenables et promouvoir des systèmes financiers plus équitables, ce qui créerait une marge de manœuvre budgétaire permettant aux pays de soutenir leur propre croissance durable. Pour exercer un leadership efficace, il faut aller au-delà de la gestion des crises et réformer le système financier mondial afin qu'il serve tous les pays de manière plus efficace et équitable. Ces efforts sont essentiels pour honorer les engagements pris lors de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement.

Renforcer l'engagement du Canada en matière de financement de la lutte contre le changement climatique

La crise climatique est une urgence. Elle anéantit les progrès réalisés en matière de développement, en particulier dans les pays à faible revenu où les vagues de chaleur et l'insécurité alimentaire s'aggravent. Les décisions prises aujourd'hui seront déterminantes pour l'avenir de l'humanité et de nombreuses espèces. Sans une augmentation significative du financement public de qualité consacré au climat, des impacts catastrophiques seront inévitables. Le changement climatique a des répercussions sur les migrations, la sécurité alimentaire et les conflits, ce qui exige une réponse globale. Alors que l'engagement actuel du Canada en matière climatique touche à sa fin, le pays doit s'engager à prendre de nouvelles mesures plus ambitieuses pour accélérer la mise en œuvre d'actions significatives et de soutenir une transition équitable. Il est essentiel que le financement de la lutte contre le changement climatique vienne s'ajouter aux principaux engagements du Canada en matière d'ADO, afin que les efforts déployés pour lutter contre la crise climatique ne se fassent pas au détriment d'objectifs de développement vitaux.

Mesures

Le BFA maintiendra l'aide publique au développement (APD) du Canada à 10,2 milliards de dollars³, comme en 2023-2024. **Le BFA indexera** l'APD à l'inflation afin de garantir que sa capacité ne diminue pas. En cette période économique difficile, il est essentiel que l'aide internationale du Canada ne soit pas réduite, comme s'y est déjà engagé le nouveau gouvernement.

Le BFA s'efforcera également de recentrer l'APD sur son objectif principal, à savoir l'éradication de la pauvreté dans les pays du Sud. Pour y parvenir, il faudra réduire au minimum les fonds dépensés sur notre territoire et retirer le financement de la lutte contre le changement climatique du budget de l'APD.

Le BFA veillera à ce que l'aide internationale à l'Ukraine s'inscrive dans le cadre de l'enveloppe de l'aide stable ou croissante accordée au reste du monde. Pour ce faire, il mettra en place un système de suivi de l'aide à l'Europe de l'Est afin de mesurer l'aide étrangère liée à la guerre et à la crise en Ukraine.

Le BFA appliquera désormais des mesures de transparence à chaque budget annuel. Cette démarche implique de présenter le budget de l'enveloppe d'aide internationale (EAI) pour l'exercice précédent, l'exercice en cours et les cinq exercices à venir. Elle impliquera également une répartition de base de l'EAI entre les principaux domaines de programme, les services chargés de la mise en œuvre et les pays partenaires pour les exercices en cours et précédent. Elle implique aussi de mettre fin aux annonces de financement opaques concernant les allocations réaffectées et de privilégier la prévisibilité et la transparence. Toute nouvelle annonce de financement indiquera clairement s'il s'agit d'argent neuf ou s'il provient d'une réserve.

Le BFA veillera à ce que le financement humanitaire du Canada reste conséquent dans un contexte de crises mondiales de plus en plus nombreuses. Il s'engagera en faveur d'un financement prévisible et rapide afin d'améliorer la coordination et la réponse et de veiller à ce que l'aide internationale parvienne aux populations les plus vulnérables. Cela implique un financement plus important, flexible et pluriannuel, qui peut être augmenté en fonction des besoins humanitaires mondiaux, et non pas en fonction des priorités géopolitiques. Pour renforcer la coordination et répondre aux réalités du terrain, **le BFA encouragera** la cohérence entre les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, tout en respectant les principes humanitaires.

Le BFA renforcera le rôle que joue le Canada dans le respect du droit international humanitaire en faisant de la protection des civils et du personnel humanitaire une priorité de sa politique étrangère. Le respect du droit international humanitaire est à la fois une responsabilité humanitaire et un impératif stratégique qui renforce la position du Canada sur la scène internationale. **Le BFA plaidera** en faveur de la poursuite en justice des auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits humains fondamentaux. Cela implique de soutenir les mécanismes de justice internationale, comme la Cour pénale internationale, et d'aligner les actions diplomatiques et financières du Canada sur les normes humanitaires mondiales. **Le BFA investira** dans la protection des civils, en se concentrant notamment sur les populations vulnérables des zones de conflit, telles que les femmes, les enfants et les personnes déplacées, afin de s'assurer que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Le BFA soutiendra les efforts d'allègement de la dette mondiale, notamment en appuyant les initiatives internationales qui s'attaquent de manière significative à la crise de la dette, en utilisant la présidence du G7 et les canaux multilatéraux pour façonner les cadres d'allègement de la dette et en plaider pour des réformes financières qui permettront de construire des économies durables dans les pays du Sud. **Le BFA donnera** la priorité aux initiatives d'allègement de la dette mondiale qui permettront aux pays du Sud de réorienter leurs ressources vers des secteurs essentiels, comme la santé, l'éducation ou l'adaptation au changement climatique. Cela implique soutenir l'annulation de la dette insoutenable, de faire pression en faveur de réformes visant à accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays du Sud, et de militer pour l'adoption, au sein des Nations Unies, d'un cadre de résolution de la dette qui soit transparent, contraignant et équitable.

Le BFA milite en faveur de réformes des institutions financières mondiales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays à faible et moyen revenu. Le soutien aux mécanismes de financement durable, y compris à la lutte contre le changement climatique, sera essentiel pour renforcer la résilience mondiale à long terme (voir le chapitre Environnement et changement climatique).

Pour favoriser la confiance et le soutien du public canadien à l'égard de l'engagement mondial du Canada, **le BFA investira** dans des systèmes et des stratégies démontrant la pertinence et l'impact de la coopération internationale. Il luttera contre la désinformation sur les questions mondiales et s'engagera dans de nouvelles collaborations qui

Tableau 8.1 / Mesures du BFA sur coopération internationale

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Maintenir l'aide publique au développement du Canada au niveau de 2023-2024 (10,2 milliards de dollars) et l'ajuster en fonction de l'inflation.	204 \$	412 \$	624 \$

dépasseront les cercles traditionnels afin de connecter les Canadiennes et les Canadiens de manière nouvelle et inspirante.

Le BFA modernisera la prestation de l'aide internationale du Canada en équilibrant le financement entre la société civile et les canaux multilatéraux et bilatéraux afin d'en maximiser l'impact. Cela implique d'accroître la souplesse du financement afin de soutenir le leadership local et de permettre aux partenaires de s'adapter aux contextes locaux en constante évolution dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. **Le BFA soutiendra** les initiatives tirant parti de nouveaux partenariats innovants, tant au Canada qu'à l'international. Cela encouragera de nouveaux acteurs et de nouvelles approches à mobiliser les ressources de manière efficace et responsable.

Le BFA défendra l'espace civique et les droits humains fondamentaux en usant de son influence dans les forums mondiaux et en fournissant un financement spécifique dans le cadre de l'EAI afin d'étendre le soutien à la société civile et à l'espace civique. Ce financement privilégiera les partenariats souples avec les acteurs locaux et soutiendra les défenseurs des droits humains, les organisations et mouvements de la société civile, les médias indépendants, ainsi qu'un environnement juridique favorable à la société civile, aux droits humains et à la démocratie.

Dans un contexte mondial de plus en plus polarisé, **le BFA continuera** de défendre l'égalité des sexes, ainsi que les droits des femmes et des filles et des personnes 2SLGBTQ+. Cela implique de soutenir des services de santé complets pour les femmes en finançant adéquatement les programmes clés et en veillant à ce que toutes les femmes disposent des ressources et des moyens nécessaires pour contrôler leur corps et leur avenir. La santé des femmes et l'accès aux droits sexuels et reproductifs sont des droits humains fondamentaux.

Notes

- 1** Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Crise de la dette : la dette extérieure des pays en développement atteint le chiffre record de 11 400 milliards de dollars*, 17 mars 2025, <https://unctad.org/fr/news/crise-de-la-dette-la-dette-exterieure-des-pays-en-developpement-atteint-le-chiffre-record-de>.
- 2** Groupe de la Banque Mondiale, *Alors qu'une crise de la dette se profile, une reconstitution record des ressources de l'IDA peut faire toute la différence*, 31 janvier 2024, <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2024/01/31/record-ida-replenishment-essential-as-debt-crisis-looms>.
- 3** Affaires mondiales Canada, *Rapport statistique sur l'aide internationale 2023-2024*, 11 avril 2025, <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-stat-rapport-aide-internationale/2023-2024.aspx?lang=fra>.

Défense

Introduction

Les Forces armées canadiennes (FAC) se trouvent à un tournant.

À présent que le budget alloué à la défense atteint 2 % du PIB, un niveau jamais atteint depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada est confronté à des défis de sécurité en constante évolution qui dépassent les menaces conventionnelles et sont de plus en plus influencés par l'évolution accélérée des effets des changements technologiques et climatiques. Pour faire face à ces défis, les investissements massifs dans la défense ne suffiront pas : il faudra également changer radicalement la façon dont le gouvernement fédéral définit et aborde la sécurité.

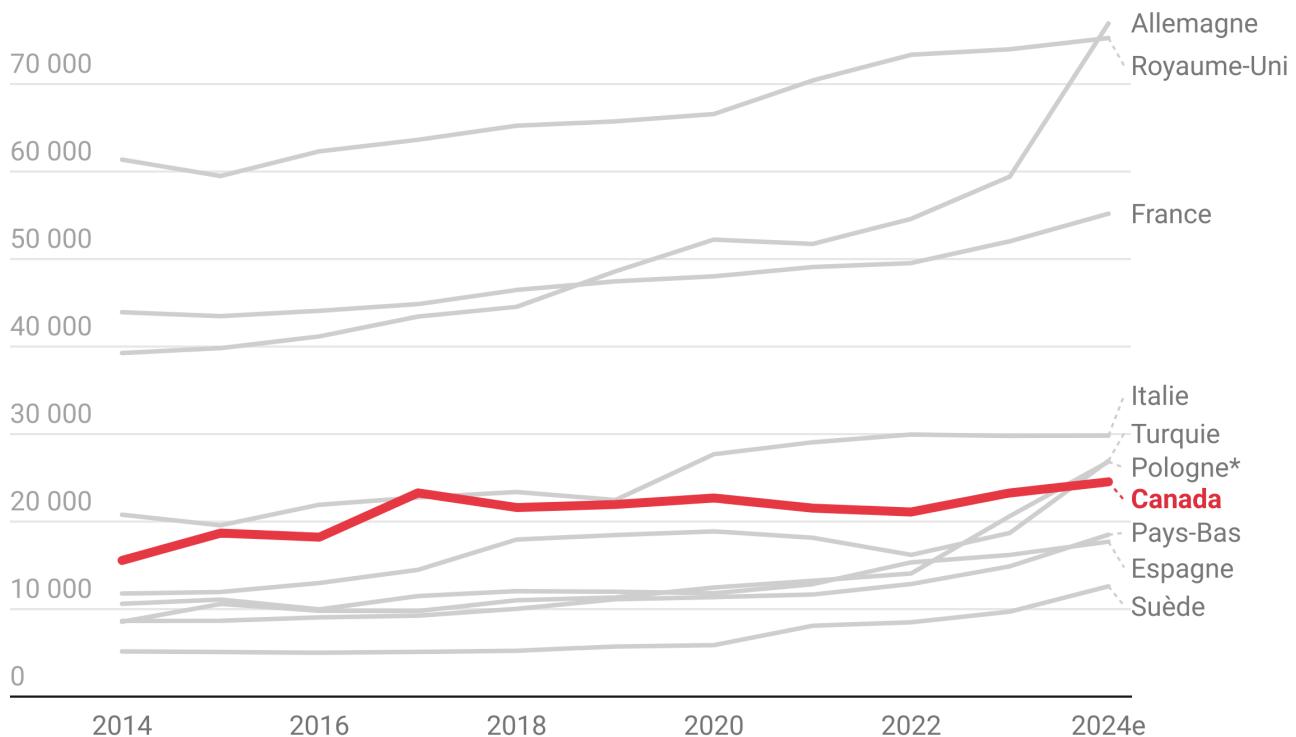
Pour le dire simplement, l'objectif de consacrer 2 % du PIB aux dépenses de défense—un pourcentage que le Canada s'est engagé à porter à 5 % d'ici 2035¹—n'est pas une politique fondée sur des données probantes. Le gouvernement fédéral doit abandonner ses objectifs idéologiques en matière de dépenses de défense pour adopter plutôt une approche fondée sur des données probantes, qui consiste à déterminer le niveau de dépenses nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiens, puis à détailler ces coûts dans le budget fédéral.

Vue d'ensemble

Bien qu'il soit qualifié de « traînard » en matière de dépenses militaires, le Canada se classe au septième rang des 32 pays membres de l'OTAN pour les dépenses de défense prévues pour la période 2024-2025, devant

Figure 9.1 / 10 premiers membres de l'OTAN (autres que les États-Unis) selon leurs dépenses annuelles de défense (2005-2024)

En dollars US constants de 2023. Les États-Unis ont occupé le premier rang des dépenses de défense pendant toutes les années analysées.



Source Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, *SIPRI Military Expenditure Database*, SIPRI, 2024, <https://milex.sipri.org/sipri>

les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et la Norvège². À l'échelle mondiale, le Canada se classe au 16^e rang pour les dépenses militaires³, devançant d'autres pays développés de taille similaire ou plus grands. Même si certains persistent à dire que le Canada n'est pas à la hauteur, ses dépenses de défense sont bien plus importantes qu'on ne le pense.

L'analyse des dépenses de défense en pourcentage du PIB d'un pays, qui constitue la référence pour les membres de l'OTAN depuis 2014⁴, n'est pas une mesure efficace. Une approche plus précise consisterait à examiner les dépenses de défense effectives de chaque membre de l'OTAN en dollars américains réels.

Depuis 2016, sous le précédent gouvernement libéral, les dépenses de défense ont augmenté pour atteindre 1,37 % du PIB, soit 41 milliards de dollars, en 2024⁵. Alors que les appels à une augmentation des dépenses de l'OTAN se multiplient, le Canada s'est engagé à atteindre un objectif

Déclaration de décision fondée sur des données probantes proposée

1. Pertinence de la menace : L'achat doit être lié à une menace qui a été nommée et quantifiée dans la dernière Évaluation stratégique de la menace.
2. Impact sur l'état de préparation : Indique en quoi le projet permettra d'améliorer, dans les 10 ans à venir, le taux de préparation des forces, actuellement de 61 %.
3. Stabilité du personnel : Confirme les fonds de recrutement et de formation pour tous les métiers rares dont le projet aura besoin.
4. Certitude des coûts sur la durée de vie : Assure un suivi des coûts sur 20 ans validé par le directeur parlementaire du budget.
5. Cobénéfices pour le climat et la collectivité : Évalue les réductions d'émissions et les gains d'infrastructure locaux, en particulier dans le Nord.
6. Risque d'escalade et de prise de contrôle des armements : Comprend un examen indépendant par un nouveau Centre canadien de réduction du risque nucléaire.

de 5 % du PIB, dont 1,5 % pour les infrastructures liées à la sécurité⁶. Une telle hausse des dépenses de défense représenterait un changement significatif, avec des effets d'entraînement probables dans d'autres domaines de dépenses fédérales. Cela pourrait avoir une incidence sur les programmes sociaux, les engagements multilatéraux, l'aide internationale et les actions de lutte contre la crise climatique, autant d'éléments primordiaux pour la sécurité du Canada.

Une approche crédible nécessiterait d'effectuer périodiquement et de manière transparente un examen de la politique de défense, des menaces pesant sur le pays et des lacunes en matière de capacités, afin que les niveaux de dépenses soient alignés sur des objectifs stratégiques clairs plutôt que sur des objectifs de dépenses arbitraires.

La Politique sur les résultats de 2016 du Conseil du Trésor oblige déjà chaque ministère à assurer le suivi de ses résultats. Pourtant, les projets militaires de grande envergure continuent de passer par le Cabinet car la plupart des indicateurs ne sont pas rendus publics pour des raisons de sécurité. Pour accroître la transparence et le contrôle public, **le BFA exige** qu'une Déclaration de décision fondée sur des données probantes

(DDFDP) soit publiée pour tout projet de défense d'un montant supérieur à 100 millions de dollars avant le déblocage des fonds⁷.

La DDFDP est un rapport public de trois pages qui présente, en langage clair, la manière dont le projet s'inscrit par rapport à six piliers. Un projet ne peut être poursuivi que si la DDFDP démontre des « preuves suffisantes » pour au moins quatre des six piliers et s'il améliore manifestement l'état de préparation. Le Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation du Conseil du Trésor publiera un résumé non classifié de la DDFDP sur le portail ouvert.canada.ca dans un délai de 60 jours, afin que le Parlement et le public puissent juger si les nouvelles dépenses permettent réellement d'améliorer la sécurité.

Approvisionnements

Les critiques décrivent depuis longtemps le système d'approvisionnement du Canada comme étant défaillant, inefficace et excessivement politisé. Lorsqu'il s'agit d'acquisitions dans le domaine de la défense, le processus est beaucoup plus long que d'ordinaire et l'on s'attend généralement à ce que la livraison se fasse bien au-delà du coût budgétaire. Le ministère de la Défense nationale (MDN) doit composer avec toutes sortes d'obstacles pour parvenir à dépenser son budget de dépenses d'investissement majeures dans les délais impartis⁸. Ce problème ne fera qu'empirer avec l'objectif de dépenses de 5 % que nous nous sommes engagés à atteindre d'ici 2035⁹. Le processus d'acquisition de matériel militaire du Canada doit être revu afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'obtenir le maximum d'avantages économiques et sociaux.

Le contrat d'acquisition passé il y a plus de 10 ans par l'Aviation royale canadienne (ARC) pour l'achat d'avions d'attaque interarmées F35 de Lockheed Martin, une plateforme largement critiquée pour ses coûts excessifs et ses performances insuffisantes¹⁰, peut-être le meilleur exemple de ce système défaillant. La controverse sur l'aptitude technique du F35 à accomplir des missions dans l'Arctique¹¹ est particulièrement préoccupante, compte tenu des priorités actuelles du Canada en matière de défense. Le projet d'acquisition de 12 nouveaux sous-marins de patrouille¹² de la Marine royale canadienne (MRC) est un autre bon exemple. Actuellement, un sous-marin sur quatre seulement est en état de naviguer et il manque cruellement de personnel qualifié pour les manœuvrer¹³.

Le Canada doit rationaliser son système d'acquisition de matériel de défense afin d'utiliser plus efficacement les ressources budgétaires actuelles, en se concentrant sur la fourniture des bonnes capacités, dans le respect des délais et du budget. Pour ce faire, il faut créer un organisme

indépendant chargé des acquisitions de défense. Celui-ci devra s'assurer que les acquisitions envisagées font d'abord l'objet d'un processus d'examen stratégique garantissant le respect des exigences de capacité, la clarté des coûts-avantages et l'obtention des meilleurs avantages technologiques et économiques. En 2019, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de créer un tel organisme : Approvisionnement de défense Canada. Toutefois, cette initiative a été mise en suspens, puis elle a disparu des lettres ministérielles à la suite de la pandémie de COVID-19¹⁴.

Dans la mesure du possible, le MDN devrait s'efforcer de s'approvisionner auprès d'industries canadiennes, en privilégiant un engagement direct avec les syndicats des secteurs privés de l'aérospatiale et de la défense, afin d'optimiser les retombées industrielles. Le gouvernement fédéral doit continuer à tirer parti de la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT), qui exige que les producteurs de matériel de défense ayant obtenu des contrats du MDN mènent au Canada des activités commerciales d'une valeur équivalente. Nous devons également établir des partenariats stratégiques qui encouragent l'innovation canadienne afin de répondre aux besoins du gouvernement et du MDN, plutôt que d'acheter auprès de fournisseurs non canadiens des solutions prêtes à l'emploi qui peuvent être « correctes », mais qui nous font rater l'occasion de mettre l'expertise canadienne à contribution pour fournir des solutions meilleures et mieux adaptées.

Parallèlement, le gouvernement fédéral doit rester conscient du cycle d'expansion-récession qui caractérise souvent les grandes acquisitions de défense auprès de fournisseurs nationaux, un schéma qui a parfois mené à de l'exportation-dépendance à des pays étrangers qui affichent un bilan médiocre en matière de droits fondamentaux¹⁵. Lorsque des équipements militaires canadiens sont exportés vers des régimes qui agissent à l'encontre des valeurs canadiennes ou sont utilisés dans des conflits marqués par de graves violations des droits fondamentaux, ils portent atteinte aux intérêts du Canada et à sa réputation internationale, mais surtout à la paix et à la sécurité.

Changement climatique et sécurité de l'Arctique

Une composante essentielle de la politique de défense actuelle du Canada, telle que décrite dans la publication *Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada*¹⁶, consiste à renforcer la sécurité dans l'Arctique et à affirmer la souveraineté du Canada dans cette région.

Le changement climatique continue de remodeler le paysage canadien, en particulier dans l'Arctique, qui se réchauffe quatre fois plus rapidement que le reste de la planète¹⁷. La fonte de la glace de mer a ouvert des régions auparavant inexploitées à l'extraction de ressources dans le nord du pays, ce qui intensifie la concurrence et fait craindre des affrontements potentiels dans cette région d'une importance capitale, mais fragile sur le plan environnemental.

Les Forces armées canadiennes (FAC) possèdent actuellement cinq installations militaires importantes dans le Nord, dont la Station des Forces canadiennes Alert, qui est le lieu habité le plus septentrional du monde¹⁸. La présence croissante de l'armée canadienne dans l'Arctique, un phénomène observable dans pratiquement tous les autres pays de l'Arctique et du proche Arctique, devrait être renforcée par des investissements majeurs dans des installations à double usage, financées par le budget de la défense. Ces infrastructures peuvent être utilisées à la fois par les FAC et par des acteurs civils et commerciaux, ce qui favorisera le développement et la prospérité économiques dans le Nord tout en garantissant une gestion optimale de cette région très sensible par les communautés qui y vivent déjà.

La souveraineté ne repose pas seulement sur une présence militaire, mais aussi sur des communautés nordiques florissantes¹⁹. Les Inuits sont les gardiens des territoires nordiques depuis des temps immémoriaux²⁰ et les communautés arctiques continuent garantissent la souveraineté du Canada dans la région²¹. La voie à suivre passe par la réconciliation, l'équité pour les communautés nordiques, et le respect de la souveraineté, des droits et des titres des populations autochtones.

Pour asseoir de manière significative sa souveraineté dans l'Arctique, le gouvernement fédéral doit investir de manière significative dans les infrastructures du Nord, en collaboration avec les Inuits et leurs systèmes de gouvernance. Cela implique d'améliorer les infrastructures de santé et d'éducation, d'améliorer les routes et les centres de transport, d'étendre les télécommunications, de répondre aux besoins critiques en matière de logement et de soutenir la souveraineté alimentaire du Nord. Ces investissements renforceront les économies locales, permettront d'attirer et de retenir les travailleuses et travailleurs qualifiés et réduiront la dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement du Sud. En fin de compte, ce sont les communautés nordiques prospères et résilientes, et non les seuls avant-postes militaires, qui constituent le fondement durable de la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Si les Forces armées canadiennes (FAC) sont chargées de protéger le Canada contre les menaces de sécurité conventionnelles et les acteurs

hostiles, le ministère de la Défense reconnaît de plus en plus que le changement climatique constitue une menace de sécurité tangible pour la population canadienne²². Le gouvernement canadien doit donc faire en sorte que la crise climatique soit considérée comme une question de sécurité nationale s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie climatique plus large.

Les FAC sont de plus en plus souvent mobilisées à la suite d'événements météorologiques dans le cadre de l'opération LENTUS²³. Elles constatent également que la réponse à ces événements perturbe l'état de préparation et, par conséquent, la réponse militaire en cas de menace conventionnelle.

Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer d'intégrer la résilience climatique de manière plus complète dans la planification, les dépenses et les opérations de défense du Canada, en prenant en compte les impacts climatiques tels que la fonte du pergélisol ou les événements météorologiques extrêmes comme les incendies de forêt. Il devrait également assurer une coordination à l'échelle du gouvernement, en partenariat avec le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité (CECCS), en incluant notamment le MDN, Environnement Canada, les parties prenantes municipales et régionales, ainsi que les communautés autochtones.

Vu que le gouvernement fédéral a récemment remis l'accent sur le recrutement²⁴, le Canada devrait également augmenter ses investissements dans les Forces de la Première réserve en consacrant des fonds au personnel chargé spécifiquement de répondre aux événements climatiques dans le cadre de l'opération LENTUS, tout en augmentant l'équipement des FAC acquis auprès de fournisseurs canadiens pour répondre à ces événements. Cette mesure permettrait à la fois d'augmenter le nombre de membres du personnel capables de répondre aux événements climatiques et d'alléger la charge pesant sur les forces militaires conventionnelles des FAC.

Armes nucléaires et « dôme d'or »

Le Canada n'a plus d'armes nucléaires depuis 1984, mais il reste sous le « parapluie » nucléaire de l'OTAN. Cette position place Ottawa sur une corde raide sur le plan diplomatique²⁵. Alors qu'il a toujours plaidé en faveur du désarmement nucléaire à l'ONU, le Canada soutient pleinement la doctrine de dissuasion nucléaire de l'alliance, siège au Groupe des plans nucléaires, et refuse de signer le *Traité sur l'interdiction des armes nucléaires* (TIAN), alors que 80 % des Canadiennes et des Canadiens sont favorables à l'abolition du nucléaire²⁶.

En ce qui concerne la défense antimissile, la position officielle du Canada n'a pas changé depuis le rejet d'une participation directe à l'Initiative de défense stratégique des États-Unis en 1985, puis à la défense antimissile balistique du territoire américain en 2005²⁷. Le « dôme d'or », le bouclier antimissile proposé par l'administration Trump, permettrait d'élargir considérablement l'actuel système de défense antimissile balistique, qui ne sert actuellement qu'à intercepter les ogives des « États voyous » (c'est-à-dire la Corée du Nord) dans l'espace extra-atmosphérique, à mi-parcours de leur vol. Le « dôme d'or » vise à étendre le mandat de dissuasion et de défense à « toute attaque aérienne étrangère contre le territoire ».

Il s'agirait donc de pouvoir intercepter d'hypothétiques attaques nucléaires russes ou chinoises, scénario que pratiquement aucun expert ne considère comme possible. Le « dôme d'or » permettrait également de défendre le territoire contre les missiles balistiques à plus courte portée, qu'ils soient nucléaires ou conventionnels, ainsi que contre les missiles hypersoniques et les missiles de croisière, contre lesquels l'actuelle capacité d'interception à mi-parcours est inefficace. Le programme de « modernisation » du NORAD vise déjà à mettre en place une capacité de détection et d'interception de ces mêmes missiles.

Notre Nord, fort et libre, la mise à jour de la politique du Canada en matière de défense réalisée en 2024, nous engage déjà à soutenir les efforts de défense aérienne et antimissile intégrée du NORAD, y compris le développement de capteurs, d'intercepteurs et de systèmes de contrôle efficaces. D'une durée de 20 ans et d'un montant de 38,6 milliards de dollars, le programme de modernisation du NORAD prévoit notamment la mise en place de radars et de satellites au-dessus de l'horizon arctique. Aucun de ces projets ne fait partie de l'architecture d'interception à mi-course du système de défense antimissile balistique des États-Unis²⁸, actuellement sous le « dôme d'or ». En d'autres termes, les obligations du Canada en matière de défense nationale et continentale sont remplies par le biais de l'accord NORAD Canada-États-Unis et il n'y a pas de raison impérieuse d'adhérer au « dôme d'or ».

Outre le coût astronomique du système (le coût des intercepteurs spatiaux est estimé à lui seul à 542 milliards de dollars)²⁹, la participation au système comporte d'autres risques, notamment celui d'entraîner une escalade qui inciterait des adversaires déclarés, comme la Russie et la Chine, à développer leurs forces offensives stratégiques et à déployer des armes antisatellites. La participation du Canada au « dôme d'or » saperait également la crédibilité de son engagement de longue date en faveur du désarmement nucléaire.

Mesures

Le BFA s'emploiera à ce que l'allocation du budget de la défense du Canada ne soit plus déterminée par l'objectif arbitraire de 2 % du PIB ou plus, mais plutôt par une approche fondée sur les besoins, prenant en compte l'environnement actuel des menaces et les lacunes en matière de capacités.

Le BFA modifiera les dispositions de la *Loi sur la production de défense* de manière à ce que, d'ici au budget de 2027, tout projet de défense d'un montant supérieur à 100 millions de dollars fasse l'objet d'une Déclaration de décision fondée sur des données probantes (DDFDP) avant d'être approuvé par le Conseil du Trésor.

Le BFA engagera 100 millions de dollars pour créer Approvisionnement de défense Canada (ADC), un organisme indépendant et centralisé d'acquisition de matériel de défense. Celui-ci imposera des exigences claires basées sur les capacités et procédera à un examen continu des coûts et des avantages, en vue de fournir le meilleur équipement aux FAC tout en recherchant le meilleur rapport qualité-prix au sein de notre industrie nationale. Bien qu'ADC soit un organisme d'acquisition indépendant, il sera soumis à un contrôle indépendant de la part du MDN, de Services publics et Approvisionnements Canada (SPAC) et d'une sous-commission parlementaire permanente dont la mission sera d'assurer un contrôle transparent et non partisan sur les acquisitions de défense et de garantir la responsabilité financière, la reddition de comptes et l'alignement sur les priorités stratégiques et de défense du Canada.

Le BFA annulera l'acquisition prévue de 72 des 88 avions d'attaque interarmées F35 de Lockheed Martin, puis procédera à une analyse afin de déterminer quel avion serait le mieux adapté pour remplir le rôle souhaité. Cette analyse permettra de s'assurer que les avions sont fabriqués à 100 % au Canada ou qu'ils bénéficient de garanties industrielles nationales dans le cadre de ce programme.

Le BFA réduira de 12 à 4 le nombre de sous-marins à acquérir dans le cadre du projet de sous-marins de patrouille canadiens, afin de refléter de manière plus réaliste la disponibilité actuelle du personnel de la Marine royale du Canada (MRC).

Le BFA allouera 1,095 milliard de dollars pour l'acquisition de 16 appareils DHC-515 afin d'améliorer la réponse au changement climatique. Ces avions seront acquis par l'Aviation royale canadienne en tant que premiers bombardiers d'eau appartenant au gouvernement fédéral et exploités par lui.

Le BFA allouera 1,5 milliard de dollars à des programmes d'envergure d'infrastructures civiles à double usage dans l'Arctique canadien, menés en collaboration avec les communautés autochtones et nordiques, ainsi qu'avec les gouvernements territoriaux et provinciaux, et notamment :

- des investissements dans des infrastructures de logement, de transport et d'énergie résilientes au climat pour les communautés de l'Arctique;
- un financement de projets d'adaptation au pergélisol menés par les communautés afin de prévenir les défaillances des infrastructures tant civiles que militaires dans le Nord canadien;
- une accélération de l'établissement des centres de soutien opérationnel des FAC à Iqaluit, Inuvik et Yellowknife au cours des dix prochaines années, en mettant davantage l'accent sur les dépenses d'infrastructures civiles à double usage³⁰;
- l'augmentation des fonds alloués dans le cadre de l'Initiative sur l'équipement de sécurité et l'infrastructure maritime de base dans les collectivités nordiques afin d'accroître la portée géographique du programme³¹.

Le BFA consacrera de 2,5 à 3 milliards de dollars à des capacités de connaissance du domaine à double usage qui répondent à la fois à des besoins en matière de sécurité, de climat et d'environnement. Cette mesure permettra de garantir la rentabilité et de soutenir une approche pangouvernementale de la gestion de l'Arctique, en privilégiant la collaboration avec l'industrie canadienne, dans la mesure du possible. Il s'agira notamment :

- de capteurs spatiaux pour surveiller la glace de mer, la navigation et les incursions non autorisées sur le territoire canadien;
- d'investissements dans l'intégration des données et la connaissance de la situation avec des partenaires partageant les mêmes idées;
- d'investissements dans des réseaux de capteurs polaires à double usage (satellites, bouées maritimes, par exemple) qui servent les objectifs de défense, de surveillance de l'environnement et d'adaptation des communautés;
- d'accélérer les acquisitions du Projet de renforcement des capacités de surveillance spatiale aux fins de défense (PRCSSD), dans le cadre d'une modernisation plus large du NORAD.

Le BFA allouera 1 milliard de dollars sur cinq ans pour renforcer les opérations de paix du Canada, avec un soutien ciblé au personnel, à la formation et à la préparation au déploiement. Cet investissement permettra d'améliorer la capacité du Canada à contribuer de manière significative aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et à d'autres opérations multilatérales, en mettant l'accent sur la prévention des conflits, la protection des civils et les approches tenant compte de la dimension de genre. Ces fonds permettront d'augmenter les effectifs, de dispenser une formation spécialisée et de renforcer les capacités dans le cadre du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP), tout en contribuant aux objectifs plus généraux de la politique étrangère du Canada dans les États fragiles et touchés par des conflits.

Le BFA consacrera 80 millions de dollars au recrutement de 6 000 membres supplémentaires de la Première réserve qui joueront le rôle de premiers intervenants en cas d'événements climatiques. Ce contingent de réservistes constituera une nouvelle sous-composante distincte de la Première réserve, appelée « Réserve climatique », et impliquera des possibilités d'affectations périodiques aux Rangers canadiens.

Le BFA engagera 50 millions de dollars pour créer un Groupe de travail national sur la sécurité climatique. Cet organe centralisé sera chargé de coordonner les efforts en matière de sécurité climatique au sein du ministère de la Défense, de Sécurité publique Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada, des instances de gouvernance autochtones et des gouvernements locaux.

Le BFA lancera une étude en vue de transférer, à moyen terme, le leadership en matière de réponse aux catastrophes climatiques à des organismes civils (par exemple, Sécurité publique Canada, les bureaux de gestion des urgences, les autorités locales, etc.), afin de réduire la charge des Forces armées canadiennes (FAC) en matière de première réponse climatique.

Le BFA veillera à ce que les fonds alloués à la défense canadienne soient consacrés à la sécurité réelle, en plafonnant le programme de modernisation du NORAD et en refusant toute dépense pour le « dôme d'or » et ses ambitions irréalistes, notamment les intercepteurs de missiles dans l'espace.

Tableau 9.1 / Mesures du BFA sur défense

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Créer Approvisionnement de défense Canada	100 \$		
Annuler l'acquisition prévue de 72 des 88 avions d'attaque interarmées F 35 de Lockheed Martin, puis procéder à une analyse afin de déterminer quel avion serait le mieux adapté pour remplir le rôle souhaité	-755 \$	-755 \$	-755 \$
Acquérir de nouveaux avions de combat pour le Canada sans lien avec les États-Unis (comme le Gripen-E)	749 \$	749 \$	749 \$
Acquérir 16 bombardiers d'eau DHC-515	37 \$	37 \$	37 \$
Programmes d'infrastructures civiles à double usage dans l'Arctique canadien	500 \$	1 000 \$	
Capacités de connaissance du domaine à double usage, sécurité et climat	500 \$	1 000 \$	1 000 \$
Renforcer les opérations de paix du Canada	200 \$	200 \$	200 \$
Recruter 6 000 membres supplémentaires de la Première réserve comme premiers intervenants en cas d'événements climatiques	80 \$		
Groupe de travail national sur la sécurité climatique	25 \$	25 \$	

Notes

1 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), *Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN adoptent de nouveaux objectifs capacitaires pour renforcer l'Alliance*, 5 juin 2025.

2 Stephen Thorne, « Canada to meet defence spending target by March 2026: Carney », *Legion Magazine*, 18 juin 2025.

3 Xiao Liang et al., *Trends in World Military Expenditure, 2024*, Stockholm International Peace Research Institute, avril 2025, <https://www.sipri.org/publications/2025/sipri-fact-sheets/trends-world-military-expenditure-2024>.

4 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), *Defense expenditures and NATO's 2% guideline*, 17 juin 2025.

5 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), *Defense expenditures of NATO countries as a percentage of gross domestic product in 2024*, 18 juin 2024.

6 Murray Brewster et Peter Zimonjic, « Canada promises to spend 5% of GDP on defence by 2035 in pact with NATO leaders », *CBC News*, 25 juin 2025, <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-agrees-five-percent-gdp-defence-spending-1.7570191>.

7 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Politique sur les résultats*, BT22-172/2016F-PDF, 1^{er} juillet 2016, https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/sct-tbs/BT22-172-2016-fra.pdf.

8 Eugene Lang, *Use It or Lose It: SSE and DND's Chronic Underspending Problem*, Institut canadien des affaires mondiales, mai 2018.

9 Cynthia Leach et Salim Zanzana, *What does greater defence spending mean for Canada's economy?*, RBC, 13 juin 2025.

10 Peter Zimonjic, « F-35 program facing skyrocketing costs, pilot shortage and infrastructure deficit: AG report », *CBC News*, 10 juin 2025.

11 Steven Staples, *Why the feds flip-flopped and bought the F-35*, Centre canadien de politiques alternatives, 13 janvier 2023.

- 12** Murray Brewster, « Canada confirms plan to replace submarine fleet at NATO summit », *CBC News*, 10 juillet 2024.
- 13** Richard Shimooka, *A significant boost to security: Inside Canada's plans to replace its submarines*, Macdonald-Laurier Institute, 17 avril 2023.
- 14** Comité permanent de la Défense nationale, *L'heure du changement a sonné : Réforme de l'approvisionnement en matière de défense au Canada*, Chambre des communes du Canada, 19 juin 2024.
- 15** Rhonda Ferguson et Jamal Zarlaشت, « A Health-Based Case against Canadian Arms Transfers to Saudi Arabia », *Health and Human Rights*, vol. 22, n° 2, 22 décembre 2020.
- 16** Ministère de la Défense nationale, *Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada*, Gouvernement du Canada, 3 mai 2024.
- 17** Mika Rantanen *et al.*, « The Arctic Has Warmed Nearly Four Times Faster than the Globe since 1979 », *Communications Earth & Environment*, vol. 3, n° 168, août 2022.
- 18** Ernie Regehr et Kelsey Gallagher, *Military Footprints in the Arctic*, The Simons Foundation Canada, mars 2024.
- 19** Gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc., *Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Inc. provide roadmap to securing Canada's Arctic sovereignty and security*, communiqué de presse, 4 mars 2025.
- 20** Dustin Patar, "Arctic Sovereignty? Inuit Would Like a Word," *The Narwhal*, April 22, 2025, <https://thenarwhal.ca/arctic-sovereignty-inuit-circumpolar-council/>.
- 21** Gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc., *Roadmap to Securing Canada's Arctic Sovereignty and Security*, 4 mars 2025, <https://www.tunngavik.com/news/government-of-nunavut-and-nunavut-tunngavik-inc-provide-roadmap-to-securing-canadas-arctic-sovereignty-and-security/>.
- 22** Jessica West, Jessica Stewart, Morgan Fox, Branka Marijan, "Climate Change, Canadian Defence, and the Arctic through a Systems Lens," *Project Ploughshares*, April 2025.
- 23** Ministère de la Défense nationale, *Opération LENTUS*, Gouvernement du Canada, 8 octobre 2024.
- 24** Ministère de la Défense nationale, *Le nouveau gouvernement du Canada et les Forces armées canadiennes : reconstruction, réarmement et réinvestissement*, Gouvernement du Canada, 9 juin 2025.
- 25** Affaires mondiales Canada, *Déclaration du Canada à la Conférence du désarmement—Segment de haut niveau 2024*, Gouvernement du Canada, 26 février 2024.
- 26** CNANW letter to Prime Minister Carney, Réseau canadien pour l'abolition des armes nucléaires, 22 mai 2025.
- 27** Mark Bourrie, « POLITICS: Canada Rejects U.S. Missile Shield », *Inter Press Service*, 25 février 2005.
- 28** James Fergusson, *The Canadian Ballistic Missile Dilemma*, Institut canadien des affaires mondiales, avril 2025.
- 29** *Effects of Lower Launch Costs on Previous Estimates for Space-Based, Boost-Phase Missile Defense*, Bureau du budget du Congrès des États-Unis, 5 mai 2025.
- 30** Ministère de la Défense nationale, *Le ministre Blair annonce les premiers emplacements des carrefours de soutien opérationnel du Nord*, Gouvernement du Canada, 6 mars 2025.
- 31** Transports Canada, *Nouveaux projets financés dans le cadre de l'Initiative sur l'équipement de sécurité et l'infrastructure maritime de base dans les collectivités nordiques*, Gouvernement du Canada, 21 mars 2025.

Éducation postsecondaire

Introduction

L'éducation postsecondaire, que ce soit dans un collège ou une université publique ou dans le cadre d'un programme d'apprentissage, est un élément fondamental de la démocratie et de la qualité de vie au Canada. Bien qu'une grande partie de cette éducation relève de la compétence des provinces et des territoires, et bien qu'un budget important y soit consacré, le gouvernement fédéral joue également un rôle financier important : il administre un programme national d'aide financière aux étudiants, le financement de la recherche et de l'innovation, ainsi que le programme Métiers spécialisés et apprentissage (Sceau rouge).

Le financement public de l'éducation postsecondaire par étudiant est en baisse depuis des décennies. Les déficits de financement ont été comblés par les revenus tirés des frais de scolarité des étudiants étrangers. Des changements soudains dans la politique fédérale d'immigration sont venus perturber ce flux de revenus, plongeant de nombreux collèges et universités dans le chaos financier.

En réaction, certains établissements ont réduit leurs activités : suppression et suspension de programmes, réduction de l'offre de cours et réduction du personnel académique canadien par le biais de diverses mesures, y compris des licenciements. Bien que les frais de scolarité soient plafonnés dans certaines provinces, l'abordabilité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur restent un problème important.

Le nouveau gouvernement a pour mandat de renforcer la souveraineté canadienne par la « construction de la nation ». Pour ce faire, il doit soutenir toute la population canadienne, car les compétences et les talents de nos concitoyennes et concitoyens sont notre plus grande ressource. La souveraineté canadienne passe par la délocalisation intérieure de notre vivier de talents. Les investissements dans l'éducation postsecondaire, la recherche scientifique et l'innovation sont essentiels pour consolider les fondations du pays et remédier au sous-financement public de longue date, mis en lumière par la diminution importante des revenus provenant des étudiants étrangers.

Vue d'ensemble

Le monde entier regarde le président américain s'attaquer à l'enseignement supérieur et creuser un trou béant dans la capacité mondiale de recherche et d'éducation. La capacité du Canada à combler le vide ainsi créé est limitée, car ses propres fonds pour la recherche scientifique et l'enseignement supérieur ne suffisent déjà pas à répondre à ses besoins nationaux. Les attaques idéologiques de l'extrême droite contre l'éducation et la science ne sont pas nées aux États-Unis et elles n'ont pas épargné le Canada.

Le Parti Conservateur a récemment critiqué la recherche « woke » dans les universités¹ et affirmé que les décisions fédérales de financement de la recherche sont motivées par les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) plutôt que par le mérite. De son côté, le gouvernement Libéral a suggéré d'aligner le financement de la recherche gouvernementale sur les priorités nationales. Cette proposition s'écarte du modèle traditionnel, et important, de financement des recherches basées sur l'examen par les pairs et l'évaluation d'experts. Bien que les Libéraux se soient engagés dans le budget 2024 à créer l'agence Capstone pour superviser le financement de la recherche, cela pourrait en fin de compte permettre à un futur gouvernement de cibler le financement des sciences humaines et sociales, comme on a pu l'observer en Nouvelle-Zélande, où le gouvernement a éliminé le financement de la recherche pour ces disciplines².

Le taux de réussite du financement fédéral de la recherche au Canada doit être augmenté. Depuis 2013, le taux de réussite moyen des subventions Savoir du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est de 38,2 %. Le Programme de subventions Projet des Instituts

de recherche en santé du Canada (IRSC) n'a financé que 20 % des demandes retenues au cours de l'année écoulée. Le Programme de subventions à la découverte du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a enregistré un taux de réussite de 58 % en 2023, en baisse par rapport aux 67 % de 2019³. Des projets jugés conformes aux exigences et suffisamment prometteurs n'ont pas été financés en raison d'un manque de fonds. Des recherches non financées signifient que de bonnes idées restent inexplorées, alors qu'elles contribueraient à nos connaissances et à notre savoir-faire collectifs. Si le Canada veut devenir un pôle mondial de la science et de l'innovation (notamment en attirant les meilleurs talents qui quittent les États-Unis), il ne lui faut pas de nouveaux programmes : l'écosystème de financement de la recherche au Canada a tout simplement besoin de plus de fonds.

Le financement public de l'éducation postsecondaire stagne depuis des décennies; il est en décalage par rapport à l'inflation et à l'augmentation du nombre d'étudiants. En 2022, les frais de scolarité et le financement privé ont dépassé la contribution gouvernementale aux revenus d'exploitation, franchissant ainsi le seuil des 50 %⁴. Le secteur public de l'éducation postsecondaire était autrefois considéré comme un autre point de contraste entre le Canada et les États-Unis, mais la situation est en train de changer.

L'augmentation des frais de scolarité exacerbe le problème d'abordabilité; près de la moitié des diplômés terminent leurs études avec une dette moyenne de 25 000 \$. Cette hausse ajoute du stress aux étudiantes et étudiants ainsi qu'à leurs familles, limite leurs perspectives d'avenir et réduit l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Comme de plus en plus de Canadiens et de Canadiennes sont exclus de l'enseignement supérieur, le soutien du public diminue, ce qui pourrait encourager les attaques contre l'éducation et nuire à la productivité, à la prospérité et à la qualité de vie du Canada.

La plupart des collèges et des universités sont soumis à des contraintes financières. Au cours de l'année écoulée, ils ont procédé à des licenciements et à la suppression de programmes. L'Université McGill prévoit de supprimer jusqu'à 500 postes, l'Université York a suspendu 18 programmes, l'Université Carleton a réduit de plus de 50 % le nombre d'enseignants contractuels de sa faculté des arts et des sciences sociales, et de nombreux autres établissements, comme le Camosun College, le Mohawk College et le Fanshawe College, ont annoncé d'importantes coupures de postes ou suspensions de programmes. Ces tendances pourraient mener à des fermetures de campus, des fusions et une

contraction importante de la capacité d'accueil du réseau d'enseignement supérieur à travers le pays, limitant ainsi l'accès des Canadiennes et les Canadiens à l'éducation, un moteur de prospérité.

Pour inverser cette tendance, il faut de l'argent neuf. Les récents accords fédéraux-provinciaux en matière de garde d'enfants et de financement en santé mentale montrent qu'il est possible d'obtenir d'importantes sommes pour les programmes sociaux. Le seul engagement du gouvernement fédéral en faveur de l'éducation postsecondaire lors des dernières élections a été une subvention à l'apprentissage pouvant atteindre 8 000 \$. Cet engagement était le bienvenu, car l'apprentissage est un élément important de l'enseignement postsecondaire. Cependant, comme il s'agit du seul investissement dans le secteur, il ne reconnaît pas la valeur d'un programme d'études supérieures complet et ne saisit pas l'occasion de procéder à un vaste investissement dans l'ensemble des possibilités de formation et d'éducation au Canada. Cet engagement en faveur de l'apprentissage ne suffira pas à lui seul à stimuler l'innovation dont le pays a besoin.

Si les fonds promis pour l'apprentissage constituent un progrès pour résoudre les problèmes d'abordabilité, notons qu'à l'heure actuelle, seuls 46 % des apprentis terminent leur programme. Pour augmenter le taux d'achèvement, il faut aller au-delà de l'aide financière et apporter un soutien plus complet à l'apprentissage, favoriser un équilibre entre la formation en classe et le placement professionnel, et simplifier les règles de l'assurance-emploi (AE) afin de permettre la transférabilité entre les emplois tout au long de la formation. Il convient également d'envisager un soutien accru au Forum canadien sur l'apprentissage, de déployer des efforts pour augmenter la participation des travailleuses et travailleurs sous-représentés dans les métiers, et d'inciter les employeurs à retenir les apprentis en leur proposant plusieurs niveaux de formation.

Le budget fédéral de 2025 sera présenté près d'une décennie après l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. L'écart entre les étudiants autochtones et non autochtones en matière d'éducation postsecondaire s'est creusé au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral doit donc renforcer considérablement son soutien aux apprenants des Premières Nations, des Inuits et des Métis et honorer leur droit inné et conventionnel à une éducation conforme à leurs cultures, valeurs, traditions et langues, afin de promouvoir un modèle holistique d'apprentissage tout au long de la vie.

Mesures

Le secteur de l'éducation postsecondaire du Canada souffre d'un sous-financement chronique et doit maintenant relever des défis de plus en plus importants pour soutenir la recherche scientifique et garantir l'accès à l'éducation pour L'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. La stagnation du financement public, l'augmentation des coûts, la perte de revenus provenant des étudiants étrangers en raison du plafonnement des visas d'étudiants (mesure qui a également eu d'énormes répercussions sur ces étudiants; voir le chapitre Immigration) et la privatisation croissante limitent l'accès à l'éducation et entravent la croissance nationale. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et prendre des mesures pour inverser ces tendances, soutenir les groupes sous-représentés et préserver l'intégrité des établissements d'enseignement et de recherche.

Le BFA portera le montant maximal de la bourse canadienne pour étudiants à 8 000 \$ et abaissera le seuil de revenu permettant d'y accéder. Le montant de la bourse est actuellement de 4 200 \$ et il est prévu qu'il descende à 3 000 \$ en 2026, soit bien en-deçà de la moyenne des frais de scolarité d'un étudiant de premier cycle, qui s'élève à 7 000 \$ par année⁶.

Le BFA annulera la dette étudiante fédérale des diplômés travaillant dans les communautés rurales et éloignées. Cette mesure favorisera l'accès à l'éducation des apprenants de ces régions, qui sont moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires que les jeunes des zones urbaines.

Le BFA fournira 10 milliards de dollars qui seront distribués dans le cadre d'accords de responsabilité conclus avec les provinces concernant des priorités communes. Ce montant sera assorti d'une clause d'indexation de 5 % par année. Les priorités partagées doivent inclure la réduction des frais de scolarité avec l'objectif à terme de les éliminer, la mise en œuvre d'une stratégie en matière de personnel universitaire, la lutte contre les fermetures de programmes, ainsi qu'un engagement en faveur de la liberté académique, afin de garantir l'absence d'ingérence politique dans la recherche et l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le BFA augmentera le financement de la recherche et accordera la priorité à la science fondamentale dans toutes les disciplines. Les niveaux de financement seront augmentés jusqu'à ce qu'un taux de réussite minimal de 60 % soit atteint pour tous les concours de financement fédéraux. Le nombre et la valeur des subventions accordées seront également augmentés.

Tableau 10.1 / Mesures du BFA sur éducation postsecondaire

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Augmentation de la Bourse canadienne pour étudiants à 8 000 \$ et abaissement du seuil de revenu	4 467 \$	4 556 \$	4 647 \$
Annulation de la dette des diplômés travaillant dans des communautés rurales et éloignées	40 \$	56 \$	73 \$
Nouveau transfert aux provinces pour la réduction des frais de scolarité	10 000 \$	10 500 \$	11 025 \$
Augmentation du financement aux CRSH, IRSC et CRSNG de 4 milliards \$ sur cinq ans afin d'obtenir un taux de réussite minimal de 60 % pour tous les concours de financement fédéraux	629 \$	1 137 \$	1 681 \$
Amélioration de la collecte de données sur l'éducation postsecondaire	50 \$	5 \$	5 \$
Doublement du financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université	247 \$	260 \$	260 \$
Financement pour la stratégie d'apprentissage	40 \$	40 \$	40 \$

Le BFA allouera 50 millions de dollars en 2025, puis 5 millions de dollars par année, pour améliorer la collecte de données sur l'éducation postsecondaire. Le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'élargir le Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges afin d'y inclure le personnel enseignant contractuel et à temps partiel, ainsi que diverses données démographiques autres que le sexe. Un projet pilote a été achevé l'année dernière et un financement est nécessaire pour mettre ce système en œuvre et garantir une image précise du personnel académique.

Le financement accordé au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation et au Forum canadien sur l'apprentissage permettrait également de constituer une base de données plus robuste et harmonisée afin de combler les lacunes en matière de données sur les étudiants et les apprentis, notamment en ce qui concerne le suivi des frais de scolarité des établissements d'enseignement supérieur, les parcours d'apprentissage, les résultats d'apprentissage en milieu de travail et les placements d'apprentis.

Le BFA doublera le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université afin de contribuer à réduire l'écart de réussite scolaire entre les étudiants autochtones et non autochtones et de respecter les obligations en matière de droits ancestraux et issus de

traités. Il investira également dans des programmes équivalents pour les étudiants métis et inuits.

Le BFA allouera 200 millions de dollars par année pendant cinq ans pour soutenir une stratégie en matière d'apprentissage. Il augmentera le financement, resserrera les critères d'accès pour les employeurs, améliorera la transférabilité de la formation et le financement des aides globales à l'apprentissage, éventuellement en élargissant le rôle d'ApprenticeSearch.

Notes

- 1** Parti Conservateur du Canada, *Le changement. Pour une vie abordable. Pour des rues sécuritaires. Pour le Canada d'abord*, April 18, 2025, https://canada-first-for-a-change.s3.us-west-2.amazonaws.com/20250418_CPCPlatform_8-5x11_FR-pages.pdf.
- 2** Veronika Meduna, « Amid cuts to basic research, New Zealand scraps all support for social sciences », *Science*, 6 décembre 2024, <https://www.science.org/content/article/amid-cuts-basic-research-new-zealand-scaps-all-support-social-sciences>.
- 3** Résultats des concours du CRSH, des IRSC et du CRSNG.
- 4** Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Statistiques sous la loupe / La réduction du financement octroyé par les provinces a eu pour effet de refiler aux étudiantes et aux étudiants une plus grande part des coûts de l'enseignement postsecondaire », *Bulletin de l'ACCPU*, janvier-février 2025, <https://www-archive.cafr.ca/fr/bulletin/2025/02/statistiques-sous-la-loupe-la-reduction-du-financement-octroye-par-les-provinces-eu>.
- 5** Statistique Canada, *Dettes d'études lors de l'obtention du diplôme postsecondaire selon la source d'endettement, le niveau d'études et la province d'études*, tableau 37-10-0255-02, 2 mai 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710025502&request_locale=fr.
- 6** Statistique Canada, *Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants)*, tableau 37-10-0045-01, publié le 4 septembre 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004501&request_locale=fr.

Égalité des genres

Introduction

Les réalités actuelles laissent présager de grandes difficultés pour les femmes et leurs familles. Les répercussions de la guerre commerciale qui se prolonge avec les États-Unis appauvriront le Canada et éroderont les aides et les services publics qui soutiennent les communautés et l'économie dans son ensemble. Les pressions sur les ménages s'intensifieront à mesure que l'austérité budgétaire fera peser des responsabilités encore plus grandes sur les familles, dans lesquelles les femmes assument la majeure partie des tâches de soin.

Face à ces enjeux, le nouveau gouvernement fédéral a établi une série de priorités étroites visant essentiellement à recréer l'économie canadienne des années 1960, en investissant dans des industries à prédominance masculine¹. Cette approche renforce le mythe voulant que le travail des femmes ne soit pas essentiel à l'économie ou à la survie économique des familles, en négligeant le fait que le secteur des services représente 80 % du PIB du Canada.

Reconnaissant qu'une économie ne se construit pas seulement sur des routes, des ports et des barrages hydroélectriques, mais aussi sur l'entraide, rémunérée ou non, envers les autres et envers notre planète, le BFA 2026 réalisera les investissements nécessaires pour renforcer l'infrastructure physique et sociale essentielle du Canada. Cela permettra de créer les conditions favorables à l'épanouissement de tous et de

positionner le Canada pour l'avenir. Pour y parvenir, il est essentiel d'atteindre à une réelle égalité entre les hommes et les femmes.

Vue d'ensemble

Les budgets fédéraux récents ont permis d'importantes avancées pour les femmes et les personnes de différentes identités de genre, notamment grâce à des investissements historiques dans les services de garde d'enfants, au tout premier *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*² et au *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*³. De nouveaux programmes fédéraux importants en matière de soins dentaires, d'assurance-médicaments et d'accès universel à la contraception sont en cours de mise en place. Des fonds supplémentaires ont par ailleurs été alloués dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2024 pour soutenir les soins de santé sexuelle et reproductive des femmes, renforcer les capacités des organisations nationales de femmes et accélérer la construction de refuges indispensables⁴. Le nouveau gouvernement libéral, élu en avril 2025, a promis de préserver ces programmes et de rendre permanents le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive ainsi que le Fonds de développement des capacités communautaires 2ELGBTQI+⁵.

Cependant, ces annonces et les investissements promis sont modestes au regard de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés. Les crimes violents commis contre les femmes sont en hausse. Les violences commises par des partenaires intimes ont augmenté de 6,1 % entre 2019 et 2023. Le taux d'augmentation des violences commises par des partenaires non intimes est encore plus élevé : 12,7 %⁶. En 2024 seulement, 187 femmes et filles ont été tuées dans des actes de violence fondée sur le sexe, soit une hausse de 26 % par rapport à 2018⁷. Ces chiffres sont les symptômes d'une crise nationale grandissante qui exige une action urgente et coordonnée de la part de tous les paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral a joué un rôle actif dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe en mettant en œuvre le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* de 2022, et en versant 539,5 millions de dollars aux provinces et aux territoires par le biais d'accords bilatéraux arrivant à échéance en mars 2027^{8,9}. Les données disponibles suggèrent toutefois que le plan est mis en œuvre de manière à reproduire les failles juridictionnelles et que, dans certains cas, le

financement n'atteint pas les principales organisations de services aux survivants, comme les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle¹⁰. La contribution du gouvernement fédéral au Plan national d'action se limite en grande partie au soutien de la recherche et de la formation; il n'y a ni contrôle indépendant, ni actions spécifiques, ni investissements à long terme prévus.

Le gouvernement a peu progressé dans sa réponse aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées¹¹. Le budget 2021 a alloué 2,2 milliards de dollars pour « accélérer » l'élaboration d'un plan d'action national¹². Quatre ans plus tard, de nombreux engagements ont été pris, mais le Canada n'a pas apporté les changements transformateurs promis. Dans son bulletin 2024-2025, l'Association des femmes autochtones du Canada indique que le manque de transparence, le financement insuffisant et l'absence de mécanismes de responsabilisation dirigés par les Autochtones ont miné la confiance et compromis les progrès^{13,14}.

L'un des principaux problèmes de la lutte contre la violence sexiste est la difficulté à recruter et à retenir le personnel de première ligne¹⁵, un problème commun à tous les secteurs de l'économie de la santé au Canada (voir les chapitres Santé; Garde d'enfants; et Soins aux aînés et soins de longue durée). Depuis la pandémie, le personnel de ces secteurs travaille d'arrache-pied dans un contexte de sous-financement, de pénurie de main-d'œuvre, de cloisonnement des services et de privatisation croissante. Les préoccupations concernant l'état de l'économie des soins au Canada et la précarité des emplois dans le secteur des services, dont la main-d'œuvre est majoritairement féminine et racisée, n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent. Les plafonds d'emploi dans le secteur public et les pertes d'emploi potentielles vont également toucher durement les femmes.

Ces dernières années, plusieurs mesures positives ont été prises pour renforcer la position des femmes sur le marché du travail, mais les nouvelles initiatives ont souvent manqué de vision et de ressources pour engendrer un véritable changement. Par exemple, une nouvelle table sectorielle sur l'économie des soins a été créée en 2024 afin d'élaborer des stratégies fédérales visant à améliorer la fourniture de services publics et à but non lucratif de haute qualité dans le secteur des soins, mais aucun budget n'a été prévu. La nouvelle législation proactive en matière d'équité salariale est entrée en vigueur pour 5 000 employeurs sous compétence fédérale, mais rares sont ceux qui ont respecté le délai de septembre 2024 pour présenter des plans d'équité salariale¹⁶—même le gouvernement fédéral ne l'a pas fait. Concernant l'équité en matière

d'emploi, le gouvernement n'a toujours pas répondu au rapport du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, présenté en décembre 2023¹⁷, concernant les réformes proposées ou la reconnaissance des personnes noires et 2SLGBTQI+ en tant que groupes désignés en vertu de la Loi¹⁸.

La plus grande victoire en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en 2024 a été le dépôt d'un projet de loi qui établit le cadre d'un régime national d'assurance-médicaments, avec un engagement de 1,5 milliard de dollars sur trois ans pour couvrir gratuitement les médicaments contre le diabète et les moyens de contraception avec un régime à payeur unique, sous réserve de l'accord des provinces et des territoires¹⁹. À ce jour, quatre accords ont été conclus (Colombie-Britannique, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard et Yukon)²⁰. La grande question est maintenant de savoir si le nouveau gouvernement parviendra à mettre en place un système véritablement universel et inclusif au moyen de ces accords.

Des mesures doivent également être prises pour défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) dans le pays et à l'étranger, face aux vastes campagnes de désinformation et aux attaques extrémistes contre l'égalité des genres et les droits des personnes 2ELGBTQI+.

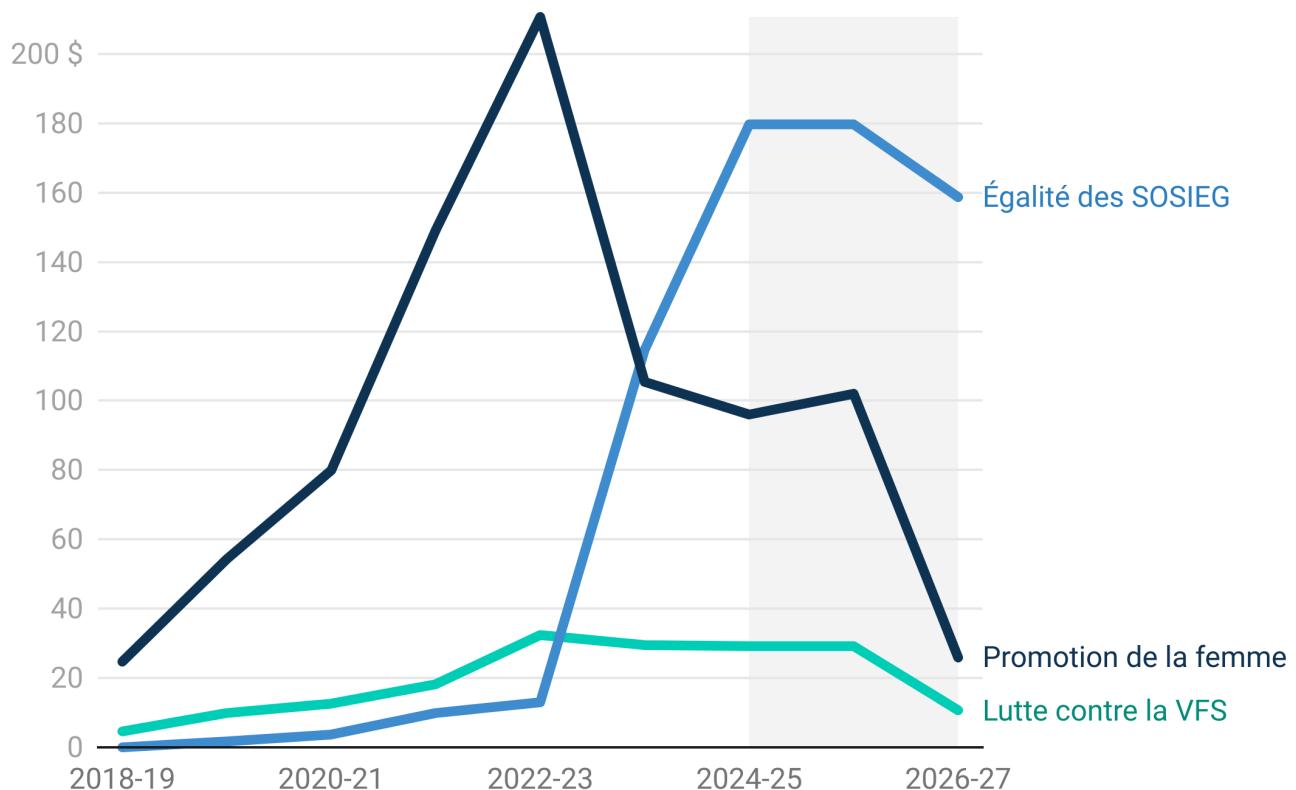
L'objectif est notamment de garantir à tous les enfants et à tous les jeunes, dans l'ensemble du pays, l'accès à une éducation sexuelle de qualité, complète et scientifiquement exacte²¹. Cette question est d'autant plus urgente que plusieurs provinces ont introduit des mesures législatives qui ciblent les protections pour les jeunes queer et transgenres dans les écoles et restreignent l'accès à une éducation sexuelle complète²².

L'annonce, dans l'Énoncé économique de l'automne 2024, de l'octroi de 90 millions de dollars sur six ans, puis de 20 millions de dollars par année par la suite, pour élargir et pérenniser le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive a été une reconnaissance importante du fait que de nombreuses personnes continuent de se heurter à des obstacles sérieux pour accéder aux soins de santé dont elles ont besoin, y compris en matière d'avortement et d'affirmation de genre. Grâce à un nouveau financement destiné à la collecte permanente de données, cette mesure permettra d'accroître la capacité du programme à répondre à la demande croissante de services²³ et la capacité de Santé Canada à soutenir l'infrastructure de santé essentielle.

Ces acquis sont aujourd'hui menacés, alors que la demande de services ne cesse d'augmenter²⁴. Avec la fin des programmes de financement actuels, le soutien apporté par Femmes et Égalité des

Figure 11.1 / Subventions et contributions par programme, Femmes et Égalité des genres Canada

En millions \$, 2024-2027 sont prévues



Remarque Les transferts aux provinces et territoires dans le cadre du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* sont inclus dans le Programme de promotion de l'égalité des sexes, de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre (Égalité des SOSIEG)

Source Infobase du GC, FEGC Finances, plans ministériels 2016-2017 à 2025-2026

genres Canada (FEGC) aux organisations œuvrant pour l'égalité des sexes devrait fortement diminuer en 2027-2028, notamment pour celles soutenues par le biais du Programme de promotion de la femme. Le financement des projets devrait être divisé par 10, pour passer d'un sommet de 210,7 millions de dollars en 2022-2023 à 18,9 millions de dollars en 2027-2028, une réduction bien plus importante que les 15 % prévus dans le plan de réduction du déficit du nouveau gouvernement. Le budget total de FEGC devrait ainsi diminuer de 79,9 %, pour passer de 378,6 millions de dollars en 2024-2025 à 76,3 millions de dollars en 2027-2028, date à laquelle les transferts au titre du Programme de promotion de l'égalité des sexes, de l'orientation sexuelle, de l'identité

et de l'expression de genre (l'enveloppe budgétaire la plus importante actuellement) devraient prendre fin, chutant à 1,9 million de dollars. Actuellement de 0,07 % des dépenses fédérales totales, le budget de FEGC ne représentera plus que 0,01 % en 2027-2028, et ses effectifs devraient diminuer de 35,2 % entre 2024-2025 et 2027-2028, pour s'établir à 254 équivalents temps plein.

Il est impératif de garantir un financement flexible et pluriannuel aux organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes²⁵. Des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour soutenir les efforts de FEGC en vue de mettre en œuvre l'ACS+ de manière effective dans l'ensemble du gouvernement²⁶, ainsi que pour créer un plan d'action national complet en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce plan permettra de coordonner et de contrôler, en collaboration avec les partenaires de la société civile, la mise en œuvre de lois et de politiques qui tiennent compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des territoires de compétence²⁷.

Mesures

Le BFA 2026 met l'accent sur quatre domaines essentiels au bien-être des femmes et des personnes de diverses identités de genre.

1. Le BFA accélérera le lancement et la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, en engageant 20 millions de dollars sur les trois prochaines années pour élaborer rapidement un nouveau régime d'équité en matière d'emploi (y compris la création de deux nouveaux groupes visés par l'équité en matière d'emploi, à savoir les personnes noires et les personnes 2ELGBTQI+). Un montant supplémentaire de 20 millions de dollars sera investi sur trois ans pour accélérer le travail du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité. Pour les années subséquentes, il veillera à ce que les bureaux disposent des ressources nécessaires pour soutenir et assurer la mise en œuvre du régime, notamment par le biais d'exams publics indépendants réguliers et d'un financement durable pour le développement des données désagrégées nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives (voir le chapitre Équité raciale).

Le BFA consacrera également 30 millions de dollars sur trois ans au fonctionnement de la Table sectorielle sur l'économie des soins,

conformément aux obligations qui incombent du Canada en tant que membre de l'Alliance mondiale pour les soins²⁸. La Table sectorielle a pour mandat d'élaborer des recommandations pour mieux soutenir l'économie des soins²⁹. À ce titre, elle devrait adopter le cadre des 5R du travail décent dans les activités de soin à autrui de l'Organisation internationale du travail³⁰ (voir les chapitres Garde d'enfants; Soins aux aînés et soins de longue durée; et Santé).

À cette fin, **le BFA modernisera** et renforcera les protections sociales des travailleuses et des travailleurs, telles que l'assurance-emploi, afin de refléter les réalités actuelles et futures du marché du travail (voir le chapitre Assurance-emploi), et il veillera à ce que les travailleuses et travailleurs migrants du secteur des soins aient un travail décent en élargissant les nouveaux projets pilotes annoncés en 2024³¹ (voir le chapitre Immigration). **Le BFA donnera** également la priorité aux opportunités offertes aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes sous-représentés grâce à de nouveaux investissements dans des industries et des projets d'infrastructure physique stratégiques, ainsi qu'à un nouveau programme de développement d'une main-d'œuvre inclusive et à une Brigade jeunesse pour le climat (voir les chapitres Stratégie industrielle et développement sectoriel; et Logement abordable et itinérance).

2. Le BFA investira 360 millions de dollars sur trois ans pour stabiliser le secteur des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence et pour combler les importantes lacunes de financement du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, notamment en ce qui concerne la supervision des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les services d'aide juridique. Ces fonds permettront de mettre en place un mécanisme indépendant de suivi et de reddition de comptes au public sur les progrès et les enseignements tirés du Plan d'action national et de la *Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*.

Le BFA créera un plan de mise en œuvre afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Il créera également un mécanisme indépendant de reddition de comptes, placé sous le contrôle d'organismes de femmes autochtones et de groupes de la base, pour superviser les efforts en cours de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le BFA prendra soutiendra les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention C-190 de l'Organisation internationale du travail pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, avec un financement de 20 millions de dollars par année. **Le BFA 2026**

élargira également l'accès au congé pour violence conjugale, avec un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale (pour un coût de 5 millions de dollars par année) et engagera des fonds afin de prendre des mesures ciblées pour combattre la haine contre les personnes 2ELGBTQI+, ainsi que toutes les formes de haine, de harcèlement et de violence en ligne fondés sur le genre³²

3. Le BFA créera un régime public universel d'assurance-médicaments à payeur unique, avec un formulaire national comprenant toute la gamme des médicaments et dispositifs sexuels et reproductifs pour tous (voir le chapitre Santé).

Le BFA élaborera et lancera une stratégie nationale quinquennale en faveur de la normalisation et de l'accès équitable à une éducation sexuelle complète de qualité et fondée sur des données probantes, accessible à travers le Canada, incluant un programme de formation correspondant pour les éducateurs professionnels en santé sexuelle³³ (4 millions de dollars par année). Il élargira également l'Enquête canadienne sur la santé sexuelle et reproductive et la rendra permanente.

4. Le BFA créera un fonds de 7 millions de dollars par année afin de soutenir le travail des organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres œuvrant dans les domaines de la défense des droits, de la recherche, de l'éducation, de l'analyse des politiques et des réformes juridiques, afin de faire progresser les droits des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Il augmentera également le financement pluriannuel du Programme de promotion de la femme pour le porter à 150 millions de dollars par année pour les organisations qui travaillent à faire progresser l'égalité et les droits fondamentaux dans l'ensemble de la société canadienne. **Le BFA prendra** enfin des mesures afin de combler les lacunes du nouveau Plan d'action 2ELGBTQI+ en consultation avec la communauté concernée, notamment l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pangouvernemental assorti d'un financement adéquat.

Le BFA investira 5 millions de dollars sur trois ans pour élaborer un plan national en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'un mécanisme de suivi indépendant et transparent, afin de respecter les obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en collaboration avec d'autres organismes et processus de défense des droits humains fondamentaux. À cette fin, **le BFA établira** et soutiendra un processus régulier pour impliquer des groupes de défense de l'égalité entre les hommes et les femmes, des organisations de la société civile, des syndicats, des chercheurs et des leaders de communautés marginalisées dans l'élaboration des politiques et le processus décisionnel.

Tableau 11.1 / Mesures du BFA sur égalité des genres

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Mise en application la Loi sur l'équité en matière d'emploi	7 \$	7 \$	7 \$
Accélération du travail du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité	7 \$	7 \$	7 \$
Financement d'une table sectorielle sur l'économie des soins	10 \$	10 \$	10 \$
Combler les lacunes de financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et stabilisation du fonctionnement des refuges pour femmes et enfants	120 \$	120 \$	120 \$
Élaboration d'un plan de mise en œuvre afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées	5 \$		
Mise en œuvre la convention C-190 de l'OIT pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail	20 \$	20 \$	20 \$
Élargissement de l'accès au congé pour violence conjugale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale	5 \$	5 \$	5 \$
Lancement d'une stratégie nationale quinquennale en faveur de la normalisation et de l'accès équitable à l'éducation sexuelle	4 \$	4 \$	4 \$
Soutien du travail des organismes de défense de l'égalité des genres	7 \$	7 \$	7 \$
Augmenter et rendre permanent le financement annuel du Programme de promotion de la femme	124 \$	131 \$	150 \$
Création d'un plan national en faveur de l'égalité entre les genres et d'un système de suivi indépendant	2 \$	2 \$	1 \$

Notes

1 Premier ministre du Canada, *Déclaration des premiers ministres du Canada, des provinces et des territoires sur le renforcement de l'économie canadienne et l'avancement des grands projets*, 2 juin 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2025/06/02/declaration-des-premiers-ministres-du-canada-des-provinces-et-des-territoires>.

2 Femmes et Égalité des genres Canada, *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, Gouvernement du Canada, 9 novembre 2022, <https://www.canada.ca/fr/femmes-equalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe.html>.

3 Femmes et Égalité des genres Canada, *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*, Gouvernement du Canada, 28 août 2022, <https://www.canada.ca/fr/femmes-equalite-genres/sois-toi-meme/plan-action-federal-2elgbtqi-plus/plan-action-federal-2elgbtqi-plus-2022.html>.

4 Ministère des Finances Canada, Énoncé économique de l'automne 2024, Gouvernement du Canada, novembre 2024, <https://www.budget.canada.ca/update-miseajour/2024/report-rapport/FES-EEA-2024-fr.pdf>.

5 Parti Libéral du Canada, *Un Canada fort : Unir, sécurisé, protéger, bâtir*, avril 2025, <https://liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2025/04/Un-Canada-Fort.pdf>.

- 6** Statistique Canada, *Tendances en matière de violence familiale et de violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police*, 2023, tableau 35-10-0202-01, publié le 24 octobre 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241024/dq241024b-fra.htm>.
- 7** Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, *Rapport 2024 #Cestunfémicide*, <https://femicideincanada.ca/wp-content/uploads/2025/02/2024Infographic-FR-1.pdf>.
- 8** Voir Femmes et Égalité des genres Canada, *Accords bilatéraux pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, Gouvernement du Canada, dernière modification le 10 décembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/femmes-equalite-genres/violence-fondée-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux.html>.
- 9** Femmes et Égalité des genres Canada, *Rapport d'étape annuel 2023-2024 sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, Gouvernement du Canada, dernière modification le 10 décembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/femmes-equalite-genres/violence-fondée-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux/rapport-etape-annuel/2023-2024.html>.
- 10** Mariana Cueto Mendoza et Robyn Hoogendam, *Building a National Narrative: A Select Review of Gender-Based Violence Policies, Legislation, and Services Across Canada*, Hébergement femmes Canada, 2025, <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2025/02/Building-a-National-Narrative-2025.pdf>.
- 11** Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final*, 2019, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.
- 12** Groupe de travail cadre, *Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*, 2021, <https://mmiwg2splus-nationalactionplan.ca/eng/1670511213459/1670511226843>. Plusieurs organismes autochtones ont préparé leur propre plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes autochtones, que l'on trouve sur le site Web du Plan d'action national. La contribution du gouvernement fédéral s'intitule *Voie fédérale*; son rapport d'avancement de 2025 peut être consulté ici : *Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2024-2025*, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1746650069874/1746650100102>.
- 13** L'Association des femmes autochtones du Canada, *Annual Scorecard: The Federal Government's MMIWG2S+ National Action Plan*, 3 juin 2025, https://nwac.ca/assets-documents/en_MMIWG2S_scorecards_MMIWG2S_V4.pdf.
- 14** Voir les déclarations des trois organisations nationales de femmes autochtones à l'occasion du cinquième anniversaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les FFADA en juin 2024 : Native Women's Association of Canada (https://nwac.ca/assets-documents/en_MMIWG2S_scorecards_MMIWG2S_V4.pdf); Les Femmes Michif Otipemisiwak (<https://www.newswire.ca/news-releases/les-femmes-michif-otipemisiwak-expresses-grave-concerns-regarding-the-inaction-on-missing-and-murdered-indigenous-women-girls-and-2slgbtqqia-893586611.html>) et Pauktuutit, <https://pauktuutit.ca/news-post/pauktuutit-inuit-women-of-canada-responds-to-federal-pathways-progress-report-on-mmiwg/>.
- 15** Robyn Hoogendam et Krys Maki, *Exode des cerveaux féministes : Problèmes liés au travail et au bien-être du personnel dans le secteur des maisons d'hébergement*, Hébergement femmes Canada, 2023, <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2024/03/FBD-Final-Report.pdf>.
- 16** Lori Straznick, *Ouvrir la voie à l'équité salariale : Rapport annuel 2023-2024 au Parlement de la commissaire à l'équité salariale*, Commission canadienne des droits de la personne, 2024, <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2024/03/ECF-rapport-final.pdf>.
- 17** Adelle Blackett, *Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : Un cadre transformatif—Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Emploi et Développement social Canada, 2024, https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/edsc-esdc/Em8-81-1-2023-fra.pdf.

- 18** Voir Emploi et Développement social Canada, *Le ministre O'Regan reçoit le rapport du groupe du travail sur la modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, communiqué de presse, 11 décembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/12/le-ministre-o-regan-recoit-le-rapport-du-groupe-du-travail-sur-la-modernisation-de-la-loi-sur-lequite-en-matiere-demploi.html>. Le gouvernement a accepté de prendre des mesures immédiates afin d'inclure les personnes 2ELGBTQ+ et personnes noires en tant que groupes en quête d'équité reconnus par la loi. En outre, le terme « Aboriginal Peoples » sera remplacé par « Indigenous Peoples » dans la version anglaise de la *Loi, le terme « personnes issues des minorités visibles » sera remplacé par « personnes racisées » et la définition de « personnes handicapées » sera mise à jour pour qu'elle corresponde à celle de la Loi canadienne sur l'accessibilité et soit plus inclusive.* Les règlements d'application de ces changements n'ont pas encore été publiés.
- 19** Gouvernement du Canada, *Le gouvernement du Canada présente un projet de loi pour la mise en œuvre de la première phase d'un régime national et universel d'assurance médicaments*, 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2024/02/le-gouvernement-du-canada-presente-un-projet-de-loi-pour-la-mise-en-uvre-de-la-premiere-phase-dun-regime-national-et-universel-dassurance-medicaments.html>.
- 20** Voir Santé Canada, *Accords bilatéraux sur le régime national d'assurance médicaments*, modifié le 29 avril 2025, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/accords-bilateraux-regime-national-assurance-medicaments.html>. À ce jour, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 928,5 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre de ces quatre accords. Sur la base du coût par habitant, pour couvrir les neuf provinces et territoires restants, le budget de 2026 devrait prévoir 5 milliards de dollars supplémentaires pour fournir gratuitement des produits de contraception et de traitement du diabète à l'échelle du pays.
- 21** Conseil d'information et d'éducation sexuelles du Canada, *Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle*, 2019, https://www.sieccan.org/_files/ugd/1332d5_3146ce70d24f43edb9c3d563af31793b.pdf.
- 22** Kendall Latimer et Laura Sciarpelletti, « Critics alarmed as Sask. government scales back sexual health education », *CBC News*, 23 août 2023. <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/sex-education-saskatchewan-1.6944443>.
- 23** Action Canada pour la santé et les droits sexuels, *Rapport annuel 2023–2024*, 3 février 2025, <https://www.actioncanadashr.org/fr/ressources/rapports-et-analyses/2025-02-03-rapport-annuel-2023-2024>.
- 24** Ontario Nonprofit Network, *2024 State of the Sector – Policy Report*, 8 octobre 2024, <https://theon.ca/publication/2024-survey-policy-report/>.
- 25** Fondation canadienne des femmes et Fondations communautaires du Canada, *Principes pour le financement féministe*, 2020, <https://equalityfund.ca/wp-content/uploads/2020/11/Feminist-Philanthropy-FR.pdf>.
- 26** Conformément à la recommandation de la vérificatrice générale du Canada. Voir Bureau de la vérificatrice générale du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale au Parlement du Canada—Rapport 3—Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus*, 2022, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202205_03_f_44035.html.
- 27** Comme l'a recommandé à plusieurs reprises le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Voir Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Observations finales concernant le dixième rapport périodique du Canada*, Organisation des Nations Unies, 16 octobre 2024, <https://docs.un.org/fr/CEDAW/C/CAN/CO/10>. Pour une discussion sur les mécanismes institutionnels de promotion de la femme, voir Réseau Beijing +30, *Occasions manquées : Un rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*, octobre 2024, <https://bpfcanada.ca/wp-content/uploads/2025/02/Occasions-manquees-Un-rapport-parallele-du-Reseau-Beijing30-1.pdf>.
- 28** L'Alliance mondiale pour les soins est une initiative collective qui a été lancée par l'Institut national des femmes du Mexique (Inmujeres) et ONU Femmes dans le cadre du Forum Génération

Égalité parrainé par l'ONU en 2021. Voir <https://www.globalallianceforcare.org/> et <https://forum.generationequality.org/fr>.

29 Le gouvernement australien a publié un projet de stratégie pour l'économie des soins.

Voir : Care and Support Economy Taskforce, *Draft National Care and Support Economy Strategy* 2023, gouvernement de l'Australie, 2023, <https://www.pmc.gov.au/sites/default/files/resource/download/draft-national-care-and-support-economy-strategy-2023.pdf>.

30 Le cadre 5R interpelle les gouvernements, le milieu des affaires, le monde ouvrier et la société civile à « Reconnaître, Réduire et Redistribuer le travail non rémunéré de soin à autrui, à Rétribuer équitablement pour créer plus d'emplois de meilleure qualité dans les activités de soin à autrui, et pour garantir Représentation, dialogue social et négociation collective au personnel de soin à autrui ». Voir : Organisation internationale du travail, *Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, 2018, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_712833.pdf. Voir également : ONU Femmes, *A Toolkit on Paid and Unpaid Care Work: from 3Rs to 5Rs*, 2022, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/A-toolkit-on-paid-and-unpaid-care-work-en.pdf>.

31 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Le Canada annonce de nouveaux programmes pilotes pour soutenir les aides familiaux et les familles canadiennes, et a l'intention de rendre permanent le programme pour les aides familiaux*, 3 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/06/le-canada-annonce-de-nouveaux-programmes-pilotes-pour-soutenir-les-aides-familiaux-et-les-familles-canadiennes.html>.

32 Voir Momentum, page de la campagne *Tell the Government of Canada to #Act4QueerSafety and Tackle Rising Hate* (<https://www.momentumcanada.net/act4queersafety>).

33 Action Canada pour la santé et les droits sexuels, *Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2024* présenté au Comité permanent des finances, 2023, <https://www.actioncanadashr.org/fr/ressources/notes-de-politique/2023-08-23-memoire-dans-le-cadre-des-consultations-prebudgetaires-de-2024>.

Environnement et changement climatique

I y a dix ans, 195 pays signaient l'Accord de Paris, qui engageait la communauté internationale à limiter le réchauffement climatique à un maximum de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. Les négociations ont eu lieu peu après l'arrivée au pouvoir des libéraux de Trudeau, et la ministre canadienne de l'Environnement de l'époque, Catherine McKenna, a joué un rôle déterminant pour faire adopter un objectif « ambitieux » supplémentaire consistant à limiter le réchauffement à 1,5 degré.

En 2024, le réchauffement de la planète a atteint le seuil de 1,5 degré, compromettant ainsi gravement les objectifs de l'Accord¹. Il s'agit d'un échec mondial partagé, mais le Canada est particulièrement responsable d'avoir autorisé une augmentation significative de la production de pétrole et de gaz au cours de la dernière décennie. Malgré les progrès réalisés dans d'autres domaines, comme l'abandon progressif de la production d'électricité à partir du charbon, nos émissions globales n'ont diminué que de 6 % depuis 2015, et le Canada reste le deuxième pays le plus polluant par habitant après l'Arabie saoudite².

Un autre été marqué par des incendies de forêt dévastateurs est venu nous rappeler brutalement l'urgence d'agir. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés alors que les coûts humains, environnementaux et économiques du changement climatique ne cessent

d'augmenter. Il est essentiel d'éliminer les combustibles fossiles de l'économie pour atteindre nos objectifs climatiques et préparer le Canada à réussir dans une économie mondiale qui se décarbone. Il s'agit là d'une tâche monumentale à laquelle le BFA est prêt à s'atteler.

Vue d'ensemble

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral a publié une série de plans climatiques dont le dernier en date, le *Plan de réduction des émissions pour 2030*, a été publié en 2022. La majeure partie de ce plan est désormais en vigueur, et notamment le très attendu Règlement sur l'électricité propre, finalisé en décembre 2024, qui limitera le rôle des combustibles fossiles dans le réseau électrique canadien.

La promesse la plus importante qui reste à tenir est celle du plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier. La production de combustibles fossiles est la source d'émissions la plus importante et celle qui connaît la croissance la plus rapide, représentant 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre du Canada en 2023. Le plafonnement serait un outil puissant pour réduire les émissions de ce secteur, mais il se heurte à l'opposition de l'industrie et de certains gouvernements provinciaux, même si le gouvernement fédéral a édulcoré les réglementations proposées à plusieurs reprises.

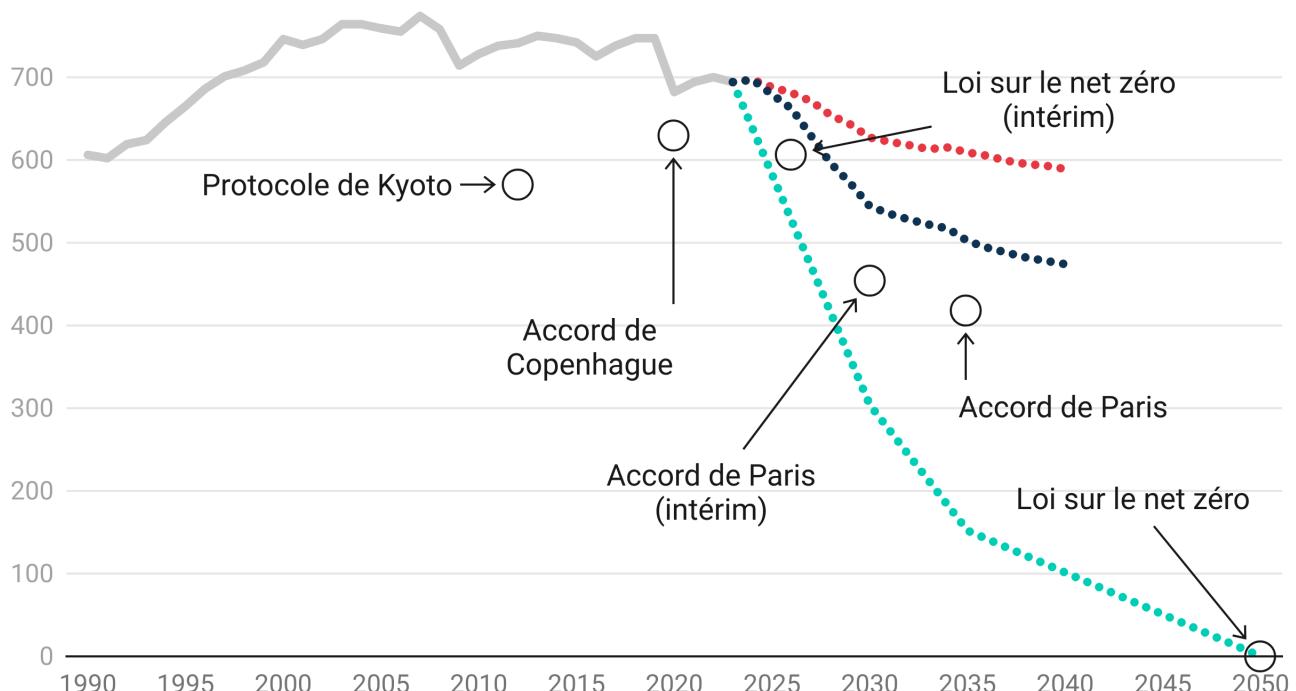
Malheureusement, même si le plafond était appliqué, les politiques climatiques actuelles et futures du Canada sont largement insuffisantes pour répondre à l'urgence de la crise climatique. Les dernières projections du gouvernement suggèrent que le Canada passera complètement à côté de son objectif climatique national, et qu'il n'apportera pas davantage sa juste part à l'effort climatique mondial (voir la figure 12.1). Pour ne rien arranger, le gouvernement fédéral vient de supprimer la taxe carbone à la consommation, ce qui signifie que notre pays est en bonne position pour augmenter encore plus ses émissions.

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (ou « loi net zéro ») oblige le gouvernement fédéral à élaborer des plans climatiques et à en rendre compte, mais il reste à savoir si le nouveau gouvernement libéral a l'intention de combler le fossé en matière d'émissions. Le parti n'a pas fait de l'action climatique une priorité ni pendant la campagne électorale, ni dans la lettre de mandat du premier ministre. Les engagements en faveur de l'efficacité énergétique et des transports propres sont vagues, tout comme la promesse d'« améliorer »

Figure 12.1 / Émissions de gaz à effet de serre historiques et projetées par rapport aux objectifs climatiques nationaux

Émissions de gaz à effet de serre (Mt d'éq. CO₂)

— Historiques •• Projétées (mesures courantes) •• Projétées (mesures proposées) •• Juste part nationale



Source Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, mars 2025, <https://publications.gc.ca/site/eng/9.502402/publication.html>; Environnement et Changement climatique Canada, *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : projections des émissions de gaz à effet de serre*, janvier 2025, <https://publications.gc.ca/site/fra/9.946199/publication.html>. Ceecee Holz, *Canada's Fair Share of 1.5 °C-Consistent Global Mitigation Through 2035, Climate Equity Reference Project*, avril 2024, <https://zenodo.org/records/11062130>

le système actuel de tarification du carbone dans l'industrie. Le gouvernement a même envisagé de nouveaux projets d'oléoducs et de gaz naturel liquéfié (GNL), et il a clairement indiqué qu'il continuait à soutenir les subventions accordées à l'industrie des combustibles fossiles pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC).

Le GNL et le CUSC sont deux fausses solutions climatiques. En apparence, ces technologies sont destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais dans la pratique, elles servent à soutenir la poursuite de la production et de la consommation de combustibles fossiles. Sur toute la durée de leur cycle de vie, les émissions du GNL peuvent être plus élevées que celles du charbon³. Quant au CUSC,

son coût est prohibitif et malgré des décennies de développement subventionné par les pouvoirs publics, il n'a toujours pas fait ses preuves à grande échelle⁴. Pourtant, en promettant d'investir dans ces fausses solutions, l'industrie des combustibles fossiles a échappé à tout effort sérieux de la part des gouvernements pour réduire ses émissions.

Au lieu d'identifier la production de combustibles fossiles comme le problème fondamental qu'elle est, le gouvernement fédéral a plutôt tenté de trouver un compromis avec l'industrie et de calmer ses soutiens politiques. À titre d'exemple, le grand compromis que le gouvernement Trudeau a accepté en achetant et en construisant l'oléoduc Trans Mountain Expansion (TMX) a été présenté comme une concession nécessaire pour obtenir un soutien politique en faveur de l'action climatique dans la province de l'Alberta, où l'industrie pétrolière est très présente. Aujourd'hui, TMX achemine des millions de barils de pétrole vers la côte pacifique, et l'opposition à l'action climatique fédérale est plus forte que jamais dans cette province.

Le gouvernement fédéral a accordé plus de 50 milliards de dollars de subventions publiques rien que pour TMX⁵. À titre de comparaison, l'investissement fédéral dans l'économie propre est nettement moins important. Cette année, il est prévu que le gouvernement dépense environ 20 milliards de dollars pour des initiatives climatiques, ce qui ne représente qu'environ 0,5 % du PIB⁶. Pour réussir la décarbonation de l'économie, il faudrait probablement des dépenses publiques et privées totales de l'ordre de 100 milliards de dollars par année, soit environ 2 % du PIB⁷. Ironiquement, l'engagement récent du gouvernement fédéral de consacrer 2 % du PIB à la défense illustre à quel point ce pourcentage est atteignable avec de la volonté politique (voir le chapitre Défense).

Décarboner l'économie canadienne en réglementant les combustibles fossiles et en consacrant des fonds suffisants à l'action climatique n'est pas seulement un impératif environnemental ou moral. En 2024, les phénomènes météorologiques extrêmes ont causé des pertes assurables record de 8,5 milliards de dollars au Canada⁸. Les coûts indirects pour la santé humaine et la productivité, entre autres, sont probablement supérieurs à 20 milliards de dollars⁹. Après une nouvelle saison de feux de forêt dévastatrice, l'année 2025 s'annonce tout aussi difficile. Ces coûts ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg. D'ici la fin du siècle, l'économie canadienne pourrait être réduite d'un tiers, voire de moitié, si le changement climatique reste incontrôlé, ce qui représenterait des dommages économiques d'une ampleur largement supérieure au coût de la carboneutralité¹⁰.

Mesures

Le BFA garantira l'adoption en temps voulu de deux grands engagements fédéraux restés en suspens en matière climatique : le *Plafond sur la pollution par les gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gaziер et la Loi sur la finance alignée sur le climat*. Le gouvernement fédéral a proposé des versions de ces deux mesures, mais aucune n'a été pleinement mise en œuvre. Le plafonnement des émissions de l'industrie la plus polluante du Canada est essentiel pour respecter nos engagements climatiques, tout comme l'obligation pour les institutions financières d'élaborer des plans climatiques crédibles, de les mettre en œuvre et d'en rendre compte¹¹.

Le BFA imposera des conditions en matière de climat et de biodiversité, également appelées « conditions vertes », à l'ensemble des dépenses fédérales, y compris aux investissements dans les infrastructures et les marchés publics. Il n'est pas nécessaire que toutes les dépenses visent la décarbonation, mais aucune dépense ne doit aggraver ces crises.

Le BFA créera un Secrétariat à la justice environnementale afin de mettre en œuvre la stratégie nationale requise par la *Loi sur la stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale*. Le BFA appliquera le principe d'équité à l'ensemble des politiques et programmes environnementaux, en exigeant des données désagrégées, un suivi des résultats et la participation des communautés au processus décisionnel, afin de garantir une répartition équitable des bénéfices et des charges liés au climat.

Le BFA renforcera le système national de tarification du carbone en rétablissant le filet de sécurité pour les consommateurs selon le calendrier initial et en comblant les lacunes du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour l'industrie. Actuellement, les grands émetteurs industriels, comme les producteurs de pétrole et de gaz, ne paient qu'une fraction du prix global du carbone, ce qui revient à subventionner grassement les combustibles fossiles. Le STFR a toujours été conçu comme un système transitoire qui serait progressivement abandonné au fur et à mesure que le prix total du carbone serait appliqué à l'industrie. Le BFA accélérera cette transition en soumettant tous les émetteurs industriels au prix national intégral du carbone dans un délai de trois ans. Comme cette mesure est neutre sur le plan des recettes pour le gouvernement fédéral, elle n'aura aucune incidence sur les recettes fédérales. Pour répondre aux préoccupations relatives à la compétitivité, le BFA introduira un mécanisme d'ajustement frontalier du carbone —

comme promis dans le programme libéral—qui appliquera un tarif aux biens produits dans une juridiction où la tarification du carbone est inférieure.

Le BFA imposera un moratoire sur toutes les nouvelles infrastructures de combustibles fossiles, y compris les extensions de sables bitumineux, les puits de pétrole en mer, les installations de gaz naturel liquéfié, les oléoducs, les gazoducs et les centrales électriques au gaz. L'industrie canadienne est déjà en passe de se retrouver avec plus de 70 milliards de dollars d'actifs délaissés en raison des efforts de décarbonation à l'échelle mondiale¹². Investir encore plus dans l'industrie moribonde des combustibles fossiles est une erreur coûteuse et évitable, surtout lorsqu'elle prive les industries plus vertes des capitaux dont elles ont besoin.

Le BFA créera un nouveau Fonds national d'assainissement du pétrole et du gaz afin de compléter le Mine Financial Security Program (MFSP) de l'Alberta, qui est actuellement insuffisant et sous-financé. Le coût de l'assainissement des anciennes infrastructures pétrolières au Canada est estimé à plus de 120 milliards de dollars, dont la majeure partie est liée aux sables bitumineux de l'Alberta¹³. Pourtant, le MFSP ne met de côté que 1,7 milliard de dollars pour l'assainissement¹⁴. La principale faiblesse du MFSP est que les producteurs ne sont tenus d'y cotiser que lorsque leurs projets approchent de la fin de leur vie productive. Or, à ce stade, les producteurs font souvent faillite ou disparaissent, laissant le public assumer le coût de la dépollution¹⁵. Le nouveau programme fédéral sera entièrement financé par l'industrie grâce à un calendrier très strict de paiement des garanties. Il est désormais impératif de ne plus laisser l'industrie se soustraire à ses responsabilités en matière de dommages environnementaux.

Le BFA engagera 66 milliards de dollars sur huit ans pour renforcer et accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation (SNA) et des programmes de résilience qui y sont associés. La stratégie actuelle n'est ni systématique ni exhaustive, et il est plus important que jamais de se préparer et de s'adapter aux effets du changement climatique¹⁶. Une SNA recentrée et refinancée pourrait aider le Canada à éviter des coûts futurs beaucoup plus importants—chaque dollar dépensé aujourd'hui protège l'économie contre des dommages futurs de 13 à 15 dollars¹⁷. Dans le cadre de ce financement, le BFA élaborera une Stratégie nationale d'intervention et de rétablissement pour aider les collectivités touchées par les effets du climat. Les communautés de Lytton, Jasper, Fort McMurray, Slave Lake et d'autres, qui ont été dévastées par des incendies ces dernières années, n'ont reçu que des réponses fragmentaires de la

part des gouvernements. Reconnaître que les catastrophes liées au climat sont désormais systémiques, et non plus des incidents isolés, implique que le gouvernement fédéral doit se doter d'une capacité d'intervention spécifique en cas de catastrophe.

Le BFA engagera 10 milliards de dollars sur cinq ans pour la conservation de la nature et la restauration de la biodiversité, notamment pour les programmes de conservation et d'intendance menés par les Autochtones. Le programme électoral des Libéraux prévoyait 1,5 milliard de dollars sur quatre ans pour tenir certaines de ces promesses, ce qui est un début prometteur. Toutefois, il faudra plus d'argent pour atteindre nos objectifs de protection de 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030, ainsi que pour mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité.

Le BFA engagera 12,5 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer l'efficacité énergétique, et donc l'abordabilité, des habitations et des bâtiments résidentiels. Sur cette somme, 7 milliards de dollars seront consacrés à des améliorations gratuites pour les ménages à faibles revenus, y compris dans les immeubles locatifs, et 3,8 milliards de dollars à des rénovations en profondeur dans les communautés autochtones. Le reste du budget servira à financer des projets de formation, de recherche et de démonstration.

Le BFA engagera 20 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui correspond à la juste part du Canada dans le financement international de la lutte contre le changement climatique. Aider les pays en développement à atténuer le changement climatique et à s'y adapter est un devoir moral qui permet de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, et donc les impacts climatiques au Canada, à un coût souvent inférieur à celui de réductions équivalentes des émissions sur notre territoire.

Le BFA engagera 1 milliard de dollars par année pour développer rapidement une Brigade jeunesse pour le climat (BJC), qui formera et emploiera des jeunes pour relever les défis climatiques au Canada. Le budget 2024 contenait une promesse non financée de travailler à la mise en place d'une BJC, et le programme électoral libéral prévoyait 56 millions de dollars pour un projet pilote, mais un financement bien plus important est nécessaire pour répondre au besoin et à la demande de bons emplois dans le domaine du climat¹⁸. Plusieurs des priorités de dépenses décrites dans ce chapitre, comme le programme de rénovation des maisons et la stratégie de réponse aux catastrophes, nécessiteront un grand nombre de travailleuses et de travailleurs supplémentaires. La BJC est également

Tableau 12.1 / Mesures du BFA sur environnement et changement climatique

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Mécanisme d'ajustement frontalier du carbone (net de la remise pour réexportation)	-1 487 \$	-1 690 \$	-1 892 \$
Stratégie nationale d'adaptation, y compris Stratégie nationale d'intervention et de rétablissement	8 250 \$	8 250 \$	8 250 \$
Conservation de la nature et la restauration de la biodiversité	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Rénovations pour l'efficacité énergétique, ménages à faible revenu et autochtones	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Financement international de la lutte contre le changement climatique	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Brigade jeunesse pour le climat	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

l'occasion d'intégrer à l'économie verte des groupes sous-représentés, comme les femmes, les travailleurs racisés et les immigrés.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est une priorité interministérielle qui a des répercussions dans de nombreux domaines politiques. D'autres priorités liées au climat sont présentées dans d'autres chapitres du BFA.

Le BFA augmentera le financement d'un réseau électrique propre, d'un réseau de recharge pour les véhicules électriques, d'opérations de transport public, d'infrastructures de transport actif, de bus électriques et de trains à grande vitesse (voir le chapitre Infrastructures, municipalités et transports en commun).

Le BFA élaborera une stratégie industrielle cohérente avec les priorités de la politique climatique et proposera une prestation de transition équitable pour soutenir les travailleuses et travailleurs affectés par l'action climatique (voir les chapitres Stratégie industrielle et Environnement et changement climatique).

Le BFA éliminera toutes les subventions à l'industrie des combustibles fossiles (voir le chapitre Fiscalité).

Le BFA chargera les diplomates canadiens de négocier une exception pour l'action climatique dans les règles du commerce international et de l'investissement (voir le chapitre Commerce international).

Notes

- 1 Service Copernicus pour le changement climatique, 2024 est la première année à dépasser 1,5°C par rapport au niveau préindustriel, 10 janvier 2025, https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fclimate.copernicus.eu%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2025-01%2F2024_Global_Climate_Highlights_PR_FR.docx.
- 2 Environnement et Changement climatique Canada, Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, consulté en juin 2025, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-echelle-mondiale.html>.
- 3 Robert W. Howarth, « The Greenhouse Gas Footprint of Liquefied Natural Gas (LNG) Exported from the United States », *Energy Science & Engineering*, vol. 12, n° 11, novembre 2024, <https://scijournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/ese3.1934>.
- 4 Katrin Sievert, Laura Cameron et Angela Carter, *Why the Cost of Carbon Capture and Storage Remains Persistently High*, Institut international du développement durable (IISD), septembre 2023, <https://www.iisd.org/articles/deep-dive/why-carbon-capture-storage-cost-remains-high>.
- 5 Julia Levin, *Federal Government Approves New, Massive \$20 Billion Loan for Trans Mountain Pipeline*, Environmental Defence, 31 janvier 2025, <https://environmentaldefence.ca/2025/01/31/federal-government-approves-new-massive-20-billion-loan-for-trans-mountain-pipeline/>.
- 6 Hadrian Mertins-Kirkwood, *Spending What It Takes: 2024 Update*, Centre canadien de politiques alternatives, 13 mars 2024, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/spending-what-it-takes-2024-update/>.
- 7 Finances Canada, *Budget 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*, Gouvernement du Canada, 7 avril 2022, p. 66, budget-2022-fr.pdf.
- 8 Bureau d'assurance du Canada, À 8,5 milliards de dollars, l'année 2024 bat le record de l'année la plus coûteuse de l'histoire du Canada en pertes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes, 13 janvier 2025, <https://fr.ibc.ca/news-insights/news/2024-shatters-record-for-costliest-year-for-severe-weather-related-losses-in-canadian-history-at-8-5-billion>.
- 9 L'Institut climatique du Canada, *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, septembre 2022, <https://institutclimatique.ca/reports/limiter-les-degats/>.
- 10 Adrien Bilal et Diego R. Käning, « The Macroeconomic Impact of Climate Change: Global vs. Local Temperature », *National Bureau of Economic Research*, document de travail n° 32450 (mai 2024; révision novembre 2024), <https://doi.org/10.3386/w32450>; M. Kotz, A. Levermann et L. Wenz, « The Economic Commitment of Climate Change », *Nature* 628 (2024), <https://www.nature.com/articles/s41586-024-07219-0>; Université de Cambridge, *Too Hot to Think Straight, Too Cold to Panic*, 10 mars 2025, <https://www.cam.ac.uk/research/news/too-hot-to-think-straight-too-cold-to-panic>.
- 11 Alan Andrews, Andhra Azevedo, Tanya Jemec, Julie Segal et Adam Scott, *Roadmap to a Sustainable Financial System in Canada*, Environmental Defence, Ecojustice & Shift: Action, Défense environnementale, novembre 2022, <https://environmentaldefence.ca/report/roadmap-to-a-sustainable-financial-system-in-canada>.
- 12 Heads in the Sands; voir également UK Sustainable Investment and Finance Association (UKSIF), *Stranding: Modelling the UK's Exposure to At-Risk Fossil Fuel Assets*, 6 mars 2025, <https://uksif.org/stranding-modelling-the-uks-exposure-to-at-risk-fossil-fuel-assets/>.
- 13 Défense environnementale Canada, *Past Due: Tallying the Costs of Oil and Gas Cleanup in Canada*, juillet 2023, [https://environmentaldefence.ca/report/past-due-tallying-the-costs-of-oil-and-gas-cleanup-in-canada/](https://environmentaldefence.ca/report/past-due-tallying-the-costs-of-oil-and-gas-cleanup-in-canada).
- 14 Alberta Energy Regulator, *Mine Financial Security Program—Security and Liability*, 2024, <https://www.aer.ca/regulating-development/project-closure/liability-management-programs-and-processes/mine-financial-security-program>.

15 Regan Boychuk, Mark Anielski, John Snow Jr. et Brad Stelfox, *The Big Cleanup: How enforcing the Polluter Pay principle can unlock Alberta's next great jobs boom*, Alberta Liabilities Disclosure Project, juin 2021.

16 Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 1—La Stratégie nationale d'adaptation*, Rapports 1 à 4 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, 2025, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_202506_01_f_44647.html.

17 Dave Sawyer, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller, *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, L'Institut climatique du Canada, septembre 2022, <https://institutclimatique.ca/reports/limiter-les-degats/>.

18 Climate Emergency Unit, *Youth Climate Corps Polling Results*, 2023, consulté en juin 2025, <https://www.climateemergencyunit.ca/youth-climate-corps-polling>.

Équité en santé

Introduction

Il y a équité en santé lorsque chacun a accès de manière équitable à un état de santé optimal et dispose de la capacité et des moyens d'agir en ce sens. La santé ne se limite pas à l'absence de maladie : c'est un concept holistique qui englobe le bien-être physique, mental et social¹.

Pour beaucoup, le mot « santé » renvoie à l'accès aux soins médicaux. Cet aspect est important, mais il n'est pas le seul. En réalité, la maladie est davantage influencée par les conditions de vie et de travail, ainsi que par les facteurs économiques, politiques, culturels et sociaux qui les façonnent. Les inégalités en santé sont le résultat « des effets conjugués de politiques et de programmes sociaux insuffisants, de modalités économiques injustes et de stratégies politiques mal pensées »². En raison de l'oppression systémique, ces inégalités touchent de manière disproportionnée certaines populations, notamment les Noirs, les Autochtones et d'autres personnes racisées.

S'appuyant sur certains des engagements historiques du Canada en faveur de l'égalité, incarnés par une politique redistributive et un secteur public fort³, ce chapitre expose la vision du BFA en matière d'équité sociale et de santé. Nous y regroupons les politiques axées sur l'équité et menées par le secteur public qui sont abordées dans d'autres chapitres du BFA, comme la politique de logement qui mise sur l'abordabilité, la politique d'immigration qui garantit l'égalité des droits et l'accès à des emplois sûrs, ou encore la politique climatique qui mise sur une

transition équitable. Ce sont là autant d'exemples d'une économie et d'un gouvernement qui donnent la priorité à la santé et au bien-être de *toutes* les personnes et de la planète.

Vue d'ensemble

La réalisation de l'équité en santé nécessite un engagement interministériel cohérent. Il est essentiel que cette démarche s'inscrive dans une perspective critique mettant l'accent sur les inégalités de pouvoir, qui sont à l'origine des inégalités en santé. Ces inégalités sont profondément ancrées dans le système économique et politique du capitalisme néolibéral, dans ses fondements idéologiques et dans les politiques et les pratiques qu'il soutient à travers les différents services et ministères du gouvernement. Un paradigme alternatif est l'économie du bien-être, « une économie au service de la vie »⁴.

La notion d'économie du bien-être repose sur le principe directeur selon lequel les personnes et la planète prennent sur le profit. Le précédent gouvernement fédéral s'est engagé dans cette voie en introduisant un Cadre de qualité de vie pour le Canada dans le budget de 2021⁵. Ce cadre s'inscrit explicitement dans une perspective qui va « au-delà du PIB » et repose sur cinq domaines liés au bien-être (prospérité, santé, environnement, société et saine gouvernance) ainsi que sur deux perspectives transversales (équité et inclusion, et durabilité et résilience) qui ont été élaborés à l'issue d'une vaste consultation. À ce jour, les mesures mises en œuvre comprennent le leadership de Statistique Canada en matière de rapports sur les mesures⁶ et l'impact budgétaire, qui décrivent les principaux domaines de la qualité de la vie que chaque mesure budgétaire est censée faire progresser⁷. Le cadre pourrait offrir une vision globale de l'équité en matière de santé⁸, mais des travaux supplémentaires sont nécessaires pour garantir que cette vision soit prise en compte dans le processus décisionnel gouvernemental.

En mai 2025, le gouvernement a créé un comité ministériel sur la qualité de vie et le bien-être, ce qui témoigne de sa volonté de poursuivre les travaux antérieurs⁹. Cette initiative s'ajoute à la décision d'adresser une lettre de mandat unique à tous les ministres, marquant ainsi une volonté de mener une mission pangouvernementale « unifiée »¹⁰. Ce comité est l'occasion d'articuler la manière dont l'activité gouvernementale dans cet espace pourrait être élargie et mise au service d'une vision audacieuse de l'équité sociale et de l'équité en santé.

Mesures

1. Développer la structure, le mandat, l'autorité et le leadership politique nécessaires à la transition vers une économie du bien-être

Le BFA créera un Collectif sur l'économie du bien-être qui inclut le nouveau comité du Cabinet sur la qualité de vie et le bien-être. Le mandat de ce nouveau comité du Cabinet sera modifié afin de prévoir qu'il « fournit un leadership politique pour favoriser l'engagement, la visibilité, la mise en œuvre et la responsabilité envers l'économie du bien-être, y compris son incarnation dans une politique publique audacieuse, cohérente, pangouvernementale, axée sur le public et centrée sur l'équité ». Ce mandat prévoira l'application de mécanismes politiques, tels que la propriété, la réglementation et les paiements de transfert conditionnels dans tous les secteurs qui servent l'intérêt public et qui sont compatibles avec l'équité sociale et l'équité en santé. Il prévoira également une communication régulière, large et visible avec le public. Budget alloué : 2 millions de dollars par année pendant trois ans.

Le BFA ajoutera le ministre des Finances à la composition du nouveau comité du Cabinet. Le fait que le ministre des Finances ait été omis par le passé laissait entendre que les travaux du comité se déroulaient en marge du gouvernement, ce qui est contraire à son nouveau mandat renforcé, qui consiste à fournir une direction politique pour élaborer une vision centrée sur le bien-être de tous et de la planète. Le ministre des Finances partagera la direction du comité avec les deux dirigeants nommés (l'actuelle et l'ancien ministres de l'Environnement et du Changement climatique). Les travaux sur la qualité de vie au Canada ont commencé sous l'égide du ministère des Finances en 2021; l'inclusion de ce ministère au sein du nouveau comité du Cabinet permettra de raviver et de renforcer son leadership et donnera du mordant au comité. La ministre de la Santé, qui est déjà membre du comité du Cabinet, sera chargée d'identifier les implications pour les services de santé et les mécanismes de mise en œuvre, comme le Transfert canadien en matière de santé). Budget alloué : 0 \$, déjà prévu dans les budgets existants.

Le BFA élargira considérablement le champ d'action et les pouvoirs des activités axées sur l'économie du bien-être. S'inspirant de la loi sur le bien-être des générations futures du gouvernement Welsh du Pays de Galles, le BFA créera une nouvelle Loi fédérale sur la qualité de la vie. Cette loi imposera un objectif commun juridiquement contraignant au gouvernement fédéral ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux en recourant à des mécanismes nouveaux et existants.

Elle définira les responsabilités et obligations principales de chaque acteur du Collectif sur l'économie du bien-être, ainsi que les obligations de rendre compte entre les différents gouvernements. La Loi créera également un nouveau poste de commissaire à la qualité de vie, au sein du Bureau du vérificateur général, qui assurera le leadership politique de la collaboration. Le commissaire jouera un rôle à la fois de chien de garde et de promoteur pour conseiller et soutenir les gouvernements et les organismes publics dans l'adoption d'une vision à long terme, axée sur l'équité et cohérente avec les décisions politiques. Au Pays de Galles, cette action a permis de faire progresser la politique sociale et environnementale axée sur l'équité¹¹. Reposant sur une volonté de communication et d'engagement publics larges en faveur d'une vision axée sur l'équité, le mandat du commissaire comprendra la publication de rapports annuels et de bulletins d'information réguliers, l'organisation d'assemblées générales dans tout le pays, ainsi que la possibilité de prendre la parole lors d'événements publics et à but non lucratif. Budget alloué : 9 millions de dollars par année pendant trois ans.

Le BFA créera un nouveau Comité permanent du Sénat sur la qualité de vie et le bien-être, dans le cadre du Collectif sur l'économie du bien-être et sous le leadership politique du commissaire à la qualité de vie. Ce comité examinera minutieusement les projets de loi et les propositions de dépenses afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la vision d'une économie du bien-être. Il jouera donc un rôle clé en veillant à ce que les politiques publiques, y compris les dépenses, soient audacieuses, cohérentes, pangouvernementales, axées sur le public et sur l'équité. Budget alloué : 5 millions de dollars par année pendant trois ans.

Le BFA créera des mécanismes spécifiques pour garantir que le travail du Collectif sur l'économie du bien-être intègre une position antiraciste et anti-oppression délibérée, substantielle et cohérente. Cette démarche est essentielle pour garantir que les inégalités de pouvoir, qui sont à l'origine des inégalités en santé et qui sont généralement occultées, soient mises en lumière et prises en compte. Pour ce faire, le BFA aidera les principales organisations de santé publique à constituer des comités consultatifs d'experts sur l'équité, qui aideront le Collectif à concevoir et à mettre en œuvre une politique cohérente, axée sur l'équité. Ces comités seront composés : 1) des communautés les plus touchées par les inégalités de santé découlant des politiques économiques et sociales néolibérales, notamment les Noirs, les Autochtones et les autres personnes racisées, les personnes 2ELGBTQ+, les travailleurs migrants et d'autres; et 2) de chercheurs et universitaires à l'esprit critique, impliqués dans l'élaboration et la promotion d'une économie politique alternative

axée sur l'équité. Ce travail s'appuiera sur l'expérience antérieure du secteur de la santé publique en matière de politique intersectorielle de santé¹² et s'effectuera dans une perspective d'économie du bien-être¹³, tout en offrant la possibilité de renforcer l'accent mis sur l'équité dans ce travail, qui a été limité jusqu'à présent¹⁴. Budget alloué : 5 millions de dollars par année pendant trois ans.

2. Investir substantiellement dans la recherche, l'évaluation et l'élaboration de politiques

Pour soutenir davantage le travail du Collectif sur l'économie du bien-être, **le BFA investira** de manière significative dans la recherche, l'évaluation et l'élaboration de politiques de haute qualité, axées sur l'équité et cohérentes à l'échelle du gouvernement.

Le BFA créera et financera un Fonds de transition vers une économie du bien-être. Ce fonds sera hébergé par le ministère des Finances et relèvera de l'autorité du Collectif. S'inspirant d'initiatives antérieures¹⁵, ce fonds soutiendra l'élaboration de politiques par les groupes de parties prenantes en vue d'une transition vers une économie du bien-être axée sur l'équité, en se concentrant sur le renforcement de la coordination et l'amélioration de la cohérence des politiques. Budget alloué : 20 millions de dollars par année pendant trois ans.

En s'appuyant sur la nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche (annoncée dans le budget 2024), **le BFA consacrera** des fonds spécifiquement à la recherche axée sur l'équité en amont, pour laquelle il existe un précédent¹⁶, afin d'éclairer la mission globale d'une transition vers une économie du bien-être axée sur l'équité¹⁷. Des travaux intégrant de manière substantielle une telle orientation critique sont impératifs pour lutter efficacement contre les inégalités de pouvoir qui entravent les changements transformateurs. Budget alloué : 15 millions de dollars par année pendant trois ans.

3. Renforcer et accroître la visibilité des rapports sur l'équité en santé

Le BFA investira davantage dans un processus continu de collecte, d'interprétation, de communication et d'utilisation de données élargies sur l'équité en santé. Le manque de données ventilées selon des axes sociaux tels que la race, le sexe, le genre ou l'emploi est apparu très clairement lors de la pandémie de COVID-19 et il est essentiel de renforcer et de pérenniser le processus¹⁸.

Dans les budgets fédéraux précédents, des fonds ont été alloués à Statistique Canada pour développer un Carrefour de la qualité de vie,

qui rassemble des données pour 91 indicateurs répartis dans les cinq domaines du Cadre de la qualité de vie pour le Canada, ainsi que pour trois indicateurs centraux : la satisfaction à l'égard de la vie, le sentiment de sens et de but dans la vie, et la vision de l'avenir¹⁹. **Le BFA poursuivra** et élargira ce travail, afin : 1) de renforcer la capacité à présenter des données désagrégées pour évaluer les inégalités en fonction de la race, du sexe et d'autres axes sociaux; et 2) d'établir des liens directs avec les leviers politiques axés sur l'équité. Sous l'autorité du Collectif sur l'économie du bien-être et avec les conseils avisés des comités consultatifs d'experts sur l'équité, ce travail complétera la pratique existante de production de rapports d'impact budgétaire sur la qualité de vie²⁰ en identifiant les politiques qui amélioreraient chaque indicateur, contribuant ainsi à l'objectif initial (2021) d'approfondir l'intégration du cadre dans l'élaboration des politiques. **Le BFA financera** également les efforts déployés par Statistique Canada, en collaboration avec le Collectif sur l'économie du bien-être, pour accroître considérablement la visibilité de ce travail, afin qu'il soit aussi bien compris par le grand public que les informations économiques traditionnelles telles que les taux d'intérêt ou les tendances du marché. Budget alloué : 4 millions de dollars par année pendant trois ans.

Le BFA financera et coordonnera une approche systématique de la collecte, de la communication et de l'utilisation des données sur l'équité en santé à l'échelle du Canada. Cela comprendra l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de bord de l'équité en santé afin d'assurer une meilleure communication publique à grande échelle et une plus grande visibilité. Sous l'autorité du Collectif sur l'économie du bien-être, et sur la base de l'énoncé de consensus de l'Institut Wellesley relatif aux données sur la race et la santé²¹, le BFA financera les efforts déployés par les organisations et les gouvernements, y compris les systèmes de soins de santé et de santé publique, pour créer ou renforcer la capacité de collecte, d'interprétation, de communication et d'utilisation des données de santé ventilées par race, par sexe, par handicap, etc. Bien qu'il existe des initiatives importantes (par exemple, la Nouvelle-Écosse recueille des données sur la race et la langue dans le cadre du processus de modernisation de son système de santé²²), celles-ci sont loin d'être exhaustives. Le BFA aidera également le gouvernement fédéral à montrer l'exemple en créant un Bureau de l'équité en santé, chargé de guider la collecte, l'interprétation, la communication et l'utilisation des données de santé dans les domaines relevant de sa responsabilité, les réserves des Premières Nations, les services correctionnels, l'armée et les anciens combattants. Tout cela est devenu encore plus urgent dans le contexte

Tableau 13.1 / Mesures du BFA sur équité en santé

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Activités du comité du Cabinet sur la qualité de vie et le bien-être	2 \$	2 \$	2 \$
Rédaction d'une Loi fédérale sur la qualité de la vie et nomination d'un commissaire à la qualité de vie	9 \$	9 \$	9 \$
Comité permanent du Sénat sur la qualité de vie et le bien-être et axé sur l'équité	5 \$	5 \$	5 \$
Création de comités consultatifs d'experts sur l'équité	5 \$	5 \$	5 \$
Fonds de transition vers une économie du bien-être	20 \$	20 \$	20 \$
Fonds consacrés spécifiquement à la recherche axée sur l'équité en amont	15 \$	15 \$	15 \$
Amélioration du Carrefour de la qualité de vie de Statistique Canada	4 \$	4 \$	4 \$
Bureau de l'équité en santé, données et rapports	15 \$	15 \$	15 \$

de la mise hors service, en février 2024, de l'outil interactif de l'Institut canadien d'information sur la santé sur les inégalités en santé²³. Budget alloué : 15 millions de dollars par année pendant trois ans.

Notes

1 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, *Glossaire des principaux concepts liés à l'équité en santé*, St. Francis Xavier University, 2022.

2 Commission des déterminants sociaux de la santé, *Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*, Organisation mondiale de la santé, 2008.

3 Lars Osberg, *From Keynesian consensus to neo-liberalism to the Green New Deal: 75 years of income inequality in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, mars 2021.

4 Alliance pour une économie du bien-être, <https://weall.org>.

5 Gouvernement du Canada, *Budget 2021*, Annexe 4 : Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et la qualité de vie, 19 avril 2021 (archivé).

6 Ministère des Finances du Canada, *Mesurer ce qui importe : Vers une stratégie sur la qualité de vie pour le Canada*, 19 avril 2021.

7 Gouvernement du Canada, *Rapport sur les répercussions du budget de 2024*, <https://budget.gc.ca/2024/report-rapport/gdql-egdqv-2-fr.html>.

8 Lindsay McLaren, « A quality of life strategy for Canada could be life changing », *Think Upstream*, 14 mai 2021, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/a-quality-of-life-strategy-for-canada-could-be-life-changing/>.

9 Premier ministre du Canada, *Mandat et composition des comités du Cabinet*, 13 mai 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/mandat-et-composition-des-comites-du-cabinet>.

10 Premier ministre du Canada, *Lettre de mandat*, 21 mai 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2025/05/21/lettre-de-mandat>.

- 11** Stan Houston, Lindsay McLaren et Rebecca Graff-McRae, « A well-being economy in practice: Spotlight on Wales and Nanaimo », *CCPA Monitor*, 3 janvier 2024.
- 12** Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, *Santé dans toutes les politiques*, <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/sante-dans-toutes-les-politiques/>.
- 13** Lindsay McLaren, *Budgétisation bien-être : une perspective critique en santé publique*, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, 2022, <https://ccnpps-ncchpp.ca/docs/2022-Budgetisation-bien-etre-une-perspective-critique-en-sante-publique.pdf>.
- 14** Lindsay McLaren et Temitayo Famuyide, « What can we learn from Québec's Health in All Policies approach », *Think Upstream*, Centre canadien de politiques alternatives, 15 février 2023.
- 15** Gouvernement du Canada, *Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires : Résumé des initiatives*, <https://ouvert.canada.ca/data/fr/info/9da6098a-65c1-44be-9ade-3ce3a3cc6179>.
- 16** Instituts de recherche en santé du Canada, *Possibilité de financement à venir : Agir en amont : subventions Catalyseur sur les déterminants structurels de la santé* (archivé), <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53883.html>.
- 17** Sandra Lapointe, « 'Mission-driven' is not a bad word », *Affaires universitaires*, 29 mai 2025.
- 18** Emily Thompson, Rojiemiah Edjoc, Nicole Atchessi *et al.*, « COVID-19 : Un argument en faveur de la collecte de données sur les populations racialisées au Canada et à l'étranger », *Relevé des maladies transmissibles au Canada*, juillet/août 2021.
- 19** Statistique Canada, *Carrefour de la qualité de vie*, <https://www160.statcan.gc.ca/index-fra.htm>.
- 20** Gouvernement du Canada, *Rapport sur les répercussions du budget de 2024*, <https://budget.gc.ca/2024/report-rapport/gdql-egdqv-2-fr.html>.
- 21** Institut Wellesley, *Consensus Statement on Race-Based Data for Health*, 18 mars 2025, <https://www.wellesleyinstitute.com/consensus-statement-on-the-collection-use-and-governance-of-race-based-data-for-health/>.
- 22** Gouvernement de Nouvelle-Écosse, *News release: Fair Care Project improves data collection to offer better care*, 25 octobre 2022, <https://news.novascotia.ca/en/2022/10/25/fair-care-project-improves-data-collection-offer-better-care>.
- 23** Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des inégalités en santé liées au revenu au Canada*, 2015, <https://www.cihi.ca/fr/tendances-des-inegalites-en-sante-liees-au-revenu-au-canada>.

Équité raciale

Introduction

Les personnes autochtones, noires et racisées sont confrontées à un racisme systémique et à une discrimination qui persistent encore aujourd’hui dans les différentes sphères de leur vie au Canada. Au cours des 12 derniers mois, les données et les expériences vécues sont venues mettre en évidence des disparités croissantes en matière de victimisation par les crimes motivés par la haine, d'accès aux possibilités économiques, de santé environnementale et de représentation dans les instances décisionnelles. S'attaquer à ces inégalités¹ est non seulement un impératif moral, mais aussi un investissement stratégique dans la croissance économique collective, la compétitivité, l'innovation et la cohésion sociale du pays. Bien que le gouvernement fédéral ait annoncé des initiatives et des consultations ciblées, les progrès restent inégaux et largement fragmentaires.

Vue d'ensemble

Les obligations du Canada en vertu de *la Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de divers traités internationaux, tels que la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, restent inchangées. Au cours de la période étudiée, des mesures progressives ont été prises, notamment l'adoption de la *Loi sur la stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale*, mais

aucun cadre législatif global n'a été mis en place pour démanteler le racisme systémique dans l'ensemble des institutions fédérales.

Voici quelques-unes des principales évolutions/données des 12 derniers mois :

- La *Loi sur la stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale* (L.C. 2024, c. 11) a reçu la sanction royale le 20 juin 2024 et prévoit l'obligation de mettre en place une stratégie nationale dans les deux ans².
- L'énoncé économique de l'automne 2024 a prévu un financement de 77,9 millions de dollars sur deux ans (à partir de 2025-2026) pour le lancement de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, mais les détails de sa mise en œuvre restent flous³. Cette stratégie s'inscrit dans un cadre décennal.
- Le projet de loi C-63 (*Loi sur les préjugices en ligne*) a été présenté le 26 février 2024, mais est mort au feuilleton après la prorogation du Parlement le 6 janvier 2025⁴.
- Les consultations sur la modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi se sont déroulées du 3 mai au 30 août 2024, mais; aucun projet de loi mettant en œuvre les recommandations du groupe de travail Blackett n'a encore été déposé⁵.
- La police a rapporté 4 777 crimes haineux en 2023, soit une hausse de 32 % par rapport à 2022; les incidents contre les Noirs, les Musulmans, les Arabes et les Autochtones sont à l'origine de cette augmentation⁶. Les Noirs ont subi la proportion la plus élevée de crimes haineux, soit 36 %, ce qui est plus de 300 % supérieur à la moyenne pour tous les autres groupes raciaux et ethniques combinés⁷. Les données provisoires pour la première moitié de 2024 font état de 2 384 crimes haineux, dont 48 % ciblaient la race ou l'appartenance ethnique⁸.
- Le rapport 2023-2024 de la Commission de la fonction publique confirme que les fonctionnaires noirs sont toujours les moins susceptibles d'être embauchés ou promus⁹.
- En mars 2025, la Cour fédérale a rejeté le Recours collectif noir de 2,5 milliards de dollars; les plaignants ont fait appel¹⁰.
- En juin 2025, la Commission canadienne des droits de la personne a publié une mise à jour de son plan d'action contre le racisme, qui

présente des réformes en matière de traitement des plaintes et de recrutement¹¹.

Une loi canadienne autonome contre le racisme reste essentielle. Cette loi pourrait notamment intégrer un engagement pangouvernemental en faveur de l'équité raciale, conférer une autorité statutaire à un secrétariat indépendant de lutte contre le racisme, rendre obligatoire la collecte uniforme et cohérente de données désagrégées et exiger des ministères qu'ils agissent en fonction de ces données et des résultats obtenus en matière d'équité.

Le tableau de bord Equi'Vision sur l'équité en matière d'emploi et les travaux en cours de Statistique Canada pour publier des données de recensement et d'enquête ventilées par race confirment la pertinence d'avoir des données solides pour mettre en évidence les inégalités. Toutefois, des lacunes persistent dans les ensembles de données relatives à la justice, à l'immigration et à la santé. Le statut d'immigrant est parfois utilisé à tort et à travers comme indicateur de racisation et d'ethnicité. En 2021, le Canada a lancé et financé un plan d'action sur les données désagrégées, doté d'un budget de 172 millions de dollars sur cinq ans, dont 36,3 millions de dollars sont présentement à l'œuvre¹². Ce plan est sur le point de s'achever sans avoir permis de collecter des données ventilées uniformes, cohérentes et comparables dans l'ensemble du gouvernement. Il faut le renouveler et le renforcer, en lui donnant un fondement législatif dans une loi nationale contre le racisme.

Les communautés racisées, en particulier les Noirs, les Autochtones, les Musulmans, les Arabes et les Palestiniens, continuent de signaler une discrimination disproportionnée dans les domaines de l'emploi, des interventions policières, du logement, du financement public et des espaces en ligne. Hormis les subventions ponctuelles, comme le financement du Sommet pancanadien des communautés noires annoncé en janvier 2025, le financement opérationnel de base des organisations de justice sociale dirigées par des Noirs est insuffisant.

Le faible niveau de confiance dans les mécanismes d'application de la loi et de réparation du gouvernement renforce la sous-déclaration et les préjugés cycliques. *L'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens* a révélé une disparité importante entre le nombre de crimes haineux rapportés par la police et le nombre d'incidents et de crimes motivés par la haine signalés par les Canadiennes et les Canadiens¹³. Les obstacles systémiques et les préjugés qui subsistent dans le processus de reconnaissance et de traitement des incidents haineux découragent les Autochtones, les Noirs et les autres personnes racisées de signaler

le racisme et la haine dont ils sont victimes. L'augmentation du nombre d'incidents haineux, y compris les préjugés en ligne, a des effets sociaux et économiques néfastes sur les individus et les communautés.

Mesures

Le BFA exigera que chaque mesure budgétaire publie les résultats de son évaluation de l'impact sur l'équité raciale.

Le BFA promulguera une loi contre le racisme qui établira un secrétariat indépendant et doté de ressources suffisantes relevant directement du Parlement.

Le BFA modernisera la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* d'ici 2026, en adoptant toutes les recommandations du groupe de travail Blackett et en élargissant les groupes désignés.

Le BFA consacrera au moins 3 % des dépenses de programmes et des acquisitions fédérales à des organisations et entreprises dirigées par des Noirs et d'autres personnes racisées.

Le BFA modifiera les exigences actuelles en matière de rapports sur les contrats gouvernementaux pour les contrats de plus de 10 000 \$, afin d'indiquer chaque année si ces contrats ont été attribués à des entreprises ou des groupes dirigés par des Noirs ou d'autres personnes racisées, de la même manière qu'il faut actuellement indiquer si les entreprises ou groupes sont dirigés par des Autochtones.

Le BFA financera entièrement et mettra en œuvre la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, y compris un financement opérationnel durable pour les organisations de la communauté noire.

Le BFA rendra permanente l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada et élargira l'enveloppe de capital du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Le BFA rendra obligatoire la collecte uniforme et cohérente et la publication de données ventilées par race dans l'ensemble du gouvernement fédéral, et travaillera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour améliorer la transparence des données et la production de rapports sur l'équité.

Le BFA modifiera le *Code canadien du travail* afin de reconnaître explicitement le racisme comme une forme de violence au travail et d'obliger les employeurs à le signaler.

Tableau 14.1 / Mesures du BFA sur équité raciale

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Promulguer une loi contre le racisme qui établira un secrétariat relevant directement du Parlement	5 \$	100 \$	125 \$
Financer et mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires		50 \$	50 \$
Rendre permanente l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada	36 \$	36 \$	36 \$
Lancer une campagne d'éducation publique sur le racisme visant les Musulmans, les Noirs et les Autochtones, conçue en collaboration avec les communautés concernées	6 \$	3 \$	3 \$
Réaliser une étude indépendante sur les réponses de la police aux crimes haineux et au profilage racial	1 \$	2 \$	

Le BFA annexera à tous les investissements fédéraux d'un montant supérieur à 10 millions de dollars des accords sur les retombées communautaires comprenant des clauses d'embauche et de passation de marchés fondées sur l'égalité raciale.

Le BFA lancera une campagne d'éducation publique sur le racisme visant les Musulmans, les Noirs et les Autochtones, conçue en collaboration avec les communautés concernées.

Le BFA réalisera une étude indépendante sur les réponses de la police aux crimes haineux et au profilage racial.

Le BFA réintroduira le projet de loi C-63 afin de promulguer une loi sur les préjuges en ligne qui luttera contre la haine en ligne tout en protégeant la liberté d'expression.

Le BFA demandera à la Commission canadienne des droits de la personne de publier des données ventilées sur le racisme subi par les personnes noires au sein de son personnel, ainsi que sur le traitement des plaintes, afin de garantir la transparence, la responsabilité et le rétablissement de la confiance du public.

Notes

1 L'équité est la reconnaissance du fait que, dans certaines circonstances, un traitement différent peut être nécessaire pour parvenir à l'équité et à la justice. L'égalité consiste à traiter tout le monde de la même manière.

- 2** Parlement du Canada, projet de loi C-226, *Loi sur la stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale*, consulté le 18 juin 2025 sur <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-226>.
- 3** Ministère des Finances Canada, « Des communautés plus en santé et en sécurité » et « Établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires », dans *Énoncé économique de l'automne 2024*, décembre 2024.
- 4** Mandy Lau, « Canada's Online Harms Bill Is Dead (Again): Three Questions to Consider for the Next Round », *TechPolicy Press*, 28 avril 2025, <https://www.techpolicy.press/canadas-online-harms-bill-is-dead-again-three-questions-to-consider-for-the-next-round/>.
- 5** Emploi et Développement social Canada, *Consultation sur la modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, du 3 mai au 30 août 2024.
- 6** Statistique Canada, *Crimes haineux déclarés par la police, nombre d'affaires et taux pour 100 000 habitants, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et Police militaire des Forces canadiennes*, tableau 35-10-0191-01 publié le 25 juillet 2024, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510019101&request_locale=fr.
- 7** Statistique Canada, "Chart 5: Number of police-reported hate crimes motivated by race or ethnicity, Canada, 2019 to 2023", « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2023 », Graphique 5 : Nombre de crimes haineux déclarés par la police, selon la race ou l'origine ethnique ciblée, Canada, 2019 à 2023, *Le Quotidien*, 25 mars 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250325/dq250325a-fra.htm>.
- 8** Statistique Canada, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, données provisoires pour 2024 », *Le Quotidien*, 24 octobre 2024.
- 9** Commission de la fonction publique du Canada, Étude sur les taux de promotion des groupes visés par l'équité en matière d'emploi—*Mise à jour quinquennale*, 2025, <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique/services/publications/open-info/etude-taux-promotion-groupes-vises-equitete-matiere-emploi-mise-a-jour-quinquennale-2024.html>.
- 10** Eleanor A. Vaughan et Sean M. Reginio, *Federal Court Dismisses \$2.5 Billion Class Action Alleging Systemic Anti-Black Racism in Federal Public Service Hiring Decisions and Promotional Opportunities*, Hicks Morley, 24 mars 2025, <https://hicksmorley.com/2025/03/24/federal-court-dismisses-2-5-billion-class-action-alleging-systemic-anti-black-racism-in-federal-public-service-hiring-decisions-and-promotional-opportunities/>.
- 11** Commission canadienne des droits de la personne, *Mise à jour concernant le travail de lutte contre le racisme de la Commission canadienne des droits de la personne*, juin 2025, <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/ressources/publications/mise-jour-concernant-le-travail-de-lutte-contre-le-racisme-de-la-commission>.
- 12** Statistique Canada, *Plan d'action sur les données désagrégées*, dernière modification le 27 novembre 2024. <https://www.statcan.gc.ca/fr/confiance/modernisation/donnees-desagregees>.
- 13** Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens : rapport technique*, dernière modification le 2 juillet 2025. https://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/document/4504_D1_V1.

Fonction publique

Introduction

Le secteur de la fonction publique a pour mission d'apporter le soutien nécessaire pour que la population soit en bonne santé, productive et épanouie. Ce soutien est assuré par les travailleuses et travailleurs de la fonction publique, qui veillent au bon fonctionnement de programmes bien conçus qui offrent des services indispensables aux Canadiennes et aux Canadiens, notamment ceux qui visent à lutter contre les inégalités socioéconomiques et à aider les populations vulnérables.

Alors qu'une fonction publique forte est un indicateur clé de la prospérité d'une population, la fonction publique canadienne est fragilisée. Elle est menacée par des suppressions de postes massives, un manque de réglementation en matière de technologies et de systèmes de surveillance, ainsi que par des problèmes persistants de discrimination et d'iniquité en milieu de travail. Face au vieillissement de la population et à l'aggravation des difficultés économiques des familles canadiennes, la fonction publique est plus que jamais nécessaire. Le public canadien mérite des services de qualité, et la fonction publique a besoin d'un soutien fédéral fort pour pouvoir les fournir et relever les défis de notre époque.

Vue d'ensemble

Alors que l'inquiétude économique augmente en raison des tarifs douaniers et des pertes d'emplois, il est important de se rappeler que les emplois du secteur public sont la clé de la prospérité économique¹. Ce sont des moteurs économiques fiables, qui apportent stabilité et diversification aux communautés dans lesquelles ils sont implantés. Pourtant, depuis les dernières élections, les fonctionnaires et les personnes qui dépendent de leurs services vivent sous la menace de coupes budgétaires majeures. Les ministères ont jusqu'à l'automne 2025 pour identifier des réductions de 15 % de leurs dépenses de fonctionnement et de transfert d'ici 2028-2029². Cela représenterait des coupes de l'ordre de 25 milliards de dollars par année, ce qui aurait un impact dévastateur sur la capacité de la fonction publique à fournir des services. Ces réductions s'ajouteraient à celles déjà mises en œuvre lors du « recentrage des dépenses publiques », qui atteindront 3,4 milliards de dollars par année pour l'exercice 2025-2026, et qui causent déjà d'importantes pertes d'emplois.

La priorité du gouvernement libéral de réduire les dépenses en plafonnant la taille de la fonction publique a été annoncée en même temps que la promesse de mener à bien de grands projets de construction du pays en un temps record. Pour réaliser des coupes aussi profondes, un simple plafonnement ne suffirait pas³ : il faudrait supprimer des postes à grande échelle et réduire considérablement les services. De nombreux fonctionnaires se demandent donc comment il est possible d'accomplir autant de travail avec moins de personnel. Sans une fonction publique forte, le gouvernement ne pourra pas atteindre ses objectifs de construction du pays.

Le BFA propose des mesures pour soutenir et renforcer la fonction publique du Canada, afin qu'elle puisse mettre en œuvre efficacement les propositions présentées dans les autres chapitres et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Le BFA donne la priorité à la mise en place d'une fonction publique fédérale forte et bien financée. Qu'il s'agisse d'assurer la sécurité de nos aliments, de nos côtes ou de nos frontières, de préserver nos parcs, de veiller à la sécurité de nos routes, de nos chemins de fer et de notre espace aérien pour les voyageurs, ou encore de fournir des services publics essentiels, la fonction publique fédérale est l'épine dorsale d'un Canada fort et sécuritaire.

Intelligence artificielle, efficacité et productivité

Dans son programme électoral, le premier ministre Mark Carney a promis qu'il s'emploierait sans relâche à trouver des moyens de rendre l'administration plus efficace. Il estime que l'intelligence artificielle (IA) est un outil essentiel pour réaliser ces économies. On compte maintenant trois ministres du Cabinet dont les mandats convergent vers l'efficacité de la fonction publique fédérale⁴. Ajoutons à cela la promesse d'augmenter les dépenses de défense et de sécurité des frontières tout en limitant la taille globale de la fonction publique fédérale, et il devient évident que des coupes substantielles seront nécessaires. Le budget de fonctionnement global du gouvernement fédéral est stable à 130 milliards de dollars par année et il n'augmente pas. Il n'y a pas de croissance que l'on pourrait réduire.

Nous risquons une mise en œuvre précipitée et agressive des nouvelles technologies, sans garde-fous adéquats. La nécessité de recourir à l'intelligence artificielle (IA) pourrait alors s'imposer d'elle-même, car il faudrait pallier les lacunes créées par les coupes budgétaires imposées pour tenir les promesses de dépenses du programme libéral. Voilà la recette d'un désastre annoncé.

La dissolution du Parlement au début de l'année 2025 a sonné le glas du projet de loi C27, *Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, qui aurait pu devenir le seul texte de loi fédéral encadrant l'intelligence artificielle. Ce texte n'avait pas beaucoup de mordant : il prévoyait des lignes directrices pour les lieux de travail sous réglementation fédérale, mais pas pour la fonction publique fédérale elle-même. Il n'exigeait aucune reddition de comptes, aucune surveillance, aucune consultation ni aucune protection pour les travailleuses et travailleurs concernés. Néanmoins, c'était plus que le néant actuel (voir le chapitre Intelligence artificielle).

Les critiques ne manquent pas pour annoncer les menaces existentielles que fait peser l'IA. Mais même parmi les plus optimistes en matière de technologies, certains font des recommandations sur la manière dont l'IA devrait, ou ne devrait pas, être utilisée. C'est une bonne chose si cela permet de renforcer les capacités humaines et d'améliorer les services publics, mais pas si le but premier est de remplacer des travailleuses et des travailleurs pour réaliser des économies. Or, dans le cas présent, il semble que le gouvernement fédéral fasse le deuxième choix. À une autre époque, alors qu'il cherchait à réduire ses coûts, le gouvernement canadien a mis en place le système de rémunération Phénix, une technologie qui était censée lui permettre de réaliser des économies et de gagner en efficacité. Ce désastre a coûté des milliards

de dollars à réparer et a causé des préjudices importants et persistants à des milliers de fonctionnaires⁵. Les conséquences d'une erreur similaire aujourd'hui pourraient être bien pires, et sans commune mesure.

La fonction publique fédérale a déjà perdu 10 000 emplois cette année et les annonces de licenciements se succèdent sans interruption⁶. Cette situation est due au « recentrage des dépenses publiques » et aux réductions connexes initiées dans les budgets 2022 et 2023 par le gouvernement libéral de Justin Trudeau⁷. Outre les conséquences humaines dévastatrices des nouvelles suppressions de postes et de services, les travailleuses et travailleurs qui restent doivent faire face à une surveillance de plus en plus dystopique en milieu de travail. Et ils sont préoccupées par les robots qui arpencent les couloirs pour vérifier leur présence⁸, tout comme par les ministères qui utilisent la « connectivité » pour évaluer s'ils sont adéquatement vissés à leur bureau.

Sous-traitance et réaménagement des effectifs

La sagesse conventionnelle, bien qu'erronée, veut que la fonction publique soit trop lourde. La part des emplois dans la fonction publique, c'est-à-dire la part agrégée de l'administration publique, a légèrement augmenté depuis les années 1990, mais elle reste inférieure à celle des années 1970 et 1980. De plus, la part des dépenses de consommation du gouvernement par rapport au PIB reste dans les normes historiques, malgré le récent pic cyclique lié à la pandémie, qui s'est atténué depuis⁹.

Le manque de personnel dans le secteur public provoque des retards et allonge de plus en plus les délais d'attente, ce qui a un impact négatif sur les populations vulnérables. À titre d'exemple, le sous-financement prolongé de la dotation en personnel a donné lieu à des délais de traitement importants pour les vétérans qui demandent des prestations d'invalidité (voir le chapitre Anciens combattants des Forces armées).

Les suppressions de postes qui mettent fin à des contrats à durée indéterminée déclenchent le processus de réaménagement des effectifs. Ce processus, sur lequel le gouvernement et les agents de négociation se sont mis d'accord, informe les employés concernés que leur poste pourrait être supprimé et leur offre la possibilité de conserver leur emploi ou d'en trouver un autre en dehors du gouvernement, tout en bénéficiant d'un soutien pour la transition. Il ne garantit toutefois pas que les résultats seront équitables, ni que la fonction publique fédérale conservera les talents et le savoir dont elle a besoin pour mener à bien sa mission.

Les réductions des dépenses publiques proposées dans la plateforme électorale libérale mèneront certainement à d'autres réductions de personnel. Lorsque les ministères ont besoin d'augmenter leurs effectifs

dans certains domaines, ils se tournent souvent vers la sous-traitance plutôt que vers des solutions internes. Bien que les budgets précédents aient laissé entendre que le gouvernement allait réduire la sous-traitance, en particulier pour ce qui est des services de conseil en gestion, il n'y a pas eu de réinvestissements évidents dans la fonction publique qui auraient pu laisser penser que le travail serait repris à interne. Si le gouvernement procérait à un rapatriement pangouvernemental du travail public confié à contrat, il pourrait réaliser des économies d'environ 25 % tout en améliorant la qualité du travail¹⁰.

ACS+ et EDI

Les récents reculs des programmes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) aux États-Unis et dans le monde suscitent des inquiétudes quant à l'avenir de ces programmes et à la poursuite des objectifs d'équité dans les politiques et les programmes du gouvernement canadien, ainsi que dans sa main-d'œuvre.

Il y a maintenant plus de 25 ans que le gouvernement fédéral publie des rapports sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale¹¹, dans le but de suivre ses progrès vers la constitution d'une fonction publique aussi diversifiée que la population canadienne. Les progrès ont été lents, mais constants. Toutefois, les progrès récents sont menacés par les mesures d'austérité, notamment le réaménagement des effectifs.

De nombreux travailleurs et travailleuses font carrière dans la fonction publique fédérale. Ils occupent d'abord des postes à durée déterminée ou temporaires, puis deviennent éventuellement permanents. Ce sont également les premiers à partir lorsque des coupes sont effectuées dans les effectifs du secteur. En ce qui concerne les postes permanents, les jeunes travailleurs et travailleuses moins expérimentés ont du mal à rivaliser pour décrocher les postes restants après les coupes. Des mesures doivent être prises pour éviter que les progrès réalisés en matière de diversité ne soient réduits à néant par un licenciement disproportionné de cette main-d'œuvre plus jeune et plus diversifiée.

Les objectifs d'équité et d'inclusion doivent rester au premier plan dans les domaines du recrutement, de la rétention et de l'avancement professionnel. Les efforts visant à éliminer les obstacles à la pleine inclusion des travailleurs racisés, autochtones, 2ELGBTQ+, handicapés et autres dans la fonction publique fédérale doivent se poursuivre, indépendamment des plans à court terme du gouvernement en vue de réduire ses effectifs.

L'année 2025 marquera le 30^e anniversaire de l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'intégrer l'Analyse comparative entre les sexes dans ses politiques et ses pratiques. Cette analyse permet de mettre en évidence les répercussions des politiques, des programmes et des dépenses sur les hommes et les femmes. Elle permet également de garantir que les initiatives fédérales profitent équitablement aux femmes et aux hommes. Mise à jour en 2011 pour prendre en compte l'impact des politiques et des programmes sur un plus grand nombre de domaines de différence, l'Analyse peut être utilisée pour garantir un traitement équitable des genres, des groupes raciaux et des groupes culturels. Toutefois, les premiers projets de loi présentés par le gouvernement fédéral actuel mettent fortement l'accent sur les infrastructures, les dépenses militaires et les projets énergétiques, et ne reflètent pas les mêmes engagements en faveur de l'équité dans les politiques et les dépenses fédérales.

L'équité est au cœur de toutes les recommandations du BFA. Toutes les mesures de soutien à la fonction publique seront examinées à l'aune de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+), en mettant l'accent sur la décolonisation de la fonction publique et en adoptant une approche antiraciste visant à remédier aux inégalités passées et actuelles.

Mesures

Le BFA mettra l'intelligence artificielle à profit sans supprimer d'emplois. Les tâches accomplies feront toujours l'objet d'un examen humain et l'expertise humaine restera essentielle.

Le BFA remplacera le projet de loi C27 par une solution plus solide comprenant une réglementation et une supervision au sein de la fonction publique fédérale (voir le chapitre Intelligence artificielle).

Le BFA mettra un terme aux suppressions d'emplois découlant du plan de « recentrage des dépenses publiques », afin que les Canadiens et les Canadiens puissent accéder sans délai aux services essentiels dont ils dépendent. Il rapatriera les services actuellement confiés en sous-traitance afin d'assurer une meilleure supervision, d'améliorer leur prestation et de réaliser des économies au sein du gouvernement fédéral.

Le BFA abandonnera le plan de réduction radicale de 15 % des dépenses de fonctionnement et de transfert, qui réduirait considérablement les niveaux de service et limiterait sérieusement la capacité du gouvernement fédéral à entreprendre de nouveaux projets

Tableau 15.1 / Mesures du BFA sur fonction publique

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Mettra un terme aux suppressions d'emplois découlant du plan de « recentrage des dépenses publiques »	2 441 \$	2 441 \$	2 441 \$
Assurer le suivi et rendra compte de l'impact des mesures de réaménagement des effectifs sur l'égalité des sexes et l'équité, par ministère	1 \$	1 \$	1 \$

majeurs dans le domaine de la construction de logements et à relancer l'économie canadienne face aux menaces des États-Unis.

Le BFA maintiendra et améliorera les programmes de recrutement, de rétention et d'avancement professionnels destinés aux différents groupes de la fonction publique fédérale.

Le BFA assurera le suivi et rendra compte de l'impact des mesures de réaménagement des effectifs sur **l'égalité des sexes et l'équité, par ministère**.

Le BFA veillera à ce que l'ACS+ soit systématiquement appliquée à toutes les nouvelles dépenses et politiques du gouvernement.

Notes

1 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), *La contribution de la fonction publique à l'économie canadienne*, mars 2021, https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Fonction_publique_WEB.pdf.

2 Alex Ballingal, « Brace for Layoffs, Budget Watchdog Says, as Carney Government Aims to Slash Spending by \$25B », *Toronto Star*, 20 juin 2025, https://www.thestar.com/politics/federal/brace-for-layoffs-budget-watchdog-says-as-carney-government-aims-to-slash-spending-by-25b/article_ce08c9ef-a3be-430a-a36b-7f38fa22f70d.html.

3 David Macdonald, *Liberals Will Need to Rethink Their Promised Budget Cuts*, Centre canadien de politiques alternatives, 30 juin 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/liberals-will-need-to-rethink-their-promised-budget-cuts/>.

4 Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement; Evan Solomon, ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario; et Shafqat Ali, président du Conseil du Trésor.

5 Alliance de la fonction publique du Canada, *Coupes au fédéral : surcharge, épuisement et détérioration des conditions de travail*, 2 juillet 2025, <https://syndicatafpc.ca/coupes-federal-surcharge-epuisement-deterioration>.

6 Huston, Gabrielle, « Federal public service shrinks for 1st time in a decade: Nearly 10,000 jobs shed over the last year, including more than 6,000 at Canada Revenue Agency », *CBC*,

23 mai 2025. <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/canada-public-service-size-jobs-cuts-2025-1.6302059>.

7 Ministère des Finances Canada, « Recentrer les dépenses gouvernementales pour obtenir de meilleurs résultats pour la population canadienne », *Budget 2023—Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère*, mars 2023, <https://www.budget.gc.ca/2023/report-rapport/chap6-fr.html#:~:text=Recenterer>.

8 Arthur White-Crummey et Estelle Côté-Sroka, « Public Servants Uneasy as Government 'Spy' Robot Prowls Federal Offices », *CBC News*, 20 juin 2024. <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/public-servants-uneasy-as-government-spy-robot-prowls-federal-offices-1.7239711>.

9 Statistique Canada, *Les nouvelles conventions visant tous les groupes de négociations de 500 travailleurs ou plus*, tableau 14-10-0270-01, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/1410027001?wbdisable=true>; Statistique Canada, *Produit intérieur brut, en termes de dépenses, Canada, trimestriel*, tableau 36-10-0104-01, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3610010401>.

10 Mark Creighton, Jill Giswold et Kaitlyn Vanderwees, *Coût financier de la passation de contrats en TI centrés sur les tâches*, Bureau du directeur parlementaire du budget, janvier 2025, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2425-024-S—fiscal-cost-task-based-it-contracting—cout-financier-passation-contrats-ti-centres-taches>.

11 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique du Canada : Exercice financier 2022-2023*, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/equite-emploi-rapports-annuel/equite-emploi-fonction-publique-canada-2022-2023.html#ToC5>.

Garde d'enfants

Introduction

Cette année marque la fin des cinq premières années du Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants panafricain du gouvernement fédéral. En transférant des fonds aux provinces et aux territoires, et conformément aux plans d'action bilatéraux négociés en matière de garde d'enfants, le gouvernement fédéral a transformé un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants principalement financé par le secteur privé en un système principalement financé par le secteur public.

Les frais d'inscription aux services reconnus dans le cadre du programme sont réglementés dans toutes les juridictions. Six provinces et territoires (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Nunavut, Manitoba et Saskatchewan) ont mis en place des mesures visant à limiter les frais quotidiens moyens des parents à 10 \$ ou moins pour l'accès aux programmes reconnus financés par l'État.¹ Cette nouvelle approche du financement de l'éducation préscolaire et des services de garde est un objectif de longue date pour le mouvement canadien de promotion des services de garde d'enfants. Elle permet de poser les bases d'un système de garde de haute qualité, inclusif et universellement accessible, qui est également conçu pour respecter et promouvoir les droits des enfants, des familles et des communautés autochtones.

Toutefois, la réalisation de cet objectif dépend de la décision de tous les paliers de gouvernement de prendre les mesures suivantes : financer

les services de garde de manière suffisante et appropriée; accélérer l'expansion des services de garde publics sans but lucratif grâce à une planification publique adéquate et à un effort et une coordination de toutes les administrations gouvernementales; et élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales pour développer une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'éducation préscolaire et de la garde d'enfants.

Vue d'ensemble

Les engagements fédéraux de 2021 à 2025

Le budget 2021 du Canada vise à ce que « toutes les familles aient accès à un apprentissage et à des services de garde des jeunes enfants qui soient souples, abordables et de haute qualité, où qu'elles vivent » en mettant en place un programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, désormais appelé le programme à 10 \$ par jour. L'engagement fédéral en matière de garde d'enfants comprenait également la mise en œuvre du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, un cadre fondé sur les distinctions qui a été élaboré conjointement par le gouvernement du Canada et ses partenaires autochtones en 2018, afin d'assurer la progression « vers un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles autochtones, peu importe où elles vivent ».

Selon le budget 2021, le développement du système commencerait par les mesures suivantes :

- jusqu'à 27,2 milliards de dollars de transferts aux gouvernements des provinces et territoires pour ramener les frais de garde à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici le 31 mars 2026, pour toutes les places en garderie réglementée; pour financer la croissance annuelle continue des programmes de garde sans but lucratif; et pour valoriser correctement le travail des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et leur offrir des possibilités de formation et de perfectionnement;
- un investissement fédéral d'un peu moins de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans dans l'éducation préscolaire et la garde d'enfants autochtones, par le biais d'accords financiers avec les gouvernements et les instances autochtones;

- l'engagement de procéder à un transfert fédéral annuel minimum de 9,2 milliards de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au-delà de 2025-2026.

L'année suivante, le budget 2022 a ajouté 625 millions de dollars (sur quatre ans à partir de 2023-2024) aux transferts aux provinces et aux territoires pour soutenir le financement des infrastructures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris la construction de nouvelles installations. Deux ans plus tard, le budget 2024 a annoncé la création du Programme de prêts pour l'expansion des services de garde d'enfants, administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce programme fournira des prêts à faible coût et certaines contributions non remboursables aux fournisseurs de services de garde d'enfants publics sans but lucratif qui souhaitent créer davantage de places en garderie ou rénover les centres existants. Ce programme de prêts n'a pas encore été lancé.

Les problèmes de qualité, de quantité et d'accès inéquitable doivent être résolus

Ces investissements fédéraux, bien qu'historiques, restent insuffisants face aux coûts réels et croissants qu'il faut assumer pour que tous les enfants aient accès à des services d'éducation préscolaire et de garde de qualité.

Il faudrait un financement public plus important et des politiques gouvernementales en matière de ressources humaines pour augmenter les salaires des personnes qui travaillent dans le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et pour leur donner accès à des avantages sociaux ainsi qu'à une pension de la fonction publique. Si sept provinces et territoires² ont mis en place une grille salariale qui fixe les taux de rémunération des employés du secteur, les niveaux de rémunération restent insuffisants pour encourager la formation et la rétention d'une main-d'œuvre plus qualifiée, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard³.

Pour soutenir la création de services de garde d'enfants publics sans but lucratif, il faut un financement plus important, une meilleure planification gouvernementale et un leadership actif. À présent que les services de garde d'enfants sont principalement financés par l'État, les gouvernements ont le devoir de mettre en place des infrastructures et des programmes de garde d'enfants d'une manière qui garantisse un accès équitable pour tous les enfants et leurs familles. Les décisions relatives à l'emplacement, à la superficie, aux types de nouveaux programmes, à

la qualité de la conception et de la construction, ainsi qu'à la dotation en personnel doivent être prises dans l'intérêt public—et non en fonction d'intérêts privés. Elles ne doivent pas non plus être dictées par la capacité des prestataires à développer et à gérer de nouveaux services.

Le gouvernement fédéral doit agir de toute urgence pour mettre un terme à la croissance des services de garde d'enfants à but lucratif bénéficiant de financement public. Depuis le démarrage en 2022 du Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, 57 % des nouvelles places nettes en garderie reconnue financées par le gouvernement fédéral sont exploitées par des entreprises à but lucratif. Les nouvelles places nettes sans but lucratif ne représentent que 30 % de cette croissance financée par l'État⁴.

Il faut élargir le champ d'action des investissements du gouvernement fédéral dans le domaine de la garde d'enfants. Jusqu'à présent, le financement fédéral a été exclusivement consacré aux services de garde d'enfants de moins de six ans, alors que le budget 2021 prévoyait le développement des programmes destinés aux enfants d'âge scolaire. Les données de 2019 (année de référence pour le programme à 10 \$ par jour) à 2024 inclusivement montrent qu'en dépit d'une augmentation considérable du nombre de places avant et après l'école pour les enfants de 4 à 12 ans, la plupart des parents qui utilisent ces services continuent de payer des frais élevés et la pénurie de places persiste⁵.

La rentabilité des investissements fédéraux dans la garde d'enfants passe par de nouvelles Mesures

En 2024, dans son analyse des avantages économiques globaux des premières années du Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, l'économiste Jim Stanford a constaté que depuis 2019, le secteur de la garde d'enfants avait créé 40 000 emplois, ce qui en fait la sixième source la plus importante de nouveaux emplois au Canada. Le Plan a également soutenu une augmentation significative de la participation des femmes au marché du travail, avec 110 000 travailleuses supplémentaires. Stanford a également calculé que l'expansion des services de garde d'enfants reconnus par le biais du Plan avait ajouté 32 milliards de dollars au PIB⁶.

Pour que ces avantages économiques se concrétisent, il faut que le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien continue de se développer pour inclure tous les enfants et s'étendre

à toutes les communautés. Le retour sur l'investissement public sera également plus important à court et à long terme si les fonds sont principalement dirigés vers des programmes publics de garde d'enfants sans but lucratif qui consacrent l'intégralité de leurs revenus à la prestation de services, qui paient mieux leur personnel, sont mandatés pour servir tous les enfants et toutes les familles et ne sont pas autorisés à fermer pour pouvoir profiter de leurs actifs financés par l'État.

Mesures

Le BFA prendra les mesures suivantes au cours des cinq prochaines années, afin d'accroître l'accès équitable aux services de garde d'enfants à 10 \$ par jour et d'améliorer la qualité du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En outre, le BFA assurera un soutien financier adéquat pour la mise en œuvre du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement par le gouvernement du Canada et ses partenaires autochtones.

Le BFA soutiendra, au cours des cinq prochaines années, la création d'un nombre suffisant de nouvelles places nettes à temps plein gérées par des prestataires de services de garde d'enfants communautaires sans but lucratif, des entités du secteur public ou des gouvernements et organisations autochtones, afin garantir qu'il y ait, d'ici le 31 mars 2031, suffisamment de services reconnus dans chaque province et territoire pour accueillir au moins 65 % des enfants de moins de 6 ans.

Le BFA exigera que chaque gouvernement provincial et territorial élabore et dirige un plan d'expansion quinquennal, avec des objectifs de croissance annuelle et des stratégies spécifiques pour augmenter l'offre de services de garde publics et autochtones sans but lucratif et atteindre l'objectif de couverture de 65 %.

Le BFA exigera de chaque gouvernement provincial et territorial qu'il augmente son effectif de personnel de garde, qu'il accroisse les taux de recrutement et de rétention et qu'il augmente la proportion de personnel titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance. Des fonds fédéraux seront alloués aux mesures suivantes :

- la rémunération des personnes travaillant dans des services de garde reconnus, suivant un barème salarial régulièrement amélioré dans lequel toutes les heures travaillées sont rémunérées, y compris

- le temps de préparation des programmes, et qui tient compte des responsabilités, des qualifications et de l'expérience professionnelle;
- l'élargissement des régimes de prestations et de pensions au secteur de la garde d'enfants, au même titre que les secteurs financés publiquement, tels que l'éducation, la santé et les services municipaux.

Le BFA modifiera le Programme de prêts pour l'expansion des services de garde d'enfants (annoncé en 2024, mais non encore opérationnel) afin d'y ajouter un programme complet d'infrastructure qui fournira des subventions pour soutenir une expansion efficace et efficiente des services de garde publics et autochtones sans but lucratif dans le cadre du Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants panafricanien.

Le BFA installera des services de garde d'enfants reconnus dans les projets de logement soutenus par le gouvernement fédéral.

Le BFA organisera et soutiendra l'élaboration d'une stratégie globale pour mettre en place un système public de garde d'enfants d'âge scolaire pour les 12 ans et moins d'ici le 31 mars 2027. Cette initiative politique comprendra des consultations approfondies avec les prestataires communautaires de services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants, les commissions scolaires publiques et les municipalités.

Le BFA développera, financera et déployera une stratégie globale de recherche et de collecte de données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Cette stratégie permettra de suivre les progrès accomplis et de rendre compte de l'utilisation des fonds publics, mais aussi de pour soutenir l'élaboration des politiques.

Le BFA financera un programme de recherche sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants afin de répondre aux principales questions de recherche et d'évaluer les effets des changements apportés aux politiques et aux programmes.

Le BFA exigera que chaque gouvernement provincial et territorial participant au Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants panafricanien publie chaque année un rapport public complet sur la mise en œuvre de son plan d'expansion et de sa stratégie en matière de main-d'œuvre.

Le BFA exigera du gouvernement fédéral qu'il produise un rapport public annuel sur l'avancement de tous les éléments du Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants panafricanien.

Tableau 16.1 / Mesures du BFA sur garde d'enfants

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Fonds pour le personnel chargé de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (10 milliards de dollars sur 5 ans)	3 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
Renforcer le Fonds pour les infrastructures d'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (15 milliards de dollars sur 5 ans)	1 500 \$	3 000 \$	6 000 \$
Élaborer une stratégie pour le système de garde d'enfants d'âge scolaire jusqu'à 12 ans.	5 \$	5 \$	
Stratégie en matière de données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	10 \$	5 \$	
Programme de recherche sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants visant à évaluer les changements apportés aux politiques et aux programmes	10 \$	5 \$	5 \$

Notes

1 Bien que les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon aient mis en place des mécanismes visant à réduire les frais payés par les parents à une moyenne de 10 dollars par jour après avoir adhéré au programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en 2021, ces gouvernements ont autorisé les exploitants à augmenter les frais qu'ils facturent, ce qui fait que les parents paient en moyenne plus de 10 dollars par jour.

2 Le gouvernement du Manitoba a élaboré des directives salariales pour les établissements d'éducation préscolaire et de garde d'enfants reconnus et financés par le gouvernement. Ces directives recommandent un salaire horaire « cible » pour chaque poste ou classification. Le gouvernement finance les programmes reconnus au moyen d'un supplément qui doit être utilisé pour aider à payer le personnel au salaire horaire « cible ».

3 Kathleen Flanagan and Associates, *Final Report: Early Learning and Child Care Recruitment and Retention: PEI's 2024 Director and Staff Surveys*, Early Childhood Development Association of PEI, janvier 2025, https://mcusercontent.com/aff981eb17e452f90e6094988/files/50178ef2-2c85-9175-8afd-59f7f42ff215/2024_ELCC_Director_and_Staff_Survey_Final_Report.pdf.

4 David Macdonald, *Cash cow: Assessing child care space creation progress*, Centre canadien de politiques alternatives, août 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/cash-cow-assessing-child-care-space-creation-progress/>.

5 Friendly, Martha et al., *Interim Space Statistics 2024: Early Childhood Education and Care in Canada*, Childcare Resource and Research Unit, juillet 2025.

6 Jim Stanford, *Powering Growth: Economic Benefits from Canada's \$10-per-day Early Learning and Child Care Program*, Centre For Future Work, November 2024, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2024/11/Child-Care-Economic-Benefits-Nov2024-FINAL.pdf>.

Immigration

Introduction

Le Canada doit s'engager à faire respecter les droits fondamentaux et à rétablir la justice dans son système d'immigration.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral a mis en place une série de changements politiques qui resserrent et renforcent les exigences de sécurité pour tous les principaux flux d'immigration—des décisions qui aggravent les inégalités de longue date au sein du système. Les migrants et les réfugiés racisés, les femmes, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes handicapées, qui dépendent souvent de parrainages communautaires, de permis de travail ouverts ou de sources d'emplois à bas salaires, sont désormais confrontés à des séparations familiales plus longues, à une précarité accrue et à une surveillance renforcée.

Au cours des deux dernières décennies, le Canada a résolument opté pour une immigration « en deux étapes ». Pour ce faire, il sélectionne les candidats à l'immigration permanente principalement parmi les titulaires de permis d'études ou de travail temporaires¹. Cette pratique a pour effet cumulatif de créer une architecture d'accueil des immigrants et des réfugiés qui prétend célébrer la diversité tout en opérant une exclusion et en renforçant les schémas historiques de racisme et d'iniquité structurelle, alors que le Canada se présente comme un exemple de réussite en matière d'immigration.

En renforçant la précarité et le contrôle racialisé, le Canada compromet ses obligations au titre de la *Convention de 1951 relative aux droits des réfugiés*, du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et*

régulières. Le gouvernement doit réaligner son cadre migratoire sur les principes des droits fondamentaux, de l'équité et de la justice mondiale.

Vue d'ensemble

Au cours des 12 derniers mois, les responsables politiques fédéraux ont apporté des modifications importantes aux règles d'immigration. En septembre 2024, Ottawa a annoncé un plafond de deux ans qui réduira le nombre de nouvelles approbations de permis d'études à 437 000 pour 2025 et limitera l'admissibilité des conjoints aux permis de travail. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un plan plus large visant à réduire la part des résidents temporaires de 7 % à 5 % de la population canadienne². Le plan d'octobre 2024 sur les niveaux d'immigration a réduit de près de 20 % les objectifs en matière de résidents permanents (de 395 000 pour 2025) et a formalisé les plafonds pour les résidents temporaires³, tandis que les attributions de janvier 2025 ont imposé une nouvelle baisse de 10 % des permis d'études⁴. D'autres mesures ont limité les permis de travail ouverts aux conjoints et aux personnes à charge de la plupart des étudiants internationaux et des travailleuses et travailleurs à bas salaire (janvier 2025)⁵. Ces changements ont laissé des milliers d'étudiants et de travailleuses et travailleurs à la recherche d'un statut⁶, d'autant que les demandes d'asile déposées par les seuls étudiants internationaux ont fait un bond de 22 % au cours du premier trimestre 2025, tandis que d'autres voies d'accès se sont fermées⁷.

Parallèlement, les décideurs politiques ont réduit les flux de réfugiés, en instaurant une pause temporaire sur les parrainages privés de « groupes de cinq » (dans lesquels cinq Canadiennes et Canadiens peuvent « parrainer » ensemble une personne déplacée) de novembre 2024 à décembre 2025⁸. Depuis avril 2025, les documents expirés des demandeurs d'asile sont considérés comme invalides, ce qui ajoute des obstacles administratifs pour les personnes qui attendent déjà des années pour une audience⁹. Parallèlement, Ottawa a lancé une campagne numérique multilingue prévenant les demandeurs potentiels que le processus de demande d'asile au Canada est « difficile »¹⁰, et a accordé aux agents d'immigration et des services frontaliers de nouveaux pouvoirs pour annuler les visas, les permis d'études et les permis de travail sur place (février 2025)¹¹.

Présenté le 3 juin 2025, le projet de loi C-2, *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*, élargirait considérablement le contrôle exécutif

sur l'immigration. Il propose notamment d'accorder au cabinet le pouvoir d'interrompre, de résilier ou d'annuler des catégories entières de demandes (par opposition à des cas individuels) ou des documents d'immigration existants « dans l'intérêt public ». Il introduit aussi de nouvelles exigences strictes concernant les délais de présentation de certaines demandes de statut de réfugié. Le projet de loi renforce également l'échange transfrontalier de renseignements, permet à Postes Canada et à l'ASFC d'ouvrir le courrier et confère à la Garde côtière des pouvoirs d'exécution policiers.

Par ailleurs, le Canada demeure signataire de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs (ETPS), qui interdit aux demandeurs d'asile de présenter une demande de statut de réfugié au Canada s'ils ont déjà mis le pied sur le territoire d'un autre pays sûr—et cette désignation qui s'applique aux États-Unis, bien que ce pays ait fermé presque tous les flux d'admission de réfugiés. Malgré la récente préférence du gouvernement américain à envoyer des migrants dans des camps de concentration à l'étranger, notamment au Salvador, à Djibouti et à Guantanamo, le gouvernement canadien continue de désigner les États-Unis comme un pays « sûr » pour les réfugiés, ce qui empêche un grand nombre de demandeurs d'asile de présenter une demande légitime au Canada.

Mesures

Protection des réfugiés et asile

Le BFA annulera l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs (ETPS). Cette entente compromet la protection équitable des réfugiés. Les États-Unis ne sont pas un pays sûr pour tous les demandeurs d'asile.

Le BFA retirera le projet de loi C-2, *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*.

Le BFA mettra fin à la détention des immigrants. Dans l'intervalle, il mettra en œuvre des alternatives à la détention, telles que des modèles de supervision communautaires gérés en partenariat avec des organisations à but non lucratif.

Statut et régularisation

Le BFA lancera un programme de régularisation complet pour toutes les personnes sans papiers ou ayant un statut d'immigration précaire—y

compris un parcours en une seule étape vers la résidence permanente pour les personnes sans papiers, les demandeurs d'asile déboutés et les personnes ayant un statut temporaire précaire.

Le BFA rétablira les objectifs de résidence permanente et démantèlera le système « en deux étapes ». Il inversera la tendance à l'immigration temporaire de masse. **Le BFA réinvestira** dans une immigration humanitaire, familiale et économique robuste.

Le BFA garantira un statut permanent à l'arrivée et des permis de travail ouverts à tous les travailleurs et travailleuses.

Le BFA garantira un parcours prévisible vers la résidence permanente aux détenteurs de permis d'études qui sont devenus inadmissibles en raison de modifications apportées aux politiques et à la réglementation en matière d'immigration.

Le BFA éliminera les permis fermés ou spécifiques à un employeur pour tous les programmes de travailleurs étrangers, y compris les temporaires, afin de garantir la mobilité de la main-d'œuvre et une protection juridique complète.

Droits du travail et mobilité

Le BFA établira des normes nationales contraignantes en matière d'emploi et de logement pour les travailleuses et travailleurs agricoles migrants et à bas salaire, conformément aux recommandations du document d'orientation intitulé *Normes de logement nationales pour les travailleurs agricoles migrants du Canada*¹².

Le BFA garantira un accès complet aux prestations fédérales et aux régimes sociaux (tels que l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, etc.) à toutes les personnes cotisantes, quel que soit leur statut d'immigration, y compris aux travailleuses et travailleurs migrants.

Justice et respect des procédures

Le BFA réformerà l'interdiction de territoire pour motif de criminalité et mettra fin aux conséquences d'accusations mineures ou d'arrestations liées à des manifestations.

Le BFA introduira un pouvoir humanitaire discrétionnaire, un droit d'appel et une interdiction d'expulser toute personne arrivée au Canada en tant qu'enfant, quel que soit son statut d'immigration.

Le BFA demandera un audit indépendant en matière d'équité raciale dans l'ensemble du système d'immigration et de réfugiés.

Le BFA étudiera les disparités systémiques dans les taux d'approbation par pays d'origine, en particulier pour les demandeurs africains, caribéens et noirs. À la suite de cette étude, le BFA imposera

des mesures correctives, des normes de transparence et des réformes contraignantes en matière d'équité à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et aux agences partenaires, le cas échéant.

Santé et droits fondamentaux

Le BFA garantira à tous les migrants vivant au Canada, quel que soit leur statut d'immigration, y compris aux personnes sans papiers, une couverture et un accès à des traitements médicaux à l'échelle provinciale ou territoriale.

Le BFA garantira à tous les migrants vivant au Canada, quel que soit leur statut d'immigration, y compris aux personnes sans papiers, une couverture et un accès à des services de santé mentale adaptés à leur culture.

Le BFA légitérera sur des normes nationales pour le Programme fédéral de santé intérimaire et administrera l'indemnisation des prestataires afin d'éliminer les obstacles à la dispensation de soins et de traitements aux réfugiés et demandeurs d'asile.

Le BFA protégera et investira dans les services d'aide juridique, les agences d'établissement et les centres d'aide aux travailleurs migrants.

Réforme du système et engagements internationaux

Le BFA éliminera les retards de traitement des demandes chez IRCC et respectera les normes de traitement en temps voulu.

Le BFA créera un nouvel organisme de surveillance de l'Agence des services frontaliers du Canada, conformément au projet de loi C-20, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, qui a reçu la sanction royale en octobre 2024¹³.

Le BFA annulera les réductions de personnel à IRCC, modernisera les systèmes et publiera régulièrement des indicateurs avec des données démographiques désagrégées afin de garantir un accès rapide et la transparence des processus.

Le BFA ratifiera la *Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, ainsi que la *Convention sur les travailleurs migrants* (n° 97), la *Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)* (n° 143) et la *Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques* (n° 189) de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le BFA réaffirmera l'engagement mondial du Canada en faveur des droits des migrants et alignera sa politique nationale sur les obligations internationales en matière de droits fondamentaux.

Tableau 17.1 / Mesures du BFA sur immigration

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Remplacement de la détention des immigrants et par des modèles de supervision communautaires	-57 \$	-58 \$	-59 \$
Lancer un programme de régularisation complet	50 \$	50 \$	50 \$
Établir un audit indépendant en matière d'équité raciale dans l'ensemble du système d'immigration et de réfugiés	3 \$		
Garantir l'accès à une couverture en santé quel que soit le statut d'immigration	565 \$	576 \$	588 \$
Prolonger le financement des centres d'aide aux travailleurs migrants	18 \$	18 \$	18 \$
Élimination de l'arriéré et accélération du traitement des demandes d'immigration et de statut de réfugié	100 \$	100 \$	75 \$
Annuler les réductions d'effectifs résultant des coupes budgétaires liées à la « recentrer les dépenses gouvernementales ».	109 \$	49 \$	49 \$
Adopter un plan national pour l'asile dans la dignité	40 \$	40 \$	40 \$
Élargir les services d'établissement et de formation linguistique à tous les résidents temporaires	5 \$	5 \$	5 \$

Services d'établissement

Le BFA adoptera un « plan national pour l'asile dans la dignité ». Il s'inspirera du soutien holistique fourni aux réfugiés ukrainiens en 2022-2023, qui comprenait notamment des centres d'accueil, des permis de travail immédiats et un soutien fédéral en matière de logement et d'hébergement.

Le BFA investira dans des services d'établissement suffisants et adaptés, ainsi que dans des formations linguistiques pour tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut d'immigration.

Notes

1 Rupa Banerjee, Naomi Alboim, Anna Triandafyllidou et Georgiana Mathurin, *Canada's Long-Standing Openness to Immigration Comes Under Pressure*, Migration Policy Institute, 24 juin 2025, <https://www.migrationpolicy.org/article/canada-immigration-policy-inflection-point>.

2 Anna Mehler Paperny, « Canada Further Tightens Rules on Temporary Workers, Students », *Reuters*, 18 septembre 2024, <https://www.reuters.com/world/americas/canada-further-tightens-rules-temporary-workers-students-2024-09-18/>.

3 Anna Mehler Paperny, « Canada to Cut Immigration Numbers, Government Source Says », *Reuters*, 23 octobre 2024, <https://www.reuters.com/world/americas/canada-cut-immigration-numbers-2024-10-23/>.

- 4** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Attributions provinciales et territoriales de 2025 dans le cadre du plafond d'étudiants étrangers*, 24 janvier 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/attributions-provinciales-territoriales-2025-cadre-plafond-etudiants-etrangers.html>.
- 5** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Changements apportés aux permis de travail ouverts pour les membres de la famille des résidents temporaires*, 14 janvier 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/changements-apportes-permis-travail-ouverts-membres-famille-residents-temporaires.html>.
- 6** Shiva S. Mohan, *Broken promises are why some international students turn to seeking asylum*, Université métropolitaine de Toronto, 21 janvier 2025, <https://www.torontomu.ca/cerc-migration/news/2025/01/conversation-international-student-asylum/>
- 7** « Surge in Asylum Reveals Struggles of International Students Amid Canada's Immigration Crackdown », *The Economic Times*, 13 mai 2025, <https://economictimes.indiatimes.com/news/international/canada/surge-in-asylum-reveals-struggles-of-international-students-amid-canadas-immigration-crackdown/articleshow/121141102.cms>.
- 8** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Suspension temporaire des demandes de parrainage de réfugiés présentées par des groupes de cinq et des répondants communautaires*, 29 novembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/suspension-temporaire-demandes-parrainage-refugies-presentees-groupes-cinq-respondants-communautaires.html>.
- 9** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Les documents du demandeur d'asile périmés ne seront plus valides à partir du 1^{er} avril 2025*, 29 août 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/documents-demandeur-asile-perimes-ne-seront-plus-valides-partir-1-avril-2025.html>.
- 10** Anna Mehler Paperny, « Canada Pulls Refugee Welcome Mat, Launches Ads Warning Asylum Claims Hard », *Reuters*, 2 décembre 2024, <https://www.reuters.com/world/americas/canada-pulls-refugee-welcome-mat-launches-ads-warning-asylum-claims-hard-2024-12-02/>.
- 11** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Nouvelles règles pour renforcer l'annulation des documents de résident temporaire, ainsi que la sécurité et l'intégrité des frontières*, 12 février 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/nouvelles-regles-renforcer-annulation-documents-resident-temporaire-ainsi-securite-integrite-frontieres.html>.
- 12** C. Susana Caxaj, Anelyse Weiler et d'autres contributeurs à la recherche, *Normes de logement nationales pour les travailleurs agricoles migrants du Canada*, MIHA Project, 9 mai 2025, https://farmworkerhousing.ca/wp-content/uploads/2025/05/Franc_May2025_Normes-de-logement-nationales_digital-1.pdf.
- 13** Parlement du Canada, Chambre des communes, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, Projet de loi C20, 44^e législature, 1^{re} session, sanctionnée le 31 octobre 2024, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-20/sanction-royal>.

Incarcération

Vue d'ensemble

Le système carcéral fédéral a besoin de changements profonds. Bien qu'il soit chargé par la loi d'assurer la sécurité publique tout en favorisant la réinsertion, il s'agit d'un système coûteux et inefficace qui maintient de nombreuses personnes dans des cycles d'incarcération les maintenant en prison pendant des années, voire des décennies. Il présente également des lacunes déraisonnables en matière d'accès aux soins, à la famille et aux opportunités pour les personnes incarcérées¹.

Une fois libérés, les détenus se heurtent à des obstacles qui les empêchent de participer à la vie économique et sociale. L'incarcération au Canada a des conséquences disproportionnées sur les plans social, économique, de la santé physique et mentale².

La population carcérale fédérale compte environ 13 000 détenus dans 53 prisons (six pour les femmes et 47 pour les hommes), plus environ 7 000 personnes en liberté conditionnelle dans la communauté³. Malgré la taille relativement réduite de cette population, le coût de son administration pour le contribuable canadien est estimé à 3,86 milliards de dollars pour l'exercice 2025-2026⁴.

Le coût annuel de l'incarcération dans une prison canadienne pour hommes est estimé à 150 505 \$ par personne. Il passe à environ 259 654 \$ par année et par personne dans les prisons fédérales pour femmes⁵. Pour les quelque 9 000 personnes condamnées à une peine fédérale et placées sous liberté conditionnelle, ce coût chute à 38 418 \$ par année⁶.

Un système qui se focalise sur les populations les plus défavorisées – et qui les maintient dans cette condition

La population carcérale fédérale est composée de personnes très défavorisées. L'incarcération massive d'Autochtones⁷ et la surreprésentation des Noirs⁸ sont aggravées par la pauvreté et la marginalisation sociale dont souffrent ces populations. Ces gens arrivent en prison avec de graves lacunes sur les plans de l'éducation et de la formation professionnelle. Au début de leur incarcération, le niveau moyen d'instruction des personnes condamnées à une peine fédérale correspond à la 8^e année.

Bien que l'achèvement des études secondaires soit une priorité pour les détenus des établissements fédéraux, l'accès aux études supérieures est extrêmement limité. Or, 30 % des détenus purgeant de longues peines ou à perpétuité sont privés de cette possibilité, ce qui représente un coût important pour le Canada.

Les études supérieures en prison renforcent non seulement la sécurité, mais aussi la capacité des détenus à trouver un emploi intéressant à la fin de leur peine⁹. L'éducation permet de réduire la récidive et les résultats individuels tragiques associés à l'incarcération, tout en allégeant son coût élevé pour les finances publiques. Malgré les preuves irréfutables de la corrélation entre l'accès à l'éducation et la réduction du risque de pauvreté et de réincarcération, très peu de détenus purgeant une peine fédérale ont accès à des études supérieures en prison.

Des idées reçues selon lesquelles les personnes incarcérées auraient besoin d'être punies orientent les politiques et continuent de justifier la dureté intentionnelle des conditions de détention dans les prisons canadiennes. Selon d'autres présupposés tenaces, ces conditions seraient les conséquences naturelles ou inévitables de tout système carcéral. Pourtant, il serait possible de réduire considérablement le coût et la nocivité du système carcéral fédéral canadien. Les problèmes au sein des prisons canadiennes sont clairs, tout comme les solutions – il suffit de les mettre en œuvre.

Santé, toxicomanie et incarcération au Canada

Un exemple clair de pratiques inutiles dans les prisons canadiennes concerne la toxicomanie. Environ 80 % des détenus condamnés à une peine fédérale sont toxicomanes, mais les programmes de traitement ne font pas partie des programmes proposés en prison. La plupart des détenus sont plutôt placés sous traitement antagoniste des opioïdes (suboxone ou méthadone) et y restent pendant toute la durée de leur

incarcération¹⁰. Dans la collectivité, ces médicaments sont censés être accompagnés d'une thérapie, mais en prison, ils ne font que remplacer les drogues de la rue. La toxicomanie est l'un des principaux facteurs d'incarcération, mais de nombreuses personnes quittent la prison avec une addiction active.

Les troubles mentaux constituent également une cause disproportionnée d'incarcération. Toutefois, l'incarcération elle-même accroît et aggrave les risques de troubles mentaux tels que la dépendance, la dépression, les troubles anxieux et le suicide¹¹. Les membres du personnel de première ligne des prisons sont également touchés par ces problèmes dans une proportion disproportionnée.

L'incarcération est traumatisante. Les conditions de vie difficiles, violentes et instables en prison exacerbent les troubles préexistants et en créent de nouveaux chez des personnes auparavant en bonne santé. Une littérature de plus en plus abondante fait état de l'existence d'un syndrome de stress post-traumatique chez les détenus comme chez le personnel pénitentiaire. Certains parlent même de « syndrome post-incarcération »¹² pour décrire l'impact des effets ressentis pendant et après l'incarcération.

Un système carcéral qui crée des malades et qui transfère le fardeau de leur prise en charge au système public de santé du Canada, déjà surchargé, devrait être immédiatement réformé. Le milieu carcéral alourdit encore la facture publique en provoquant des maladies physiques chroniques chez les détenus, à un point tel que l'incarcération de longue durée réduit l'espérance de vie de 20 ans par rapport à la population générale¹³.

L'incarcération empêche la participation économique et sociale

L'incarcération fracture les familles et affaiblit la résilience communautaire et la sécurité du public en empêchant les détenus de participer à l'économie et à la société. Les familles et les communautés des personnes incarcérées sont directement responsables de leurs proches incarcérés sur le plan financier, car ces derniers ne gagnent que quelques dollars par jour dans les établissements fédéraux, alors qu'ils doivent faire face à des coûts élevés pour vivre derrière les barreaux en raison de l'augmentation des frais de nourriture, de communication, etc.

Cette situation engendre une pauvreté et des inégalités générationnelles systémiques, car une fois libérés, les ex-détenus—and leur réseau social—doivent faire face aux séquelles des traumatismes, des toxicomanies non traitées et des longues périodes de chômage.

Les résultats post-incarcération sont depuis longtemps lamentables, car l'incarcération non seulement maintient, mais aggrave de nombreux désavantages socio-économiques : stigmatisation sociale, pauvreté, maladie mentale ou physique chronique, isolement social, précarité de l'emploi, précarité du logement et itinérance. Les conditions restrictives de la libération conditionnelle¹⁴, les casiers judiciaires et les lacunes dans l'expérience professionnelle empêchent de nombreux anciens détenus de trouver un emploi intéressant. En raison des vérifications d'antécédents lors des demandes de logement, ils se retrouvent dans des situations de logement précaire. Au lieu de pouvoir contribuer de manière significative à la société, leur situation post-incarcération les condamne à un cycle sans fin d'incarcération.

Les solutions sont connues

L'incarcération ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, l'incarcération a un impact social néfaste et l'incarcération de masse provoque une profonde transformation sociale au sein des familles et des communautés. Il invite les États à prendre en compte les dépenses réelles consacrées à la détention de chaque personne incarcérée (généralement beaucoup plus élevées que celles d'une peine de substitution dans la communauté), ainsi que les coûts indirects (sociaux, économiques et de santé), difficiles à mesurer, mais colossaux et s'inscrivant dans la durée.

De nombreux mécanismes qui pourraient contribuer à résoudre les problèmes du système carcéral ne sont pas mis en œuvre. C'est notamment le cas de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, de la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone, du projet de Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale¹⁵, ainsi que de la *Loi sur le cadre visant à réduire la récidive*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2021. Ces stratégies font écho aux solutions proposées de part et d'autre et appellent à réduire le recours à l'incarcération et à augmenter les ressources communautaires. Voici un extrait de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires :

Désincarcération : D'ici 2034, le Canada doit travailler à réduire le taux global actuel de personnes incarcérées par rapport à la population de 30 % et, compte tenu des niveaux de surreprésentation, à réduire de 50 % les taux actuels d'incarcération des personnes noires et des Autochtones, relativement à leur proportion au sein de la population. Nous avons une conception globalisante de la désincarcération. Il s'agit non seulement de remettre en

liberté les personnes actuellement en détention, mais aussi de réduire le nombre de personnes admises dans les établissements correctionnels.

Le Cadre fédéral visant à réduire la récidive offre une vision globale et étoffée qui s'articule autour de cinq piliers prioritaires visant à briser les cycles d'incarcération :

- le logement;
- l'éducation;
- l'emploi;
- la santé;
- le réseau de soutien positif.

La Loi exige que le gouvernement fédéral élabore un cadre qui comprendrait les mesures suivantes :

- *mettre sur pied des projets pilotes et élaborer des programmes normalisés et fondés sur des données probantes ayant comme objectif de réduire la récidive;*
- *favoriser la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées en leur donnant accès à des ressources adéquates et permanentes ainsi qu'à des possibilités d'emploi afin de réduire le risque de récidive;*
- *appuyer les initiatives à caractère confessionnel et communautaire axées sur la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées;*
- *étudier et appliquer les pratiques exemplaires internationales liées à la réduction de la récidive;*
- *évaluer et améliorer les instruments et les procédures d'évaluation des risques pour s'attaquer aux préjugés raciaux et culturels et veiller à ce que toutes les personnes qui sont incarcérées aient accès à des programmes adaptés qui permettent de réduire la récidive.*

Un plan de mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive a été publié en novembre 2023, mais aucun investissement n'a été réalisé pour le mettre en œuvre.

Une mesure claire que le Canada pourrait prendre pour réduire la population carcérale fédérale est de réformer la *Loi sur le casier judiciaire*, afin que les personnes ayant purgé leur peine et souhaitant travailler et reconstruire leur vie ne soient pas exclues de façon permanente d'un emploi intéressant et d'un logement sûr.

La législation canadienne en vigueur sur le casier judiciaire alourdit de plus en plus considérablement la facture de l'incarcération pour les Canadiens et les Canadiennes. Longtemps après la fin de la peine, cette législation restrictive empêche d'obtenir et de conserver un emploi et un logement sécuritaire, entre autres.

Un Canadien sur neuf a un casier judiciaire. Autrement dit, 4,3 millions de personnes sont directement touchées, et l'impact se fait sentir sur au moins 8 millions de personnes de plus (estimation conservatrice) qui sont touchées en tant que membres de la famille ou personnes à charge. La voie vers un processus d'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire (où le casier judiciaire expire automatiquement au terme de la peine, au lieu de devoir présenter une demande à cet effet) a été présentée dans le projet de loi S207, *Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement*. La réforme du casier judiciaire est une priorité essentielle qui reçoit l'appui de nombreuses parties prenantes, dont la Commission des libérations conditionnelles du Canada et divers organismes policiers.

Mesures

S'inspirant de cadres et de stratégies existants¹⁶, le BFA propose une démarche visant à réduire de manière significative et responsable l'incarcération de 30 % d'ici 2035.

Le BFA modifiera la *Loi sur le casier judiciaire* et mettra en place un processus gratuit et automatique de radiation du casier judiciaire, s'inspirant du modèle décrit dans le projet de loi S207 et soutenu par la Coalition Nouveau Départ. Ainsi, les Canadiennes et Canadiens ayant purgé leur peine et s'efforçant de mener une vie honnête ne seront plus définitivement exclus des emplois et des logements de qualité en raison de leur casier judiciaire. Cet amendement permettra d'économiser 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, somme qui pourra être affectée à la mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive¹⁷.

Le BFA investira 100 millions de dollars supplémentaires par année pour mettre en œuvre les solutions identifiées dans le Cadre visant la réduction de la récidive, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone et le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale.

Le BFA modifiera la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de créer un mécanisme permettant au Service correctionnel du Canada d'autoriser la libération des détenus lorsqu'ils sont prêts, c'est-à-dire avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle et la date de libération d'office, qui sont fixées au moment de la détermination de la peine. Cette mesure est une étape essentielle pour passer d'une utilisation généralisée de la prison à une utilisation plus limitée et appropriée. Elle permettra de libérer en temps utile les personnes autochtones et autres dont les besoins ne sont pas satisfaits par les conditions d'incarcération.

Le BFA introduira un traitement intégré des toxicomanies, aligné sur les normes des modèles communautaires, et renforcera les partenariats et les démarches pour permettre l'accès aux des programmes équivalents dans la communauté.

Le BFA transformera le cadre politique et le modèle de services de santé mentale dans les prisons fédérales afin qu'ils soient conformes aux normes de soins du Canada et de l'Organisation mondiale de la santé.

Le BFA introduira l'évaluation du perfectionnement professionnel dans le processus d'admission et de planification des Services correctionnels du Canada, diversifiera et élargira l'accès aux possibilités de formation professionnelle en établissant des partenariats avec des programmes communautaires de counseling et de perfectionnement professionnel, et soutiendra l'accès des personnes incarcérées à l'enseignement postsecondaire. **Le BFA renforcera** son également soutien aux initiatives existantes, telles que Walls to Bridges Canada et Inside Out, qui facilitent l'accès à l'enseignement supérieur derrière les barreaux.

Pour aider les nombreux membres du personnel pénitentiaire de première ligne à faire la transition vers de nouveaux emplois communautaires, **le BFA soutiendra** des initiatives de formation et de transition afin de transformer les postes de sécurité correctionnelle en postes de réinsertion et de soutien, si possible au niveau communautaire.

Le BFA soutiendra la recherche de solutions politiques pour réduire la population carcérale, notamment en développant des alternatives viables permettant d'appliquer les solutions communautaires ancrées dans les modèles de justice transformatrice, les programmes de déjudiciarisation et le déploiement à l'échelle nationale des tribunaux des Premières Nations et des modèles autochtones d'alternatives à la justice. Il élargira également les peines alternatives communautaires existantes, mais sous-utilisées, telles que la remise en liberté en vertu des articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en*

Tableau 18.1 / Mesures du BFA sur incarcération

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Mettre sur pied un processus d'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire	-5 \$	-5 \$	-5 \$
Mettre en œuvre les solutions identifiées dans le Cadre visant la réduction de la récidive, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone et le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale	100 \$	100 \$	100 \$
Introduire un traitement intégré des toxicomanies dans les établissements carcéraux	10 \$	10 \$	10 \$
Diversifier et élargir l'accès aux possibilités de formation professionnelle et l'accès à l'enseignement postsecondaire	10 \$	10 \$	10 \$
Soutenir des initiatives de formation et de transition afin de transformer les postes de sécurité correctionnelle en postes de réinsertion et de soutien	5 \$	5 \$	5 \$
Recherche de solutions politiques pour réduire la population carcérale, notamment en développant des alternatives viables	7 \$	7 \$	7 \$
Évaluation de l'impact de la stratégie de désincarcération du Canada	2 \$	2 \$	
Campagne de sensibilisation pour que le public comprennent pourquoi les modèles de punition échouent et coûtent cher à toute la société	5 \$	5 \$	

liberté sous condition, l'emprisonnement avec sursis et la mise en liberté sous condition dans la collectivité. Il élaborera et mettra en œuvre une méthode efficace pour mesurer de manière cohérente la récidive.

Le BFA réalisera une évaluation externe de l'impact de la stratégie de désincarcération du Canada afin de recueillir les expériences des populations touchées, de s'assurer que le cadre réponde de manière significative à la discrimination systémique, d'approfondir les pratiques fondées sur des données probantes et de veiller à ce que les établissements carcéraux soient évalués conformément aux pratiques courantes dans le domaine des sciences sociales. **Le BFA continuera** d'identifier et d'orienter les personnes vers les systèmes de justice autochtones, les alternatives communautaires à l'incarcération, les programmes de traitement des toxicomanies et les programmes de justice transformatrice.

Enfin, **le BFA mènera** une campagne de sensibilisation pour que le public comprennent pourquoi les modèles de punition échouent et coûtent cher à toute la société. Cette campagne de sensibilisation mettra l'accent sur les avantages pour les individus, les collectivités et la société lorsque tous ceux et celles qui souhaitent contribuer ont une chance équitable de le faire.

Notes

- 1** Gwen Balfour, Kelly Hannah-Moffat et Sarah Turnbull, « Planning for Precarity? Experiencing the Carceral Continuum of Imprisonment and Reentry », dans *After Imprisonment: Special Issue*, Emerald Publishing Limited, 2018.
- 2** Shawn McAleese, « Job Search, Suspended: Changes to Canada's Pardon Program and the Impact on Finding Employment », dans *After Prison: Navigating Employment and Reintegration*, Rose Ricciardelli et Adelle M. Forth Peters (éd.), Wilfrid Laurier University Press, 2017; Michael J. To *et al.*, « The Effect of Incarceration on Housing Stability among Homeless and Vulnerably Housed Individuals in Three Canadian Cities: A Prospective Cohort Study », *Revue canadienne de santé publique* 107, 2016.
- 3** Sécurité publique Canada, *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2022*, 2024, <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ccrso-2022/ccrso-2022-fr.pdf>.
- 4** Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget des dépenses 2025-2026*, mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/dépenses-prevues/plan-dépenses-budget-principal/2025-26-budget-dépenses.html>.
- 5** Ministère de la Justice Canada, *Coûts de la criminalité au Canada*, 2014, <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/ccc2014/system-systeme.html>.
- 6** [Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2022](#).
- 7** Paul Robinson, Taylor Small, Anna Chen et Mark Irving, « Surreprésentation des Autochtones détenus dans des établissements provinciaux pour adultes, 2019-2020 et 2020-2021 », *Juristat*, Statistique Canada, 12 juillet 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2023001/article/00004-eng.htm>.
- 8** Ministère de la Justice Canada, *La surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale canadien*, décembre 2022, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/spnsjpc-obpcjjs/index.html>.
- 9** Voir Walls to Bridges, *Media, Publications and Reports*, <https://wallstobridges.ca/readings-reports-media/>
- 10** Certains groupes communautaires et confessionnels bénévoles proposent des réunions des Narcotiques Anonymes, mais celles-ci sont limitées, ne se tiennent pas à des intervalles réguliers et devraient être complémentaires aux programmes de traitement.
- 11** Par rapport à la population générale.
- 12** Katie Rose Quandt et Alexi Jones, *Research Roundup: Incarceration can cause lasting damage to mental health*, Prison Policy Initiative, 12 mai 2021.
- 13** Adeline Iftene, *Punished for Aging: Vulnerability, Rights, and Access to Justice in Canadian Penitentiaries*, 2019, Presses de l'Université de Toronto.
- 14** Nyki Kish et Tamara Humphrey, *Problematizing Perpetual Punishment: Tensions and Impacts Across News Reports and Lived Realities of the Canadian Life Sentence*, 2024, <https://www.canlii.org/en/commentary/doc/2024CanLIDocs2092>.
- 15** Commission de la santé mentale du Canada, *Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale*, <https://commissionsantementale.ca/pdanjustice/>.
- 16** La Stratégie canadienne en matière de justice autochtone, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, le Cadre visant la réduction de la récidive, le projet des Nations Unies sur les drogues et la criminalité, ainsi que le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale, qui sera publié en 2025 par la Commission de la santé mentale du Canada.
- 17** Bureau du directeur parlementaire du budget, *Projet de loi S-208 (43^e législature, 2^e session), Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement (expiration des casiers judiciaires sans demande ni frais de demande)*, Note sur l'évaluation du

coût d'une mesure législative, octobre 2020, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/LEG-2021-039-M—S-208-expiry-criminal-records-without-application-or-fee—S-208-expiration-casiers-judiciaires-sans-demande-ni-frais-demande>

Infrastructures, municipalités et transports en commun

Introduction

Dans le contexte de la guerre commerciale menée par Donald Trump, le développement de l'infrastructure nationale du Canada est un sujet brûlant en 2025. Le gouvernement fédéral et les provinces ont conjointement établi une courte liste de projets stratégiques pour bâtir notre pays et ont pris des mesures pour concentrer le pouvoir afin d'accélérer leur réalisation. Bien que la perspective d'un nouvel investissement majeur dans les infrastructures peut sembler une réponse sensée, le danger est que les gouvernements gaspillent des dizaines de milliards de dollars publics dans de nouveaux pipelines et d'autres infrastructures de combustibles fossiles comme les terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL)—sans oublier l'imposture du captage et du stockage du carbone (voir le chapitre Environnement et changement climatique) et les partenariats public-privé douteux qui cherchent à générer des profits privés aux dépens du public.

Le BFA revient à l'essentiel en investissant des montants similaires dans les infrastructures qui sont essentielles à notre prospérité.

Moderniser des réseaux d'eau et d'égouts peut sembler ennuyeux, mais ce genre de projet améliore directement la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, tout en favorisant la croissance et la densification du parc de logements. Les investissements dans les transports en commun facilitent les déplacements des personnes et des marchandises. Nous envisageons également une série différente de projets nationaux pour mieux relier le Canada, comme un réseau électrique propre est-ouest et de nouvelles capacités ferroviaires à grande vitesse.

Les infrastructures sont à la base de la prospérité commune et elles sont essentielles pour créer des emplois de qualité, lutter contre le changement climatique et construire des collectivités plus inclusives. Face à la menace qui pèse sur la souveraineté canadienne, nous devons inciter le gouvernement fédéral à agir et à lancer de grands chantiers qui renforceront notre indépendance et nous permettront de nous positionner pour l'avenir. Cela implique notamment de connecter les grands projets aux chaînes d'approvisionnement canadiennes afin de soutenir des industries comme l'acier et l'aluminium, qui subissent les effets négatifs de l'administration Trump, ainsi que les secteurs de la fabrication et de l'assemblage des pièces automobiles, des autobus électriques et d'autres véhicules de transport en commun.

Vue d'ensemble

Infrastructure municipale

Des gouvernements locaux font depuis longtemps pression pour obtenir un financement fédéral afin de pallier les lacunes en matière d'infrastructures dues à des décennies de négligence. En l'absence de financement fédéral et provincial, les responsabilités en matière d'infrastructures sont « transférées » aux gouvernements locaux qui ne disposent pas de la même assiette fiscale pour financer les améliorations—et qui sont nombreux à ne pas pouvoir faire de déficit. Des administrations municipales ont tenté de pallier ce manque de financement en imposant des taxes et des redevances sur les nouveaux projets d'aménagement, plutôt que d'augmenter l'impôt foncier, afin de financer la modernisation des infrastructures.

Depuis le budget fédéral de 2017, le gouvernement fédéral aide à combler ce fossé grâce à un plan d'infrastructure décennal, qui doit maintenant être renouvelé. Le budget de 2024 a créé un Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement doté de 6 milliards

de dollars sur 10 ans afin de financer les infrastructures nécessaires à la construction intensive de nouveaux logements. Les Libéraux réélus ont promis d'injecter 1,5 milliard de dollars par année pendant quatre ans pour soutenir les infrastructures locales et réduire de 50 % les redevances d'aménagement des gouvernements locaux en les prenant en charge directement. C'est un bon début, mais il s'agit en fin de compte d'un montant très faible si on le répartit sur l'ensemble du pays.

Par ailleurs, le programme électoral du parti ne prévoit guère de réinvestissements majeurs dans les infrastructures des gouvernements locaux, comme les routes, l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets. L'agglomération de Vancouver a besoin de plusieurs milliards de dollars pour traiter les eaux usées; l'agglomération de Victoria rejette encore des eaux usées brutes dans l'océan; les rivières et les lacs autour de Winnipeg sont pollués par 10 milliards de litres d'eaux usées. De nombreuses installations culturelles et récréatives, telles que les piscines, les bibliothèques et les centres communautaires, sont en mauvais état¹.

Infrastructures climatiques et énergétiques

Les infrastructures sont essentielles pour s'adapter au réchauffement de la planète, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes qui frappent nos collectivités de plus en plus fréquemment et de manière plus intense. Il faut donc moderniser les digues et les réseaux d'égouts pour faire face aux précipitations extrêmes, et les systèmes de refroidissement pour faire face aux vagues de chaleur.

Le Canada a longtemps dépendu de l'extraction et de la consommation de combustibles fossiles pour faire tourner son économie. Face aux défis commerciaux actuels, nos dirigeants politiques envisagent de continuer à s'appuyer sur les industries polluantes du passé. Ce serait une erreur qui détournerait le pays de la voie d'un avenir propre et sécuritaire.

Seule une infrastructure publique ambitieuse et bien financée nous permettra d'atteindre la décarbonation. Malgré l'intensification de l'action climatique au cours de la dernière décennie, le Canada ne dépense pas assez pour être compétitif dans un monde qui se détourne rapidement des combustibles fossiles pour se tourner vers les énergies propres (voir le chapitre Environnement et changement climatique). Il est temps que le gouvernement fédéral établisse un plan d'investissement pluriannuel à la hauteur de l'ampleur des enjeux, tout en rejetant les solutions de pacotille comme le captage et le stockage du carbone.

Ces investissements de grande ampleur permettront d'accélérer la décarbonation de tous les secteurs de l'économie canadienne et de

rendre la vie plus abordable pour les Canadiennes et les Canadiens, en réduisant notamment les coûts de l'énergie domestique et en les rendant plus résistants aux chocs extérieurs, comme l'inflation récente alimentée par les prix du pétrole et du gaz. Les nouveaux investissements publics dans le domaine du climat peuvent favoriser un bien-être durable, renforcer les communautés et réduire les inégalités économiques. Des investissements bien conçus peuvent également contribuer de manière significative à apaiser les relations avec les peuples autochtones (voir le chapitre Premières Nations).

L'électricité propre est au cœur de ces investissements dans les infrastructures climatiques et énergétiques. La Colombie-Britannique et le Manitoba développent de nouvelles sources d'électricité propre en collaboration avec les Premières Nations locales. Cependant, ces projets sont trop souvent mis au service de l'augmentation de la production de combustibles fossiles².

Le Canada doit accélérer le développement d'un réseau électrique propre est-ouest, tout en déployant l'infrastructure de recharge des véhicules électriques (VE) sur l'ensemble du territoire. Des accords améliorés de partage des coûts d'infrastructure avec les provinces et les territoires pourraient accélérer le raccordement au réseau et l'obtention des permis, qui constituent actuellement un important goulot d'étranglement pour le déploiement des bornes de recharge publiques.

Investissements dans les transports en commun et les trains à grande vitesse

L'annonce d'Alto, le projet de train à grande vitesse (TGV) qui reliera Toronto à Québec, change la donne en matière de transport dans le corridor le plus fréquenté du pays. Il faut simultanément faire progresser le TGV dans d'autres corridors prioritaires, notamment dans l'ouest du Canada, entre Winnipeg-Edmonton-Calgary, Vancouver-Calgary et Toronto-Winnipeg, afin de mettre en place un réseau national en une génération. Ces couloirs de TGV pourraient tirer parti du réseau électrique vert est-ouest et de son expansion.

Le Fonds pour les transports en commun du Canada, annoncé pour la première fois en 2024, devrait être lancé en 2026-2027. Il fournira un financement fédéral stable, mais ses 3 milliards de dollars seront principalement destinés à soutenir des projets d'investissement. Pour beaucoup, le transport en commun est déjà une véritable planche de salut. Il permet de se rendre au travail, d'accéder à des services essentiels et de rejoindre ses proches. Toutefois, les systèmes de transport en commun de tout le pays sont mis à rude épreuve et le gouvernement

fédéral doit intervenir en apportant une aide opérationnelle. Pour s'affranchir de la dépendance à l'automobile, les transports en commun doivent être pratiques, fiables et abordables. Le financement fédéral des opérations pourrait faire du transport en commun une option viable pour la plupart des gens, la plupart du temps.

À cette fin, nous aspirons à doubler le nombre d'autobus (électriques ou hybrides, fabriqués au Canada) dans les services locaux d'ici cinq ans, puis à le tripler d'ici dix ans, afin d'assurer des services de transport local plus fréquents et plus fiables dans les collectivités de l'ensemble du pays. L'interconnexion des réseaux locaux de transport en commun par le biais d'un service VIA Rail élargi ou d'autobus express interurbains permettrait d'améliorer grandement la mobilité des populations des petites villes et des régions rurales, facilitant ainsi l'accès aux soins de santé et à d'autres services, les visites familiales ou les déplacements de vacances. De plus, le renforcement des liaisons de transport en commun à travers le Canada serait bénéfique pour le tourisme.

Comme les Canadiens et les Canadiennes l'ont appris avec le fiasco du train léger d'Ottawa, le modèle de partenariat public-privé (PPP) ne fonctionne tout simplement pas. Au lieu de tenir sa promesse d'économiser de l'argent, il a même été fortement corrélé à l'escalade rapide des coûts de construction des transports publics, entre autres dans les pays où le secteur public manque d'expertise et de savoir-faire en matière de construction de systèmes de transport en commun. Par ailleurs, notre soutien financier à l'expansion des transports en commun sera conditionné à la création d'emplois syndiqués dans le secteur public.

Mesures

Le BFA conclura des accords de partage des revenus avec les municipalités, afin de leur donner un accès aux deux tranches supérieures d'imposition (revenus de 172 714 \$ et plus). Les municipalités pourront ainsi percevoir des revenus supplémentaires en imposant les contribuables à revenu élevé, l'Agence du revenu du Canada se chargeant d'administrer cet impôt en fonction de l'adresse du domicile. Les municipalités seraient libres de fixer les taux d'imposition.

Le BFA renouvelera les transferts fiscaux existants aux municipalités, sous la forme d'accords avec le Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Il les augmentera pour refléter la baisse du pouvoir d'achat attribuable à l'inflation, et il liera leur indexation annuelle

à la croissance de l'économie. Le taux de croissance, actuellement fixé à 2 %, serait ainsi remplacé par un mécanisme d'indexation en fonction de la croissance du PIB nominal (ou 2 %, selon le taux le plus élevé). Le gouvernement fédéral utilisera le programme existant pour verser les recettes supplémentaires que les municipalités percevront en accédant à l'impôt sur

Le BFA créera un mandat de financement pour VIA Rail afin d'étendre les services ferroviaires à travers le pays et de mettre en place des bureaux de projet dédiés aux connexions ferroviaires à grande vitesse dans les corridors prioritaires. Ce mandat, financé à hauteur de 2 milliards de dollars par année et indexé à l'inflation, permettra à VIA Rail de constituer une réserve ou de garantir des emprunts. Le BFA abolira la Banque de l'infrastructure du Canada et transférera les fonds publics restants à VIA Rail, qui pourra ainsi commencer immédiatement à construire des projets d'expansion. **Le BFA s'engage** à consacrer 50 milliards de dollars de dépenses d'investissement aux projets de TGV, à condition qu'ils soient dirigés et gérés par le secteur public, et non par des PPP.

Le BFA engagera 20 milliards de dollars sur cinq ans pour construire un réseau électrique propre, en mettant l'accent sur la transmission interrégionale et sur des investissements ciblés dans les collectivités rurales, isolées et autochtones. Le BFA créera un nouveau programme national d'infrastructure de recharge des véhicules électriques à travers le Canada, en partenariat avec les provinces, les territoires et les compagnies d'électricité afin de partager les coûts de mise en place d'un réseau national de stations de recharge. Ce programme financera les plans des réseaux de recharge provinciaux qui répondent aux normes fédérales sur les plans de la couverture, de la fiabilité et de la normalisation des prises de recharge.

Le BFA créera pour le gouvernement fédéral un nouveau rôle de soutien aux opérations de transport public afin de faciliter l'expansion tout en maintenant les tarifs aussi bas que possible. **Le BFA investira** 35,4 milliards de dollars supplémentaires sur 11 ans (de 2026 à 2036) par rapport aux dépenses prévues pour les transports en commun. Pour ce faire, il accélérera la date de démarrage du futur Fonds pour le transport en commun du Canada et élargira son rôle pour inclure le fonctionnement des transports en commun. Cette mesure est essentielle pour augmenter l'achalandage et réduire les émissions de carbone. Notre objectif est de soutenir simultanément l'expansion des transports en commun et le maintien de tarifs abordables.

Le financement du fonctionnement sera inclus dans un mécanisme de financement de base. Pour encourager les municipalités à mettre en place des transports en commun plus rapides, des primes de fonctionnement leur seront versées en fonction du nombre de kilomètres de voies réservées aux transports en commun prioritaires (y compris les bus et les tramways). Pour encourager l'efficacité, une composante supplémentaire de ce mécanisme de financement sera directement liée à l'augmentation du nombre d'usagers. Les villes pourront également utiliser ces fonds pour réduire le coût des titres de transport.

Ce nouveau programme imposera également que tous les fonds fédéraux soutiennent le déploiement d'autobus à zéro émission, grâce à de nouvelles exigences en matière d'approvisionnement, tout en compensant les coûts supplémentaires engendrés pour les systèmes de transport en commun. Ce nouveau programme négociera également des accords ville-région avec les grandes agglomérations urbaines pour financer des investissements publics majeurs, y compris un Fonds pour le transport actif revitalisé, de manière coordonnée et en accord avec les objectifs en matière d'offre de logements, d'abordabilité et de climat. Cette méthode de financement fondée sur un plan, plutôt que sur un projet, exigera des villes qu'elles acceptent des conditions minimales conçues pour empêcher l'érosion de l'abordabilité des logements, et pour planifier une densification accrue ainsi qu'une offre de logements à proximité des services fréquents de transport en commun.

Les accords ville-région exigeront également que les plans de développement des transports en commun et des logements des villes soient alignés sur les objectifs de transfert modal et de réduction des véhicules-kilomètres parcourus (VKP). Le gouvernement fédéral fixera des attentes minimales pour ce qui peut être réalisé en fonction de la taille de la ville, des circonstances locales et de l'importance du financement fédéral. Ces objectifs locaux s'ajouteront à l'objectif national global de doubler la fréquentation des transports en commun d'ici 2035.

Le BFA élargira le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural parallèlement au Fonds pour le transport actif. Ce financement supplémentaire permettra d'élargir les critères d'admissibilité au financement dans le cadre de ces programmes, afin d'inclure les coûts de fonctionnement pour ce qui est du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural, et le financement des programmes municipaux de partage de vélos gérés par l'État pour ce qui est du Fonds pour le transport actif. Le Fonds pour le transport en commun à zéro émission sera incorporé au Fonds pour le transport en

Tableau 19.1 / Mesures du BFA sur infrastructures, municipalités et transports en commun

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Adaptation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada indexé à la croissance économique	104 \$	266 \$	532 \$
Mandat de financement pour VIA Rail	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$
Financement des liens ferroviaires à grande vitesse	333 \$	333 \$	667 \$
Construction d'un réseau de recharge électrique propre	133 \$	133 \$	133 \$
Investissement dans un fonds décennal pour le transport en commun (2026-2036)	1 609 \$	1 609 \$	3 218 \$

commun du Canada afin d'aider les municipalités à atteindre des objectifs d'acquisition d'autobus à zéro émission de plus en plus élevés.

Notes

1 Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes, *Suivi de l'état des infrastructures publiques essentielles du Canada : Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019*, <http://canadianinfrastructure.ca/downloads/bulletin-rendement-infrastructures-canadiennes-2019.pdf>.

2 Marc Lee, *Painting Itself into a Corner: LNG and the Climate-Affordability Trade-Off in B.C.*, Centre canadien de politiques alternatives, 14 mai 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/painting-itself-into-a-corner-lng-and-the-climate-affordability-trade-off-in-b-c/>.

Intelligence artificielle

Le monde est plongé dans un cycle d'engouement pour l'intelligence artificielle (IA). Les entreprises technologiques y consacrent des milliards de dollars, les outils d'IA prolifèrent dans les applications grand public et professionnelles, et les gouvernements s'empressent de l'adopter en raison de ses prétendus avantages de productivité. Dans leur programme électoral, les Libéraux ont promis de stimuler l'adoption de l'IA en tant que pilier de leur stratégie économique. Après avoir formé le gouvernement, ils ont créé le premier poste de ministre de l'intelligence artificielle au sein du cabinet. En l'absence d'un mandat clair, on ne sait pas exactement ce que ce ministre fera réellement, mais il est indéniable que l'IA est une priorité absolue pour le gouvernement Carney.

Si les affirmations selon lesquelles l'IA révolutionnerait l'économie sont exagérées, il n'en reste pas moins que la possibilité d'un impact considérable de cette technologie sur l'économie et la main-d'œuvre dans les années à venir soulève des risques et des possibilités considérables¹. Pour atténuer les inconvénients potentiels de l'IA tout en tirant parti de ses avantages, le Canada a besoin d'une approche politique globale et proactive qui place l'intérêt public au premier plan. Les gouvernements n'ont pas adopté une telle approche avec d'autres technologies transformatrices récentes, telles que les médias sociaux, et nos démocraties et notre santé mentale collective en paient aujourd'hui le prix fort². Nous ne pouvons pas nous permettre une pareille erreur avec l'IA.

Vue d'ensemble

L'intelligence artificielle n'est pas un phénomène nouveau. Différentes formes d'IA, comme les systèmes d'apprentissage automatique, sont utilisées depuis des décennies pour modéliser et prédire dans des domaines aussi variés que la finance, la météorologie et d'autres. L'actuelle vague de perturbations dues à l'IA est principalement attribuable aux avancées des systèmes d'IA générative (IAg), qui produisent un contenu apparemment original à partir d'une demande d'utilisateur. La question de savoir si l'IAg est vraiment « créative » reste à débattre, mais il est clair que ces systèmes peuvent accomplir, dans une plus ou moins grande mesure, de nombreuses tâches de création et de résolution de problèmes que l'on considérait auparavant comme relevant exclusivement du domaine de l'intelligence humaine, comme la création artistique, la narration ou la thérapie³.

Les risques que pose l'IAg

Ces nouveaux systèmes d'IA soulèvent diverses questions d'ordre éthique, juridique et pratique, dont certaines sont inhérentes à la technologie. À titre d'exemple, les systèmes d'IAg sont sujets à des inexacitudes, un phénomène connu sous les noms d'« hallucination » ou de « confabulation » de l'IA qui pousse ces systèmes à inventer, à répéter et à défendre des faussetés avec assurance. Ils présentent également des préjugés idéologiques cachés, car ils ont été formés à partir de données biaisées⁴. Ils présentent également des biais délibérément programmés par les entreprises qui les exploitent⁵. Les centres de données qu'ils nécessitent consomment d'énormes quantités d'eau et d'électricité⁶.

D'autres problèmes découlent de la manière dont ces systèmes ont été développés et déployés. Il faut savoir, avant tout, que ces systèmes appartiennent en grande partie à des entreprises technologiques américaines privées qui ont intérêt à concentrer la richesse, les données et le contrôle dans leurs propres écosystèmes commerciaux. Pour ce faire, ils collectent et exploitent les données privées et confidentielles des utilisateurs. En effet, la plupart des grands modèles d'IA actuels ont été formés à partir de données personnelles, privées et protégées par des droits d'auteur, sans que les créateurs en soient informés ou dédommagés. Les systèmes d'IA se trouvent donc dans une zone d'ombre juridique en ce qui concerne la protection de la vie privée, les droits d'auteur et la législation connexe⁷.

L'IAg pose des risques de sécurité, non seulement en raison des énormes volumes de données collectées qui sont stockés sur

des serveurs à l'étranger, y compris dans les institutions publiques qui utilisent ces outils, mais aussi en raison des campagnes de désinformation et des autres formes de guerre psychologique alimentées par l'IA.

Les effets potentiels de l'IA sur la main-d'œuvre restent incertains. Selon Statistique Canada, 60 % des travailleuses et travailleurs canadiens sont « très exposés » aux perturbations liées à l'IA⁸. Ce chiffre correspond aux résultats d'études internationales similaires, qui prévoient des impacts majeurs sur les travailleuses et les travailleurs des économies avancées⁹. Toutefois, une exposition ne suppose pas nécessairement un remplacement. De nombreuses professions, comme celles d'avocat, d'enseignante ou d'ingénieur, peuvent être fortement exposées à l'IA sans que leur emploi soit directement menacé. La manière précise dont leurs emplois seront modifiés reste à voir et dépendra de divers facteurs, notamment de la réglementation, des conventions collectives et des attentes culturelles.

Néanmoins, on observe déjà des signes anecdotiques indiquant que l'IA remplace des emplois dans certains secteurs, notamment pour les jeunes qui occupent des postes de niveau d'entrée¹⁰. Le chômage des jeunes atteint un niveau sans précédent depuis la pandémie¹¹, et l'adoption hâtive de l'IA par certains employeurs pourrait en être la cause.

Outre la perte d'emplois, les travailleuses et les travailleurs sont confrontés aux risques de ce que l'on appelle la « gestion algorithmique », qui consiste à utiliser des systèmes d'IA pour compléter ou remplacer les fonctions de supervision traditionnelles. Par exemple, des caméras alimentées par l'IA sont utilisées pour surveiller et discipliner les chauffeurs des flottes commerciales de transport et de livraison, même s'ils ont un bon dossier de sécurité et de rendement¹². Combinée aux biais inhérents évoqués précédemment, la gestion algorithmique peut exacerber les pratiques discriminatoires en matière d'embauche et de discipline.

La propagation de l'IAg soulève également des questions plus générales sur la santé de nos sociétés et de nos démocraties. Dans le système d'éducation, par exemple, l'utilisation de l'IA par les étudiants est très répandue malgré les premiers signes suggérant qu'elle peut avoir un impact négatif sur la pensée critique et d'autres capacités cognitives¹³. Les systèmes d'IA peuvent exposer les enfants à des contenus potentiellement dangereux et les élèves eux-mêmes admettent qu'ils apprennent moins bien lorsqu'ils utilisent ces outils¹⁴. Pourtant, il n'existe à ce jour aucune règle ni aucune directive régissant l'utilisation de

ces outils par les jeunes, et il n'existe pas davantage de mécanismes de soutien pour les enseignants confrontés à ces enjeux.

Les possibilités qu'offre l'IA

Malgré tous les risques qu'elle comporte, l'IA est là pour durer. De plus, une adoption sécuritaire et responsable de l'IA présente des avantages potentiels. Une IA qui servirait à renforcer l'autonomie des travailleuses et des travailleurs, et non à les remplacer, pourrait s'avérer très positive. Le Canada compte de nombreux experts, des instituts de recherche et des entreprises de premier plan dans ce domaine et le potentiel économique d'une industrie canadienne de l'IA n'est pas à négliger.

Dans le budget 2024, le gouvernement fédéral a engagé 2,4 milliards de dollars pour soutenir l'infrastructure de l'IA. La majeure partie de cette somme a été allouée à l'augmentation de la capacité de calcul des chercheurs canadiens en IA. Le nouveau gouvernement fédéral a également fait plusieurs autres promesses dans ce domaine, notamment un crédit d'impôt de 100 millions de dollars par année pour les entreprises qui adoptent des systèmes d'IA, ainsi qu'un engagement à accélérer les approbations pour les nouveaux centres de données.

Le gouvernement fédéral expérimente déjà l'IA au sein de la fonction publique et il a créé un « Centre d'excellence en IA » pour encourager les ministères à adopter cette technologie. Entre autres initiatives, le gouvernement est en train de tester un outil interne appelé CANChat, qui a été développé en partie pour décourager les fonctionnaires d'utiliser des outils commerciaux, tels que ChatGPT, lorsqu'ils manipulent des données gouvernementales sensibles¹⁵.

Toutefois, de grandes questions subsistent quant aux intentions à long terme du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'utilisation interne de l'IA. On ignore également comment le gouvernement entend garantir une adoption responsable de l'IA dans d'autres secteurs publics et commerciaux sensibles, comme les soins de santé ou l'éducation, qui traitent des données personnelles et privées ou travaillent avec des populations vulnérables.

L'absence de cadre réglementaire canadien

Un peu partout dans le monde, les gouvernements s'efforcent de réglementer la dernière génération d'outils d'intelligence artificielle¹⁶. Le Canada en fait autant. La *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* a été déposée en 2022, mais elle a été largement critiquée pour son inadéquation et n'a jamais été adoptée¹⁷. En 2024, le gouvernement fédéral a créé l'Institut canadien de la sécurité de l'intelligence artificielle, qui

finance d'importants projets de recherche susceptibles de déboucher sur un meilleur encadrement législatif, mais il n'en est encore qu'à ses débuts. Au début de cette année, il a également présenté sa *Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique fédérale*, qui promet, sans toutefois le proposer, un cadre de gouvernance et de gestion des risques pour l'IA¹⁸. Jusqu'à présent, le travail de réglementation n'a bénéficié que d'un financement limité.

La mise en place de ces cadres est de la plus haute importance. Tant que cela ne sera pas fait, les travailleuses et les travailleurs ainsi que les citoyennes et les citoyens seront vulnérables face à des systèmes d'IA opaques et contrôlés à l'étranger, qui pourraient causer plus de tort que de bien.

Mesures

Le BFA consacrera 20 millions de dollars à une Commission royale accélérée sur l'intelligence artificielle. Les implications potentielles de l'IA sont si profondes que nous devons comprendre clairement comment les travailleuses et travailleurs, les citoyennes et citoyens, ainsi que les communautés du Canada souhaitent se lancer dans cette nouvelle ère technologique. Consciente de l'urgence de la question, la Commission se donnera un calendrier serré et produira, d'ici un an, une vision directrice pour le développement de l'IA au Canada. Cette vision sera prête à renoncer à des aspirations de productivité si elles ne correspondent pas aux valeurs et aux priorités des Canadiennes et des Canadiens.

Le BFA accélérera la rédaction d'une *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* modernisée qui donnera au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour réglementer la propagation des outils d'IA. Elle veillera notamment à ce que tout outil d'IA proposé au public canadien réponde à des normes minimales de sécurité, de fiabilité et de transparence, y compris une validation par des tiers indépendants. Elle prévoira également des mécanismes permettant de suspendre ou de retirer les nouveaux outils d'IA qui se révèlent nocifs après leur approbation et leur déploiement initiaux.

Le BFA financera une nouvelle société d'État qui dirigera le développement d'un projet public d'IA de type « moonshot ». Bien que le Canada soit un leader dans la recherche sur l'IA, il accuse un retard considérable par rapport aux États-Unis, à la Chine et à la France en ce qui concerne la commercialisation de cette technologie¹⁹. Cette

Tableau 20.1 / Mesures du BFA sur intelligence artificielle

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Commission royale sur l'intelligence artificielle		20 \$	
Société d'État sur l'IA		2 000 \$	2 000 \$

situation s'explique en partie par la tendance généralisée à délocaliser les entreprises technologiques canadiennes prospères au sud de la frontière ou à les vendre, tendance qui ne devrait pas changer vu la façon dont le gouvernement traite les crédits d'impôt dans sa stratégie industrielle. Un projet d'IA de propriété publique pourrait tirer parti de l'expertise du Canada dans ce domaine et contribuer aux priorités économiques nationales, notamment en créant un écosystème d'IA sécurisé et conforme aux recommandations de la Commission royale sur l'IA, sans pour autant être vulnérable à une acquisition étrangère. Le BFA alloue 8 milliards de dollars sur quatre ans pour le démarrage du projet, soit un montant comparable à l'évaluation du projet d'IA Mistral de la France²⁰.

Le BFA exigera que tous les centres de données du Canada soient alimentés par une électricité 100 % propre. De plus, tout nouveau centre de données mis en service devra combler au moins 50 % de ses besoins en électricité grâce à de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable.

Notes

1 Organisation de coopération et de développement économiques, *The impact of Artificial Intelligence on productivity, distribution and growth: Key mechanisms, initial evidence and policy challenges*, avril 2024, https://www.oecd.org/en/publications/the-impact-of-artificial-intelligence-on-productivity-distribution-and-growth_8d900037-en.html.

2 Philipp Lorenz-Spreen, Lisa Oswald, Stephan Lewandowsky et Ralph Hertwig, « A systematic review of worldwide causal and correlational evidence on digital media and democracy », *Nature Human Behaviour*, vol. 7, novembre 2022, <https://www.nature.com/articles/s41562-022-01460-1>. Voir également Fazida Karim, Azeezat A. Oyewande, Lamis F. Abdalla, Reem Chaudhry Ehsanullah et Safeera Khan, « Social Media Use and Its Connection to Mental Health: A Systematic Review », *Cureus*, 12(6), juin 2020, <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7364393>.

3 Kent F. Hubert, Kim N. Awa et Darya L. Zabelina, « The current state of artificial intelligence generative language models is more creative than humans on divergent thinking tasks », *Scientific Reports*, vol. 14, février 2024, <https://www.nature.com/articles/s41598-024-53303-w>.

- 4** David Rozado, *Measuring Political Preferences in AI Systems: An Integrative Approach*, Manhattan Institute, janvier 2025, <https://manhattan.institute/article/measuring-political-preferences-in-ai-systems-an-integrative-approach>.
- 5** Voir, par exemple, Kate Conger, « Employee's Change Caused xAI's Chatbot to Veer Into South African Politics », *The New York Times*, 16 mai 2025, <https://www.nytimes.com/2025/05/16/technology/xai-elon-musk-south-africa.html>.
- 6** Christian Bogmans, Patricia Gomez-Gonzalez, Ganchimeg Ganpurev, Giovanni Melina, Andrea Pescatori et Sneha D. Thube, *Power Hungry: How AI Will Drive Energy Demand*, Fonds monétaire international, avril 2025, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2025/04/21/Power-Hungry-How-AI-Will-Drive-Energy-Demand-566304>.
- 7** Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Consultation sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative : Rapport sur ce que nous avons entendu*, Gouvernement du Canada, février 2025, <https://ised-isde.canada.ca/site/strategic-policy-sector/en/marketplace-framework-policy/consultation-copyright-age-generative-artificial-intelligence-what-we-heard-report>. Voir également Petra Molnar et Lex Gill, *Bots at the Gate: A Human Rights Analysis of Automated Decision-Making in Canada's Immigration and Refugee System*, Programme international des droits de l'homme (Faculté de droit, Université de Toronto) et Citizen Lab (École Munk des affaires mondiales et des politiques publiques, Université de Toronto), September 2018, <https://ihrp.law.utoronto.ca/news/canadas-adoption-ai-immigration-raises-serious-rights-implications>.
- 8** Tahsin Mehdi et Marc Frenette, *Exposition à l'intelligence artificielle dans les emplois au Canada : estimations expérimentales*, Statistiques Canada, septembre 2024, <https://doi.org/10.25318/3628000120240090004-fra>.
- 9** Voir, par exemple, Mauro Cazzaniga, Florence Jaumotte, Longji Li, Giovanni Melina, Augustus J. Panton, Carlo Pizzinelli, Emma J. Rockall et Marina Mendes Tavares, *Gen-AI: Artificial Intelligence and the Future of Work*, Fonds monétaire international, janvier 2024, <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2024/01/14/Gen-AI-Artificial-Intelligence-and-the-Future-of-Work-542379>. Voir également Paweł Gmyrek, Janine Berg, Karol Kamiński, Filip Konopczyński, Agnieszka Ładna, Balint Nafradi, Konrad Rosłaniec et Marek Troszyński, *Generative AI and Jobs: A Refined Global Index of Occupational Exposure*, Organisation internationale du travail, mai 2025, <https://www.ilo.org/publications/generative-ai-and-jobs-refined-global-index-occupational-exposure>.
- 10** Voir, par exemple, Chris Wilson-Smith, « AI adoption is upending the job market for entry-level workers », *The Globe and Mail*, 17 juin 2025, <https://www.theglobeandmail.com/business/article-ai-adoption-is-upending-the-job-market-for-entry-level-workers>.
- 11** Jenna Benchetrit, « Gen Z Is Facing the Worst Youth Unemployment Rate in Decades. Here Is How It's Different », *CBC News*, 11 juin 2025, <https://www.cbc.ca/news/business/youth-unemployment-rate-1.7549979>.
- 12** Lauren Kaori Gurle, « Amazon's AI Cameras Are Punishing Drivers for Mistakes They Didn't Make », *Vice*, 20 septembre 2021, <https://www.vice.com/en/article/amazons-ai-cameras-are-punishing-drivers-for-mistakes-they-didnt-make>.
- 13** Nataliya Kosmyna, Eugene Hauptmann, Ye Tong Yuan, Jessica Situ, Xian-Hao Liao, Ashly Vivian Beresnitzky, Iris Braunstein et Pattie Maes, *Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task*, MIT Media Lab, juin 2025, <https://doi.org/10.48550/arXiv.2506.08872>.
- 14** The Alan Turing Institute, *Understanding the Impacts of Generative AI Use on Children*, 2025, <https://www.turing.ac.uk/research/research-projects/understanding-impacts-generative-ai-use-children>; voir également KPMG, *Les étudiants qui utilisent l'IA générative avouent qu'ils n'apprennent pas autant*, 21 octobre 2024, <https://kpmg.com/ca/fr/home/media/press-releases/2024/10/students-using-gen-ai-say-they-are-not-learning-as-much.html>.

15 Services partagés Canada, *CANChat : le premier robot conversationnel d'IA générative de SPC*, dernière modification le 24 septembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/services-partages/campagnes/histoires/canchat-premier-robot-conversationnel-dia-generative-spc.html>.

16 Pour l'un des meilleurs exemples à ce jour, voir Commission Européenne, « Législation sur l'IA », dernière modification le 3 juin 2025, <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/regulatory-framework-ai>.

17 Blair Attard-Frost, *The Death of Canada's Artificial Intelligence and Data Act: What Happened, and What's Next for AI Regulation in Canada?*, Institut d'éthique de l'IA de Montréal, 17 janvier 2025, <https://montrealethics.ai/the-death-of-canadas-artificial-intelligence-and-data-act-what-happened-and-whats-next-for-ai-regulation-in-canada>.

18 Conseil du Trésor du Canada, *Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique fédérale 2025-2027*, Gouvernement du Canada, mars 2025, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/utilisation-responsable-ai/gc-ai-strategie-apercu.html>.

19 Nestor Maslej, Loredana Fattorini, Raymond Perrault, Yolanda Gil, Vanessa Parli, Njenga Kariuki, Emily Capstick, Anka Reuel, Erik Brynjolfsson, John Etchemendy, Katrina Ligett, Terah Lyons, James Manyika, Juan Carlos Niebles, Yoav Shoham, Russell Wald, Tobi Walsh, Armin Hamrah, Lapo Santarasci, Julia Betts Lotufo, Alexandra Rome, Andrew Shi et Sukrut Oak, *Artificial Intelligence Index Report 2025*, Institute for Human-Centered AI (Université Stanford), avril 2025, <https://hai.stanford.edu/ai-index/2025-ai-index-report>.

20 Adam Satariano, « Mistral, a French A.I. Start-Up, Is Valued at \$6.2 Billion », *The New York Times*, 11 juin 2024, <https://www.nytimes.com/2024/06/11/business/mistral-artificial-intelligence-fundraising.html>.

Logement abordable et itinérance

Introduction

L'abordabilité du logement a été un thème majeur des élections fédérales de 2025, et de nombreux soutiens se sont exprimés en faveur d'un engagement du Canada pour éliminer l'itinérance en tant que priorité urgente en matière de droits fondamentaux. Un récent sondage Abacus a révélé que 67 % des Canadiennes et des Canadiens estiment que l'itinérance est un problème de logement qui requiert une attention immédiate¹.

Selon les données du recensement de 2021, au moins 3 millions de ménages canadiens se trouvent dans une situation de besoin impérieux de logement, c'est-à-dire qu'ils vivent dans un logement inabordable, de taille insuffisante ou de qualité inadéquate, selon la définition de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). L'Enquête canadienne sur le logement de 2022 a aussi révélé notamment que 22,1 % des locataires se trouvaient dans cette situation, soit plus de trois fois plus que les propriétaires (6,1 %).

L'accès à un logement abordable constitue un problème pour les premiers acheteurs et les locataires. La faiblesse de la réglementation et la pénurie de logements locatifs ont exacerbé la précarité du logement. Les grands centres urbains du Canada sont confrontés à une explosion

du nombre de sans-abri et une multiplication des campements. La financiarisation du logement, c'est-à-dire le fait de considérer le logement comme un placement financier et comme un outil qui génère des profits, agrave la situation². Au lieu de faire porter le blâme aux migrants, aux réfugiés et aux étudiants étrangers, les gouvernements doivent s'attaquer à ces problèmes structurels qui s'aggravent depuis des décennies.

Les Libéraux ont promis de créer une entité nommée Créer Maisons Canada (CMC) afin de « ramener le gouvernement canadien dans le secteur de la construction résidentielle » en agissant « en tant que promoteur pour bâtir des logements abordables à grande échelle, y compris sur des terrains publics ». Lors du débat de la course à la chefferie du parti, en 2025, Mark Carney a fait remarquer que l'abordabilité du logement ne se limite pas à l'accession à la propriété et il a promis d'investir dans des logements « très abordables ». Le gouvernement libéral présente son plan de logement comme « le plus ambitieux du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale ».

Un plan ambitieux doit faire du logement un droit fondamental prioritaire. Il doit également prévoir un cadre réglementaire solide pour contrôler la financiarisation du secteur et dissuader les propriétaires d'augmenter radicalement les loyers. Il doit aussi prévoir un engagement ferme en faveur du logement hors marché, y compris social, qui soit abordable pour les ménages à faible ou moyen revenu.

Vue d'ensemble des besoins

Pour résoudre le problème de l'abordabilité du logement, il faut définir une approche globale de l'offre et de la demande, en commençant par développer le logement locatif pour les personnes en situation de besoin impérieux de logement. Le budget fédéral de 2024 prévoit ainsi 15 millions de dollars sur cinq ans pour un Fonds de protection des locataires. Le précédent gouvernement libéral avait annoncé une *Charte des droits des locataires*, assortie d'un financement conditionnel de l'infrastructure pour les provinces et les territoires s'engageant à présenter un rapport annuel sur la « façon dont ils font progresser les droits des locataires dans leur juridiction, dans le cadre d'efforts plus vastes visant à garantir à tous le droit à un logement suffisant ».

Les mesures de protection contre les hausses excessives de loyer (contrôle des loyers et des logements vacants, par exemple) sont essentielles pour garantir que les loyers des logements locatifs restent abordables (inférieurs à 30 % du revenu) pour les ménages à faible ou moyen revenu.

Le Fonds de protection des locataires de 2024 soutient les organisations de défense des locataires et les cliniques juridiques. Le gouvernement fédéral a distribué ces fonds et le programme a connu un taux de souscription élevé. Il est essentiel que le gouvernement y investisse de nouveau pour soutenir davantage la recherche et la défense des droits des locataires.

Le gouvernement fédéral doit réinvestir 1,5 milliard de dollars dans le Fonds de protection des loyers afin de permettre aux fournisseurs de logements hors marché d'acheter et de préserver des logements abordables. Si l'Allocation canadienne pour le logement (ACL) a aidé de nombreux ménages à payer leur loyer, elle est loin d'être suffisante et, en l'absence de solides mesures de protection des loyers, les propriétaires sont en mesure d'augmenter leurs prix. L'investissement dans les logements sociaux ou hors marché sans but lucratif, dont les loyers sont adaptés aux revenus, est également un pilier central de tout plan gouvernemental efficace pour lutter contre la précarité du logement et l'itinérance.

Un programme de logement social solide nécessitera la collaboration du gouvernement fédéral et des autres paliers de gouvernement pour s'accorder sur la définition d'abordabilité de la SCHL (loyer inférieur à 30 % du revenu avant impôt du ménage). Le Québec a placé la barre plus haut, à 25 %, et le Canada devrait s'en inspirer. Les programmes de financement de la SCHL s'en sont éloignés, mais il faut qu'ils y reviennent pour que les segments les plus urgents en matière de logement soient financés.

Le logement social et l'OCDE

Le Canada est à la traîne en matière d'investissement dans le logement social par rapport à d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les taux d'itinérance et de précarité du logement sont bien inférieurs. En effet, seulement 4 % du parc immobilier canadien est consacré au logement social, alors que la moyenne de l'OCDE est de 7 %.

Bien que toutes les juridictions canadiennes aient réduit leur financement après les années 1980, le logement social demeure une composante essentielle des systèmes de logement dans de nombreux pays européens. La Finlande compte trois fois plus de logements sociaux locatifs que le Canada, ce qui a contribué à la quasi-disparition de l'itinérance dans ce pays. Les Pays-Bas restent en tête de l'OCDE, avec 34 % de leur parc total de logements sociaux locatifs. Les défenseurs de l'abordabilité du logement demandent au gouvernement canadien de doubler l'offre de logements sociaux afin de se rapprocher de la moyenne de l'OCDE.

Le logement en tant qu'investissement dans les infrastructures

Le gouvernement fédéral doit investir massivement dans les infrastructures pour stimuler l'économie canadienne. Bien qu'il ne soit sans doute pas considéré comme une infrastructure par les décideurs politiques, le logement social offre une double solution : il crée des logements pour les personnes qui en ont le plus besoin et il stimule l'économie. Selon un récent rapport commandé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et Partenariat logement Canada, porter le parc de logements sociaux du Canada au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE d'ici 2030 permettrait de stimuler l'économie à hauteur de 67 milliards de dollars. Selon ce rapport, les investissements dans le logement social permettraient d'augmenter la productivité économique de 5,7 %—une opportunité inespérée alors que notre économie est confrontée aux droits de douane américains.

Le logement et les terrains publics

En 2017, le gouvernement fédéral estimait que la moitié de ses bureaux n'étaient pas utilisés à pleine capacité. En 2019-2020, il a commencé à planifier la cession de certaines de ces propriétés, notamment pour la construction de logements. Dans son rapport de 2025, la vérificatrice générale indique que la SCHL, avec le soutien du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, est en passe d'atteindre l'objectif initial de l'Initiative des terrains fédéraux, à savoir obtenir des engagements d'ici 2027-2028 pour la construction de 4 000 nouveaux logements. Cependant, elle déplore également que les données relatives au nombre de logements construits manquent de clarté et que les exigences de l'Initiative ne permettent pas de maximiser l'abordabilité pour les personnes qui en ont le plus besoin.

La vérificatrice constate que les populations vulnérables ne bénéficient pas de l'Initiative des terrains fédéraux, car bien que les prix des terrains soient réduits, celle-ci ne fournit pas le soutien financier continu nécessaire pour accueillir des projets bénéficiant aux locataires à faible revenu. Les défenseurs de l'abordabilité du logement ont clairement indiqué que les terrains publics ne devaient pas être vendus, mais plutôt proposés à la location, avec un bail renouvelable à long terme, à des promoteurs ou exploitants de logements hors marché pratiquant des loyers adaptés aux revenus, ou encore à des fournisseurs de logements des Premières Nations.

La Stratégie nationale sur le logement et sa loi cadre

En 2017, le gouvernement du Canada a lancé sa Stratégie nationale sur le logement (SNL), qui s'étend sur 10 ans. Deux ans plus tard, il a publié la toute première loi sur le droit au logement pour le Canada, la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* (LSNL). Celle-ci stipule que le ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités « élabore et maintient une stratégie nationale sur le logement, et ce, à la lumière de principes clés d'une approche du logement fondée sur les droits de la personne ». La Loi précise que la Stratégie nationale sur le logement soutient la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, lequel est reconnu par le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

La Stratégie nationale sur le logement de 2017 n'a jamais été mise à jour pour refléter les exigences de la loi de 2019 sur le droit au logement. Le Bureau de la défenseure fédérale du logement et le Conseil national du logement ont attiré l'attention du ministre sur la nécessité de mettre à jour la SNL pour qu'elle s'aligne sur les droits fondamentaux, qui exigent essentiellement que les programmes et les politiques de logement donnent la priorité aux personnes les plus démunies, y compris en s'engageant à mettre fin à l'itinérance.

Bien que le gouvernement fédéral investisse davantage dans le logement qu'il ne l'a fait depuis des décennies, l'accent est mis sur les incitations destinées aux promoteurs privés à but lucratif, ce qui crée principalement des logements inabordables. À titre d'exemple, l'Initiative pour la création rapide de logements est le seul programme de la SNL qui soit conçu pour produire des logements sociaux. Un rapport d'avancement de la SNL montre que seuls 10 % des fonds alloués par le biais des quatre programmes les plus importants de la Stratégie ont été consacrés à l'Initiative pour la création rapide de logements, qui n'a permis de produire que 4 % des 226 086 unités³. Les organismes de défense des locataires soutiennent qu'il faut changer de priorité et se concentrer sur les logements hors marché pour atteindre l'objectif de base de 500 000 logements très abordables.

Mesures

Le BFA adoptera une approche globale pour garantir que les types de logements les plus nécessaires soient prioritaires. Le BFA reconfigurera la SNL afin de garantir que son objectif initial de fournir des logements aux

plus vulnérables est atteint et que la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et son engagement en faveur du droit fondamental au logement sont respectés. Le BFA limitera l'utilisation des fonds fédéraux pour le logement aux entités qui garantissent l'accessibilité à long terme, la protection des locataires et des modèles de propriété non extractivistes.

Le BFA donnera la priorité à l'expansion du logement hors marché, en triplant l'investissement proposé par le gouvernement libéral, qui passera ainsi de 6 à 18 milliards de dollars pour construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie, dont 500 000 seront des logements très abordables pour les ménages à faible revenu, avec des loyers fixés à moins de 30 % de leur revenu.

Le BFA se concentrera sur le logement hors marché pour les personnes en situation de besoin impérieux de logement et itinérantes, dans le respect de l'engagement du Canada en faveur du droit au logement pour les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par la crise, notamment les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les familles racisées et immigrées, les femmes et les personnes de différentes identités de genre, les personnes âgées, les vétérans, les parents célébataires et les personnes fuyant la violence conjugale.

Le BFA réorientera les ressources précédemment allouées au *Programme de prêts pour la construction d'appartements*, qui n'a pas permis de créer de logements abordables pour les locataires à faible revenu, afin d'étendre l'Initiative pour la création rapide de logements et de garantir la création et le maintien de logements à long terme pour les personnes et les familles qui en ont un besoin immédiat et urgent.

Le BFA collaborera avec les gouvernements provinciaux et municipaux afin de garantir que les loyers soient fixés de façon permanente à un maximum de 30 % du revenu du ménage (25 % au Québec) ou qu'ils soient alignés sur les allocations de logement de l'aide sociale. Le BFA s'associera également à d'autres paliers de gouvernement afin que tous les programmes de logement social comprennent des subventions d'exploitation pérennes garantissant que les loyers sont fixés en permanence à moins de 30 % du revenu du ménage et qu'ils sont destinés aux locataires à faible revenu.

Le BFA proposera des incitations financières pour encourager une conception universelle qui garantira l'accessibilité des personnes en situation de handicap, notamment les utilisateurs de fauteuils roulants, les personnes malvoyantes ou malentendantes, ainsi que les personnes atteintes de maladies ou de troubles neurologiques. Les subventions à l'investissement seront structurées de manière à prendre en compte l'augmentation nécessaire des coûts de construction pour

réaliser les plans de logements plus grands destinés aux ménages intergénérationnels, aux familles et aux ménages comptant une personne en situation de handicap. Ces investissements pourraient également contribuer, en partenariat avec les provinces et les territoires, à la création de logements avec services de soutien et de soins complexes à l'intention des personnes itinérantes, toxicomanes ou souffrant de troubles de santé mentale, tout en garantissant un éventail de logements abordables pour les personnes âgées.

Le BFA veillera à ce que tous les terrains publics restent sous propriété publique, y compris ceux des organisations caritatives, des églises et des organismes sans but lucratif qui souhaitent élargir leur mission communautaire en proposant des logements abordables sur leurs sites. Il limitera également la vente de logements financés par le gouvernement afin de garantir que la propriété reste publique et hors marché.

Le BFA renforcera les conditions du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement afin d'exiger des provinces et des territoires qu'ils appliquent de manière robuste la charte des droits des locataires et qu'ils mettent fin au zonage d'exclusion.

Le BFA investira 10 milliards de dollars de financement pluriannuel afin de remodeler et d'élargir le Fonds d'acquisition de terrains publics pour inclure l'acquisition de terrains privés destinés à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de logements sociaux neufs et existants, répondant ainsi aux besoins uniques et divers des personnes en situation de besoin impérieux de logement et d'itinérance. Le BFA soutiendra les stratégies d'acquisition de terrains menées par des groupes de locataires et communautaires, notamment le programme TOPA (Tenant Opportunity to Purchase, ou occasion d'achat pour les locataires), soutenu par le gouvernement fédéral, ainsi qu'une législation sur le droit de premier refus.

Le BFA doublera l'investissement dans le Fonds pour accélérer la construction de logements, ce qui portera le montant à 8,8 milliards de dollars, tout en ajoutant des critères pour garantir que 30 % des unités seront réservées de manière permanente à des logements à loyer adapté au revenu. Ce Fonds a le potentiel de créer beaucoup plus d'unités de logement social si tous les paliers de gouvernement collaborent pour en faire une priorité.

Le BFA allouera 100 millions de dollars par année pour inciter les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que les fournisseurs de logements sans but lucratif à développer et à subventionner une série d'options de logements hors marché sur les

terrains publics, afin de garantir que ces terrains ne servent qu'à ce type de développement.

Le BFA s'engage à aborder la question du développement du logement dans le cadre d'une stratégie de développement industriel et économique plus large. Il collaborera avec d'autres ministères, paliers de gouvernement et ONG afin de garantir un accès large aux possibilités d'emploi, de formation et d'accréditation dans les métiers spécialisés, en mettant l'accent sur les groupes historiquement exclus.

Le BFA éliminera le traitement fiscal préférentiel accordé aux FPI et aux autres propriétaires financiarisés, en veillant à ce qu'ils soient imposés en tant qu'activités d'entreprise et non en tant qu'investissements passifs. Le BFA introduira une taxe nationale anti-spéculation sur la revente d'immeubles résidentiels à logements multiples, avec des taux plus élevés pour les investisseurs institutionnels (voir le chapitre Fiscalité).

Le BFA découragera les propriétaires investisseurs de vendre à découvert des logements locatifs à des fins lucratives, quel que soit leur volume de logements, en imposant une taxe d'inclusion supplémentaire sur la plus-value réalisée sur les ventes d'immeubles locatifs : 100 % pour les ventes après moins de cinq ans, +75 % pour les ventes après moins de 10 ans, +66 % pour les ventes après moins de 15 ans.

Le BFA allouera 4 millions de dollars par année au bureau de la défenseure fédérale du logement de la Commission canadienne des droits de la personne, invest dans le Fonds de protection des loyers et doublera l'investissement dans le Fonds de protection des locataires pour le porter à 30 millions de dollars sur cinq ans afin de répondre à la demande en matière de d'organisation, de recherche et d'élaboration de politiques liées aux préoccupations des locataires.

Le BFA élargira l'Allocation canadienne pour le logement afin d'en améliorer l'accès et le niveau de prestation, en particulier pour les personnes itinérantes ou risquant de le devenir.

Le BFA instaurera une taxe sur les terrains vacants, concrétisant ainsi l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'étudier la possibilité d'instaurer une taxe visant à dissuader les propriétaires fonciers de s'asseoir sur des terrains aménageables, dans l'espoir de tirer profit de la hausse des prix. Ces terrains doivent être utilisés, et le mieux est de les utiliser pour construire des logements.

Le BFA soutiendra la création d'une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million de dollars, afin que ceux qui ont profité de la hausse des prix de l'immobilier contribuent à la construction de la prochaine génération de logements abordables. La

Tableau 21.1 / Mesures du BFA sur logement abordable et itinérance

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie	38 \$	79 \$	122 \$
Annuler le Programme de prêts pour la construction d'appartements	-80 \$	-211 \$	-364 \$
Étendre l'Initiative pour la création rapide de logements	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
Mesures incitatives en faveur de la conception universelle	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Investir 10 milliards \$ de financement pluriannuel dans le Fonds d'acquisition de terrains publics	64 \$	165 \$	340 \$
Élargir le Fonds pour accélérer la construction de logements	880 \$	880 \$	880 \$
Mesure incitative pour l'aménagement des terrains publics	100 \$	100 \$	100 \$
Imposer une taxe supplémentaire sur la plus-value réalisée sur les ventes d'immeubles locatifs	-95 \$	-97 \$	-99 \$
Bureau de la défenseure fédérale du logement de la Commission canadienne des droits de la personne	4 \$	4 \$	4 \$
Investir dans le Fonds de protection des locataires	30 \$	30 \$	30 \$
Élargir l'Allocation canadienne pour le logement	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$
Instaurer une taxe sur les terrains vacants	-808 \$	-727 \$	-727 \$
Créer une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million \$	-3 178 \$	-3 632 \$	-4 086 \$
Fonds de protection des loyers au Canada	667 \$	167 \$	167 \$

surtaxe commencerait à un taux de 0,2 % sur la tranche de 1 à 1,5 million de dollars d'évaluation, puis passerait à 0,5 % sur la tranche de 1,5 à 2 millions de dollars, et à 1 % au-delà de 2 millions de dollars. La surtaxe serait entièrement reportée jusqu'à la vente et les immeubles construits expressément pour la location en seraient exemptés.

Notes

1 Eddie Shepard, *67% of Canadians Recognize Homelessness as a Housing Issue Needing Immediate Action*, Abacus Data, 31 janvier 2025, <https://abacusa.com/canadians-recognize-homelessness-as-a-housing-issue-needing-immediate-action/>.

2 Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *The Financialization of Housing*, s.d., <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-housing/financialization-housing>.

3 Blueprint, *Analyse de l'offre de logements abordables créée par les programmes unilatéraux de la Stratégie nationale sur le logement*, Conseil national du logement, février 2022, <https://cms.nhc-cnl.ca/media/PDFs/analysis-affordable-housing-supply-created-unilateral-nhs-programs-fra.pdf>.

Pauvreté et sécurité du revenu

Introduction

Si la pauvreté et les inégalités de revenus et de richesse existent dans la société canadienne, c'est parce les gouvernements ont fait ce choix. Malgré les multiples promesses de réduire ou d'éradiquer la pauvreté, aucune mesure appropriée n'a été prise. Après 40 ans d'application de la philosophie néolibérale qui protège le marché libre et repose sur le mythe selon lequel l'effet de ruissellement qui en résultera permettra à tous de s'élever, on constate une augmentation constante du taux de pauvreté et des inégalités. Rares sont ceux et celles qui en ont profité : seuls les plus riches ont tiré leur épingle du jeu.

La pauvreté et les inégalités sont enracinées dans des pratiques colonialistes et discriminatoires qui perdurent encore aujourd'hui, ce qui se traduit par un taux de pauvreté disproportionné pour les personnes confrontées à une marginalisation systémique : les peuples autochtones, les personnes racisées, les nouveaux arrivants et les immigrants, les personnes 2ELGBTQ+, les personnes handicapées et les familles monoparentales, entre autres.

Le Canada se trouve à un tournant décisif. La convergence de la crise de l'abordabilité, de l'augmentation des coûts due aux droits de douane protectionnistes, d'une croissance économique stagnante et d'un marché du travail de plus en plus perturbé par l'automatisation et l'intelligence artificielle (IA) réclame une intervention politique urgente. Ces pressions ne sont pas isolées : elles sont systémiques, et elles menacent la sécurité

financière de millions de personnes. Aujourd’hui plus que jamais, nous avons besoin d’un système de sécurité du revenu coordonné, résilient et tourné vers l’avenir, capable de s’adapter aux chocs économiques, de soutenir la transition de la population active et de préserver la stabilité sociale.

Le Canada est une nation riche qui dispose des ressources, des connaissances et des capacités nécessaires pour remédier rapidement à l’insuffisance des revenus, à la précarité et aux inégalités. Les obligations en matière de droits fondamentaux imposent de déployer le maximum de ressources disponibles pour permettre la réalisation progressive de ces droits, y compris des droits économiques. Pour cela, il faut un changement de philosophie et une volonté politique audacieuse.

Vue d’ensemble

La mesure du panier de consommation (MPC) constitue le seuil de pauvreté officiel du Canada. Elle calcule, pour diverses régions géographiques, le coût d’un panier de biens et de services dont une famille aurait besoin pour avoir un niveau de vie « de base et modeste ». Il s’agit d’une mesure absolue de la pauvreté basée sur la consommation. Selon cette mesure, quatre millions de personnes vivent dans la pauvreté dans les provinces¹; dans les territoires, ce taux est plus de deux fois supérieur (22,8 % contre 10,2 %).

La mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl) est une mesure relative de la pauvreté. Étroitement corrélée à l’inégalité, elle évalue la répartition des revenus sur l’ensemble de l’éventail. Le seuil de faible revenu est déterminé par la médiane : toute personne dont le revenu est inférieur à 50 % de l’ensemble des revenus est considérée comme pauvre. Le seuil varie en fonction de l’augmentation ou de la diminution des revenus. Selon la FRMFR-Apl, 6,7 millions de personnes vivent dans la pauvreté, soit 17 % de la population². Ce chiffre est plus élevé aujourd’hui qu’avant la pandémie. Les mesures relatives sont plus étroitement corrélées à l’état et au développement de l’enfant que les mesures absolues.

Non seulement le taux de pauvreté augmente, mais les gens vivent également avec moins. L’écart de faible revenu moyen, ou écart de pauvreté, montre à quel point les revenus sont inférieurs à la mesure de faible revenu et il est exprimé sous forme de ratio du seuil de faible revenu. Il peut s’agir d’un indicateur utile, même si, de manière contre-

intuitive, la distance moyenne par rapport au seuil de pauvreté peut se détériorer lorsque l'on élève au-dessus de ce seuil les personnes qui en sont les plus proches. Le BFA s'intéresse plutôt à la proportion de personnes vivant dans une grande pauvreté, c'est-à-dire celles dont le revenu est inférieur à 75 % du seuil de pauvreté. Environ la moitié des Canadiens et des Canadiens vivant dans la pauvreté en 2022 étaient en situation de grande pauvreté³. Le BFA vise à hisser les familles au-dessus du seuil de pauvreté et à réduire la grande pauvreté (voir le chapitre Projections macroéconomiques et budgétaire pour en savoir plus sur l'impact des mesures de soutien du revenu du BFA sur les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté).

La progression du taux et de l'ampleur de la pauvreté est une préoccupation majeure, car le coût de la vie a connu une hausse spectaculaire. Les prix de l'alimentation et du logement augmentent plus rapidement que l'inflation générale⁴. Près de la moitié des Canadiens et des Canadiens déclarent avoir du mal à faire face aux dépenses quotidiennes en raison de la hausse des coûts⁵. Bien que tout le monde soit touché, les personnes et les familles à faible revenu consacrent une part beaucoup plus importante de leur budget à leurs besoins de base. Parallèlement, la forte croissance des rémunérations et de revenus d'intérêt sur les placements a fait augmenter le revenu du marché trois fois plus vite, en moyenne, pour les deux quintiles supérieurs que pour les deux quintiles inférieurs⁶.

Importance des transferts gouvernementaux pour l'amélioration des revenus et la diminution des inégalités

L'augmentation du taux de pauvreté est souvent corrélée aux pertes d'emploi en temps de récession. Cependant, le Canada a enregistré ses taux de pauvreté les plus bas en 2020, la première année de la pandémie de COVID-19, malgré la forte contraction de la population active à cette période, en particulier pour les travailleuses et travailleurs à bas salaires. Le gouvernement fédéral a réagi rapidement en effectuant des transferts aux particuliers et aux familles dans le cadre de ses mesures d'urgence, notamment la Prestation canadienne d'intervention d'urgence (PCU) et d'autres compléments ponctuels aux programmes de transfert existants, comme l'Allocation canadienne pour enfants, le Crédit pour la taxe sur les produits et services, la Sécurité de la vieillesse et le Crédit d'impôt pour personnes handicapées. Les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes racisées ayant un lien précaire avec le marché du travail étaient plus susceptibles de recevoir la PCU, car ses conditions d'admissibilité étaient beaucoup moins strictes que celles de l'assurance-

emploi (AE). La PCU a permis de relever le seuil de revenu en 2020 et de réduire les inégalités. Le taux de pauvreté est ainsi tombé à 6,4 %, ou 13,3 % selon la FRMFR-Apl.

La PCU pouvait être perçue très rapidement, elle était plus généreuse que l'aide sociale, les prestations d'invalidité et le salaire minimum à temps plein, et elle était calculée en fonction du revenu individuel, et non familial, ce qui a permis à davantage de femmes d'en bénéficier. Les gens ont pu subvenir à leurs besoins fondamentaux, poursuivre leurs études et leur formation et réduire leur stress. Cependant, ceux et celles qui avaient les revenus les plus faibles n'en ont pas bénéficié : les personnes gagnant moins de 5 000 \$ n'étaient pas admissibles et, dans la plupart des provinces et territoires, celles qui bénéficiaient de l'aide sociale ou d'un soutien pour invalidité ont fait l'objet de mesures de récupération. Cela a donné lieu à un zèle extrême pour les forcer à rembourser des années plus tard. Les personnes sans statut d'immigrant regularisé, sans numéro d'assurance sociale ou sans compte à l'Agence du revenu du Canada n'étaient pas admissibles.

Le BFA améliorera le système actuel en augmentant le niveau d'adéquation et en réduisant les obstacles liés aux procédures administratives et aux conditions d'admissibilité. Dans un contexte d'incertitude économique et de crise de l'abordabilité, les mesures de soutien du revenu permettront de stimuler les dépenses de consommation et de rétablir l'équilibre de l'économie. Il en résultera un système de sécurité du revenu fondé sur les droits fondamentaux, qui soutiendra tout le monde à toutes les étapes de la vie.

Mesures

Le BFA accélérera la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). La SRP fédérale ne comporte que deux objectifs : réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2015). Ces deux objectifs ont été atteints bien avant leur échéance. Le BFA améliorera la SRP en mettant en œuvre des objectifs accélérés pour réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2028, sur la base des multiples mesures disponibles : la MPC pour les provinces, la MPC-N pour les territoires et la FRMFR-Apl. La pauvreté sera éliminée d'ici 2031. **Le BFA visera** également une réduction d'un tiers de la grande pauvreté d'ici 2028. Cette série d'objectifs s'appliquera aux groupes qui connaissent des taux de pauvreté plus élevés en raison d'une marginalisation systémique

historique et persistante, notamment les peuples autochtones, les personnes racisées, les nouveaux arrivants et les immigrants, les personnes 2ELGBTQ+, les personnes handicapées et les familles monoparentales, entre autres.

Quatre piliers de soutien au revenu

Premier pilier : Enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est un programme puissant qui a permis à près de 600 000 enfants de ne pas sombrer dans la pauvreté en 2022⁷. Bien que ce chiffre soit important, près de 1,4 million d'enfants sont restés dans la pauvreté cette même année. **Le BFA introduira** un nouveau supplément de l'ACE pour aider les enfants en situation de grande pauvreté (ACE-Pauvreté) et élargira l'admissibilité à tous les enfants résidant au Canada.

L'ACE-Pauvreté offrira jusqu'à 8 500 \$ par année pour le premier enfant d'une famille dont le revenu est inférieur à 19 000 \$, et ce montant sera progressivement réduit pour les enfants suivants, quel que soit leur âge. À titre d'exemple, la prestation maximale pour un enfant de six ans admissible s'élèvera à 7 997 \$ en 2026. Le supplément procurera 8 500 \$ de plus si la famille a un revenu inférieur à 19 000 \$, pour une prestation annuelle totale de 16 497 \$, ce qui améliorera considérablement la stabilité financière des ménages, en particulier pour les mères célibataires et les enfants handicapés.

Le BFA compensera le coût du supplément ACE-Pauvreté en réduisant plus rapidement le montant de la prestation durant la phase finale d'élimination progressive. Pour les familles dont le revenu déclaré est supérieur à 81 941 \$ en 2026, le montant de la prestation sera récupéré à partir de 25 %. Cet ajustement cible les familles du quintile de revenu le plus élevé, afin de réorienter ces ressources publiques vers les familles du quintile de revenu le plus faible.

Deuxième pilier : Adultes

Les adultes de 18 à 64 ans représentent la proportion la plus élevée de personnes vivant dans la pauvreté. Les soutiens du revenu pour ce groupe d'âge sont lamentablement inadéquats. L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) est le principal programme destiné à cette tranche d'âge, mais il faut avoir un revenu de travail pour y avoir droit, ce qui exclut les personnes les plus démunies. Le Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), bien qu'il soit minime, n'est pas conditionné à l'emploi et constitue l'un des rares soutiens du revenu pour cette tranche d'âge. Les programmes provinciaux et territoriaux de soutien du revenu

sont des programmes de dernier recours. Ils sont punitifs, stigmatisants, et ne permettent pas de sortir de la pauvreté. Ils sont également très difficiles d'accès pour les personnes handicapées.

Le BFA instaurera un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler, sans enfant et non handicapées. Ceux qui ont des enfants seront admissibles au nouveau supplément de l'ACE-Pauvreté et les adultes handicapés seront admissibles à la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) (voir plus loin). L'admissibilité au RSC ne nécessitera pas de revenu de travail. Cette nouvelle prestation s'élèvera à 9 000 \$ par année pour les personnes seules et à 11 000 \$ par année pour les couples. Elle ne sera pas récupérable par les programmes sociaux des provinces et des territoires. Un taux de réduction de 50 % s'appliquera dès le premier dollar de revenu imposable. La prestation diminuera au fur et à mesure que les revenus augmenteront.

Une deuxième phase du RSC apportera 1 640 \$ supplémentaires par adulte, ajustés en fonction de la taille de la famille (deux adultes sans enfant). La mesure de récupération commencera à un revenu familial supérieur à 24 824 \$ au taux inférieur de 5 %. La valeur plus faible de la deuxième phase, mais avec une élimination progressive plus longue, aidera les personnes dont les revenus se situent au seuil de pauvreté ou au-dessus.

Troisième pilier : Personnes en situation de handicap

La nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) est déployée cette année. Le budget fédéral 2024 prévoyait un montant maximal annuel de 2 400 \$, ce qui est loin de répondre aux besoins pour lutter efficacement contre la pauvreté des personnes handicapées. L'admissibilité à la PCPH est déterminée uniquement par le certificat pour le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), qui est coûteux, long à obtenir et plus difficile à obtenir pour certaines maladies, comme les troubles de santé mentale ou les handicaps épisodiques. Plus de 1,5 million de personnes handicapées vivent dans la pauvreté. Dans sa conception actuelle, la prestation ne permettra qu'à 25 000 personnes handicapées de sortir de la pauvreté chaque année, une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle. À ce rythme, il faudra 60 ans pour éradiquer la pauvreté des personnes handicapées.

Le BFA augmentera immédiatement le montant de la PCPH à 9 000 \$ la première année. **Le BFA élargira** l'admissibilité à la PCPH aux personnes ayant déjà été approuvées par d'autres programmes de soutien du revenu en cas d'invalidité administrés par l'État, comme

le programme d'invalidité du RPC et les programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale en cas d'invalidité. **Le BFA examinera** également la possibilité de considérer le fait qu'une personne soit indemnisée de longue date, par un régime d'indemnisation des accidentés du travail ou une assurance invalidité, constitue une preuve de déficience aux fins de la PCPH. Actuellement, la conception de la PCPH fait qu'elle peut être récupérée par les programmes provinciaux et territoriaux de soutien du revenu. La plupart des provinces, mais pas toutes, se sont engagées à ne pas la récupérer. La législation ne prévoit pas non plus de mesures de protection pour empêcher les compagnies d'assurance privées de déduire ou de compenser le montant de la prestation des paiements versés à une personne assurée en situation de handicap. **Le BFA transformera** la PEH en un crédit d'impôt remboursable automatique afin d'éviter qu'elle ne soit récupérée sur les prestations de soutien du revenu d'invalidité. **Le BFA modifiera** la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* afin d'y inclure des dispositions empêchant la récupération de la PCPH par les compagnies d'assurance privées.

Quatrième pilier : Personnes âgées

Le taux de pauvreté des personnes âgées a considérablement diminué ces dernières décennies. Les programmes gouvernementaux de soutien du revenu, comme le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV), constituent une base de revenu pour la plupart d'entre elles. Le Supplément de revenu garanti (SRG), non imposable, apporte un complément aux personnes âgées à faible revenu. Malgré ces programmes, la pauvreté persiste, en particulier chez les personnes âgées vivant seules, racisées, immigrées et chez les femmes âgées.

La nouvelle plateforme du gouvernement libéral a promis une augmentation temporaire de 5 % du SRG pendant un an. **Le BFA doublera** cette augmentation pour la porter à 10 % et la rendra permanente. **Le BFA compensera** ce coût en annulant la récente augmentation de 10 % de la SV pour les personnes de 75 ans et plus, tout en réduisant plus rapidement les prestations de ceux et celles dont les revenus dépassent 92 582,53 \$ par année, soit de 15 à 17 cents par dollar.

Les immigrants âgés parrainés qui vivent au Canada depuis moins de 10 ans ne sont pas admissibles au SRG. Compte tenu du taux de pauvreté plus élevé et de la vulnérabilité de ce groupe, **le BFA rendra** admissibles les personnes âgées immigrées parrainées à faible revenu, quel que soit le nombre d'années de résidence au Canada.

Ne laisser personne en plan

Le BFA s'efforcera d'assurer un accès sans obstacle aux soutiens du revenu. **Le BFA veillera** à ce que les particuliers et les familles aient accès aux soutiens du revenu indépendamment 1) de l'absence de document d'identité comme le numéro d'assurance sociale (NAS), 2) du statut d'immigration ou de citoyenneté, 3) de l'existence d'un compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou d'une adresse fixe, ou 4) de la situation professionnelle (travail stable ou précaire, occasionnel ou à domicile). Plus précisément, **le BFA abrogera** l'article 122.6(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui lie l'admissibilité à l'ACE au statut d'immigrant.

Les soutiens du revenu sont versés par l'entremise du système d'impôt sur le revenu des particuliers. Bien que la plupart des gens y aient un dossier, ce n'est pas le cas de tout le monde. Les cliniques fiscales communautaires bénévoles qui fonctionnent pendant la saison des impôts aident les gens, souvent à faible revenu et confrontés à des divers obstacles, à remplir leur déclaration de revenus et à recevoir les prestations auxquelles ils ont droit. **Le BFA élargira** le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) afin qu'il fonctionne à l'année longue et offre aux personnes à faible revenu une aide gratuite pour remplir leur déclaration de revenus. Pour ce faire, 5,9 millions de dollars supplémentaires seront injectés afin de doubler la taille du programme à partir de 2025-2026.

Bien que ces efforts visant à élargir l'accès au système fiscal constituent une importante mesure de réduction de la pauvreté, certaines personnes victimes d'une marginalisation systémique continueront de se heurter à des obstacles pour accéder aux prestations auxquelles elles ont droit. **Le BFA mettra** en place un système parallèle de transfert direct d'argent administré par des organisations communautaires de confiance, afin de garantir que les prestations atteignent les personnes sans adresse permanente, sans compte bancaire, sans document d'identité ou travaillant dans des économies informelles ou criminalisées où les paiements se font en argent liquide. **Le BFA s'inspirera** des juridictions du monde entier qui sont parvenues à atteindre les populations à faible revenu et sans compte bancaire grâce à diverses formes de transferts numériques ou en espèces, en utilisant des méthodes telles que les portefeuilles mobiles ou les cartes de crédit rechargeables. De nombreuses organisations communautaires effectuent déjà diverses formes de transferts directs d'argent à leurs utilisateurs dans le besoin et **le BFA s'associera** à elles, car elles sont les mieux placées pour entretenir des relations de confiance avec ces populations.

Tableau 22.1 / Mesures du BFA sur pauvreté et sécurité du revenu

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Création du nouveau supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants	5 228 \$	5 333 \$	5 440 \$
Élimination progressive plus rapide de l'ALE pour les ménages les plus riches	-1 381 \$	-1 408 \$	-1 437 \$
Création du Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ par année pour les 18 à 64 ans	7 955 \$	8 114 \$	8 276 \$
Remplacement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs par le Revenu de subsistance canadien	-4 840 \$	-4 937 \$	-5 035 \$
Augmentation de la prestation d'invalidité du RPC à 9 000 \$ par année et assouplissement des critères d'admissibilité	8 008 \$	8 168 \$	8 331 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour la prestation d'invalidité du RPC	-1 184 \$	-1 285 \$	-1 487 \$
Augmenter le SRG de 10 % et rendre cette hausse permanente	3 186 \$	3 249 \$	3 314 \$
Annuler la bonification de la SV pour les 75 ans et plus	-3 059 \$	-3 120 \$	-3 183 \$
Augmenter la récupération de la SV pour les revenus supérieurs à 92 500 \$ par année, de 15 à 17 cents par dollar	-154 \$	-157 \$	-160 \$
Offrir aux personnes âgées immigrantes parrainées une admissibilité à la SV et au SRG après un minimum de 10 ans de résidence.	1 800 \$	1 836 \$	1 873 \$
Élargissement de l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants aux enfants immigrants et réfugiés, quel que soit leur statut d'immigration	160 \$	163 \$	166 \$
Doublement du financement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin d'offrir une aide gratuite à la déclaration de revenus tout au long de l'année	6 \$	6 \$	6 \$
Mise en oeuvre de la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal via le développement d'un système de transfert direct en liquide	100 \$	100 \$	100 \$

Le montant de la plupart des prestations de sécurité du revenu est réévalué chaque année, après la déclaration de revenus. Toutefois, des événements majeurs de la vie peuvent nécessiter une modification des prestations en cours d'année. La Prestation canadienne d'urgence (PCU), mise en place en réponse à la pandémie, a montré que l'ARC est en mesure d'évaluer et de verser des prestations rapidement tout au long de l'année. **Le BFA cessera** immédiatement tous les recours de récupération des versements erronés de la PCU, sauf en cas de fraude manifeste. **Le BFA s'assurera** d'une réactivité rapide et s'efforcera de verser les prestations dans le mois suivant un événement important de la vie, comme l'apparition d'un handicap ou un changement familial. **Le BFA utilisera** les différents points d'information dont il dispose pour informer les gens de manière proactive des prestations auxquelles ils ont droit.

Notes

- 1** Statistique Canada, « Tableau 3 : Personnes vivant sous le seuil de la pauvreté (mesure du panier de consommation, base de 2018), Canada, 2019 à 2023 », *Le Quotidien*, 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/t003b-fra.htm>.
- 2** Statistique Canada, *Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR—Apl), selon le type de famille et la composition de la famille*, Tableau 11-10-0135-01, 1^{er} mai 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110001801&selectedNodeIds=4D1&checkedLevels=0D1%2C1D1%2C2D1%2C4D1&refPeriods=20190101%2C20230101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout3%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr.
- 3** Marc-Antoine Dionne et Lucie Raymond-Brousseau, *Pauvreté économique extrême : exploration des dimensions de la pauvreté au Canada*, Statistique Canada, 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2025001-fra.htm>.
- 4** Statistique Canada, « Graphique 2 : Les prix des transports contribuent le plus au ralentissement de l'inflation globale, principalement en raison de la baisse des prix de l'essence », *Le Quotidien*, 20 mai 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250520/cg-a002-fra.htm>.
- 5** Statistique Canada, « Près de la moitié des Canadiens et des Canadiennes déclarent que la hausse des prix a une grande incidence sur leur capacité d'assumer leurs dépenses quotidiennes », *Le Quotidien*, 15 août 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240815/dq240815b-fra.htm>.
- 6** Bureau du directeur parlementaire du budget, *Analyse distributive du pouvoir d'achat des ménages canadiens depuis 2019*, 8 octobre 2024, <https://distribution-a617274656661637473.pbdp.ca/0fb92a4deb904c298b949550d84ccb715cfa427288365e674976a36860efbb12>.
- 7** Campagne 2000, *Mettre fin à la pauvreté des enfants : Le temps est venu—Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada*, 18 novembre 2024, <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2024/11/Mettre-fin-a-la-pauvrete-des-enfants-le-temps-est-venu-WEB.pdf>.

Premières Nations

Introduction

Le Premier ministre Mark Carney s'est engagé à maintenir l'élan fédéral sur la voie de la réconciliation. Il est également convaincu que le Canada doit devenir une superpuissance de l'énergie propre, établir de nouveaux corridors commerciaux et accélérer les projets de développement énergétique, des ressources et des infrastructures qui servent « l'intérêt national ».

Jusqu'à présent, au lieu de reconnaître et de respecter les droits inhérents, conventionnels et constitutionnels des Premières Nations, ainsi que leurs titres et compétences, le Canada a donné la priorité à la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*¹.

Bien que le dernier discours du Trône ait été historique en ce qu'il a reconnu et s'est engagé à respecter le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne* est un exemple du recul apparent du nouveau gouvernement par rapport à ses engagements en matière de réconciliation, ainsi que de son mépris flagrant pour le CPLCC.

Cette loi vise à accélérer les grands projets considérés comme étant dans l'intérêt national du Canada. Nombre de ces projets auraient une incidence sur les terres, les eaux et les ressources des Premières Nations, mais les détenteurs de ces droits n'ont pas été consultés—ni n'ont donné leur accord—avant son introduction².

Il existe une autre voie prudente pour poursuivre la « construction de la nation » : en investissant dans les priorités essentielles et de longue date des Premières Nations, on servirait mieux les objectifs de la Loi sur l'unité de l'économie canadienne, sans contourner les protections environnementales ni le devoir de consultation, et sans le risque pour le Canada d'encourir des frais de justice et de réparation toujours plus élevés.

Vue d'ensemble

Le coût élevé du statu quo

Le Canada ne peut plus se permettre de négliger les priorités de financement des Premières Nations, ni de ne pas s'attaquer aux lois, politiques et réglementations d'exclusion qui créent et maintiennent des écarts socioéconomiques entre ces dernières et le reste du Canada.

Le rapport monumental de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), publié en 1996, a analysé les « coûts élevés du statu quo », démontrant qu'en plus des impératifs juridiques et moraux qui justifient que le Canada respecte enfin ses obligations envers les Premières Nations, il existe une base économique solide pour le faire. La Commission a en effet affirmé que le Canada ne pouvait pas se permettre les coûts excessifs résultant des politiques du passé.

Malgré la CRPA et les efforts historiques qui ont suivi, comme la Commission de vérité et réconciliation³, le sous-investissement critique et chronique reste la norme. Depuis 1997, le financement de la gouvernance des Premières Nations n'a pas augmenté de plus de 2 % par année⁴. Une grande partie de ces fonds est fournie par le biais du Programme de financement du soutien des bandes. Sa formule d'attribution, vieille de 30 ans, était inadéquate dès le départ pour soutenir les fonctions de gouvernance essentielles. Elle n'a pas été majorée en fonction de l'inflation et de la croissance de la population, ni ajustée pour tenir compte des fonctions de gouvernance modernes, comme les technologies de l'information et de gestion de base. En conséquence, de nombreux gouvernements des Premières Nations ne sont désormais plus en mesure de fournir des services essentiels à leur population.

Déjà, en 1996, l'analyse des « coûts élevés du statu quo » prévoyait que le coût annuel total⁵ pour les peuples autochtones et les gouvernements canadiens atteindrait 11 milliards de dollars⁶ dès 2016,

en raison des pertes de revenus et de production, ainsi que du coût des soutiens et services de base du gouvernement.

Or, il s'est avéré que ce coût avait été sous-estimé : en plus des budgets annuels des ministères des Services aux Autochtones Canada (SAC) et des Relations Couronne-Autochtones, le Canada continue d'accumuler des milliards de dollars de dépenses « forcées » pour des programmes tels que le principe de Jordan pour les enfants des Premières Nations, pour la réforme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, ainsi que pour le règlement des revendications autochtones. Sur le total des dépenses proposées dans le budget supplémentaire des dépenses du Canada pour 2024-2025, 7,8 milliards de dollars (soit 61,8 % du total) ont été dépensés de cette manière.

Fin mars 2023, le Canada avait comptabilisé 76 milliards de dollars de passifs éventuels, une somme qui a été pour l'essentiel mise de côté en vue de régler les revendications autochtones. En 2024, le pays a déclaré 26 milliards de dollars de passifs éventuels liés uniquement à des obligations juridiques non résolues envers les Premières Nations, dont plus de trois millions d'acres de terres qui leur sont dues selon le cadre des droits fonciers issus des traités et le règlement de revendications particulières. L'énoncé économique de l'automne 2024 du Canada a confirmé que si le pays avait honoré ses promesses et rempli ses obligations envers les Premières Nations, le déficit fédéral aurait été de 40 milliards de dollars au lieu de 60 milliards. C'est cet énoncé économique qui a précipité la démission de la ministre des Finances, puis à celle du premier ministre Justin Trudeau.

Un déficit d'infrastructure à combler

Il est peu probable que ce flux de dépenses se résorbe de lui-même, car les infrastructures des Premières Nations constituent un autre domaine dans lequel le sous-investissement du Canada risque d'avoir des conséquences profondément antiéconomiques. Le dernier grand investissement fédéral dans les infrastructures de bâtiments et de services publics remonte à 1994-1996; pour les infrastructures de transport, il remonte à 1980.

Les Premières Nations ont exigé de l'ancien premier ministre Justin Trudeau qu'il charge plusieurs ministres de collaborer afin de combler le déficit d'infrastructure dans toutes les communautés des Premières Nations, pour l'ensemble des catégories d'actifs, d'ici 2030. Pour aider le Canada à respecter cet engagement, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a collaboré avec des sociétés d'ingénierie et de conseil de premier

plan, avec Services aux Autochtones Canada et avec le Conference Board du Canada afin de publier une série de rapports indiquant les coûts et les avantages d'un investissement visant à combler le déficit d'infrastructure de toutes les Premières Nations.

Le premier rapport⁷ a permis d'estimer les coûts nationaux pour 2023, et a révélé que 349,2 milliards de dollars en fonds d'investissement et de fonctionnement étaient nécessaires pour combler l'écart dans toutes les catégories d'actifs, y compris le logement, l'eau potable, les routes et structures routières, la rénovation de logements et la construction de nouvelles unités, les bâtiments communautaires, l'adaptation au climat, la décarbonation, l'alimentation en énergie, etc. L'étude s'appuie sur des données propres aux communautés, fournies directement à l'APN et à l'ISC, et issues de sondages menés auprès de plus de 400 Premières Nations.

Deux autres rapports, publiés en 2024⁸ et 2025⁹, détaillent les retombées directes et indirectes de cet investissement de 349,2 milliards de dollars. Ces retombées comprennent la génération de 308,9 milliards de dollars de PIB, ce qui propulserait le Canada du dernier au premier rang des pays du G7 en termes de croissance du PIB par habitant. Elles comprennent aussi la création de 338 300 emplois à temps plein par année et une hausse de 86,8 milliards de dollars des revenus fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Les rapports estiment que 90,7 % de ces emplois seraient occupés par des travailleuses et travailleurs n'appartenant pas aux Premières Nations, en raison des normes de compétences actuelles et de la taille de population.

Les avantages à long terme de ces investissements ne sauraient être sous-estimés. Il en résulterait une meilleure santé et un meilleur bien-être mental grâce à des logements plus sûrs et à de l'eau potable; des taux de diplomation plus élevés et une main-d'œuvre plus qualifiée grâce à un meilleur accès aux écoles et à des routes praticables en toute saison; une force culturelle et une revitalisation linguistique soutenues par des centres communautaires et la connectivité numérique; une résilience climatique et une durabilité environnementale, les Premières Nations étant des leaders en matière de gestion de l'environnement; ainsi qu'une diminution de l'isolement et un renforcement économique grâce à l'amélioration des transports et à des accès à large bande.

La planification et la mise en place des infrastructures doivent se faire dans la reconnaissance et le respect des droits des Premières Nations, qui aspirent à définir à quel moment et de quelle manière le contrôle du développement des infrastructures, incluant en matière de logement, pourra passer de la responsabilité fédérale à celle des Premières Nations,

en accordant l'attention nécessaire aux accords de gouvernance, au développement des compétences et au financement. Du point de vue du financement, les projets d'infrastructure des Premières Nations doivent également s'accompagner d'une transformation de la manière dont le gouvernement du Canada met en œuvre les programmes d'infrastructure de ces communautés.

Pour accélérer ce processus, le Canada doit travailler directement avec les Premières Nations afin d'abandonner l'approche fédérale en matière de financement des infrastructures, qui consiste à payer chaque année. Les projets d'infrastructure sont complexes et nécessitent d'importants investissements de capital, ainsi que des budgets roulants, pour faire avancer les phases de planification, de conception et de construction sur plusieurs années. Un financement fiable et autodéterminé aidera également les Premières Nations à maintenir l'élan administratif et à soutenir les projets jusqu'à leur achèvement.

Projet de loi C5 : Loi sur l'unité de l'économie canadienne

Malheureusement, au lieu d'accorder la priorité à ces investissements dans la construction du pays, le Canada a accéléré l'adoption du projet de loi C5, *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*. Ce geste va à l'encontre des engagements pris par le Canada dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment de son article 19, qui exige que les États obtiennent leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause « avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerter les peuples autochtones ».

Le projet de loi a reçu la sanction royale le 26 juin 2025, moins de trois semaines après son dépôt à la Chambre des communes par le gouvernement du Canada. L'objet de la partie 2 de ce projet de loi, intitulée *Loi visant à bâtir le Canada*, est le suivant :

La présente loi a pour objet d'accroître la prospérité, la sécurité nationale, la sécurité économique, la défense nationale et l'autonomie nationale du Canada en faisant en sorte que les projets qui sont dans l'intérêt national progressent dans le cadre d'un processus accéléré qui renforce la certitude réglementaire et la confiance des investisseurs, tout en protégeant l'environnement et en respectant les droits des peuples autochtones.¹⁰

La loi habilite le gouverneur en conseil à identifier certains projets comme étant « d'intérêt national » et à adopter des règlements pour les exempter de l'application de certaines lois et de certains règlements, y compris de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Les pouvoirs étendus conférés

par le projet de loi C5 peuvent avoir une incidence sur les possibilités pour les Premières Nations de participer aux processus réglementaires, et ils seront probablement utilisés pour accélérer les projets. Cela aura des conséquences importantes pour la protection des droits ancestraux et des droits issus de traités.

Pour décider si un projet est dans l'intérêt national, le gouverneur en conseil peut tenir compte de tout facteur pertinent et notamment de la mesure dans laquelle le projet peut :

- renforcer l'autonomie, la résilience et la sécurité du Canada;
- procurer des avantages économiques ou autres au Canada;
- avoir une forte probabilité de mise en œuvre réussie;
- promouvoir les intérêts des peuples autochtones;
- contribuer à la croissance propre et à l'atteinte des objectifs du Canada en ce qui a trait aux changements climatiques.

Les dirigeants des Premières Nations de tout le Canada ont souligné que ces objectifs seraient mieux servis par des investissements destinés à combler le déficit d'infrastructure dans leurs communautés. Non seulement cela créerait des emplois et générerait une croissance économique directement grâce à la construction d'actifs, mais cela permettrait également au Canada de démontrer qu'il respecte ses engagements et obligations envers les Premières Nations, tout en évitant des dépenses juridiques.

En l'état, cette législation marque un recul dans la voie de la réconciliation. Le récent recours collectif des Premières Nations concernant l'eau potable, les annuités du traité Robinson-Huron, les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, le principe de Jordan et d'innombrables règlements de revendications territoriales sont autant d'indicateurs de ce qui pourrait se produire à l'avenir, car le Canada a également négligé ses obligations fiduciaires envers les Premières Nations dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, du maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Chacun de ces domaines nécessite des investissements importants pour permettre la mise en place d'infrastructures.

Mesures

Le BFA versera 90 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la collaboration entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations en vue d'établir une évaluation fondée sur des données probantes des besoins de financement de la recherche sur les revendications particulières.

Le BFA investira 15 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la participation des Premières Nations à la réforme de la Politique sur les revendications particulières, avec pour objectif de transférer les responsabilités à un centre indépendant de règlement des revendications particulières.

Le BFA allouera 53 millions de dollars sur trois ans pour renouveler et améliorer le financement actuel des ajouts aux réserves afin de soutenir la participation et la collaboration dans le cadre de la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves et de traiter l'arriéré de propositions d'ajouts aux réserves. Les Premières Nations ont besoin d'un financement adéquat pour développer leurs capacités techniques et juridiques et ainsi participer au processus.

Le BFA investira 40 millions de dollars sur deux ans¹¹ pour aider toutes les Premières Nations intéressées à participer à une table de négociation sur la reconnaissance des droits.

Le BFA investira 18 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la mise en œuvre par les Premières Nations des mesures 23 et 24 du plan d'action pour la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. L'objectif est d'abroger les politiques relatives aux revendications territoriales globales et au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, et d'élaborer des solutions de remplacement.

Le BFA investira 3,99 milliards de dollars sur trois ans¹² pour améliorer le Programme de financement du soutien des bandes (PFSB) et soutenir adéquatement les gouvernements des Premières Nations dans l'exercice des fonctions d'une gouvernance moderne.

Le BFA mettra fin à la subvention décennale pour adopter plutôt un financement statutaire conforme à la nouvelle relation financière entre le Canada et le gouvernement des Premières Nations. À partir de cet exercice, il s'engage à fournir les capacités et le soutien financier nécessaires pour faire en sorte que les Premières Nations soient en mesure de participer à la mobilisation, à la négociation et à l'élaboration conjointe d'un cadre de financement statutaire.

Le BFA élaborera un cadre pour l'investissement de 349,2 milliards de dollars sur sept ans qui servira à combler les lacunes d'infrastructure des Premières Nations, tout en répondant à l'aspiration du gouvernement du Canada de bâtir la nation, au bénéfice des Premières Nations et de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Pour accélérer la planification et la construction de ces projets d'infrastructure des Premières Nations, le gouvernement du Canada s'engage à élaborer conjointement avec les Premières Nations une approche qu'elles dirigeront et qui sera assortie d'un financement fiable et à long terme pour la planification, la construction, l'exploitation et l'entretien de ces projets. Ce plan comprend 20,79 milliards de dollars pour adapter tous les actifs des Premières Nations au climat d'ici 2080, ainsi que 12,71 milliards de dollars pour atteindre un bilan carbone net zéro d'ici 2050.

Le BFA soutiendra la création, au cours de l'exercice en cours, d'une banque d'infrastructure autogérée des Premières Nations afin de répondre à leurs besoins uniques en matière d'investissement, de renforcement des capacités et de services à la clientèle pour combler les lacunes d'infrastructure. Cette banque sera financée par la réaffectation des 10 milliards de dollars du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.

Le BFA investira 2,34 milliards de dollars sur trois ans¹³ pour s'attaquer à l'itinérance chronique qui touche les citoyennes et citoyens des Premières Nations. Dans le cadre du programme Vers un chez-soi, il fournira des flux de financement améliorés et adaptés à leurs spécificités aux prestataires régionaux de services des Premières Nations afin qu'ils conçoivent et mettent en œuvre des approches élaborées par ces dernières pour s'attaquer au problème de l'itinérance.

Tableau 23.1 / Mesures du BFA sur Premières Nations

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Financement de la recherche pour les revendications particulières des Premières Nations	30 \$	30 \$	30 \$
Soutien de l'engagement des Premières Nations pour la réforme de la politique relative aux revendications particulières	5 \$	5 \$	5 \$
Amélioration du financement pour les ajouts aux réserves	18 \$	18 \$	18 \$
Soutien de toutes les Premières Nations intéressées à participer aux tables de négociation	20 \$	20 \$	
Élaboration de solutions de rechange aux politiques sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie	6 \$	6 \$	6 \$
Amélioration du Programme de financement du soutien des bandes afin de répondre aux besoins de base en matière de gouvernance moderne	1 330 \$	1 330 \$	1 330 \$
Infrastructure - fonctionnement et entretien	1 520 \$	2 400 \$	3 320 \$
Infrastructure - investissement	1 179 \$	1 857 \$	2 574 \$
Logement -fonctionnement et entretien	1 890 \$	2 450 \$	3 030 \$
Logement - investissement	3 564 \$	5 610 \$	7 779 \$
Gouvernements des Premières Nations - investissement	1 720 \$	2 706 \$	3 753 \$
Éducation - fonctionnement et entretien	330 \$	510 \$	710 \$
Éducation - investissement	246 \$	392 \$	541 \$
Avis concernant l'eau potable - fonctionnement et entretien	30 \$	50 \$	60 \$
Avis concernant l'eau potable - investissement	9 \$	13 \$	18 \$
Accès routier en toute saison - fonctionnement et entretien	450 \$	710 \$	980 \$
Accès routier en toute saison - investissement	906 \$	1 426 \$	1 976 \$
Adaptation au changement climatique - fonctionnement et entretien	460 \$	720 \$	1 000 \$
Adaptation au changement climatique - investissement	761 \$	1 197 \$	1 659 \$
Carbone net zéro - investissement	396 \$	620 \$	862 \$
Connectivité - investissement	163 \$	255 \$	352 \$
Accessibilité - investissement	48 \$	79 \$	110 \$
Approches des Premières Nations pour lutter contre l'itinérance	780 \$	780 \$	780 \$

Notes

1 Chambre des communes du Parlement du Canada, *Loi sur l'unité de l'économie canadienne : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada* (projet de loi C5, 45^e législature, 1^{re} session, sanction royale le 26 juin 2025).

2 Les dirigeants des Premières Nations n'ont appris qu'en mai 2025 l'existence de ce projet de loi, qui a été déposé dans la semaine qui a suivi, pour franchir à toute vitesse les étapes du processus parlementaire et recevoir la sanction royale le 26 juin 2025.

3 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015.

- 4** Chiffre basé sur une analyse interne de l'APN du financement du soutien des bandes (FSB) à partir des données des Comptes publics du Canada et des plans et rapports ministériels de Services aux Autochtones Canada/Affaires autochtones et du Nord Canada. De 1997 à 2023, le financement du FSB par habitant a chuté de 517 \$ à 275 \$ (en dollars de 2022).
- 5** Perte nette de revenu des « Autochtones », y compris le manque à gagner (4,3 milliards de dollars), et coûts totaux pour les gouvernements canadiens (6,7 milliards de dollars), y compris les dépenses consacrées aux programmes correctifs et à l'aide financière aux « Autochtones ».
- 6** En dollars de 1996. Ce montant s'élèverait à 20,3 milliards de dollars d'aujourd'hui.
- 7** Conference Board du Canada, *Benefits for All Canadians (Part 1): Economic Impact of Closing the Infrastructure Gap*, rapport produit pour le compte de l'Assemblée des Premières Nations, 30 août 2024.
- 8** *Ibid.*
- 9** Conference Board of Canada, *Benefits for All Canadians (Part 2): Longterm Socioeconomic Impacts of Closing the Infrastructure Gap by 2030*, rapport produit pour le compte de l'Assemblée des Premières Nations, 15 mai 2025.
- 10** Chambre des communes du Parlement du Canada, *Loi sur l'unité de l'économie canadienne : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada* (projet de loi C5, 45^e législature, 1^{re} session, sanction royale le 26 juin 2025, partie 2, art. s.4).
- 11** Cette mesure s'ajoute à l'investissement de 96,5 millions de dollars sur deux ans que prévoit le budget 2024 à cette fin, qui, bien que bienvenu, n'était pas suffisant pour répondre aux besoins de toutes les Premières Nations intéressées.
- 12** Le financement actuel pour la gouvernance des Premières Nations représente un peu plus de 3 % des dépenses, alors qu'il se situe, pour la plupart des organisations gouvernementales, dans une fourchette de 10 % à 15 %. D'après les estimations habituelles, seuls 30 % environ des besoins financiers des Premières Nations en matière de gouvernance sont satisfaits par le financement de SAC, ce qui fait qu'un triplement immédiat du financement du PFSB apparaît justifié.
- 13** D'après le rapport *Cost Estimates Related to First Nations Homelessness* de 2023 de l'Assemblée des Premières Nations, basé principalement sur : Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales en matière d'itinérance*, 2024, <https://www.cbo-ic.gc.ca/2024/cost-estimates-related-to-first-nations-homelessness>. Voir également Eric A. Latimer, David Rabouin, Zhirong Cao, Annie Ly, Geoffrey Powell, Tim Aubry, Jino Distasio, Stephen W. Hwang, Julian M. Somers, Ahmed M. Bayoumi, Craig Mitton, Emma E.M. Moodie et Paula N. Goering, « Cost-Effectiveness of Housing First With Assertive Community Treatment: Results From the Canadian At Home/Chez Soi Trial », *Psychiatric Services*, 71(10), 2020, <https://doi.org/10.1176/appi.ps.202000029>; et *Housing First*, Homeless Hub, 2021, <https://homelesshub.ca/collection/programs-that-work/housing-first/>.

Santé

Introduction

Le renforcement du système public de santé a fait figure de question mineure lors de la récente campagne électorale fédérale, alors que les trois quarts des Canadiensnes et des Canadiens estiment que le système de santé est en crise, selon un sondage Environics réalisé pour le compte de la Coalition canadienne de la santé¹.

Le premier ministre Mark Carney s'est engagé à maintenir les principaux programmes publics en matière de santé qui ont été mis en place au cours de la dernière législature, à savoir la stabilité du financement du Transfert canadien en matière de santé aux provinces et aux territoires, le Régime canadien de soins dentaires et l'assurance-médicaments universelle.

La plateforme électorale libérale contenait d'autres promesses de dépenses dans le domaine de la santé, notamment 4 milliards de dollars pour l'amélioration urgente de l'infrastructure de soins, comme les hôpitaux. Néanmoins, selon les observateurs, il est probable que les mesures de ce gouvernement activiste pour faire face à la crise des soins de santé aient déjà été reléguées au second plan².

Comme il s'est engagé à réduire l'impôt sur le revenu tout en augmentant considérablement le budget du ministère de la Défense nationale et d'autres postes budgétaires liés à la sécurité, il ne restera peut-être pas beaucoup de place pour de nouvelles initiatives en matière de santé. En fait, le premier ministre Carney pourrait être confronté à un choix difficile : creuser le déficit, augmenter les impôts ou procéder à des coupes profondes dans d'autres domaines de dépenses.

Dans sa lettre de mandat aux membres de son Cabinet, Mark Carney a établi une courte liste de priorités, dont aucune ne concerne le système public de santé. L'une de ces priorités est de « réduire les coûts pour les Canadiens et les Canadiens et les aider à aller de l'avant »³, ce qui laisse entendre que les nouvelles initiatives en matière de santé seront jugées sur la base de leur capacité à améliorer l'accessibilité financière pour les familles canadiennes. Les personnes qui s'efforcent de mettre fin à la crise des soins de santé devront donc adapter leurs exigences de manière à ce qu'elles favorisent la résolution de la crise de l'abordabilité, pour éviter qu'elles ne se perdent dans un océan de politiques et de programmes moins prioritaires.

Vue d'ensemble

Deux programmes importants du gouvernement précédent, les soins dentaires et l'assurance-médicaments, sont incomplets. Ils nécessiteront tous deux un financement supplémentaire dans le présent budget et les suivants pour que tous les citoyens puissent bénéficier d'une couverture égale, en fonction de leurs besoins médicaux et non de leur capacité à payer ou de leur lieu de résidence.

Régime canadien de soins dentaires

Nouveauté bienvenue dans notre système public de santé, le Régime canadien de soins dentaires est financé par le gouvernement fédéral et administré par le secteur privé (ce qui est unique dans notre système essentiellement administré par les provinces) sans qu'il soit nécessaire de conclure des accords bilatéraux de financement et d'exécution avec les provinces et les territoires.

Plus de deux millions de personnes ont ainsi pu bénéficier d'un traitement dentaire financé par l'État, chez le professionnel de leur choix inscrit au régime. Toutefois, ce régime public diffère des autres, car les patients doivent satisfaire à plusieurs critères pour pouvoir en bénéficier, notamment un revenu annuel du ménage inférieur à 90 000 \$ et l'absence d'une assurance privée, comme celles fournies par les employeurs.

Assurance-médicaments

L'année 2024 a été la plus importante de la dernière génération ou plus pour les militantes et militants qui plaident en faveur d'une couverture publique des médicaments sur ordonnance en dehors des établissements

hospitaliers. Deux victoires ont été enregistrées : le projet de loi C64, *Loi sur l'assurance médicaments*, a reçu la sanction royale en octobre 2024; et le budget de la même année a affecté 1,5 milliard de dollars à la conclusion d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires pour couvrir les médicaments et les produits connexes destinés à la contraception et au traitement du diabète.

Bien qu'elle ne soit pas aussi ambitieuse que le rapport Hoskins, qui fait autorité, la *Loi sur l'assurance médicaments* conserve l'approche du payeur unique, conforme à l'assurance-maladie canadienne. C'était l'une des principales recommandations du *Rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments*, publié en 2019 sous la direction du Dr Eric Hoskins⁴.

Des accords bilatéraux sur l'assurance-médicaments ont été conclus avec le Manitoba, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon avant le déclenchement des élections⁵.

Le premier ministre Carney et sa ministre de la Santé se sont engagés à poursuivre les négociations sur l'assurance-médicaments avec les neuf provinces et territoires restants, mais le ralentissement de la signature de nouveaux accords bilatéraux commence à inquiéter.

Financement en santé mentale

Le précédent gouvernement fédéral s'était engagé à financer les provinces et les territoires à hauteur de 2,5 milliards de dollars par année jusqu'en 2032 pour répondre à quatre priorités en matière de santé, dont la santé mentale et la consommation de substances psychoactives. Toutefois, l'examen des accords bilatéraux effectué par l'Association canadienne pour la santé mentale a révélé que la médiane des nouveaux fonds fédéraux consacrés à la santé mentale n'était que de 5,7 %, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et la Colombie-Britannique ne dépensant rien à ce titre⁶.

Services publics de santé pour tous les migrants, y compris les sans-papiers

De nombreux résidents temporaires et sans-papiers qui vivent au Canada et contribuent à son économie sont exclus de la couverture universelle de santé ou doivent surmonter d'importants obstacles pour y avoir accès. Cette situation constitue un déni du droit fondamental à la santé et entraîne des effets négatifs importants et évitables sur la santé⁷.

Stratégie en matière de ressources humaines dans le système de santé

Le gouvernement doit s'attaquer à la crise des ressources humaines dans le système de santé afin que chacun puisse avoir accès à un médecin de famille ou à une infirmière praticienne et recevoir les soins dont il a besoin. Cette stratégie doit s'intégrer dans un système public qui s'oppose à la privatisation et à l'externalisation des soins et qui encadre les soins virtuels de manière adéquate.

Mesures

Le BFA rendra le Régime canadien de soins dentaires conforme aux principes de la *Loi canadienne sur la santé* en supprimant le critère de revenu pour déterminer l'admissibilité. Dans un premier temps, le seuil de revenu sera supprimé, ce qui permettra à 4,4 millions de Canadiens et de Canadiens supplémentaires d'en bénéficier, pour un coût estimé à 1,45 milliard de dollars.

Dans les prochaines années, **le BFA laissera** aux patients le choix d'utiliser l'assurance privée fournie par leur employeur, ou de s'inscrire au Régime canadien de soins dentaires⁸.

Le BFA continuera de négocier des accords relatifs à l'assurance-médicaments avec les neuf provinces et territoires restants et, pour donner suite au rapport du comité d'experts mandaté par la *Loi canadienne sur la santé*, il élargira la liste des médicaments couverts par les accords bilatéraux.

Le BFA augmentera, en concertation avec les gouvernements des provinces et des territoires, le financement des services de santé mentale pour qu'il représente au moins 12 % du budget alloué à santé, comme le recommande l'Association canadienne pour la santé mentale⁹.

Le BFA garantira une couverture santé provinciale ou territoriale universelle à tous les migrants vivant au Canada, quel que soit leur statut d'immigration, y compris aux sans-papiers, ainsi que des services de santé mentale prenant en compte les spécificités culturelles (voir le chapitre Immigration).

Le BFA légitérera afin d'établir des normes nationales pour le Programme fédéral de santé intérimaire et de mettre en place un système de paiement direct des prestataires afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux soins et aux médicaments pour les réfugiés et les demandeurs d'asile (voir le chapitre Immigration).

Tableau 24.1 / Mesures du BFA sur santé

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Élimination de la condition de revenu pour l'accès au Régime canadien de soins dentaires en 2026	1 450 \$	1 479 \$	1 509 \$
Élargissement de la liste des médicaments couverts par les régimes provinciaux d'assurance-médicaments	3 500 \$	3 570 \$	3 641 \$
Augmenter le financement des services de santé mentale à 12 % du Transfert canadien en matière de santé sur une période de cinq ans.	3 419 \$	4 271 \$	5 182 \$
Financement des collèges et universités pour augmenter la capacité de formation de personnel de la santé	192 \$	84 \$	48 \$

Le BFA s'engagera à améliorer les soins aux patients, à inverser la tendance à la privatisation et à résorber la pénurie de main-d'œuvre dans le système de santé. Pour ce faire, il financera une stratégie globale qui comprend :

- un financement pour les collèges et universités publics afin d'augmenter leur capacité de formation;
- la promotion d'un large éventail de professions de la santé en tant que parcours de carrière gratifiants, afin d'assurer un afflux constant de talents dans le système;
- une garantie que les fonds de la santé transférés aux provinces sont utilisés pour fournir un salaire minimum de 25 \$ l'heure au personnel sous-payé du secteur, y compris le personnel de soutien.

Le BFA veillera à ce que les accords bilatéraux en matière de santé subordonnent le financement fédéral au plafonnement du recours aux agences d'infirmières et d'autres professionnels de la santé, et imposent aux provinces et territoires d'augmenter le nombre de postes permanents au sein du système public¹⁰.

Notes

¹ Anne Lagacé Dowson, *Les électeurs veulent que les premiers ministres agissent face à la crise des soins de santé : Nouveau sondage*, Coalition canadienne de la santé, 17 juillet 2024, <https://www.healthcoalition.ca/fr/les-electeurs-veulent-que-les-premiers-ministres-agissent-face-a-la-crise-des-soins-de-sante-nouveau-sondage/>.

2 Tessi Sanci, « Trudeau era's 'activist' health policy moves likely in the rear-view mirror, say consultants », *The Hill Times*, 2 juin 2025, <https://www.hilltimes.com/story/2025/06/02/trudeau-eras-activist-health-policy-moves-likely-in-the-rear-view-mirror-say-consultants-after-throne-speech/462164/>.

3 Le très hon. Mark Carney, premier ministre du Canada, *Lettre de mandat*, Bureau du premier ministre, 21 mai 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2025/05/21/lettre-de-mandat>.

4 Santé Canada, *Rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments*, juin 2019, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/mise-en-oeuvre-regime-assurance-medicaments/rapport-final.html>.

5 Santé Canada, *Accords bilatéraux sur le régime national d'assurance médicaments*, 24 avril 2025, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/accords-bilateraux-regime-national-assurance-medicaments.html>.

6 S.M. Leduc, Overpromised, Underdelivered: Analysis of Federal Mental Health Care Investments in the 2023 Working Together Health Bilateral Agreements, Canadian Mental Health Association, August 2024, <https://cmha.ca/wp-content/uploads/2024/10/CMHA-Analysis-of-bilateral-agreements-report.pdf>.

7 Jacob Bailey, "Failing Those in Need," *Healthy Debate*, March 12, 2025, <https://healthydebate.ca/2025/03/topic/failing-those-in-need-undocumented>.

8 David Macdonald, *Missing Teeth: Who's left out of Canada's dental care plan*, Centre canadien de politiques alternatives, 17 janvier 2024, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/missing-teeth-2/>.

9 Association canadienne de la santé mentale, *Agir pour la santé mentale : Vers un plan fédéral pour des soins universels en matière de santé mentale et de santé liée à la consommation de substance*, 2022, <https://actformentalhealth.ca/wp-content/uploads/2022/11/AfMH-White-Paper-FR-FINAL.pdf>.

10 Congrès du travail du Canada, *Travaillons ensemble : Bâtir un avenir meilleur pour les travailleuses et travailleurs*, 2025, https://documents.clcctc.ca/PAC/2025/Federal-Elections/WorkersTogether_Platform_FR.pdf.

Sécurité alimentaire

Introduction

L'insécurité alimentaire existe à la fois au niveau des ménages et des collectivités. On parle d'*insécurité alimentaire des ménages* lorsque l'accès à la nourriture est insuffisant en raison de contraintes financières¹, et d'*insécurité alimentaire communautaire* lorsque la communauté n'est pas en mesure d'accéder durablement à des aliments culturellement appropriés, ni de les produire, en raison d'obstacles systémiques². Ces deux formes d'insécurité alimentaire sont étroitement liées et il est donc essentiel de les combattre simultanément pour garantir une sécurité alimentaire durable et équitable³.

En 2024, près de 10 millions de personnes, dont 2,5 millions d'enfants, ont été touchées par l'insécurité alimentaire dans les dix provinces canadiennes⁴. Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais enregistré, qui représente une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre sous-estime probablement l'ampleur de la crise, car il exclut les personnes vivant dans les territoires, les réserves, les institutions ou les communautés éloignées, ainsi que les personnes sans domicile fixe – autant de groupes qui sont davantage susceptibles de se retrouver en situation de précarité alimentaire⁵. L'insécurité alimentaire des ménages est due à l'insuffisance des revenus, causée par les inégalités économiques, le coût élevé de la vie, la stagnation des salaires, la précarité de l'emploi et l'insuffisance des mesures de soutien⁶.

L'insécurité alimentaire communautaire est également répandue dans tout le pays, notamment dans les communautés rurales, isolées, nordiques, autochtones, noires et racisées. Elle se manifeste par la pauvreté, la précarité du logement, le chômage, l'inabordabilité des produits de première nécessité, un accès limité à la nourriture et le recours aux banques alimentaires⁷. Elle est causée par des conditions systémiques telles que l'héritage colonial, les inégalités structurelles, la dépossession des terres et la concentration des entreprises⁸.

Avec de la volonté politique, il est possible de résoudre le problème de l'insécurité alimentaire au Canada. Des politiques fondées sur des données probantes pourraient permettre de réduire l'insécurité alimentaire en reconnaissant l'alimentation comme un droit fondamental, en augmentant les revenus, en limitant les profits des entreprises et en soutenant la souveraineté alimentaire des populations autochtones et noires.

Vue d'ensemble

Les politiques proposées dans ce BFA s'appuient sur les cinq idées clés suivantes.

1. L'insécurité alimentaire a un impact sur tous les aspects de la vie

L'insécurité alimentaire a des répercussions sur la santé, le développement de l'enfant, les relations interpersonnelles, l'emploi et la dignité. Les gens sautent souvent des repas pour pouvoir payer leur loyer, leurs factures ou leurs médicaments. Cette forme de précarité renforce la négation des droits fondamentaux dont elle est la conséquence. Elle agrave la pauvreté, a des répercussions sur les résultats en matière d'éducation et d'emploi, et met à rude épreuve notre système de santé.

- L'insécurité alimentaire entraîne davantage de problèmes de santé et un recours accru aux soins de santé⁹.
- Même s'ils ne souffrent pas de la faim eux-mêmes, les enfants de ces ménages ont une moins bonne santé mentale¹⁰.
- Les personnes vivant dans des ménages en situation de précarité alimentaire renoncent souvent à des médicaments sur ordonnance en raison de leur coût : près de la moitié d'entre elles souffrent d'insécurité alimentaire¹¹.

- L'insécurité alimentaire et l'inabordabilité du logement sont étroitement liées. Trois locataires sur dix et un emprunteur hypothécaire sur six sont concernés¹².
- Dans l'ensemble, l'insécurité alimentaire contribue à l'anxiété, à la dépression et à l'isolement social¹³.

2. L'insécurité alimentaire des ménages est un problème de revenu

L'insuffisance des revenus est l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire. Les revenus issus de l'emploi ne suivent pas le rythme de l'augmentation du coût de la vie. Le coût du logement et les taux d'intérêt pèsent également sur le budget des ménages. Les emplois précaires, plus fréquents dans les communautés racisées et chez les nouveaux arrivants, sont en augmentation¹⁴.

Le revenu du travail à lui seul ne permet pas de subvenir aux besoins de base, et les soutiens publics ne permettent pas de combler le manque, laissant des millions de personnes dans une situation de vulnérabilité¹⁵.

C'est ce qui explique les faits suivants :

- Trois ménages sur cinq en situation de précarité alimentaire dépendent d'un revenu d'emploi (y compris d'un travail indépendant)¹⁶. Les ménages pauvres qui travaillent sont deux fois plus nombreux chez les Autochtones, les Noirs et les personnes racisées¹⁷.
- Soixante-dix pour cent des ménages bénéficiant de l'aide sociale sont en situation de précarité alimentaire¹⁸.
- Un adulte sur trois (de 18 à 64 ans) vivant seul ou avec des colocataires est en situation de précarité alimentaire¹⁹.

3. L'insécurité alimentaire est le reflet des inégalités et elle les perpétue

L'insécurité alimentaire n'affecte pas tous les ménages et toutes les communautés de la même manière. Elle est façonnée par le colonialisme, le racisme, le capitalisme et les ratés politiques qui limitent l'accès aux revenus, à la terre, à l'éducation et aux soins de santé²⁰. L'insécurité alimentaire communautaire sape la résilience des communautés en raison de la perte d'infrastructures, de la faiblesse des investissements, de la dépossession des terres et de politiques favorisant les chaînes d'entreprises. De nombreuses communautés n'ont pas accès à une épicerie, à un espace culturel ou à des aliments adaptés à leur culture.

Même avec un revenu suffisant, les gens sont confrontés à des prix élevés, à une qualité médiocre ou à des choix limités.

- Près de 40 % des Autochtones vivant hors des réserves font partie d'un ménage en situation de précarité alimentaire²¹. Le taux est plus élevé dans les réserves²².
- Quelque 32 % des personnes racisées et 47 % des Noirs vivent dans un ménage en situation de précarité alimentaire²³.
- Les personnes handicapées sont deux fois plus susceptibles de se trouver en situation de précarité alimentaire²⁴.
- Les ménages dirigés par des Autochtones, des Noirs, des personnes racisées ou des personnes handicapées sont confrontés à une insécurité alimentaire plus grave, même s'ils disposent d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté²⁵.

4. L'insécurité alimentaire communautaire est due au contrôle des entreprises

Le système alimentaire canadien est dominé par une poignée d'entreprises puissantes²⁶. Leurs pratiques commerciales, axées sur le profit, entraînent une augmentation des coûts, limitent la concurrence et concentrent les pouvoirs. Elles évincent ainsi les plus petits acteurs, limitent les économies alimentaires locales, la démocratie dans le système alimentaire et le choix des consommateurs. Elles affaiblissent la souveraineté alimentaire des communautés et réduisent l'accès à la nourriture dans des régions entières, en particulier dans les zones rurales et nordiques²⁷.

- Les agriculteurs sont confrontés à une hausse du coût des intrants et à une concentration des acheteurs, ce qui entraîne une diminution des alternatives agricoles et une augmentation de l'endettement (voir le chapitre Agriculture).
- Les chocs subis par la chaîne d'approvisionnement sont refilés aux consommateurs au moyen de diverses pratiques de réduflation et de déqualiflation.

5. Dans les communautés autochtones et noires, l'insécurité alimentaire est un problème de système alimentaire

La colonisation a perturbé les systèmes alimentaires autochtones et rompu les liens avec les terres ancestrales²⁸ (voir le chapitre Premières Nations). Les efforts de souveraineté alimentaire des Autochtones se

heurtent à des politiques de financement coloniales, à des obstacles réglementaires et à un sous-investissement chronique²⁹. Des programmes comme Nutrition Nord Canada subventionnent souvent les entreprises de vente au détail au détriment des cultures communautaires³⁰. En outre, le changement climatique menace les écosystèmes alimentaires³¹.

Les communautés noires sont confrontées à un racisme systémique, à des obstacles à l'accès aux terres et au financement, ainsi qu'à une exclusion historique³². Les initiatives des Noirs dans le domaine de l'alimentation sont sous-financées et insuffisamment reconnues³³. La discrimination en matière de logement, d'emploi et d'éducation aggrave la précarité alimentaire³⁴, tandis que le manque de données fondées sur la race limite la mise en place de soutiens ciblés³⁵.

Les communautés autochtones et noires sont résilientes et mènent des actions transformatrices en faveur de la souveraineté alimentaire. Investir dans ces initiatives est essentiel pour favoriser la réconciliation, la justice raciale et le changement systémique.

Mesures

1. Légiférer sur des objectifs nationaux de sécurité alimentaire des ménages

Le BFA adoptera d'ici l'automne 2026 un projet de loi fixant deux objectifs nationaux : réduire l'insécurité alimentaire des ménages de 50 % et éliminer l'insécurité alimentaire grave des ménages d'ici 2030, en prenant 2021 comme année de référence. Ces objectifs sont conformes à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté ainsi qu'aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Leur réalisation permettra de réduire de trois millions le nombre de personnes vivant dans un ménage en situation de précarité alimentaire.

Le BFA mettra en place un groupe de travail fédéral temporaire composé d'experts du secteur et de personnes ayant une expérience vécue, qui sera chargé de recommander des mesures pour atteindre ces objectifs.

Le BFA mesurera les progrès accomplis en utilisant des données ventilées par race, autochtonité, âge, sexe, orientation sexuelle, handicap et situation géographique afin de suivre l'évolution de l'équité (voir les chapitres Équité raciale et Égalité des genres).

2. Renforcer le revenu des ménages tout au long de la vie

Les études montrent que les mesures de soutien du revenu permettent de réduire l'insécurité alimentaire des ménages³⁶. Par exemple :

- L'insécurité alimentaire grave chez les familles avec enfants a diminué après l'augmentation du soutien aux familles bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour enfants en 2016³⁷.
- L'insécurité alimentaire des ménages diminue de moitié chez les personnes de 65 ans et plus, vivant seules et à faible revenu, lorsqu'elles commencent à percevoir des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti³⁸.

S'appuyant sur ces succès, **le BFA introduira** :

- un supplément de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE-Pauvreté) pour 636,000 familles à faible revenu;
- le Revenu de subsistance canadien (RSC) pour 3,6 millions de familles à faible revenu en âge de travailler;
- une bonification du Supplément de revenu garanti pour 2,7 millions de familles âgées à faible revenu;
- une aide ciblée au logement abordable (location et propriété), y compris l'élargissement des prestations relatives au logement du Canada, pour les ménages en situation de précarité du logement, en particulier les Autochtones, les Noirs, les personnes racisées, les travailleuses et travailleurs pauvres, ainsi que les locataires en situation de précarité.

Ces mesures permettront d'augmenter les revenus de millions de personnes, réduisant ainsi la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages (voir les chapitres Pauvreté et sécurité du revenu, Logement abordable et itinérance, et Assurance-emploi).

L'augmentation du revenu permet également aux gens de participer plus pleinement aux économies alimentaires locales et aux initiatives communautaires, renforçant ainsi la résilience du système alimentaire dans son ensemble.

3. S'attaquer au contrôle des entreprises sur le système alimentaire

Le revenu à lui seul ne suffit pas à résoudre l'insécurité alimentaire communautaire, qui fait que même lorsque les gens ont les moyens de se nourrir, ils se heurtent à des obstacles, car la communauté entière n'a pas

accès à une alimentation fiable, abordable et culturellement appropriée, en raison de la monopolisation des marchés et du sous-développement des infrastructures.

Le BFA restreindra les pouvoirs des entreprises, renforcera la réglementation du secteur alimentaire et investira dans les coopératives ainsi que dans les systèmes alimentaires communautaires. Pour mettre en place des systèmes alimentaires communautaires résilients et durables et élargir l'accès équitable à l'alimentation, il prendra les mesures suivantes :

- Introduire une réglementation pour renforcer les pouvoirs du Bureau de la concurrence afin de bloquer les fusions, de collecter des données sur les prix et de démanteler les monopoles, en particulier dans les zones mal desservies.
- Investir 100 millions de dollars sur trois ans dans les détaillants alimentaires locaux, sans but lucratif et coopératifs, ainsi que dans les marchés publics, par le biais de subventions, de prêts et de formations.
- Implanter des épiceries publiques dans les déserts alimentaires urbains, en donnant la priorité à l'approvisionnement local.
- Investir 50 millions de dollars dans la recherche sur le contrôle des entreprises et les alternatives communautaires telles que les centres alimentaires et les politiques d'approvisionnement, en mettant l'accent sur les zones rurales et nordiques.
- Réserver 30 % des fonds du Programme national d'alimentation scolaire du Canada à l'approvisionnement en aliments locaux.

4. Soutenir la souveraineté alimentaire des populations autochtones

La souveraineté alimentaire des populations autochtones requiert une approche à long terme, pilotée par ces populations et ancrée dans la terre, la culture, l'autodétermination et le savoir intergénérationnel.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

- Engager 50 millions de dollars pour mettre en œuvre complète de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) dans son intégralité, et élaborer conjointement une loi sur la souveraineté alimentaire autochtone qui affirme la compétence des peuples autochtones sur les systèmes alimentaires au moyen de

l'accès à la terre, aux ressources et aux stratégies de résistance au climat.

- Fournir 200 millions de dollars sur 10 ans pour financer de manière illimitée le travail de souveraineté alimentaire basé sur la terre et aligné sur les cycles et les modes de gouvernance autochtones.
- Investir 100 millions de dollars sur cinq ans dans des postes permanents et rémunérés, en lien avec la terre, tels que les chasseurs, les cueilleurs et les gardiens du savoir.
- Allouer 50 millions de dollars sur cinq ans pour réformer la réglementation en matière de sécurité alimentaire et soutenir les pratiques traditionnelles.
- Respecter le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause en associant la gouvernance autochtone aux décisions relatives à l'alimentation, à la terre et à la culture.

5. Soutenir la souveraineté alimentaire des personnes noires

Pour garantir la souveraineté alimentaire des personnes noires, il est nécessaire de réaliser des investissements soutenus, de leur donner accès à la terre et de reconnaître les solutions qu'elles proposent et qui sont fondées sur l'entraide, la propriété et la résilience culturelle.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

- Financer à hauteur de 50 millions de dollars l'élaboration d'une stratégie nationale de souveraineté alimentaire pour les personnes noires, en collaboration avec des organisations dirigées par des personnes noires, afin de soutenir l'accès à la terre, les infrastructures alimentaires et les systèmes ancrés dans la culture des communautés noires.
- Investir 200 millions de dollars sur 10 ans sous forme de financements non affectés pour renforcer les systèmes alimentaires dirigés par des personnes noires.
- Engager 200 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'accès équitable des agriculteurs noirs à la terre.
- Allouer 100 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer les infrastructures alimentaires dirigées par des personnes noires par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales.

Tableau 25.1 / Mesures du BFA sur sécurité alimentaire

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Soutien aux détaillants alimentaires sans but lucratif et coopératifs ainsi qu'aux marchés publics	33 \$	33 \$	33 \$
Alternatives communautaires aux épiceries contrôlées par des chaînes, telles que les centres alimentaires	17 \$	17 \$	17 \$
Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) dans son intégralité	25 \$	25 \$	
Soutien d'un travail communautaire durable et de l'accès à la terre pour la souveraineté alimentaire	20 \$	20 \$	20 \$
Postes permanents et rémunérés, en lien avec la terre, de chasseurs, cueilleurs et gardiens du savoir	20 \$	20 \$	20 \$
Réforme de la sécurité alimentaire pour soutenir les pratiques traditionnelles	10 \$	10 \$	10 \$
Élaboration d'un Plan fédéral de souveraineté alimentaire des Noirs (PFSAN)	25 \$	25 \$	
Renforcement des systèmes alimentaires dirigés par des personnes noires	20 \$	20 \$	20 \$
Soutien pour un accès équitable aux terres pour les agriculteurs noirs	40 \$	40 \$	40 \$
Renforcement de l'infrastructure alimentaire noire par le biais du Fonds des infrastructures alimentaires locales	20 \$	20 \$	20 \$
Soutien à la recherche menée par des Noirs sur la sécurité et la souveraineté alimentaires	10 \$	10 \$	10 \$

- Investir 50 millions de dollars sur cinq ans dans la recherche sur la sécurité et la souveraineté alimentaires des personnes noires, un domaine qui est souvent sous-financé malgré une forte innovation de la part de la communauté.
- Rendre obligatoire la collecte de données fondées sur la race concernant l'accès à la terre, l'agriculture et l'insécurité alimentaire afin d'éclairer les politiques.

Notes

1 Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household Food Insecurity in Canada*, PROOF, 2022, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.

2 Christina Peterson, Ruben Ortiz et Louis Rocconi, « Community food security: The multi-level association between social capital, economic capital, and diet quality », *International Journal of Community Well-Being*, 7 juin 2022.

3 B. James Deaton et Alexander Scholz, « Food security, food insecurity, and Canada's national food policy: Meaning, measures, and assessment », *Outlook on Agriculture*, 1^{er} septembre 2022.

- 4** Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2023*, 1^{er} mai 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/dq250501b-fra.htm>.
- 5** Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity, *Food insecurity: A problem of inadequate income, not solved by food*, PROOF, 2022, <https://proof.utoronto.ca/resource/food-insecurity-a-problem-of-inadequate-income-not-solved-by-food/>.
- 6** *Ibid.*; voir également Sharanjit Uppal, « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », *Regards sur la société canadienne*, n° 2023001, Statistique Canada, 14 novembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>.
- 7** Christina Peterson, Ruben Ortiz et Louis Rocconi, « Community food security: The multi-level association between social capital, economic capital, and diet quality », *International Journal of Community Well-Being*, 7 juin 2022.; B. James Deaton et Alexander Scholz, « Food security, food insecurity, and Canada's national food policy: Meaning, measures, and assessment », *Outlook on Agriculture*, 1^{er} septembre 2022.
- 8** Amanpreet Malli, Hannah Monteith, Emily C. Hiscock, Erin V. Smith, Kristen Fairman, Tracey Galloway, *et al.*, « Impacts of Colonization on Indigenous Food Systems in Canada and the United States: A Scoping Review », *BMC Public Health*, 26 octobre 2023; voir également Black Food Sovereignty Working Group et Omar Elsharkawy (Réseau pour une alimentation durable), *Food Sovereignty for Black Communities in Toronto: Challenges and Policy Opportunities*, 2023, Afri-Can Food Basket, 2023, https://www.bfstoronto.ca/_files/ugd/4965b4_3f7b1de23e624cc7955a98b7c0b7f2c3.pdf.
- 9** PROOF, *What are the implications of food insecurity for health and health care?*, s.d., consulté le 20 juin 2025, <https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/what-are-the-implications-of-food-insecurity-for-health-and-health-care/>.
- 10** *Ibid.*
- 11** *Ibid.*
- 12** Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household Food Insecurity in Canada*, PROOF, 2022, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.
- 13** Centres communautaires d'alimentation du Canada, *Sonner l'alarme quant à la nécessité d'investir dans les adultes célibataires en âge de travailler*, juin 2023, <https://cfccanada.ca/CFCC/media/assets/CFCC-SoundingTheAlarm.pdf>.
- 14** Bryan May, *Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada*, Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, juin 2019, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP10553151/humarp19/humarp19-f.pdf>.
- 15** Inez Hillel, *Holes in the Social Safety Net: Poverty, Inequality and Social Assistance in Canada*, Centre d'étude des niveaux de vie, août 2020, <https://www.csls.ca/reports/csls2020-06.pdf>.
- 16** Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household Food Insecurity in Canada*, PROOF, 2022, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.
- 17** Agence de la santé publique du Canada, *Les principales inégalités en santé au Canada : un portrait national*, 2018, https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research-data/11.WorkingPoor-FR_final.pdf.
- 18** Tim Li, Andrée-Anne Fafard St-Germain et Valerie Tarasuk, *Household Food Insecurity in Canada*, PROOF, 2022, <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>.
- 19** Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2023*, 1^{er} mai 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/dq250501b-fra.htm>.
- 20** PROOF, *Who are most at risk of household food insecurity?*, s.d., consulté le 20 juin 2025, <https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/who-are-most-at-risk-of-household-food-insecurity/>.

- 21** Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2023*, 1^{er} mai 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/dq250501b-fra.htm>.
- 22** Malek Batal, Hing Man Chan, Karen Fediuk, Amy Ing, Peter R. Berti, Genevieve Mercille, Tonio Sadik et Louise Johnson-Down, « First Nations households living on-reserve experience food insecurity: prevalence and predictors among ninety-two First Nations communities across Canada », *Canadian Journal of Public Health*, 28 juin 2021.
- 23** Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2023*.
- 24** Shikha Gupta, Daphne Fernandes, Nicole Aitken et Lawson Greenberg, « Insécurité alimentaire du ménage chez les personnes ayant une incapacité au Canada : résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 », *Rapports sur la santé*, Statistique Canada, 21 août 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024008/article/00002-eng.htm>.
- 25** Sharanjit Uppal, « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », *Regards sur la société canadienne*, n° 2023001, Statistique Canada, 14 novembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>.
- 26** Kody Blois, *Un appel à l'action : Comment le gouvernement et l'industrie peuvent lutter contre la volatilité des prix alimentaires*, Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mai 2024, https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/parl/xc12-1/XC12-1-1-441-18-fra.pdf.
- 27** James Hannay, *An Inclusive Farm Economy Is the Antidote to Corporate Concentration*, Centre canadien de politiques alternatives, 6 janvier 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/an-inclusive-farm-economy-is-the-antidote-to-corporate-concentration/>.
- 28** Amanpreet Malli, Hannah Monteith, Emily C. Hiscock, Erin V. Smith, Kristen Fairman, Tracey Galloway et al., « Impacts of Colonization on Indigenous Food Systems in Canada and the United States: A Scoping Review », *BMC Public Health*, 26 octobre 2023.
- 29** Sarah Rotz, Andrée-Anne Xavier et Tasha Robin, « 'It Wasn't Built for Us': The Possibility of Indigenous Food Sovereignty in Settler Colonial Food Bureaucracies », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 11 mai 2023.
- 30** Tracey Galloway et Nancy Li, « Pass-through of Subsidies to Prices under Limited Competition: Evidence from Canada's Nutrition North Program », *Journal of Public Economics*, 1^{er} septembre 2023.
- 31** Virginia R. Wyllie de Echeverria et Thomas F. Thornton, « Using Traditional Ecological Knowledge to Understand and Adapt to Climate and Biodiversity Change on the Pacific Coast of North America », *Ambio*, 1^{er} décembre 2019.
- 32** Black Food Sovereignty Working Group et Omar Elsharkawy (Réseau pour une alimentation durable), *Food Sovereignty for Black Communities in Toronto: Challenges and Policy Opportunities*, 2023, Afri-Can Food Basket, 2023, https://www.bfstoronto.ca/_files/ugd/4965b4_3f7b1de23e624c_c7955a98b7c0b7f2c3.pdf.
- 33** *Ibid.*
- 34** René Houle, *Évolution de la situation économique de la population noire au Canada, 2001 à 2016*, Statistique Canada, Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration, 13 août 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2020001-fra.htm>.
- 35** Maleeka Munroe, « The Need for Race Based Data in Canada », *University of Toronto Medical Journal*, 9 juillet 2022.
- 36** PROOF, « What can be done to reduce food insecurity in Canada? », s.d., consulté le 19 décembre 2023, <https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/what-can-be-done-to-reduce-food-insecurity-in-canada/>.
- 37** Erika Brown et Valerie Tarasuk, « Money speaks: Reductions in Severe Food Insecurity Follow the Canada Child Benefit », *Preventive Medicine*, 129, 105876, 2019.
- 38** Lynn McIntyre, David J. Dutton, Carol Kwok et J.C. Herbert Emery, « Reduction of Food Insecurity among Low-Income Canadian Seniors as a Likely Impact of a Guaranteed Annual Income », *Analyse de politiques*, septembre 2016.

Soins aux aînés et soins de longue durée

Introduction

Le discours du Trône de 2025 s'intitulait « Bâtir un Canada fort : un plan audacieux et ambitieux pour notre avenir »¹. Ce titre tranche avec celui du budget fédéral de 2024, « Une chance équitable pour chaque génération »².

Même si les politiques et les pratiques découlant du budget 2024 n'ont pas atteint les objectifs fixés, l'idée qu'un Canada fort est une question de justice et d'équité était au moins présente. Le plan fédéral 2025 est loin de renfermer un tel engagement, en particulier en ce qui concerne les personnes âgées et les soins qui leur sont prodigues. Il ne prévoit pratiquement rien dans le domaine des soins, alors que le système de santé universel est depuis longtemps un fondement essentiel de l'identité et de la solidité du Canada, tant sur le plan économique qu'en termes d'équité.

Le gouvernement précédent a finalement introduit, après les avoir longtemps promis, des régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires³. Ces deux régimes sont essentiels pour les aînés, en particulier pour les plus vulnérables. Cependant, ils sont loin de refléter le principe d'universalité de la *Loi canadienne sur la santé*, qui a jeté les bases de l'équité et de la solidarité canadiennes (voir le chapitre Santé).

Le gouvernement précédent a également financé l'élaboration de normes nationales relatives à la structure physique et aux services de soins de longue durée, sans pour autant subordonner le financement aux provinces et territoires à leur mise en œuvre. Il a mené une vaste consultation sur la loi promise sur les soins de longue durée sécuritaires, qui a permis d'identifier des pratiques prometteuses pour transformer le système, mais aucun projet de loi n'a été déposé.

Ce schéma de nouveaux fonds, de nouvelles initiatives et de nouvelles promesses s'est répété pour d'autres aspects, comme le soutien aux prestataires de soins, rémunérés ou non, et la planification de la main-d'œuvre. Toutefois, peu d'éléments indiquent que les provinces et les territoires aient été tenus de rendre des compte sur les programmes promis. L'information sur les résultats des régimes fédéraux ou provinciaux/territoriaux qui ont été créés est difficile à trouver, alors qu'un suivi était pourtant exigé. La pandémie de COVID-19 a révélé la nécessité d'un changement systémique fondamental dans la prise en charge des personnes âgées. Ce constat a donné lieu à la création de nouveaux programmes, mais a finalement abouti à des stratégies fragmentaires et à des dépenses considérables sans qu'il soit clairement démontré que l'équité s'améliore.

Nous vivons manifestement une ère nouvelle, avec un nouveau gouvernement qui a de nouvelles priorités. Nous en savons toutefois peu sur ses intentions concernant les soins de santé en général, et les soins aux aînés en particulier. Le discours du Trône s'est contenté de promettre d'assurer « la pérennité de programmes qui permettent déjà aux familles d'économiser des milliers de dollars par année », en citant explicitement l'assurance-médicaments et les soins dentaires⁴. Une certaine attention a également été accordée au logement, à l'emploi et au coût de la vie, qui ont un impact crucial sur les soins aux aînés. Parallèlement, les promesses d'augmenter le financement de l'OTAN ont été accompagnées d'avertissements annonçant des réductions de dépenses ailleurs⁵. Enfin, le gouvernement a promis de respecter les valeurs canadiennes⁶. Et on ne peut pas douter que l'universalité d'accès soit au cœur des valeurs canadiennes.

Nous ne pouvons pas continuer de remettre à plus tard les actions nécessaires pour que les personnes âgées puissent compter sur les services de santé et d'aide sociale dont elles ont besoin, aujourd'hui et à l'avenir.

Vue d'ensemble

Les répercussions dévastatrices de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées ont mis en évidence les faiblesses fondamentales d'un réseau de soins non coordonné et sous-financé. Cette situation a incité les familles, les spécialistes et les défenseurs à réclamer une transformation audacieuse des soins, basée sur le droit fondamental d'accès à des soins et à des emplois de qualité dans le secteur des soins.

Il existe une base factuelle claire, étayée par de nombreux exemples étrangers, de pratiques prometteuses qui pourraient être adaptées aux différents contextes et populations du Canada afin de créer un système de soins intégré et accessible. Pour ce faire, il faut adopter dans les politiques et les pratiques une vision commune du droit aux soins pour les aînés et du droit à un traitement équitable pour tous les types de prestataires de soins. Il faut également s'engager à placer le bien-être des personnes âgées et des prestataires de soins au-dessus des profits et de la politique partisane.

Cette vision des soins ne repose pas sur une uniformisation, mais sur des principes permettant d'adapter les pratiques aux réalités géographiques, démographiques et culturelles. Elle n'est possible que si les soins sont une priorité budgétaire fédérale, avec des fonds dédiés, des actions définies, des principes, des normes et une obligation de rendre compte. Protéger les programmes existants ne suffit pas : il faut reconnaître qu'un système de soins universel est non seulement le plus équitable, mais aussi le plus avantageux sur le plan économique.

Au cours de la dernière décennie, d'importantes allocations budgétaires, des programmes fédéraux, des accords bilatéraux et des projets de loi ont été mis en place. Si plusieurs d'entre eux se sont révélés bénéfiques, ces différents éléments ne forment pas un tout. De nombreuses lacunes, un manque de coordination et une application limitée des normes sont constatés dans de nombreux secteurs. Tout cela rend difficile non seulement l'accès aux soins et leur dispensation, mais aussi le suivi des stratégies les plus efficaces.

Parmi ces éléments, on compte le financement à court et à long terme aux provinces et territoires pour :

- les services de soins à domicile et de proximité, les soins de longue durée et le redémarrage en toute sécurité après la pandémie;
- les équipements de protection et les améliorations de la qualité et de la sécurité des soins de longue durée;

- la mise en œuvre de nouvelles normes pour la conception et le fonctionnement des maisons de soins infirmiers ainsi que pour les soins qui y sont dispensés⁷;
- le personnel d'aide à la personne et les professions connexes, pour ceux et celles qui exercent dans des régions éloignées.

Certains prévoient le financement de programmes fédéraux pour :

- le développement et la distribution de vaccins;
- l'élaboration de normes pour la conception et la fourniture de soins de longue durée;
- le recrutement de travailleuses et travailleurs de la santé étrangers;
- la création et le soutien d'organisations chargées de l'élaboration de politiques en matière de soins non rémunérés⁸;
- la collecte de données dans des domaines tels que la main-d'œuvre dans le secteur de la santé;
- l'offre de soutiens au logement, par le biais de prêts à faible taux d'intérêt et/ou de prêts-subventions, ou par des contributions pour aider à construire de nouveaux logements abordables et à rénover et réparer les logements à loyer abordable et communautaires⁹;
- des mesures ciblant les populations particulièrement vulnérables, comme les 2 milliards de dollars destinés à la santé des Autochtones;
- l'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes de plus de 75 ans.

Bien que la liste des exemples ne contienne pas la loi sur les soins de longue durée sécuritaires promise par le gouvernement précédent, il est clair que le gouvernement fédéral a fourni des fonds importants et lancé de multiples initiatives susceptibles de concrétiser l'équité pour de nombreuses personnes âgées. Toutefois, il est difficile d'évaluer à quel point ces mesures prometteuses ont été mises en œuvre. Cette difficulté s'explique en partie par le fait que ces mesures étaient limitées en termes de responsabilité, d'application, de financement dédié ou réservé, et d'évaluation publique de leur impact. Dans certains cas, les provinces et les territoires n'ont même pas accepté les fonds offerts ou ne les ont pas utilisés dans les domaines prévus par les accords bilatéraux.

Malgré les nombreuses preuves que les soins privés à but lucratif sont préjudiciables aux personnes âgées et aux travailleuses et travailleurs qui

en prennent soin, le gouvernement fédéral n'a pris que peu de mesures efficaces pour lutter contre le transfert croissant des fonds publics vers la prestation privatisée des soins aux aînés. Si une certaine attention a été accordée aux salaires et aux congés de maladie, notamment pendant la pandémie de COVID-19, il n'existe pas de plan plus large pour améliorer les conditions de travail, qui sont les conditions de soins. Cette absence de vision globale transparaît dans l'approche fragmentaire et non coordonnée des soins aux personnes âgées, ainsi que dans l'impact très limité et inégal qui en résulte.

Un plan audacieux et ambitieux est nécessaire pour les soins aux aînés. Il nous faut une vision qui reconnaît le droit fondamental à des soins et à un travail soignant de qualité, notre responsabilité partagée à l'égard du système public et de ses avantages, le besoin d'intégration et de continuité de ce système, ainsi que le fait que les conditions de travail sont les conditions de soins.

Le gouvernement fédéral affirme que les dépenses de défense créent des infrastructures et des emplois. Cet argument est également valable pour les soins aux aînés, mais avec l'avantage supplémentaire que les investissements dans ce secteur reflètent et renforcent les valeurs canadiennes d'équité et d'inclusion.

Mesures

Les mesures suivantes visent à mettre en place une vision dédiée, financée et responsable pour transformer les soins aux personnes âgées de manière à favoriser la qualité des soins, des conditions de travail et de vie. S'appuyant sur un vaste corpus de recherches, ce financement imposera des normes contraignantes, éliminera le profit dans la prestation de soins, rendra les soins financièrement accessibles pour les personnes âgées et garantira une rémunération et des conditions de travail appropriées pour les professionnels de ce secteur.

Le BFA améliorera les options qui s'offrent aux aînés en matière de logement et de conditions de vie. Cela se fera par le biais d'enveloppes de financement pour des logements abordables appartenant à l'État, qui intègrent des services de soins et permettent une transition en douceur lorsque les besoins de soins changent.

Le BFA transformera la manière dont les soins aux personnes âgées sont dispensés en finançant l'élaboration de normes pour les soins à domicile, les logements sociaux pour personnes âgées, les résidences-

services et les maisons de retraite. Le BFA reconnaît que normalisation n'est pas synonyme d'uniformisation et que les responsabilités doivent tenir compte des populations, des lieux, des cultures, des langues et d'autres conditions.

Le BFA rendra le financement conditionnel à la mise en œuvre démontrée des normes applicables à l'ensemble des services et des prestataires de soins. Le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées sera donc subordonné à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant. Cela peut inclure la fixation de plafonds salariaux provinciaux ou territoriaux pour les catégories de personnel soignant, la garantie d'un nombre minimum de congés maladie, la réduction des disparités entre les soignants des différents secteurs de soins aux personnes âgées, ainsi que d'autres dispositions applicables à l'ensemble des établissements de soins.

Le BFA investira directement dans le développement des soins à domicile et des soins de longue durée en établissement afin de garantir que ces soins soient fournis à tous ceux et celles qui en ont besoin, là où ils sont le plus nécessaires. Il financera également des options de logement pouvant fournir des soins intermédiaires aux personnes âgées, comme les logements assistés, les maisons de retraite et les coopératives.

Le BFA fournira, conformément à la stratégie fédérale proposée en matière de logement, des fonds aux provinces et aux municipalités pour qu'elles construisent, détiennent et exploitent des établissements publics de soins de qualité et sans but lucratif aux personnes âgées.

Le BFA subordonnera le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'élimination progressive du recours aux agences de placement à but lucratif, à la collaboration avec les provinces et les territoires pour créer une agence centrale sans but lucratif qui fournira du personnel pour pallier les pénuries temporaires, ainsi qu'à l'harmonisation des salaires et des conditions de travail avec les employeurs locaux.

Le BFA subordonnera le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'établissement de normes contraignantes en matière d'heures quotidiennes de soins directs, dont découleront des exigences minimales en matière de postes à temps plein sur tous les lieux de travail.

À mesure que les meilleures pratiques en matière de soins évolueront, **le BFA financera** plus de 115 millions d'heures supplémentaires de soins directs par année, dans le but d'atteindre un minimum de 4,2 heures de soins directs par jour. Cet objectif sera atteint grâce à un investissement

Tableau 26.1 / Mesures du BFA sur soins aux aînés et soins de longue durée

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Financement d'investissement pour les logements et les établissements de soins afin d'augmenter leur capacité de 50 %.	850 \$	850 \$	850 \$
Heures de soins directs	5 800 \$	6 040 \$	6 280 \$
Doublement de la subvention accordée par Santé Canada à Effectif de la santé Canada	9 \$	9 \$	9 \$
Doubler le crédit canadien pour aidants naturels et le rendre remboursable.	989 \$	1 008 \$	1 029 \$

de 18,1 milliards de dollars sur trois ans. Actuellement, les heures de soins directs fournies dans les établissements de soins pour personnes âgées ne sont en moyenne que de trois heures par jour dans l'ensemble du pays. Le coût de la mise en place d'un minimum de quatre heures de soins directs par jour est estimé à 4,3 milliards de dollars par année¹⁰.

Le BFA doublera la subvention accordée par Santé Canada à Effectif de la santé Canada pour permettre à ce programme de mettre en œuvre une stratégie exhaustive de main-d'œuvre à l'échelle du Canada afin de faire face à la crise actuelle de recrutement et de rétention dans le secteur des soins aux personnes âgées. À cette fin, il investira 9 millions de dollars par an.

Le BFA augmentera et rendra remboursable le crédit canadien pour aidant naturel pour ceux et celles qui prennent soin de personnes à charge de plus de 65 ans. Cette mesure n'aura pas d'incidence sur l'admissibilité aux services de soins à domicile financés par le gouvernement.

Notes

1 Gouvernement du Canada, *Bâtir un Canada fort : un plan audacieux et ambitieux pour notre avenir*, discours du Trône, Parlement canadien, Ottawa, Ontario, 27 mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2025/batir-canada-fort.html>.

2 Gouvernement du Canada, *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*, 2024, <https://budget.canada.ca/2024/home-accueil-fr.html>.

3 Gouvernement du Canada, *Régime canadien de soins dentaires : Quels sont les services couverts*, consulté en juin 2025, <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires/couverture.html>.

- 4** Gouvernement du Canada, *Bâtir un Canada fort : un plan audacieux et ambitieux pour notre avenir*, discours du Trône, Parlement canadien, Ottawa, Ontario, 27 mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2025/batir-canada-fort.html>.
- 5** Alex Ballingall, « Carney Warns of Cuts amid Defence Spending », *Toronto Star*, 26 juin 2025, <https://www.pressreader.com/canada/toronto-star/20250626/281500757237127>.
- 6** Gouvernement du Canada, *Bâtir un Canada fort : un plan audacieux et ambitieux pour notre avenir*, discours du Trône, Parlement canadien, Ottawa, Ontario, 27 mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2025/batir-canada-fort.html>.
- 7** L'auteure a fait partie du comité technique chargé d'élaborer ces normes pour l'Organisation de normes en santé.
- 8** Par exemple, Effectif de la santé Canada, la Coalition d'action pour les travailleurs de la santé et Excellence en santé Canada.
- 9** Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Le gouvernement fédéral soutient la réparation de logements pour personnes âgées à Saint-Basile*, communiqué de presse, 20 mars 2025, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/salle-de-presse/news-releases/2025/gouvernement-federal-soutient-reparation-logements-personnes-agees-saint-basile>.
- 10** Yves Giroux, *Estimation des coûts découlant de la motion 77 : Améliorations concernant les soins de longue durée*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 4 août 2021, <https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/6454e34fe5733b262d6dd75591aaaaef0bf5c9c708fc453d046f56abf9beeb78>.

Stratégie industrielle et développement sectoriel

Introduction

L'économie industrielle du Canada se trouve à un tournant. Tous les niveaux de gouvernement ainsi que les parties prenantes de la société civile doivent repenser le développement du secteur industriel afin de soutenir les travailleuses et les travailleurs, de créer des emplois de qualité et syndiqués, tout en faisant face à une économie mondiale de plus en plus volatile, à des changements technologiques rapides et à la crise climatique. Pour y parvenir, il faut une stratégie industrielle audacieuse et proactive qui déploie l'investissement public et en assure le suivi, tout en encourageant une collaboration à l'échelle du secteur qui permettra de faire avancer les objectifs de durabilité et forger une économie plus résiliente et plus équitable.

Les importantes ruptures de la chaîne d'approvisionnement survenues lors de la pandémie de COVID-19 ont mis en lumière les dangers de la production « juste à temps » et de la désindustrialisation des dernières décennies. L'incapacité du Canada à cultiver, transformer ou fabriquer les produits nécessaires, en particulier en temps de crise, a créé des vulnérabilités pour la santé publique, le bien-être économique et la sécurité nationale. Une trop grande dépendance à des chaînes d'approvisionnement fragiles comporte des risques importants.

Bien que la pandémie ait incité les décideurs politiques à faire progresser des initiatives stratégiques de développement sectoriel (les investissements dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques, par exemple), la guerre commerciale provoquée par les États-Unis et les menaces qui pèsent sur la souveraineté du Canada ont augmenté le niveau d'urgence. Les droits de douane imposés par Donald Trump sur des biens essentiels—notamment les voitures, les métaux, les minéraux et d'autres produits—ont mis en évidence les dangers d'une trop grande dépendance aux exportations et d'une intégration de la chaîne d'approvisionnement. En outre, le recul de Donald Trump sur les plans de la réglementation environnementale et des investissements créateurs d'emplois dans les énergies propres compromet les investissements interconnectés dans les technologies propres chez nous, au Canada.

Le gouvernement libéral s'est engagé à soutenir les projets d'envergure nationale, à créer des emplois, à réduire la dépendance commerciale à l'égard des États-Unis et à « bâtrir une stratégie industrielle qui rendra le Canada plus compétitif à l'international, tout en luttant contre les changements climatiques »¹. La question pertinente est la suivante : comment y parvenir?

Le gouvernement définit-il les grandes lignes de sa stratégie industrielle en fonction d'une relation économique et de sécurité de plus en plus instable avec les États-Unis? Le Canada s'en remet-il aux conseils d'un capital privé insouciant et avide de bénéfices? Ou bien met-il en œuvre une stratégie industrielle visionnaire répondant aux besoins de la population et de la planète?

Vue d'ensemble

L'économie industrielle du Canada est l'une des plus avancées au monde. Elle s'appuie sur une main-d'œuvre hautement qualifiée, des établissements d'enseignement et de recherche de renom, une démocratie stable, des infrastructures de classe mondiale, des services publics solides et une abondance de ressources naturelles. L'innovation industrielle a progressé non pas parce que ces ressources nationales existent, ni parce que le Canada a une propension naturelle à fabriquer des biens mieux que d'autres pays, mais parce que les gouvernements ont encouragé ces atouts pour atteindre des objectifs communs et des buts nationaux face à des intérêts mondiaux concurrents.

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, la mise en place d'un secteur industriel performant nécessite une coordination stratégique de la part des gouvernements, en collaboration avec les travailleuses et travailleurs, les acteurs de l'industrie et la société civile. Les stratégies industrielles, souvent définies par secteur et spécifiques à celui-ci, identifient les besoins du public et les objectifs industriels, puis mobilisent les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre, y compris en coordonnant les politiques publiques. Certains des programmes industriels les plus durables et les plus déterminants de l'histoire du Canada, comme ceux de l'aérospatiale (le bras canadien, l'Avro Arrow), de l'agroalimentaire (le canola) ou de l'énergie (les sables bitumineux de l'Alberta), sont le fruit de stratégies industrielles coordonnées et pilotées par le gouvernement.

L'absence d'une stratégie industrielle orientée vers des objectifs précis, ainsi que la préférence accordée aux réductions d'impôts pour les sociétés et à la lutte contre le déficit, piliers de la philosophie néolibérale de développement économique, ont rendu le Canada totalement impuissant à réagir aux grandes crises économiques successives des années 1990 et 2000. Malgré les subventions massives qui ont servi de bouées de sauvetage aux institutions financières privées et aux multinationales après la crise financière de 2008, des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs canadiens ont perdu leur emploi dans des aciéries, des forges, des usines de transformation, des raffineries et des manufactures, tandis que les entreprises se restructuraient et que la capacité de production nationale diminuait. Les employeurs ont vidé les conventions collectives et les régimes de retraite du secteur industriel de leur substance, tandis que les travailleurs qualifiés ont opté pour une retraite anticipée.

La réponse du gouvernement canadien a été lamentable. Il a adopté des réductions d'impôts inconsidérées d'une valeur de 60 milliards de dollars, a mis hors circuit les conseils de planification industrielle et a instauré des mesures d'austérité draconiennes dans le secteur public, tout en s'attaquant directement aux syndicats. Les pouvoirs publics se sont moqués des répercussions de l'affaiblissement du secteur industriel canadien. Les baisses d'impôt que les entreprises avaient promis de consacrer à des investissements productifs ont tout bonnement servi à augmenter les bénéfices des actionnaires. Pendant ce temps, les investissements dans l'économie réelle ont été anémiques, les inégalités se sont creusées, la croissance de la productivité a stagné et le Canada n'était pas plus près à l'époque de respecter ses engagements en matière de climat mondial².

La réponse du Canada en vue de la relance économique postpandémie de COVID-19 a été résolument différente. Alors qu'« austérité » était le mot d'ordre après la grande récession, « construction de l'économie » a pris le relais après la pandémie. Partout dans le monde, les gouvernements ont adopté une stratégie industrielle moderne en faveur des technologies propres, en stimulant les investissements productifs et les opportunités de croissance. Suivant l'exemple des États-Unis, le gouvernement canadien a investi massivement dans de nouveaux programmes d'achat de véhicules électriques, dans des projets de fabrication de batteries, dans des chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels, dans des technologies de captage et de stockage du carbone, dans des biocarburants, ainsi que dans l'acier et les matériaux de construction à faible empreinte carbone.

L'adoption récente par le Canada du vocabulaire de la stratégie industrielle marque un changement bienvenu par rapport au passé, mais le budget 2026 doit aller plus loin pour que le développement industriel se matérialise. Le pays peut faire mieux que les politiques industrielles « défensives » ou « calquées » des années de pandémie et tracer sa propre voie ambitieuse vers l'avenir. Pour y parvenir, le gouvernement fédéral doit investir à la fois dans la capacité de production et dans des formes modernes de dialogue social, en sollicitant les idées et les contributions de tous les acteurs de la société civile et des différents paliers de gouvernement. Le budget 2026 peut réimaginer le secteur industriel canadien et le faire évoluer au-delà d'une économie de succursales, en encourageant l'autosuffisance et en rendant les entreprises mondiales responsables de leurs actions.

Défendre le secteur industriel et les emplois canadiens contre les menaces et les droits de douane américains

Les droits de douane américains sur les produits canadiens menacent de bouleverser des décennies d'intégration économique et de fragiliser le secteur industriel et sa main-d'œuvre, qui sont particulièrement exposés aux échanges commerciaux. Le programme économique de Donald Trump cherche également à démanteler les soutiens de l'administration Biden en faveur des investissements dans les technologies propres, ce qui nous éloigne encore davantage de l'éventualité d'une stratégie de croissance partagée.

Donald Trump n'a pas mâché ses mots pour exprimer son mépris à l'égard du Canada, déclarant que les États-Unis n'ont besoin de rien de ce que nous avons³. Le président revendique l'indépendance des États-Unis vis-à-vis du Canada en ce qui concerne la production de

voitures, d'acier, d'aluminium, de bois d'œuvre et d'énergie, et il profère même des menaces d'annexion grotesques. En annulant les subventions industrielles vertes de l'administration Biden, y compris les rabais pour les véhicules électriques et les infrastructures, il menace non seulement de saper la transition de l'Amérique du Nord vers l'énergie propre, mais aussi de ralentir le rythme de la recherche et du développement. L'industrie nord-américaine sera moins compétitive que d'autres régions du monde, dont une Chine qui progresse à toute allure.

La stratégie industrielle de Trump oppose les intérêts américains au reste du monde dans une bataille pour des ressources, des investissements et des emplois limités. Elle manque de vision, ignore le sort des travailleuses et des travailleurs, et risque de déstabiliser l'économie mondiale.

Transformer la philosophie industrielle

La manière dont le Canada formulera sa stratégie industrielle dans ce contexte économique très incertain aura des conséquences importantes pour le pays. Le gouvernement ne doit pas imiter la méthode stérile de Donald Trump. Il doit plutôt saisir cette occasion pour se concentrer sur de grands projets de construction qui poursuivent un double objectif : rendre l'économie canadienne plus autonome à court terme, et investir dans des innovations, des compétences et des capacités de production tournées vers l'avenir afin de répondre à la demande nationale et mondiale, tout en préparant les lieux de travail canadiens à l'avenir et en favorisant la création d'emplois de qualité dans le secteur syndiqué.

L'autosuffisance nécessite une intégration politique plus poussée entre les différents gouvernements, ministères, services et agences d'approvisionnement. Elle exige d'adopter une approche ambitieuse et intersectorielle pour identifier les compétences de demain et favoriser l'accès à la formation correspondante. Le Canada doit également montrer au monde qu'il est capable de mettre en œuvre des pratiques inclusives en institutionnalisant le dialogue avec les parties prenantes et les groupes qui méritent l'équité.

Dans ce contexte, la stratégie industrielle ne doit pas seulement faciliter les investissements du secteur privé, mais aussi incarner, à l'échelle du gouvernement, un état d'esprit axé sur la mobilisation des ressources, la création d'emplois, l'autosuffisance, la durabilité et le dialogue social.

Développer les secteurs industriels stratégiques et les chaînes d'approvisionnement

La dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement mondiales comporte des risques élevés dans une économie mondiale confrontée à l'instabilité politique, à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des catastrophes climatiques. L'approche du Canada pour défendre et développer l'industrie automobile consiste à mettre en place une chaîne d'approvisionnement de bout en bout, « de la mine jusqu'à la mobilité ». Lors de la course à la chefferie de 2025, le premier ministre Carney a promis 2 milliards de dollars pour construire un réseau « entièrement canadien » de pièces détachées. Si des questions subsistent quant à la manière dont ces fonds pourraient être utilisés, l'objectif est ambitieux : le Canada doit accroître sa capacité de production afin de fabriquer tout ce dont il a besoin sur son propre territoire. Le projet Arrow, une voiture concept entièrement canadienne, montre que notre pays peut être bien plus qu'une simple succursale de l'industrie automobile américaine.

Cette ambition doit s'étendre au-delà du secteur automobile canadien. Le Canada possède en effet des avantages industriels bien à lui dans la production d'acier, d'aluminium et de métaux à faible empreinte carbone. Le pays possède également l'un des secteurs aérospatiaux les plus sophistiqués du monde, ainsi qu'une expertise de premier plan dans des secteurs tels que la sylviculture, la fabrication de produits du bois, l'énergie conventionnelle et propre, l'extraction de minéraux critiques, la production de produits chimiques précurseurs à valeur ajoutée, l'agriculture et la transformation des aliments. Les pouvoirs publics peuvent mobiliser les ressources de différentes manières, depuis l'incubation, le développement et la commercialisation de nouvelles technologies jusqu'à la propriété publique directe des actifs et de la propriété intellectuelle.

Un dialogue et un processus décisionnel participatifs

Contrairement à d'autres économies avancées, notamment en Europe, le Canada n'a jamais eu d'institution conjointe officielle chargée de l'élaboration des politiques économiques. Pour élaborer une stratégie industrielle efficace, il est nécessaire d'instaurer un dialogue social délibératif.

En 2013, le gouvernement Harper a supprimé des dizaines de conseils de planification du marché du travail, marquant ainsi un éloignement notable de la consultation publique. La « croissance inclusive », caractéristique rhétorique des années Trudeau, n'a pas donné lieu à des forums consultatifs multipartites permanents, sauf dans certains secteurs

industriels (le Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile, par exemple), ou dans le cadre de la stratégie globale de transition équitable du gouvernement : le dialogue social occupe une place prépondérante dans le mandat du nouveau Conseil du partenariat pour des emplois durables. Si les efforts du gouvernement pour encourager la consultation de la société civile et obtenir des conseils sur la politique de transition des emplois industriels sont une bonne chose, ils ne sont pas suffisants. Le dialogue social doit également être au cœur d'une politique industrielle et d'une planification sectorielle tournées vers l'avenir.

Si les efforts du Premier ministre Carney pour entreprendre des projets d'intérêt national sont les bienvenus, sa loi d'habilitation, le projet de loi C5, qui accorde aux gouvernements des pouvoirs extraordinaires pour étouffer le dialogue et passer outre les droits fondamentaux et les normes environnementales, soulève de sérieuses inquiétudes quant au fait que le Canada est en train de se détourner d'une philosophie de développement économique prudente, réfléchie et inclusive.

Mesures

Le BFA redonnera de l'élan au modèle du programme des conseils sectoriels du Canada en lui confiant un mandat plus large en matière de prévisions économiques et de développement, et en lui assurant un soutien interministériel. Ces conseils serviront de plateformes pour un dialogue stratégique entre les syndicats, l'industrie, le gouvernement et les communautés autochtones dans des secteurs industriels sélectionnés et des grappes technologiques en développement. Ils fourniront des conseils sur les tendances de développement sectoriel, les investissements stratégiques, les opportunités de marchés publics, les points de vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement nationale, la cohérence des politiques commerciales et climatiques, les compétences nécessaires sur le marché du travail et les besoins en formation, ainsi que sur d'autres sujets prioritaires.

Le BFA refinancera le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) afin de le ramener à 10 milliards de dollars sur cinq ans, dont la moitié sera consacrée à de grands projets en amont et en aval, liés à des objectifs d'intérêt national, à la diversification économique et aux efforts d'atténuation des conséquences des tarifs douaniers. Le FSI coordonnera les décisions d'investissement stratégique avec les conseils sectoriels du Canada. Le délai de traitement des demandes de financement au titre du

FSI sera réduit à trois mois. Les conditions de financement seront liées à des engagements à long terme en matière d'emplois et de production au Canada, ainsi qu'à des conditions relatives au marché du travail, y compris un engagement de neutralité syndicale. Les demandes privilégiées seront celles liées au développement et à la création d'emplois dans les communautés des Premières Nations. Le BFA réaffectera également des fonds de capital alloués au Fonds de croissance du Canada afin de recapitaliser le FSI.

Le BFA consacrera 1 milliard de dollars sur 10 ans à la création d'une prestation de transition équitable destinée à soutenir les travailleuses et travailleurs déplacés en raison des politiques climatiques ou des mesures d'atténuation des impacts des tarifs douaniers et de diversification des échanges commerciaux. Cette prestation bénéficiera d'une conception flexible afin de répondre au mieux aux besoins des travailleuses et des travailleurs dans les différents secteurs industriels et régions. Elle pourra être utilisée pour soutenir le revenu, financer une formation, prendre une retraite anticipée ou d'autres raisons, en complément des prestations d'assurance-emploi.

Le BFA engagera 5 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en place un programme inclusif de développement de la main-d'œuvre, qui permettra de promouvoir les opportunités pour les groupes sous-représentés dans les secteurs industriels en expansion. Les initiatives fédérales précédentes dans ce domaine, telles que le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés, étaient bien intentionnées, mais insuffisantes. Le Programme de développement d'une main-d'œuvre inclusive a pour objectif de former 100 000 travailleuses et travailleurs par année dans des professions clés au sein de secteurs industriels stratégiques, dont au moins 50 000 par année issues de groupes qui méritent l'équité.

Le BFA veillera à ce que les projets de construction de la nation respectent les conditions en matière de main-d'œuvre et de développement économique, notamment en ce qui concerne les salaires en vigueur, la neutralité syndicale et les accords sur les retombées pour les communautés. Tous les projets devront également respecter les conditions relatives au climat et à la biodiversité (voir le chapitre Environnement et changement climatique).

Le BFA mettra en place une directive ambitieuse pour encadrer la passation de marchés publics « à contenu canadien ». Parmi l'ensemble des politiques industrielles nécessaires pour atteindre les objectifs de développement sectoriel du Canada, le gouvernement fédéral doit changer sa philosophie en matière de passation des marchés publics

Tableau 27.1 / Mesures du BFA sur stratégie industrielle et développement sectoriel

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Redonner de l'élan au modèle du programme des conseils sectoriels du Canada	25 \$	25 \$	25 \$
Refinancer le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) à 10 milliards \$ sur cinq ans	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$
Créer une prestation de transition équitable	150 \$	150 \$	100 \$
Financer un programme inclusif d'adaptation de la main-d'œuvre	500 \$	1 000 \$	1 500 \$

afin de favoriser la production nationale et la création d'emplois dans le pays, plutôt que de simplement attribuer les contrats publics aux plus bas soumissionnaires. Une telle politique soutiendra la fabrication nationale, la transformation et l'incubation de nouvelles industries et de nouvelles technologies, comme l'acier et l'aluminium à faibles émissions (par le biais de politiques d'« achat écologique », par exemple), les produits manufacturés évolués, comme les automobiles, les navires, les avions, les produits chimiques, et les produits stratégiques comme les biocarburants (par le biais du contenu canadien dans les politiques sur les carburants renouvelables, par exemple). Une telle politique d'approvisionnement permettra de développer des partenariats stratégiques entre les gouvernements et les producteurs canadiens, y compris avec les gouvernements en tant que « premiers acheteurs » de nouvelles technologies, afin d'aider à la commercialisation et au perfectionnement des produits fabriqués au Canada. La politique d'approvisionnement stratégique du BFA prévoit également que les gouvernements achètent des ressources essentielles à la sécurité nationale et économique pour les entreposer.

Notes

1 Discours du Trône, prononcé par Sa Majesté le Roi Charles III, 27 mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2025/discours-du-trone.html>.

2 Matt Polacko, « Canada's Failed Corporate Tax Cutting Binge », *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, novembre/décembre 2019, <https://www.policyalternatives.ca/publications/monitor/canadas-failed-corporate-tax-cutting-binge>.

3 « Trump Says U.S. Doesn't Need Canadian Cars, Lumber, or Dairy; Consumers May Not Agree », *Radio-Canada International*, 3 mars 2025, <https://ici.radio-canada.ca/rca/en/news/2132288/trump-says-u-s-doesnt-need-canadian-cars-lumber-or-dairy-consumers-may-not-agree>.

Fiscalité

Introduction

C'est navrant à dire, mais les nouvelles politiques fédérales nous font reculer en matière d'équité fiscale. Il y a peu, le gouvernement a supprimé la taxe carbone à la consommation, qui redonnait à la plupart des familles à faible revenu plus d'argent qu'elles n'en payaient¹. Quelques jours plus tard, il a annulé la réduction de l'exonération des gains en capital, l'une des échappatoires de notre système fiscal dont les plus riches profitent le plus. Puis, le premier projet de loi présenté par le nouveau gouvernement a abaissé le taux marginal d'imposition de la première tranche de revenu, une mesure qui profite davantage aux particuliers à revenu élevé qu'aux particuliers à faible revenu².

Transférer davantage d'argent aux plus aisés ne permettra pas de résorber les multiples crises interconnectées auxquelles le Canada est confronté. Il nous faut une approche collective pour utiliser les ressources disponibles afin de financer une transition écologique et des logements abordables. Ce n'est pas une question de faisabilité, mais de volonté politique. À chaque jour de l'année 2024, la fortune des milliardaires canadiens a augmenté de 309 millions de dollars³. En raison d'une myriade d'échappatoires et de mécanismes de planification fiscale, cette nouvelle richesse est généralement imposée à un taux inférieur à celui du revenu moyen sur le marché du travail. Si l'on tient compte de tous les impôts, les 1 % des personnes les mieux rémunérées ont payé 23,6 % de leurs revenus en impôts en 2022, tandis que le contribuable moyen en a payé 36,7 %⁴.

Les résultats d'un système qui concentre de plus en plus les revenus, les richesses et le pouvoir entre les mains d'une poignée de privilégiés

sont déjà visibles au sud de la frontière. Lors des élections fédérales de 2025, les Canadiens et les Canadiennes ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas emprunter la même voie. Pour construire une société démocratique durable dans laquelle nous pourrons tous nous épanouir, il faut mobiliser les vastes ressources du Canada. Le système fiscal est un outil puissant qui peut être utilisé pour libérer ces ressources et financer les projets importants présentés dans le reste de notre plateforme.

Vue d'ensemble

La crise du coût de la vie qui a suivi la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'énorme pouvoir dont les grandes entreprises disposent pour nous imposer leurs prix. Elles ont utilisé l'augmentation du prix des intrants comme prétexte pour augmenter leurs profits à des niveaux jamais atteints auparavant⁵. Cette pratique a fait exploser la richesse des milliardaires qui en sont les propriétaires. Même si l'inflation a ralenti, les bénéfices des entreprises et la richesse des milliardaires sont restés bien supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

Le système fiscal peut être un outil puissant pour inciter le secteur privé à agir. Malheureusement, il envoie actuellement de mauvais signaux. Des mesures telles que les subventions à l'extraction de combustibles fossiles et les allègements fiscaux consentis aux sociétés d'investissement immobilier encouragent l'augmentation des émissions de carbone et la financiarisation du secteur du logement.

Mesures

Le BFA créera une nouvelle tranche d'imposition pour les particuliers dont les revenus dépassent 1 000 000 \$. Au milieu du XX^e siècle, le Canada appliquait des taux marginaux d'imposition de plus de 80 % aux revenus extrêmes. L'objectif de tels taux n'était pas seulement d'augmenter les recettes fiscales, mais aussi de décourager les revenus aussi élevés. En 1971, le taux marginal d'imposition sur les revenus supérieurs à 400 000 \$ (soit 3,16 millions de dollars actuels) était de 82,4 %. Ce taux aurait concerné moins de 0,01 % des contribuables, car il les dissuadait efficacement de toucher un revenu aussi exorbitant. Aujourd'hui, la tranche supérieure d'imposition des particuliers, avec des

taux allant de 44,5 % à 54,8 % selon la province ou le territoire, concerne 2 % des contribuables. Une nouvelle tranche d'imposition fédérale, avec un taux de 37 % sur les revenus supérieurs à 1 000 000 \$, ne concernerait que 43 000 personnes, soit 0,135 % des contribuables. Elle découragerait les salaires démesurés et permettrait d'augmenter les recettes fiscales de 1,5 milliard de dollars en 2025.

Le BFA taxera l'extrême richesse. Comme la richesse a tendance à croître plus rapidement que l'économie, elle a tendance à se concentrer, ainsi que le pouvoir, entre les mains de quelques individus. À l'heure actuelle, les 20 Canadiens les plus riches détiennent une fortune de plus de 239 milliards de dollars, soit plus de 10 % du PIB du Canada⁷. Ce niveau de concentration de la richesse leur confère une influence démesurée sur la société. Un impôt progressif sur les patrimoines nets supérieurs à 10 millions de dollars redistribuerait la richesse et le pouvoir, tout en générant plus de 37 milliards de dollars de revenus fiscaux dès la première année⁸. Pour 99,4 % des Canadiennes et des Canadiens, cette mesure fiscale ne s'appliquerait pas.

Le BFA empêchera les entreprises de tirer profit des crises. Il instaurera un impôt permanent sur les bénéfices exceptionnels, déclenché en cas de crise sociale et économique, et applicable aux bénéfices imposables dépassant 120 % des bénéfices d'avant la crise. Cette mesure dissuaderait les entreprises d'augmenter leurs prix pour gonfler leurs bénéfices en période de crise. Un tel mécanisme aurait permis de récolter 50 milliards de dollars entre 2021 et 2023. D'ailleurs, s'il avait été en vigueur à l'époque, il aurait généré moins de recettes fiscales, mais il aurait limité l'inflation.

Le BFA rendra le régime de l'impôt des sociétés plus progressif. Les particuliers qui ont un revenu d'emploi supérieur paient un taux marginal d'imposition supérieur. Pourquoi ne serait-ce pas aussi le cas des sociétés? Autrefois, aux États-Unis, l'impôt sur le revenu des sociétés était progressif. D'ailleurs, ce système existe encore en partie, par le biais de la déduction accordée aux petites entreprises⁹. Outre le fait qu'ils permettent de percevoir davantage de recettes fiscales auprès de ceux qui ont une plus grande capacité de paiement, les taux d'imposition progressifs sur le revenu des sociétés peuvent agir comme une mesure antitrust, en décourageant la consolidation d'entreprises, une pratique qui accroît leur pouvoir de fixation des prix et qui a été l'un des facteurs à l'origine de la récente poussée inflationniste¹⁰. Pour lutter contre ce phénomène, le BFA propose d'instaurer un impôt de 5 % sur les superprofits des sociétés dont le revenu imposable est supérieur à 100 millions de dollars sur une base consolidée¹¹. Le BFA augmenterait

également de 15 % à 20 % le taux général d'imposition fédéral sur le revenu des sociétés, ce qui compenserait partiellement les réductions d'impôt dont elles ont bénéficié de 2007 à 2012. Ces réductions ont amputé les recettes fiscales sans stimuler l'investissement, qui reste inférieur aux niveaux de 2012¹². Ces mesures permettraient de dégager 23 milliards de dollars de recettes fiscales par année.

Le BFA supprimera le crédit d'impôt pour dividendes. Ce crédit réduit le taux d'imposition des dividendes, ce qui signifie que le taux d'imposition des investisseurs est inférieur à celui des travailleuses et des travailleurs. En théorie, le crédit d'impôt pour dividendes permet d'éviter la double imposition, mais il constitue surtout une aubaine pour les investisseurs qui détiennent des actions admissibles¹³. Il incite également les entreprises à utiliser leurs liquidités pour payer les investisseurs, plutôt que pour réinvestir dans le capital productif. Cet avantage fiscal est régressif, car un tiers des dividendes est perçu par le premier 1 % des particuliers aux revenus les plus élevés¹⁴. Son élimination permettrait d'économiser 7,8 milliards de dollars par année¹⁵.

Le BFA instaurera un impôt minimum sur le bénéfice comptable, c'est-à-dire le bénéfice que les sociétés déclarent à leurs actionnaires et qui est généralement supérieur au bénéfice imposable, ce dernier étant réduit par un large éventail de stratégies d'évitement fiscal. Cet impôt empêchera les grandes entreprises de cumuler les échappatoires pour éliminer leur charge fiscale. Le Canada applique déjà d'un impôt similaire pour les particuliers (l'impôt minimum de remplacement) et les États-Unis ont mis en place un impôt similaire en 2023. Un taux d'imposition de 21 % sur le bénéfice comptable rapporterait plus de 5,4 milliards de dollars par année.

Le BFA interdira aux grandes entreprises et aux particuliers fortunés d'utiliser des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Selon le Tax Justice Network, les abus fiscaux des entreprises et la non-déclaration des richesses à l'étranger coûteraient au Canada 15 milliards de dollars par année¹⁶. Nous saluons la mise en œuvre de la *Loi sur l'impôt minimum mondial*, mais celle-ci est nettement insuffisante pour résoudre ce problème¹⁷. En effet, le taux d'imposition minimum de 15 % constitue une énorme incitation à transférer des bénéfices, tandis que les exclusions relatives à l'activité économique réelle et les crédits d'impôt encouragent encore plus le niveling par le bas. Pour que les entreprises paient leur juste part d'impôts, le BFA mettra fin aux accords avec les paradis fiscaux qui encouragent le transfert de bénéfices. Il exigera des entreprises qu'elles justifient commercialement l'établissement de filiales à l'étranger, il soumettra toutes les sociétés à un impôt minimum de 21 % sur le

bénéfice comptable, et il rendra publiques les informations financières des entreprises, pays par pays. Les mesures visant à empêcher l'utilisation des paradis fiscaux reçoivent l'appui de 92 % des Canadiens et des Canadiens¹⁸. Elles pourraient générer 14 milliards de dollars de recettes fiscales par année.

Le BFA financerà l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de lutter contre l'évasion fiscale des particuliers fortunés et des grandes entreprises. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), chaque dollar supplémentaire investi dans l'application de la législation fiscale des sociétés se rentabilise à hauteur de 4 \$ à 5 \$¹⁹. Cette augmentation du budget de l'ARC permettra à ses employés d'enquêter sur les montages internationaux complexes mis en place par les sociétés et les contribuables fortunés pour échapper à l'impôt. Le BFA investira donc 2 milliards de dollars supplémentaires sur trois ans dans l'agence.

Le BFA fournira à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les ressources nécessaires pour soutenir le secteur caritatif de manière à garantir que les dons exonérés d'impôt profitent au public, tout en prévenant d'éventuels préjudices individuels et les répercussions néfastes pour la main-d'œuvre résultant des récents changements réglementaires. En décembre 2023, l'ARC a publié ses lignes directrices finales concernant les subventions accordées à des donataires non reconnus. Le contenu du formulaire T3010 récemment révisé par la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC fait apparaître des possibilités préoccupantes, car il indique clairement que les organismes de bienfaisance peuvent fournir des fonds à des sociétés à but lucratif pour mettre en œuvre des programmes d'éducation et de soins de santé. Dans d'autres juridictions ayant une réglementation similaire, il est courant que de grandes sociétés à but lucratif reçoivent des fonds exonérés d'impôt. Les implications fiscales pour les individus recevant des dons et la manière dont la nouvelle législation interagit avec le statut d'emploi sont des sujets de préoccupation. En 2023, environ 729 millions de dollars ont été versés à des bénéficiaires non admissibles²⁰. Comme l'ARC n'exige de déclaration que pour les subventions supérieures à 5 000 \$, environ 127 millions de dollars ont été versés à 38 297 bénéficiaires sans que la moindre déclaration publique ne soit accessible. Alors que ces changements réglementaires ont été décrits comme les plus importants que le secteur caritatif ait connus depuis des décennies, l'ARC ne semble pas disposer des ressources nécessaires pour surveiller les effets négatifs involontaires. Un personnel augmenté à l'ARC permettrait de fournir un soutien proactif aux organismes de bienfaisance et aux bénéficiaires potentiels pour les aider à naviguer dans cette nouvelle réglementation,

réduisant ainsi les possibilités d'abus ou de préjudices non intentionnels. L'ARC a également besoin d'une capacité spécifique pour analyser les impacts de ce régime sur l'emploi, la fiscalité et la privatisation.

Le BFA reviendra à la proposition d'impôt minimum de remplacement (IMR) de 2023, réaffirmant ainsi l'engagement du gouvernement en faveur d'une politique fiscale progressive. Selon le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, « les incitatifs fiscaux consentis par le Canada pour les dons de bienfaisance des particuliers sont les plus généreux au monde »²¹. Dans cette optique, le budget 2023 du gouvernement du Canada a introduit une mise à jour transformatrice de l'IMR, afin de garantir que les particuliers et les fiducies à revenu élevé contribuent plus équitablement à l'assiette fiscale nationale. Selon la proposition révisée d'IMR, il n'est possible de réclamer que 50 % de la valeur des crédits d'impôt pour dons de bienfaisance, contre 100 % dans le cadre du régime fiscal actuel. Cette mesure garantit que les particuliers à revenu élevé ne peuvent pas utiliser d'importantes donations caritatives pour s'exonérer entièrement de leurs obligations fiscales, tout en préservant une incitation significative à la philanthropie. En réponse aux commentaires de certains acteurs du secteur caritatif, le budget 2024 a augmenté le taux d'inclusion des crédits d'impôt pour dons de bienfaisance, le faisant passer de 50 % à 80 %, comme c'était proposé au départ. La proposition initiale du budget 2023 parvient ainsi à trouver un équilibre en continuant d'encourager les dons de bienfaisance, tout en servant d'outil pour lutter contre les inégalités de richesse et pour générer des revenus publics.

Le BFA supprimera toutes les subventions et tous les financements accordés au secteur des combustibles fossiles. Selon l'organisme Défense environnementale, le gouvernement du Canada aurait fourni près de 30 milliards de dollars de financement et de subventions à l'industrie pétrolière et gazière en 2024²². Le gouvernement a discrètement abandonné sa modeste promesse d'éliminer les subventions « inefficaces » aux combustibles fossiles en prolongeant les crédits d'impôt pour l'industrie pétrolière et gazière dans l'énoncé économique de l'automne 2024. Le BFA cessera de fournir tout financement public à ce secteur, qui contribue plus que tout autre secteur aux émissions de carbone du Canada²³ (voir le chapitre Environnement et changement climatique pour en savoir plus sur la manière dont le BFA entend modifier le système de tarification du carbone).

Le BFA entreprendra un examen approfondi des dépenses fiscales fédérales dont bénéficient les sociétés. Le fait de donner de l'argent directement aux entreprises par le biais de crédits d'impôt est devenu

Tableau 28.1 / Mesures du BFA sur fiscalité

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Création d'une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus supérieurs à 1 million \$ avec un taux de 37 %	-1 515 \$	-1 545 \$	-1 576 \$
Mise en place d'un impôt sur la richesse (net de l'impôt sur le gain de 1 million \$ sur le domicile)	-37 772 \$	-38 527 \$	-39 298 \$
Augmentation du taux d'imposition des sociétés de 15 % à 20 % et surtaxe de 5 % sur les profits excédentaires	-22 953 \$	-23 412 \$	-23 880 \$
Supprimer la majoration du dividende et le crédit d'impôt	-7 820 \$	-8 150 \$	-8 494 \$
Instauration d'un impôt minimum sur le bénéfice comptable	-5 400 \$	-5 508 \$	-5 618 \$
Interdiction de recours à des paradis fiscaux	-14 000 \$	-14 280 \$	-14 566 \$
Investissement dans les enquêtes et vérifications de l'ARC	667 \$	667 \$	667 \$
Augmentation des revenus par l'augmentation des enquêtes	-2 667 \$	-2 667 \$	-2 667 \$
Aide au secteur caritatif pour s'adapter aux changements réglementaires	25 \$	25 \$	25 \$
Retour à la proposition d'impôt minimum de remplacement de 2023	-113 \$	-113 \$	-108 \$
Élimination des subventions aux secteurs pétrolier et gazier	-1 834 \$	-1 871 \$	-1 908 \$
Annulation du renouvellement de l'incitation à l'investissement accéléré, du nouveau crédit d'impôt pour l'intelligence artificielle et de la prolongation des crédits d'impôt pour l'exploitation minière	-2 500 \$	-2 550 \$	-2 601 \$
Mettre fin à l'avantage fiscal dont bénéficient les fonds de placement immobilier (FPI)	-59 \$	-61 \$	-61 \$
Supprimer le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)	-595 \$	-607 \$	-619 \$
Mettre fin à la déductibilité fiscale de la publicité étrangère sur Internet	-400 \$	-385 \$	-370 \$

la réponse *de facto* du gouvernement à des problèmes tels que le changement climatique, la baisse des investissements des entreprises ou la flambée des prix de l'immobilier. Malgré les dizaines de milliards de recettes fiscales perdues²⁴, rien ne prouve que ces générosités fiscales vis-à-vis aux entreprises aient le moindrement contribué à résoudre l'un ou l'autre de ces problèmes urgents. Le BFA annulera le renouvellement de l'incitation à l'investissement accéléré, du nouveau crédit d'impôt pour l'intelligence artificielle et de la prolongation des crédits d'impôt pour l'exploitation minière, ce qui permettra d'économiser plus de 2,5 milliards de dollars par année²⁵. Les crédits d'impôt pour les énergies propres seront maintenus, mais soumis à des conditions strictes en matière de travail et de retombées communautaires, et les sociétés seront tenues de verser des salaires suffisants, d'appliquer des normes de travail élevées et de veiller à ce que les investissements répondent aux besoins des communautés locales.

Le BFA mettra fin à l'avantage fiscal dont bénéficient les fonds de placement immobilier (FPI). Ces derniers, qui sont en quelque sorte des propriétaires financiarisés, ne sont pas soumis à l'impôt des sociétés, ce qui est censé encourager l'investissement immobilier. Cependant, les FPI sont plus susceptibles d'acquérir des logements existants que d'en construire de nouveaux. De plus, les propriétaires financiarisés comme les FPI pratiquent des loyers plus élevés que tout autre type de propriétaire²⁶. Au lieu d'encourager la construction de nouveaux logements, cette niche fiscale fait en sorte qu'un nombre croissant de logements appartiennent à des investisseurs financiers qui privilégient le rendement de leurs placements plutôt que l'abordabilité du logement. Pour améliorer la situation, il faut réduire la demande de logements de ces investisseurs. L'élimination de cette niche fiscale rapporterait au moins 59 millions de dollars par année en recettes fiscales nettes (voir le chapitre Logement abordable et itinérance)²⁷.

Le BFA supprimera le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). Cette mesure n'améliore guère l'abordabilité du logement et elle contribue même à faire grimper les prix. La suppression de cette mesure peu judicieuse permettra au gouvernement fédéral d'économiser 595 millions de dollars²⁸.

Le BFA mettra fin à la déductibilité fiscale de la publicité étrangère sur Internet. L'écosystème médiatique du pays est en crise. Les médias locaux disparaissent, remplacés par des géants étrangers du Web. Actuellement, la publicité sur des médias étrangers en ligne est déductible d'impôt, ce qui incite les entreprises à transférer leur budget publicitaire sur ces plateformes, accentuant ainsi l'effondrement des médias canadiens. La publicité dans les services de presse ou de radiodiffusion étrangers n'est pas déductible, et ce traitement fiscal devrait être étendu aux médias étrangers en ligne. Cette mesure pourrait générer chaque année 400 millions de dollars de plus d'impôt des sociétés²⁹.

Notes

1 Bureau du directeur parlementaire du budget, *Analyse distributive de la redevance fédérale sur les combustibles—Mise à jour*, 10 octobre 2024, <https://www.cbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2425-017-S—distributional-analysis-federal-fuel-charge-update—analyse-distributive-redevance-federale-combustibles-mise-jour>.

2 David Macdonald, *Platform Crunch 2: Comparing four parties' tax cut and cash transfers promises*, Centre canadien de politiques alternatives, 28 mars 2025, <https://www.>

[policyalternatives.ca/news-research/platform-crunch-comparing-all-parties-tax-cut-and-cash-transfers-promises/](https://www.policyalternatives.ca/news-research/platform-crunch-comparing-all-parties-tax-cut-and-cash-transfers-promises/).

- 3** Oxfam Canada, *Billionaire wealth surges by \$2.8T in 2024, poverty unchanged since 1990*, 20 janvier 2025, <https://www.oxfam.ca/news/billionaire-wealth-surges-by-2-8-trillion-in-2024-three-times-faster-than-the-year-before-while-the-number-of-people-living-in-poverty-has-barely-changed-since-1990/>.
- 4** Marc Lee et DT Cochrane, *Canada's shift to a more regressive tax system, 2004 to 2022*, Centre canadien de politiques alternatives, avril 2024, https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/2024/05/canadas-shift-to-more-regressive-tax-system_2024-04-29-225120_mhdu.pdf.
- 5** Jim Stanford, *Canadian corporate profits remain elevated despite economic slowdown*, Centre for Future Work, février 2024.
- 6** E.J. Benson, *Summary of 1971 tax reform legislation*, Gouvernement du Canada, 1971.
- 7** Calculs d'après « The World's Real-Time Billionaires », *Forbes*, tel que consulté le 16 juin 2025.
- 8** Alex Hemingway, *A wealth tax could raise half a trillion dollars for a stronger, fairer Canada*, BC Society for Policy Solutions, 4 juin 2025.
- 9** Reuven Avi-Yonah, *Corporate taxation to curb monopoly power: a brief history and a proposal*, Tax Justice Network, 2 novembre 2022.
- 10** Weber, Isabella M. et Evan Wasner, « Sellers' inflation, profits and conflict: why can large firms hike prices in an emergency? », *Review of Keynesian Economics* 11(2), 2023 : 183-213.
- 11** Silas Xuereb, *Taxing excess profits in Canada: An urgent proposal for action*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 25 novembre 2024.
- 12** Statistique Canada, *Éléments du bilan et de l'état des résultats financiers trimestriel ainsi que certains ratios, selon les branches d'activité non financières, données non désaisonnalisées (x 1 000 000)*, tableau 33-10-0225-01, 23 mai 2025.
- 13** Peter Spiro, *Tax exemptions for investment income: Boon or bane?*, Mowat Centre, 2017.
- 14** Calculs au moyen de la Banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada.
- 15** Ministère des Finances, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : 2025*, Gouvernement du Canada, 14 avril 2025.
- 16** Tax Justice Network, *State of Tax Justice 2024*, novembre 2024.
- 17** Annette Alstadsæter et al., *Global Tax Evasion Report 2024*, EU Tax Observatory, octobre 2023.
- 18** David Coletto, *Les Canadiens et les Canadiens pensent que leur système d'imposition est inéquitable et sont en faveur de nouvelles sources de revenus qui réduisent le déficit et les inégalités maintenant*, Abacus Data, 4 août 2021.
- 19** Diarra Sourang and Varun Srivatsan, "Estimating the Return of Additional Federal Spending on Business Tax Compliance," *Office of the Parliamentary Budget Officer*, October 8, 2020.
- 20** Mark Blumberg, "Blumbergs' Snapshot of the Canadian Charity Sector 2023," *Canadian Charity Law*, April 2025, <https://www.canadiancharitylaw.ca/blog/blumbergs-snapshot-of-the-canadian-charity-sector-2023>.
- 21** James Rajotte, *Incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada*, Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, février 2013, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/411/FINA/Reports/RP5972482/finarp15/finarp15-f.pdf>.
- 22** Julia Levin, *Fossil fuel funding in 2024*, Défense environnementale, 2025, https://environmentaldefence.ca/wp-content/uploads/2025/04/Canadas-Fossil-Fuel-Funding-in-2024_EDC_April-2025-1.pdf.
- 23** Gouvernement du Canada, *Émissions de gaz à effet de serre*, 21 mars 2025, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>.

24 Ministère des Finances, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : 2025*, Gouvernement du Canada, 14 avril 2025.

25 Parti Libéral du Canada, *Un Canada fort—Plan fiscal*, 2025, https://liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2025/04/Un_Canada_Fort_-_Plan_fiscal.pdf.

26 Martine August et Corinne St-Hilaire, « Financialization, housing rents, and affordability in Toronto », *Environment and Planning A: Economy and Space*, 2025, <https://doi.org/10.1177/0308518X251328129>.

27 Bureau du directeur parlementaire du budget, *Élimination des exemptions fiscales accordées aux fiducies de placement immobilier*, 19 avril 2025.

28 Ministère des Finances, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : 2025*, Gouvernement du Canada, 14 avril 2025.

29 Peter Miller et David Keeble, *Colmatons la brèche! La déductibilité de la publicité étrangère sur Internet*, Les amis des médias canadiens, 2024, <https://friends.ca/wp-content/uploads/close-the-loophole-FR.v1-1.pdf>.

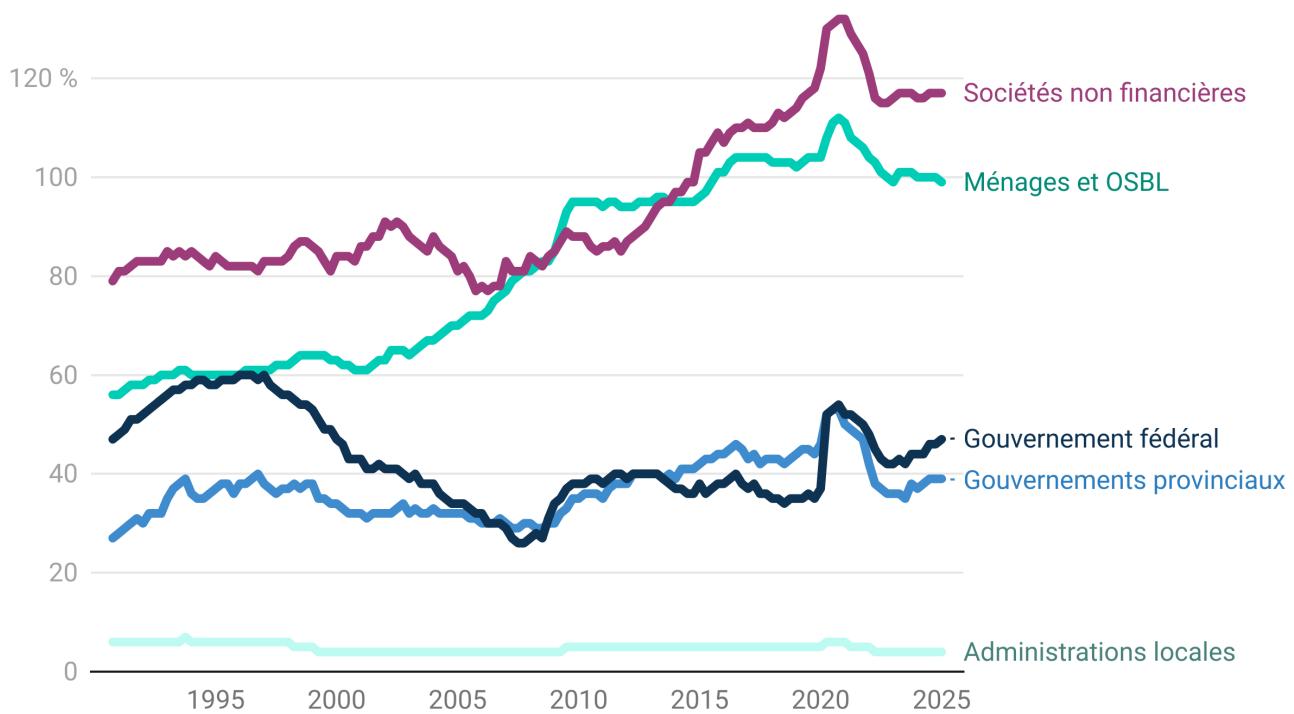
Projections macroéconomiques et budgétaires

La dette à travers l'économie canadienne

Dès qu'il est question du budget fédéral, le débat se focalise sur le déficit et la dette. Or, la question de la dette publique est rarement abordée dans le contexte de l'endettement des différents segments de l'économie canadienne. Certains secteurs sont constamment grevés d'une dette conséquente qui, à l'exception de rares occasions, ne diminue jamais. Les particuliers et les sociétés contractent des emprunts qu'ils remboursent au fil du temps. Sur le plan sectoriel, l'endettement augmente presque toujours, mais les actifs aussi. Tout cela est attribuable à la croissance économique et démographique.

La dette est le prix à payer pour créer de la valeur patrimoniale. Sans emprunt, il est en effet impossible d'acheter un actif très cher, comme un bien immobilier, et la transaction ne peut pas avoir lieu. La valeur de l'actif ne peut alors pas être monnayée. Lorsqu'un actif ne peut pas être échangé, sa valeur est gravement compromise. Or, les actifs importants sont rarement, voire jamais, achetés en liquide : ils sont presque toujours financés par endettement.

Figure 29.1 / Rapport de la dette au PIB selon le secteur au Canada



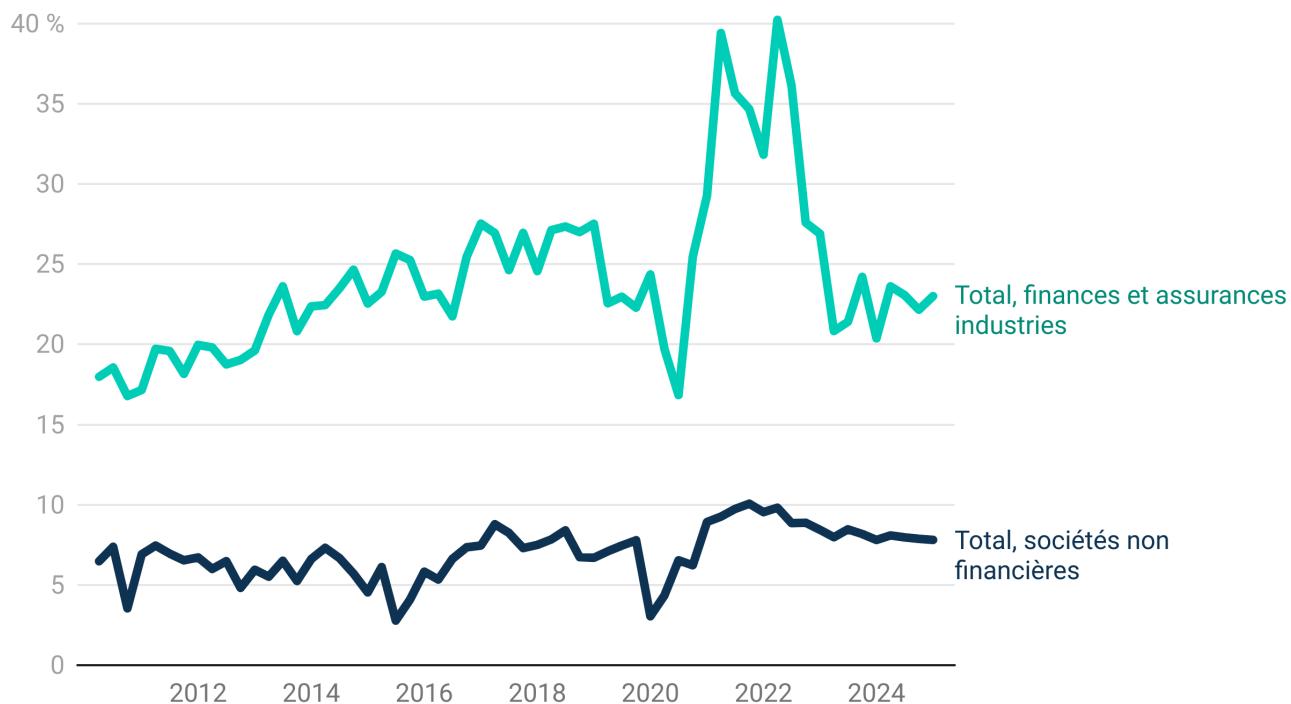
Source Statistique Canada, tableaux 36-10-0580-01 et 36-10-0103-01, et calculs de l'auteur.

En gardant cela à l'esprit, examinons le niveau d'endettement des différents secteurs de l'économie canadienne par rapport au PIB, comme le montre la figure 29.1. Dans ce contexte, ce sont les administrations locales qui présentent le taux d'endettement le plus faible. La plupart des municipalités ont peu ou pas de dettes, car la législation provinciale l'interdit souvent.

Le taux d'endettement des provinces et du gouvernement fédéral est également relativement faible comparativement à d'autres secteurs. Depuis la pandémie, la dette du gouvernement fédéral est légèrement supérieure à celle des provinces. Et c'est logique, car les taux des obligations fédérales sont plus bas, ce qui rend le coût d'emprunt plus abordable.

Le taux d'endettement des ménages et des sociétés est beaucoup plus élevé, puisqu'il est pratiquement deux fois plus important que celui du gouvernement fédéral. Alors que la dette fédérale a diminué en pourcentage du PIB depuis les années 1990, l'endettement des ménages a considérablement augmenté entre 2000 et 2009, et celui des sociétés a fortement augmenté à partir de 2011 et reste élevé depuis.

Figure 29.2 / Marges bénéficiaires nettes avant impôt



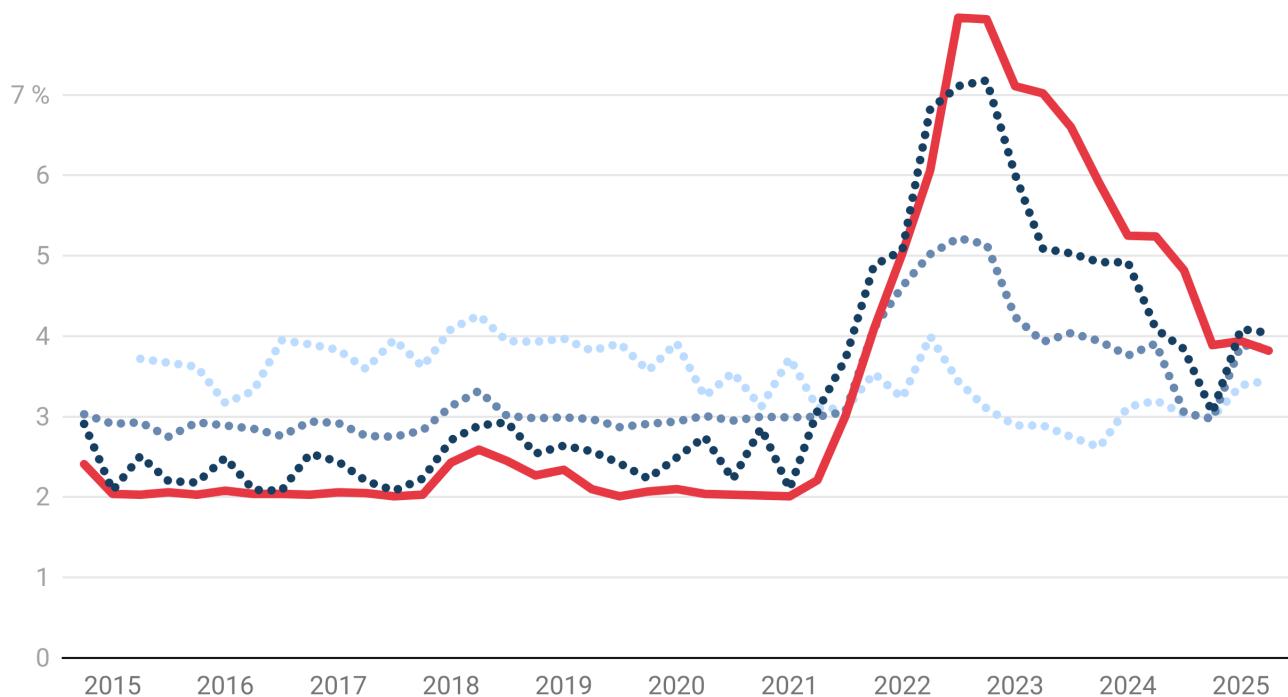
Source Statistique Canada, tableaux 33-10-0225-01 et 33-10-0227-01

Tous les secteurs ont connu une hausse, puis un renversement du rapport de la dette au PIB pendant la pandémie de la COVID-19. Lorsque l'économie est tombée à l'arrêt, l'endettement a augmenté. Les gouvernements ont été particulièrement touchés, car ils ont dû faire face à des problématiques sanitaires et économiques majeures. Les bénéfices des sociétés ont également été affectés, entraînant une hausse de leur endettement. Cependant, lorsque l'économie a redémarré, le poids de la dette a rapidement diminué dans tous les secteurs, sa valeur relative ayant chuté sous l'effet d'une forte croissance du PIB nominal. La dette n'a pas disparu, mais la croissance économique a facilité son remboursement.

Le problème ne réside pas dans la dette publique, mais plutôt dans l'endettement des ménages et, dans une certaine mesure, dans celui des sociétés. La réaction classique qui consiste à baisser les impôts donne lieu à un déficit fédéral plus important qui est compensé par un excédent équivalent chez les bénéficiaires de cette mesure. Cela ne fait que déplacer la dette : on augmente celle du gouvernement fédéral et des provinces et on diminue celle des ménages.

Figure 29.3 / Attentes d'inflation des consommateurs sur différents horizons de temps

— Perceptions de l'inflation courante •• Attentes d'inflation à l'horizon de 1 an •• Attentes d'inflation à l'horizon de 2 ans •• Attentes d'inflation à l'horizon de 5 ans



Source Banque du Canada, Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada—Deuxième trimestre de 2025, 21 juillet 2025,
<https://www.banquedcanada.ca/2025/07/enquete-sur-les-attentes-des-consommateurs-au-canada-deuxieme-trimestre-de-2025/>.

La baisse rapide de la dette par rapport au PIB entre 2020 et 2022 montre qu'une autre voie est possible. Cette voie passe par une croissance plus élevée du PIB nominal. L'endettement des ménages est principalement constitué de dettes hypothécaires. Il est possible de réduire cet endettement grâce à une forte croissance des salaires et à une amélioration de l'abordabilité du logement. Si l'on est vraiment préoccupé par l'endettement des ménages, c'est sur ce dernier aspect qu'il faut se concentrer en priorité. Le BFA compte justement prendre des mesures à cet égard, comme l'explique le chapitre Logement abordable et itinérance.ddd

La diminution du rapport de la dette au PIB des sociétés est due en partie à la croissance rapide du PIB nominal, mais aussi à l'explosion des profits des entreprises lorsque l'économie a redémarré. En dollars réels,

ces profits ont été nettement supérieurs à ceux d'avant la pandémie; mais les marges bénéficiaires l'ont été tout autant.

Comme le montre la figure 29.2, les marges bénéficiaires avant impôt ont atteint des niveaux historiques au cours des années suivant la pandémie. Ces marges beaucoup plus élevées ont été observées tant dans le secteur financier que dans le secteur non financier.

Si le secteur financier a retrouvé ses marges bénéficiaires d'avant la pandémie, soit dans la fourchette des 20 % à 25 %, ce n'est pas le cas du secteur non financier, dont les marges restent bien supérieures à la normale. Avant la croissance de 2021-2023, une marge de 8 % aurait été considérée comme un record, mais aujourd'hui, elle semble être devenue la norme.

Actuellement, les marges des sociétés non financières semblent diminuer lentement après une période prolongée de profits élevés. Pour rappel, ces sociétés ont joui de l'avantage d'une inflation élevée pendant bien longtemps après les premières hausses de prix. Elles ont profité de la flambée des prix pour convertir leurs profits en marges bénéficiaires plus élevées et plus durables.

La menace des nouveaux droits de douane pourrait facilement créer les conditions propices à une nouvelle vague de profits excessifs pour les sociétés. Les consommateurs sont très confus quant au niveau réel des droits de douane sur les marchandises entrant au Canada. Pour l'instant, les effets concrets sont assez limités. Parallèlement, l'inquiétude des consommateurs quant aux niveaux d'inflation sur différents horizons de temps reste élevée. À court terme, en particulier, ils s'attendent à payer environ le double du taux d'inflation actuel. Selon une enquête de la Banque du Canada, les consommateurs considèrent les droits de douane comme une excuse valable pour augmenter les prix. En l'absence de garde-fous pour encadrer le comportement des sociétés, nous pourrions assister à une répétition de la spirale inflation-profits que le Canada a connue en 2021-2022.

L'inflation n'est pas un phénomène naturel : elle est causée par les entreprises qui décident d'augmenter leurs prix. Il est donc essentiel de se préparer aux hausses de prix à venir. Il faut instaurer un impôt sur les bénéfices exceptionnels (voir le chapitre Fiscalité) pour les dissuader de recommencer. Il nous faut également mieux comprendre les principaux intrants qui sont susceptibles de faire grimper les prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement dans l'économie canadienne. Les interconnexions entre les principaux intrants et la production d'autres biens sont mal comprises. Une meilleure compréhension permettrait de mettre en place une réglementation des prix plus efficace afin d'éviter les

hausses excessives. Il serait également envisageable de constituer des réserves stratégiques pour se prémunir contre l'inflation des principaux intrants et mieux protéger l'économie.

Budgets fédéraux d'investissement et de fonctionnement

Au lieu d'équilibrer le budget dans son ensemble, le gouvernement fédéral préfère équilibrer le budget de fonctionnement tout en enregistrant un déficit de capital. Examinons ce que cela pourrait signifier du point de vue du BFA.

La comptabilité d'exercice permet déjà d'ajuster le budget fédéral en fonction des dépenses de capital. Lorsque le gouvernement achète ou construit un actif, comme un pont, le coût de construction est comptabilisé sur la durée de vie de l'actif (de 30 à 50 ans pour un pont).

Le problème, c'est qu'une grande partie des dépenses du gouvernement fédéral consiste en des transferts vers d'autres paliers de gouvernement, qui finissent par devenir propriétaires des actifs financés par ces transferts. Une municipalité construit un pont avec l'aide du gouvernement fédéral, puis en devient propriétaire. Le transfert fédéral ne sera pas comptabilisé sur toute la durée de vie de l'actif et le budget fédéral n'indiquera qu'une sortie de fonds.

Cette année, le BFA a expérimenté une structure de comptabilité d'exercice « plus ». Le capital investi dans des actifs conservés par le gouvernement fédéral, ainsi que les prêts remboursables accordés pour la construction d'infrastructures, sont comptabilisés sur la durée de vie utile des actifs, comme cela a toujours été le cas. Mais en plus, le BFA effectue un suivi des transferts effectués vers d'autres paliers de gouvernement pour construire des actifs dont la propriété leur sera remise. On obtient ainsi une comptabilité de caisse des dépenses de capital, ainsi qu'une comptabilité d'exercice « plus » qui sépare les dépenses de capital des dépenses de fonctionnement. Selon l'année examinée, le BFA consacre de 41 % à 50 % de ses dépenses de trésorerie au capital. Environ la moitié des programmes aboutissent à la création de nouveaux actifs.

Si l'on se contentait de soustraire les dépenses de fonctionnement du total des revenus fédéraux, on obtiendrait un excédent de fonctionnement. On pourrait alors dire que le déficit global est causé par les investissements de capital, qui génèrent des rendements. Cependant,

Tableau 29.1 / Scénario de référence (Finances Canada), indicateurs macroéconomiques

Indicateurs macroéconomiques	2026	2027	2028	2029
PIB nominal (en millions \$)	3 173 000 \$	3 306 000 \$	3 442 000 \$	3 579 000 \$
Croissance du PIB réel	1,7 %	2,1 %	2,1 %	2,0 %
Inflation du PIB	1,9 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Croissance du PIB nominal	3,7 %	4,2 %	4,1 %	4,0 %
Emplois				
Taux d'activité	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %
Population active (en milliers)	22 559	22 875	23 195	23 520
Employés (en milliers)	21 047	21 456	21 803	22 155
Taux d'emploi	61,0 %	61,3 %	61,5 %	61,6 %
Chômeurs (en milliers)	1 511	1 418	1 392	1 364
Taux de chômage	6,7 %	6,2 %	6,0 %	5,8 %

Source Énoncé économique de l'automne de 2024.

l'augmentation globale de la dette et du rapport de la dette au PIB serait la même.

En résumé, il existe une distinction artificielle entre les dépenses de capital et les dépenses de fonctionnement. Aussi, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on attribue une dimension morale aux identités comptables, comme en affirmant que les déficits de capital sont bons et que les déficits de fonctionnement sont mauvais. Les dépenses de capital et les dépenses de fonctionnement sont toutes deux nécessaires pour offrir des services publics de qualité. Un hôpital sans personnel n'est pas plus utile qu'un personnel sans hôpital.

Le capital n'existe pas sans dépenses de fonctionnement, et vice versa. Si l'on se contente de construire sans investir dans l'entretien, les bâtiments se dégraderont rapidement. Le capital ne peut fournir aucun service par lui-même.

Pour relever le défi que représente le maintien de services publics de qualité, il peut arriver qu'un service particulier nécessite un investissement de capital ou des fonds de fonctionnement. Ces besoins varient selon les secteurs. Si le personnel est difficile à retenir, la construction d'un nouvel hôpital (investissement de capital) ne changera pas grand-chose, alors qu'une augmentation des salaires (fonds de fonctionnement) pourrait être plus efficace.

Tableau 29.2 / Scénario de référence (Finances Canada), opérations budgétaires

Impôt sur le revenu des particuliers (en millions \$)	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
IRP, impôt exigible	340 038 \$	353 869 \$	371 605 \$	389 059 \$
IRP, dépenses fiscales	-96 838 \$	-102 469 \$	-107 605 \$	-112 659 \$
Total des revenus d'IRP	243 200 \$	251 400 \$	264 000 \$	276 400 \$
Impôt sur le revenu des sociétés (en millions \$)				
IRS, impôt exigible	144 989 \$	146 696 \$	155 875 \$	156 542 \$
IRS, dépenses fiscales	-58 889 \$	-58 796 \$	-62 475 \$	-62 742 \$
Total des revenus d'IRS	86 100 \$	87 900 \$	93 400 \$	93 800 \$
Valeurs totales des impôt (en millions \$)				
Impôt sur le revenu des non-résidents	13 800 \$	13 900 \$	14 000 \$	14 200 \$
Total de l'impôt sur le revenu	343 100 \$	353 200 \$	371 400 \$	384 400 \$
Total des autres revenus	173 100 \$	183 900 \$	191 700 \$	201 900 \$
Total des revenus budgétaires	516 200 \$	537 100 \$	563 100 \$	586 300 \$
Opérations budgétaires (en millions \$)				
Revenus	516 200 \$	537 100 \$	563 100 \$	586 300 \$
Dépenses de programme	504 100 \$	510 400 \$	531 500 \$	547 800 \$
Service de la dette	54 200 \$	57 600 \$	62 000 \$	66 300 \$
Solde budgétaire (excédent/déficit)	-42 100 \$	-30 900 \$	-30 400 \$	-27 800 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 323 600 \$	1 354 500 \$	1 384 900 \$	1 412 700 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	16,3 %	16,2 %	16,4 %	16,4 %
Dépenses de programme/PIB	15,9 %	15,4 %	15,4 %	15,3 %
Solde budgétaire/PIB	-1,3 %	-0,9 %	-0,9 %	-0,8 %
Service de la dette/PIB	1,7 %	1,7 %	1,8 %	1,9 %
Dette/PIB	41,7 %	41,0 %	40,2 %	39,5 %

Source Énoncé économique de l'automne de 2024, rapport des dépenses et des évaluations pour 2025 et calculs de l'auteur

Selon une autre approche, les dépenses de capital sont considérées comme un « investissement » qui génère un rendement (justifiant un déficit), tandis que les dépenses de fonctionnement ne produisent aucun rendement et doivent donc être équilibrées. Or, les dépenses de fonctionnement peuvent facilement générer un rendement à long terme. Lorsqu'une intervention médicale permet à une personne de reprendre le travail, cela produit un rendement évident pour cette personne, pour

Tableau 29.3 / Plan du BFA

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
PIB nominal (en millions \$)	3 173 000 \$	3 388 000 \$	3 549 000 \$	3 712 000 \$
Croissance du PIB nominal	3,7 %	6,8 %	4,8 %	4,6 %
Revenus (en millions \$)				
Scénario de référence	516 200 \$	537 100 \$	563 100 \$	586 300 \$
Revenus nets des mesures du BFA		109 100 \$	111 900 \$	114 700 \$
Revenus fiscaux additionnels attribuables à un PIB plus élevé		13 500 \$	17 500 \$	21 700 \$
Total	516 200 \$	659 700 \$	692 500 \$	722 700 \$
Dépenses de programme (en millions \$)				
Scénario de référence	504 100 \$	510 400 \$	531 500 \$	547 800 \$
Dépenses nettes des programmes du BFA		119 800 \$	134 000 \$	147 800 \$
Total	504 100 \$	630 200 \$	665 500 \$	695 600 \$
Service de la dette	54 200 \$	57 500 \$	62 100 \$	66 700 \$
Solde budgétaire (excédent/déficit)	-42 100 \$	-28 000 \$	-35 100 \$	-39 600 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 323 600 \$	1 351 600 \$	1 386 700 \$	1 426 300 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	16,3 %	19,5 %	19,5 %	19,5 %
Dépenses de programme/PIB	15,9 %	18,6 %	18,8 %	18,7 %
Solde budgétaire/PIB	-1,3 %	-0,8 %	-1,0 %	-1,1 %
Service de la dette/PIB	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Dette/PIB	41,7 %	39,9 %	39,1 %	38,4 %

Source Énoncé économique de l'automne de 2024, tous les éléments chiffrés du BFA et calculs de l'auteur

l'économie et pour les revenus publics. Si l'intervention a lieu à un jeune âge, le rendement s'étend sur toute la durée de la vie.

Projections macroéconomiques de référence du BFA

Le BFA s'appuie sur les projections les plus récentes du ministère des Finances du Canada, à savoir l'*Énoncé économique de l'automne* publié en décembre 2024. Sur cette base, les programmes sont élaborés de manière à ce que les écarts entre le budget du BFA et le budget fédéral

Tableau 29.4 / Incidence du BFA sur l'emploi

	2026	2027	2028	2029
Emplois créés ou maintenus par le BFA (en milliers)		698	912	1 139
Population (en milliers)	34 494	34 977	35 466	35 963
Taux d'activité	65,4 %	66,5 %	67,1 %	67,7 %
Population active (en milliers)	22 559	23 259	23 798	24 347
Employés (en milliers)	21 047	22 154	22 715	23 295
Taux d'emploi	61,0 %	63,3 %	64,0 %	64,8 %
Chômeurs (en milliers)	1 511	1 105	1 083	1 052
Taux de chômage	6,7 %	4,8 %	4,5 %	4,3 %

Source Énoncé économique de l'automne de 2024, tous les éléments chiffrés du BFA et calculs de l'auteur

soient imputables à des différences dans les programmes et non à des variations des projections de croissance économique.

En raison de l'incertitude commerciale, le gouvernement fédéral a renoncé à présenter son budget du printemps 2025. Les projections de déficit établies en mars 2025 par le directeur parlementaire du budget (DPB) et tenant compte du financement des mesures proposées lors de la campagne électorale fédérale sont les estimations les plus récentes¹. Le DPB estime le déficit à 33 milliards de dollars pour 2026-2027 et 2027-2028, et à 29 milliards de dollars pour 2028-2029. Pour 2026-2027, ce déficit est supérieur de 2 milliards de dollars à celui prévu dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, de 3 milliards de dollars pour 2027-2028 et de 1 milliard de dollars pour 2028-2029. Toutefois, les projections du DPB ne comprenaient pas d'estimation détaillée des dépenses et des revenus.

Le *Rapport sur la politique monétaire* de juillet 2025 de la Banque du Canada² prévoit un PIB réel de 1,4 % en 2026 et de 1,1 % en 2027. Cela représente une baisse de 0,6 % en 2026 et de 0,3 % en 2027 par rapport au scénario de référence utilisé par le BFA.

Contrairement aux BFA précédents, nous incluons cette année une projection élargie des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Pour la première fois, nous incluons l'impôt exigible pour ces deux catégories, c'est-à-dire l'impôt que le régime fiscal de base aurait permis de percevoir en l'absence de toute exception. Autrement dit, si tous les crédits d'impôt, exonérations fiscales, allègements fiscaux, remboursements, etc. étaient supprimés, ce sont ces montants qui seraient perçus.

Le total des déductions est résumé à la ligne « Dépenses fiscales » pour les deux catégories. Le total présenté à la ligne suivante correspond au total des revenus fiscaux à percevoir.

Environ 100 milliards de dollars d'impôt sur le revenu des particuliers sont consacrés à des allégements fiscaux ou à des dépenses fiscales. Ce montant n'a jamais été inscrit en tant que dépense dans un énoncé budgétaire, alors qu'il s'agit pourtant de l'une des plus importantes catégories de dépenses du gouvernement fédéral. Il est supérieur aux transferts provinciaux en matière de santé, aux transferts aux personnes âgées ou aux programmes destinés aux enfants. Le régime d'imposition des particuliers redistribue ainsi 3 \$ sur les 10 \$ de revenus qu'il pourrait percevoir.

Le régime d'imposition des sociétés inscrit environ 90 milliards de dollars de dépenses fiscales par année, que les entreprises récupèrent immédiatement sous forme de crédits d'impôt et d'exonérations. Ce montant équivaut à environ 4 \$ par tranche de 10 \$ de revenus avant exceptions.

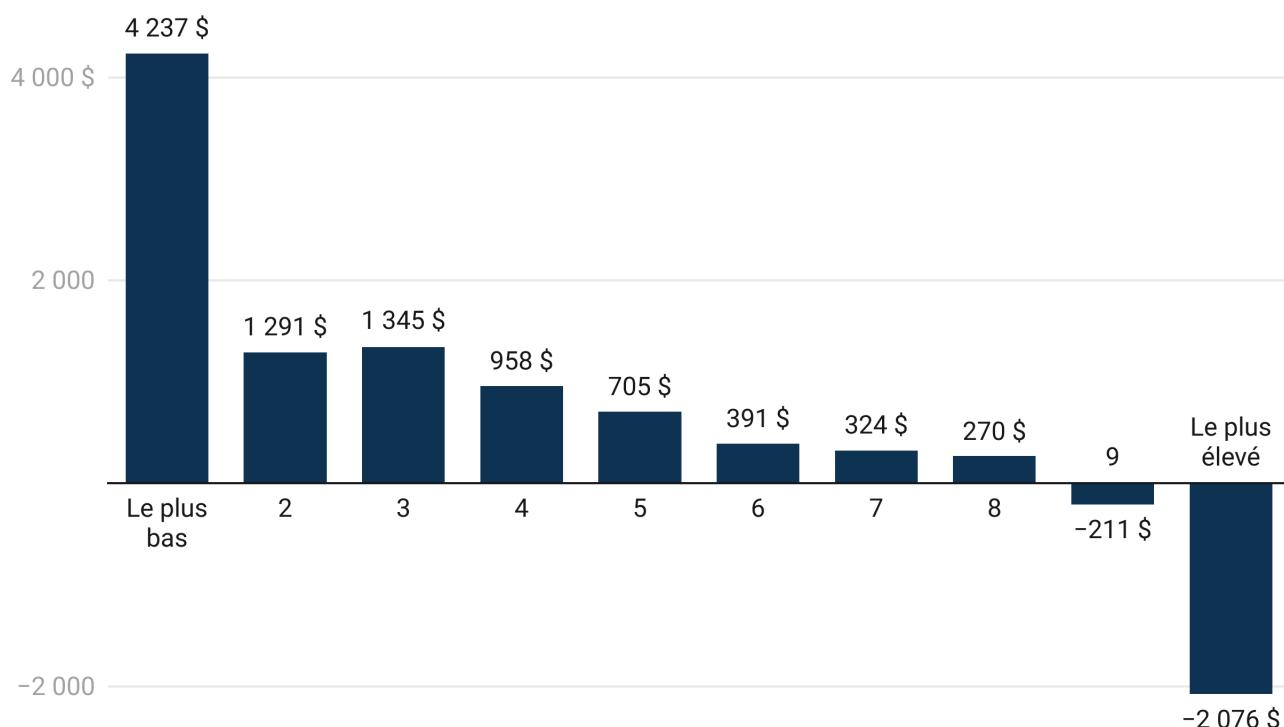
Dans son chapitre Fiscalité, le BFA supprime plusieurs de ces dépenses fiscales massives afin que les revenus puissent être mieux utilisés ailleurs.

Le BFA a des répercussions importantes sur l'économie et l'emploi. Contrairement au scénario de référence, qui prévoit une croissance modeste, le BFA stimule fortement la croissance. De nombreux projets d'investissement prévus au Canada, en particulier dans le secteur du logement, produiraient des actifs appartenant au gouvernement fédéral. Certains de ces projets seraient lancés grâce à des prêts fédéraux remboursables, ce qui permettrait de maintenir les coûts inscrits au budget fédéral à un niveau bas. Les coûts d'investissement seraient répartis sur toute la durée de vie des projets, mais il y aurait une poussée de construction accompagnée d'une croissance du PIB et de l'emploi. L'activité économique supplémentaire générerait également de nouvelles recettes fiscales, dont nous tenons compte en attribuant à toutes les mesures du BFA un coefficient multiplicateur, tant positif que négatif, et en les regroupant dans le tableau 29.3.

Dans l'ensemble, le BFA augmente à la fois les dépenses et les revenus d'environ 100 milliards de dollars par année. En conséquence, le déficit du BFA ne varie que très peu par rapport au scénario de référence. Le BFA finance les nouvelles dépenses en coupant ailleurs et en créant de nouvelles sources de revenus. L'impact économique des nouveaux programmes du BFA est plus important. La richesse, l'impôt des sociétés et l'évasion fiscale, dont les effets multiplicateurs économiques sont

Figure 29.4 / Variation moyenne du revenu familial résultant des mesures d'imposition ou de transfert du BFA, par décile

2026



Remarque Ne tient pas compte de l'augmentation du MRA

Source BD/MSPS 30.3

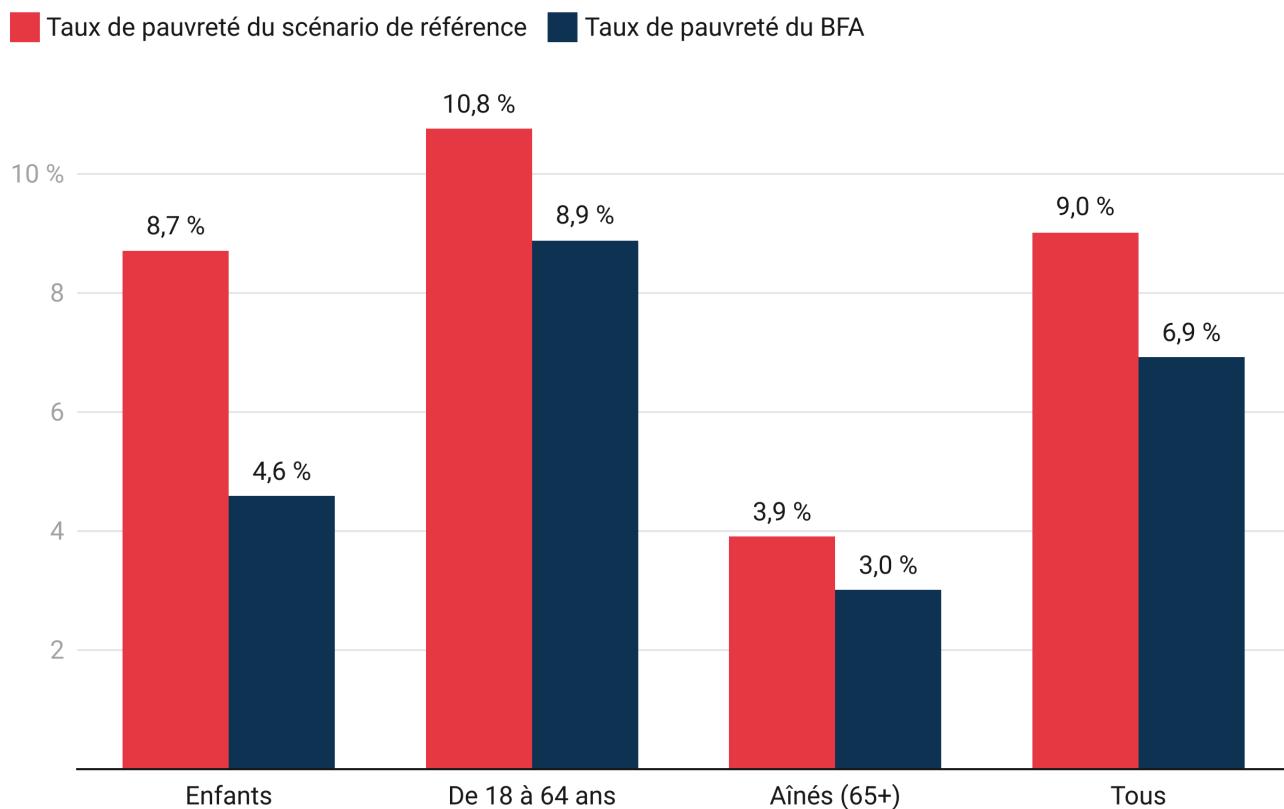
faibles, sont mis à contribution pour financer de meilleurs services de garde, des services aux Premières Nations et un soutien aux Canadiennes et aux Canadiens à faible revenu, dont les effets multiplicateurs économiques sont élevés.

Le BFA maintient un déficit équivalent à environ 1 % du PIB, mais comme il se concentre sur la croissance canadienne, le rapport de la dette au PIB diminue, passant de 42 % à 38 %. Cette baisse relative est due à la croissance rapide du PIB nominal. C'est ce qui s'est produit après la pandémie, et c'est le même mécanisme que le BFA utilise ici.

Les avantages du BFA ne se mesurent pas uniquement en termes de PIB : ils se traduirraient par une importante création d'emplois, comme le montre le tableau 29.4. Au bout de trois ans, le BFA permettrait de créer un million d'emplois supplémentaires. Il en résulterait une baisse du chômage, une croissance plus forte des salaires et de meilleures conditions de travail.

Figure 29.5 / Incidence du BFA sur les taux de pauvreté selon la MPC

2026

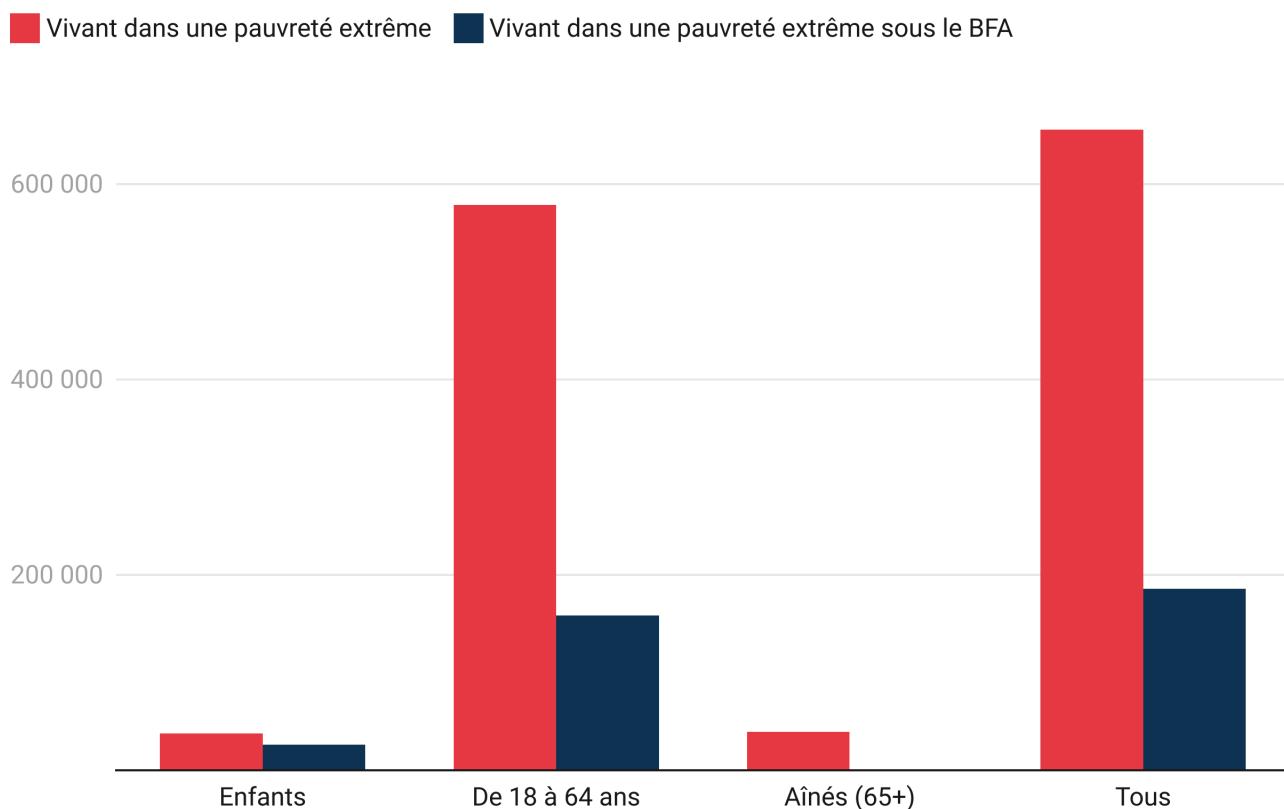


Source BD/MSPS 30.3

Les entreprises seraient alors incitées à investir dans leurs employés pour les fidéliser. Il pourrait s'agir d'investissements dans la technologie et dans l'amélioration de la formation en milieu de travail, ce qui se traduirait par une hausse de la productivité des employés. La création d'emplois mieux rémunérés est également une stratégie de lutte contre la pauvreté. Associé à des mesures de soutien du revenu efficaces (voir le chapitre Pauvreté et sécurité du revenu), le BFA offre davantage de possibilités de gagner un salaire horaire plus élevé à celles et ceux qui sont aptes à travailler.

Figure 29.6 / Incidence du BFA sur le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême

2026



Remarque La pauvreté extrême se définit par un revenu inférieur de 75 % ou plus au seuil de la mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl)

Source BD/MSPS 30.3

Répartition des revenus découlant des mesures du BFA

Tous les changements directs apportés par le BFA au régime d'imposition des particuliers et aux transferts ont été simulés à l'aide du logiciel de modélisation fiscale de Statistique Canada³. Ces changements sont expliqués dans les chapitres Fiscalité, Assurance-emploi et Pauvreté et sécurité du revenu. Cela nous permet d'examiner la répartition des avantages ou des coûts directs par décile de revenu des familles économiques⁴.

Le BFA offre les prestations les plus élevées aux familles les plus démunies, c'est-à-dire celles dont le revenu est inférieur à 28 000 \$. Ces familles qui bénéficieront en moyenne de 4 240 \$ par année grâce à l'ensemble des programmes d'aide directe du BFA. Cette amélioration est principalement due à l'augmentation du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées à faible revenu, à la création du supplément de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour lutter contre la pauvreté des familles à faible revenu avec enfants, à une importante bonification de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et à l'instauration du nouveau Revenu de subsistance canadien pour les adultes.

Les avantages directs des programmes du BFA se font sentir sur une grande partie de l'échelle des revenus, jusqu'au huitième décile. Même les familles gagnant jusqu'à 180 000 \$ en tireront un avantage moyen.

Cependant, certains paieront plus cher dans le régime du BFA. Ceux qui gagnent entre 180 000 \$ et 250 000 \$ (soit le neuvième décile) verront leur charge fiscale nette augmenter légèrement, déduction faite des transferts. Les 10 % des familles les plus riches paieront également plus d'impôt : celles dont le revenu dépasse le quart de million de dollars paieront en moyenne 2 000 \$ de plus. Cette hausse s'explique par la nouvelle tranche d'imposition des revenus supérieurs à 1 000 000 \$ et par l'élimination de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes.

Étant donné que bon nombre des programmes du BFA ciblent les personnes les plus démunies, nous constatons une nette amélioration des taux de pauvreté. Au total, le BFA permettrait à 836 000 personnes de sortir de la pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC), ou à 718 000 personnes selon la mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Api).

Selon la MPC, les mesures du BFA permettraient de réduire de moitié la pauvreté infantile en sortant près de 300 000 enfants de la pauvreté. L'impact serait plus limité sur les adultes de 18 à 64 ans, dont 470 000 sortiraient de la pauvreté. Selon la MPC, environ 70 000 personnes âgées sortiraient également de la pauvreté grâce aux mesures du BFA.

Il peut être utile de déterminer les effets des politiques sur la pauvreté, car celles-ci ont des effets de seuil importants. À titre d'exemple, une personne qui gagne 1\$ de moins que le seuil de pauvreté et qui reçoit 1\$ d'un programme du BFA serait considérée comme « sortie de la pauvreté ». Or, dans la vraie vie, sa situation resterait inchangée. On pourrait aussi mettre en place des politiques qui manipulent les statistiques sur la pauvreté, en identifiant les personnes qui sont tout

juste sous le seuil et en les faisant passer légèrement au-dessus, à peu de frais, donnant l'illusion d'une baisse de la pauvreté.

Il vaut donc la peine d'examiner la situation des personnes qui resteraient en situation de pauvreté même après la mise en œuvre des programmes du BFA, pour voir comment leur niveau de pauvreté évolue. Pour cet exercice, nous nous intéresserons aux personnes en situation d'extrême pauvreté, c'est-à-dire celles qui ont un revenu de 75 % inférieur au seuil de pauvreté général.

Une famille de quatre personnes est considérée comme vivant dans la pauvreté⁵ si son revenu après impôt est inférieur à environ 60 000 \$; pour une personne seule, ce seuil est d'environ 30 000 \$. Dans une situation d'extrême pauvreté, une famille de quatre personnes aurait un revenu inférieur à 15 000 \$, et une personne seule, un revenu inférieur à 7 500 \$. On parle ici d'un revenu très faible et d'une pauvreté extrême, ce qui devrait être inacceptable dans un pays aussi riche que le Canada.

En raison des programmes de soutien du revenu existants, comme l'Allocation canadienne pour enfants, peu d'enfants vivent dans des familles dont le revenu est aussi bas. Bien que les programmes du BFA pourraient avoir un effet important sur la réduction du taux de pauvreté infantile, leur impact sur la pauvreté extrême chez les familles avec enfants serait limité, car la plupart d'entre elles n'ont pas un revenu aussi bas.

La situation des adultes âgés de 18 à 64 ans est tout autre. Outre le petit crédit pour la TPS et l'aide sociale provinciale, qui est très difficile à obtenir, il existe peu de mesures de soutien au revenu pour cette catégorie de population. Les programmes du BFA, à savoir le Revenu canadien de subsistance et l'importante bonification de la Prestation canadienne pour personnes handicapées, auraient un impact considérable sur les personnes en situation d'extrême pauvreté. Le BFA réduirait des trois quarts le nombre d'adultes vivant dans une pauvreté extrême : 420 000 d'entre eux quitteraient cette catégorie, sans pour autant passer au-dessus du seuil de pauvreté.

À l'instar des enfants, les aînés sont peu nombreux à vivre dans une situation d'extrême pauvreté, car ils peuvent compter sur des mesures de soutien importantes, telles que le Supplément de revenu garanti (SRG). Cependant, le BFA prévoit des mesures efficaces pour éliminer la grande pauvreté qui afflige 40 000 d'entre eux. Sa principale mesure consisterait à permettre aux personnes âgées nouvellement immigrées d'accéder aux programmes de soutien du revenu, tels que le SRG et la Sécurité de la vieillesse (SV). Actuellement, les aînés qui résident au Canada depuis moins de 10 ans ne peuvent pas bénéficier de la SV, ce qui plonge

certains d'entre eux dans une situation d'extrême pauvreté. Le BFA leur accorderait les 10 premières années de résidence, ce qui leur permettrait d'accéder à ces programmes de soutien.

Conclusion

Le BFA emprunte une voie différente. Il met certes en œuvre de nouveaux programmes, mais il les finance également, ce qui aura peu d'incidence sur le déficit public. Les programmes qu'il met en place auront un impact considérable sur l'économie et l'emploi. La plupart des grands programmes de construction n'auront que peu d'effet sur le déficit, car ils sont soumis à la comptabilité d'exercice. Les autres nouvelles dépenses seront financées par des hausses d'impôt sur les activités économiques peu productives, comme la création de richesse, l'évasion fiscale ou la génération et la distribution des bénéfices des sociétés.

Une croissance plus forte permet de créer davantage d'emplois et d'augmenter les salaires, tout en réduisant la pauvreté grâce à de nouveaux soutiens du revenu. Elle permet également de réduire le rapport de la dette fédérale au PIB. C'est la solution dont le Canada a besoin aujourd'hui pour faire face aux menaces extérieures et aux défis intérieurs.

Le tableau 29.5 présente la liste complète des mesures du BFA par chapitre.

Notes

1 Jill Gisold *et al.*, *Coût des mesures proposées pendant la campagne électorale de 2025 : prévision de référence*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 24 mars 2025, <https://www.cbo-dpb.ca/fr/additional-analyses--analyses-complementaires/BLOG-2425-011--2025-election-proposal-costing-baseline--cout-mesures-proposees-pendant-campagne-electorale-2025-prevision-reference>.

2 Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire—Juillet 2025*, 30 juillet 2025, <https://www.banquedcanada.ca/publication/rpm/>.

3 Cette simulation utilise la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) 30.0 de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs sous-jacents à la simulation ont été préparés par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.

4 Une famille économique est une famille composée de personnes de tout âge vivant ensemble, liées par le sang ou par alliance, y compris les familles élargies.

5 Statistique Canada, *Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenu et la taille du ménage*, tableau 11-10-0232-01, 1^{er} mai 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110023201&selectedNodeIds=2D2%2C3D2%2C4D1%2C4D4&checkedLevels=0D1&refPeriods=20210101%2C20230101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr.

Tableau 29.5 / Mesures du BFA

En millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Agriculture			
Créer l'Agence canadienne de résilience agricole	400 \$	400 \$	400 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier	-400 \$	-400 \$	-400 \$
Augmenter de 25 % le financement de base annuel des organismes de réglementation	371 \$	335 \$	335 \$
Éliminer les opérations de transfert de toutes les sociétés privées d'investissement dans les terres agricoles, supprimer l'exemption de gain en capital pour les investissements dans ces terres, exiger des propriétaires canadiens non résidents une surtaxe de 100 % sur tous les dividendes provenant de fonds financiers privés détenant des terres agricoles	-25 \$	-25 \$	-25 \$
Convertir cinq millions d'acres de terres cultivées de manière non rentable en habitats pour la faune et la flore	11 \$	23 \$	36 \$
Créer une Fiducie des terres des bassins alimentaires	96 \$	198 \$	306 \$
Anciens combattants militaires			
Financement d'une enquête indépendante pour s'assurer que les anciens combattants reçoivent les soutiens dont ils ont besoin	5 \$	5 \$	
Inscription de tous les anciens combattants non inscrits (plus de 330 000)	2 \$	2 \$	2 \$
Financement d'un traitement indépendant en santé mentale pour les membres des familles	6 \$	6 \$	6 \$
Formation des médecins sur les problématiques spécifiques aux anciens combattants	2 \$	2 \$	2 \$
Formation approfondie à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence	13 \$	13 \$	
Transfert à l'interne du programme Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens		-19 \$	-25 \$
Embauche de gestionnaires de cas et de personnel pour une durée indéterminée	53 \$	24 \$	24 \$
Amélioration des programmes de transition existants des Forces armées canadiennes - Anciens combattants Canada	49 \$	52 \$	53 \$
Mise en œuvre d'un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétéranes	5 \$	5 \$	5 \$
Intégration des organismes d'aide aux vétérans dans les systèmes d'information sur la gestion des personnes en situation d'itinérance afin de mieux recueillir les données sur les vétérans itinérants	1 \$		
Doubler le programme d'aide aux anciens combattants sans domicile fixe et le prolonger jusqu'en 2028.	21 \$	21 \$	42 \$
Arts et culture			
Augmenter le financement de CBC/Radio-Canada au niveau d'autres radiodiffuseurs publics	407 \$	814 \$	1 221 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Élargir le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne à tous les secteurs artistiques et porter à 35 % le taux de remboursement	707 \$	707 \$	707 \$
Augmenter le financement du Conseil canadien des arts pour une programmation inclusive	150 \$	150 \$	150 \$
Soutiens au revenu des artistes professionnels	37 \$	37 \$	37 \$
Possibilité pour les artistes de faire une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans	5 \$	5 \$	5 \$
Assurance-emploi			
Création d'un nouveau programme de mesures d'urgence de l'AE	20 \$	20 \$	20 \$
Réduire le minimum d'heures à 360 (ou 12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur) dans toutes les régions	1 080 \$	1 045 \$	1 010 \$
Porter la durée maximale à 50 semaines dans toutes les régions	584 \$	565 \$	547 \$
Rétablissement la couverture des prestations spéciales d'AE pour les travailleurs étrangers qui cotisent à l'AE	36 \$	36 \$	36 \$
Porter à 104 semaines la durée maximum des prestations régulières et parentales d'AE	15 \$	15 \$	15 \$
Porter à 66 % le taux de remplacement du revenu	3 092 \$	2 992 \$	2 893 \$
Établir un plancher de prestation de 500 \$ par semaine, indexé chaque année	802 \$	776 \$	750 \$
Augmenter le maximum de la rémunération assurable (MRA) à 97 400 \$	-6 984 \$	-7 124 \$	-7 266 \$
Augmenter le plafond de prestation à 1 030 \$ par semaine (55 % du MRA)	1 670 \$	1 616 \$	1 562 \$
Réduire à trois semaines la période de suspension pour motif non valable de cessation d'emploi	1 298 \$	1 256 \$	1 214 \$
Constituer un panel chargé de recommander des alternatives à l'exigence d'un arrêt de travail de sept jours sans salaire pour l'admissibilité à l'AE	2 \$		
Permettre aux prestataires de compléter leurs prestations en éliminant la récupération sur les 100 premiers dollars de revenu	547 \$	529 \$	512 \$
Cesser de considérer les indemnités de cessation d'emploi et la paie de vacances comme des revenus	890 \$	861 \$	832 \$
Commerce international			
Investir dans une stratégie Canada-Afrique visant à élargir les partenariats commerciaux et de développement sur le continent africain	460 \$	460 \$	460 \$
Élargissement du nombre de professions couvertes par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge	25 \$	25 \$	
Convocation d'un large groupe consultatif de la société civile afin d'aider le gouvernement canadien à définir des priorités en vue de la révision obligatoire de l'ACEUM en 2026	2 \$		
Création d'une direction générale élargie sur le travail forcé et le commerce inclusif au sein d'Affaires mondiales Canada	20 \$	20 \$	20 \$
Coopération internationale			
Maintenir l'aide publique au développement du Canada au niveau de 2023-2024 (10,2 milliards de dollars) et l'ajuster en fonction de l'inflation.	204 \$	412 \$	624 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Défense			
Créer Approvisionnement de défense Canada	100 \$		
Annuler l'acquisition prévue de 72 des 88 avions d'attaque interarmées F 35 de Lockheed Martin, puis procéder à une analyse afin de déterminer quel avion serait le mieux adapté pour remplir le rôle souhaité	-755 \$	-755 \$	-755 \$
Acquérir de nouveaux avions de combat pour le Canada sans lien avec les États-Unis (comme le Gripen-E)	749 \$	749 \$	749 \$
Acquérir 16 bombardiers d'eau DHC-515	37 \$	37 \$	37 \$
Programmes d'infrastructures civiles à double usage dans l'Arctique canadien	500 \$	1 000 \$	
Capacités de connaissance du domaine à double usage, sécurité et climat	500 \$	1 000 \$	1 000 \$
Renforcer les opérations de paix du Canada	200 \$	200 \$	200 \$
Recruter 6 000 membres supplémentaires de la Première réserve comme premiers intervenants en cas d'événements climatiques	80 \$		
Groupe de travail national sur la sécurité climatique	25 \$	25 \$	
Éducation postsecondaire			
Augmentation de la Bourse canadienne pour étudiants à 8 000 \$ et abaissement du seuil de revenu	4 467 \$	4 556 \$	4 647 \$
Annulation de la dette des diplômés travaillant dans des communautés rurales et éloignées	40 \$	56 \$	73 \$
Nouveau transfert aux provinces pour la réduction des frais de scolarité	10 000 \$	10 500 \$	11 025 \$
Augmentation du financement aux CRSH, IRSC et CRSNG de 4 milliards \$ sur cinq ans afin d'obtenir un taux de réussite minimal de 60 % pour tous les concours de financement fédéraux	629 \$	1 137 \$	1 681 \$
Amélioration de la collecte de données sur l'éducation postsecondaire	50 \$	5 \$	5 \$
Doublement du financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université	247 \$	260 \$	260 \$
Financement pour la stratégie d'apprentissage	40 \$	40 \$	40 \$
Égalité des genres			
Mise en application la Loi sur l'équité en matière d'emploi	7 \$	7 \$	7 \$
Accélération du travail du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité	7 \$	7 \$	7 \$
Financement d'une table sectorielle sur l'économie des soins	10 \$	10 \$	10 \$
Combler les lacunes de financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et stabilisation du fonctionnement des refuges pour femmes et enfants	120 \$	120 \$	120 \$
Élaboration d'un plan de mise en œuvre afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées	5 \$		
Mise en œuvre la convention C-190 de l'OIT pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail	20 \$	20 \$	20 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Élargissement de l'accès au congé pour violence conjugale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale	5 \$	5 \$	5 \$
Lancement d'une stratégie nationale quinquennale en faveur de la normalisation et de l'accès équitable à l'éducation sexuelle	4 \$	4 \$	4 \$
Soutien du travail des organismes de défense de l'égalité des genres	7 \$	7 \$	7 \$
Augmenter et rendre permanent le financement annuel du Programme de promotion de la femme	124 \$	131 \$	150 \$
Création d'un plan national en faveur de l'égalité entre les genres et d'un système de suivi indépendant	2 \$	2 \$	1 \$
Environnement et changement climatique			
Mécanisme d'ajustement frontalier du carbone (net de la remise pour réexportation)	-1 487 \$	-1 690 \$	-1 892 \$
Stratégie nationale d'adaptation, y compris Stratégie nationale d'intervention et de rétablissement	8 250 \$	8 250 \$	8 250 \$
Conservation de la nature et la restauration de la biodiversité	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Rénovations pour l'efficacité énergétique, ménages à faible revenu et autochtones	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Financement international de la lutte contre le changement climatique	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Brigade jeunesse pour le climat	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Équité en santé			
Activités du comité du Cabinet sur la qualité de vie et le bien-être	2 \$	2 \$	2 \$
Rédaction d'une Loi fédérale sur la qualité de la vie et nomination d'un commissaire à la qualité de vie	9 \$	9 \$	9 \$
Comité permanent du Sénat sur la qualité de vie et le bien-être et axé sur l'équité	5 \$	5 \$	5 \$
Création de comités consultatifs d'experts sur l'équité	5 \$	5 \$	5 \$
Fonds de transition vers une économie du bien-être	20 \$	20 \$	20 \$
Fonds consacrés spécifiquement à la recherche axée sur l'équité en amont	15 \$	15 \$	15 \$
Amélioration du Carrefour de la qualité de vie de Statistique Canada	4 \$	4 \$	4 \$
Bureau de l'équité en santé, données et rapports	15 \$	15 \$	15 \$
Équité raciale			
Promulguer une loi contre le racisme qui établira un secrétariat relevant directement du Parlement	5 \$	100 \$	125 \$
Financer et mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires		50 \$	50 \$
Rendre permanente l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada	36 \$	36 \$	36 \$
Lancer une campagne d'éducation publique sur le racisme visant les Musulmans, les Noirs et les Autochtones, conçue en collaboration avec les communautés concernées	6 \$	3 \$	3 \$
Réaliser une étude indépendante sur les réponses de la police aux crimes haineux et au profilage racial	1 \$	2 \$	

2026-2027 2027-2028 2028-2029

Fonction publique

Mettra un terme aux suppressions d'emplois découlant du plan de « recentrage des dépenses publiques »	2 441 \$	2 441 \$	2 441 \$
Assurer le suivi et rendra compte de l'impact des mesures de réaménagement des effectifs sur l'égalité des sexes et l'équité, par ministère	1 \$	1 \$	1 \$

Garde d'enfants

Fonds pour le personnel chargé de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (10 milliards de dollars sur 5 ans)	3 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
Renforcer le Fonds pour les infrastructures d'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (15 milliards de dollars sur 5 ans)	1 500 \$	3 000 \$	6 000 \$
Élaborer une stratégie pour le système de garde d'enfants d'âge scolaire jusqu'à 12 ans.	5 \$	5 \$	
Stratégie en matière de données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	10 \$	5 \$	
Programme de recherche sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants visant à évaluer les changements apportés aux politiques et aux programmes	10 \$	5 \$	5 \$

Immigration

Remplacement de la détention des immigrants et par des modèles de supervision communautaires	-57 \$	-58 \$	-59 \$
Lancer un programme de régularisation complet	50 \$	50 \$	50 \$
Établir un audit indépendant en matière d'équité raciale dans l'ensemble du système d'immigration et de réfugiés	3 \$		
Garantir l'accès à une couverture en santé quel que soit le statut d'immigration	565 \$	576 \$	588 \$
Prolonger le financement des centres d'aide aux travailleurs migrants	18 \$	18 \$	18 \$
Élimination de l'arriéré et accélération du traitement des demandes d'immigration et de statut de réfugié	100 \$	100 \$	75 \$
Annuler les réductions d'effectifs résultant des coupes budgétaires liées à la « recentrer les dépenses gouvernementales ».	109 \$	49 \$	49 \$
Adopter un plan national pour l'asile dans la dignité	40 \$	40 \$	40 \$
Élargir les services d'établissement et de formation linguistique à tous les résidents temporaires	5 \$	5 \$	5 \$

Incarceration

Mettre sur pied un processus d'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire	-5 \$	-5 \$	-5 \$
Mettre en œuvre les solutions identifiées dans le Cadre visant la réduction de la récidive, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone et le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale	100 \$	100 \$	100 \$
Introduire un traitement intégré des toxicomanies dans les établissements carcéraux	10 \$	10 \$	10 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Diversifier et élargir l'accès aux possibilités de formation professionnelle et l'accès à l'enseignement postsecondaire	10 \$	10 \$	10 \$
Soutenir des initiatives de formation et de transition afin de transformer les postes de sécurité correctionnelle en postes de réinsertion et de soutien	5 \$	5 \$	5 \$
Recherche de solutions politiques pour réduire la population carcérale, notamment en développant des alternatives viables	7 \$	7 \$	7 \$
Évaluation de l'impact de la stratégie de désincarcération du Canada	2 \$	2 \$	
Campagne de sensibilisation pour que le public comprennent pourquoi les modèles de punition échouent et coûtent cher à toute la société	5 \$	5 \$	
Infrastructures, municipalités et transports en commun			
Adaptation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada indexé à la croissance économique	104 \$	266 \$	532 \$
Mandat de financement pour VIA Rail	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$
Financement des liens ferroviaires à grande vitesse	333 \$	333 \$	667 \$
Construction d'un réseau de recharge électrique propre	133 \$	133 \$	133 \$
Investissement dans un fonds décennal pour le transport en commun (2026-2036)	1 609 \$	1 609 \$	3 218 \$
Intelligence artificielle			
Commission royale sur l'intelligence artificielle	20 \$		
Société d'État sur l'IA	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Logement abordable et itinérance			
Construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie	38 \$	79 \$	122 \$
Annuler le Programme de prêts pour la construction d'appartements	-80 \$	-211 \$	-364 \$
Étendre l'Initiative pour la création rapide de logements	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
Mesures incitatives en faveur de la conception universelle	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Investir 10 milliards \$ de financement pluriannuel dans le Fonds d'acquisition de terrains publics	64 \$	165 \$	340 \$
Élargir le Fonds pour accélérer la construction de logements	880 \$	880 \$	880 \$
Mesure incitative pour l'aménagement des terrains publics	100 \$	100 \$	100 \$
Imposer une taxe supplémentaire sur la plus-value réalisée sur les ventes d'immeubles locatifs	-95 \$	-97 \$	-99 \$
Bureau de la défenseure fédérale du logement de la Commission canadienne des droits de la personne	4 \$	4 \$	4 \$
Investir dans le Fonds de protection des locataires	30 \$	30 \$	30 \$
Élargir l'Allocation canadienne pour le logement	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$
Instaurer une taxe sur les terrains vacants	-808 \$	-727 \$	-727 \$
Créer une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million \$	-3 178 \$	-3 632 \$	-4 086 \$
Fonds de protection des loyers au Canada	667 \$	167 \$	167 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Pauvreté et sécurité du revenu			
Création du nouveau supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants	5 228 \$	5 333 \$	5 440 \$
Élimination progressive plus rapide de l'ALE pour les ménages les plus riches	-1 381 \$	-1 408 \$	-1 437 \$
Création du Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ par année pour les 18 à 64 ans	7 955 \$	8 114 \$	8 276 \$
Remplacement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs par le Revenu de subsistance canadien	-4 840 \$	-4 937 \$	-5 035 \$
Augmentation de la prestation d'invalidité du RPC à 9 000 \$ par année et assouplissement des critères d'admissibilité	8 008 \$	8 168 \$	8 331 \$
Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour la prestation d'invalidité du RPC	-1 184 \$	-1 285 \$	-1 487 \$
Augmenter le SRG de 10 % et rendre cette hausse permanente	3 186 \$	3 249 \$	3 314 \$
Annuler la bonification de la SV pour les 75 ans et plus	-3 059 \$	-3 120 \$	-3 183 \$
Augmenter la récupération de la SV pour les revenus supérieurs à 92 500 \$ par année, de 15 à 17 cents par dollar	-154 \$	-157 \$	-160 \$
Offrir aux personnes âgées immigrantes parrainées une admissibilité à la SV et au SRG après un minimum de 10 ans de résidence.	1 800 \$	1 836 \$	1 873 \$
Élargissement de l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants aux enfants immigrants et réfugiés, quel que soit leur statut d'immigration	160 \$	163 \$	166 \$
Doublement du financement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin d'offrir une aide gratuite à la déclaration de revenus tout au long de l'année	6 \$	6 \$	6 \$
Mise en oeuvre de la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal via le développement d'un système de transfert direct en liquide	100 \$	100 \$	100 \$
Premières Nations			
Financement de la recherche pour les revendications particulières des Premières Nations	30 \$	30 \$	30 \$
Soutien de l'engagement des Premières Nations pour la réforme de la politique relative aux revendications particulières	5 \$	5 \$	5 \$
Amélioration du financement pour les ajouts aux réserves	18 \$	18 \$	18 \$
Soutien de toutes les Premières Nations intéressées à participer aux tables de négociation	20 \$	20 \$	
Élaboration de solutions de rechange aux politiques sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie	6 \$	6 \$	6 \$
Amélioration du Programme de financement du soutien des bandes afin de répondre aux besoins de base en matière de gouvernance moderne	1 330 \$	1 330 \$	1 330 \$
Infrastructure - fonctionnement et entretien	1 520 \$	2 400 \$	3 320 \$
Infrastructure - investissement	1 179 \$	1 857 \$	2 574 \$
Logement -fonctionnement et entretien	1 890 \$	2 450 \$	3 030 \$
Logement - investissement	3 564 \$	5 610 \$	7 779 \$
Gouvernements des Premières Nations - investissement	1 720 \$	2 706 \$	3 753 \$
Éducation - fonctionnement et entretien	330 \$	510 \$	710 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Éducation - investissement	246 \$	392 \$	541 \$
Avis concernant l'eau potable - fonctionnement et entretien	30 \$	50 \$	60 \$
Avis concernant l'eau potable - investissement	9 \$	13 \$	18 \$
Accès routier en toute saison - fonctionnement et entretien	450 \$	710 \$	980 \$
Accès routier en toute saison - investissement	906 \$	1 426 \$	1 976 \$
Adaptation au changement climatique - fonctionnement et entretien	460 \$	720 \$	1 000 \$
Adaptation au changement climatique - investissement	761 \$	1 197 \$	1 659 \$
Carbone net zéro - investissement	396 \$	620 \$	862 \$
Connectivité - investissement	163 \$	255 \$	352 \$
Accessibilité - investissement	48 \$	79 \$	110 \$
Approches des Premières Nations pour lutter contre l'itinérance	780 \$	780 \$	780 \$
Santé			
Élimination de la condition de revenu pour l'accès au Régime canadien de soins dentaires en 2026	1 450 \$	1 479 \$	1 509 \$
Élargissement de la liste des médicaments couverts par les régimes provinciaux d'assurance-médicaments	3 500 \$	3 570 \$	3 641 \$
Augmenter le financement des services de santé mentale à 12 % du Transfert canadien en matière de santé sur une période de cinq ans.	3 419 \$	4 271 \$	5 182 \$
Financement des collèges et universités pour augmenter la capacité de formation de personnel de la santé	192 \$	84 \$	48 \$
Sécurité alimentaire			
Soutien aux détaillants alimentaires sans but lucratif et coopératifs ainsi qu'aux marchés publics	33 \$	33 \$	33 \$
Alternatives communautaires aux épiceries contrôlées par des chaînes, telles que les centres alimentaires	17 \$	17 \$	17 \$
Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) dans son intégralité	25 \$	25 \$	
Soutien d'un travail communautaire durable et de l'accès à la terre pour la souveraineté alimentaire	20 \$	20 \$	20 \$
Postes permanents et rémunérés, en lien avec la terre, de chasseurs, cueilleurs et gardiens du savoir	20 \$	20 \$	20 \$
Réforme de la sécurité alimentaire pour soutenir les pratiques traditionnelles	10 \$	10 \$	10 \$
Élaboration d'un Plan fédéral de souveraineté alimentaire des Noirs (PFSAN)	25 \$	25 \$	
Renforcement des systèmes alimentaires dirigés par des personnes noires	20 \$	20 \$	20 \$
Soutien pour un accès équitable aux terres pour les agriculteurs noirs	40 \$	40 \$	40 \$
Renforcement de l'infrastructure alimentaire noire par le biais du Fonds des infrastructures alimentaires locales	20 \$	20 \$	20 \$
Soutien à la recherche menée par des Noirs sur la sécurité et la souveraineté alimentaires	10 \$	10 \$	10 \$

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Soins aux aînés et soins de longue durée			
Financement d'investissement pour les logements et les établissements de soins afin d'augmenter leur capacité de 50 %	850 \$	850 \$	850 \$
Heures de soins directs	5 800 \$	6 040 \$	6 280 \$
Doublement de la subvention accordée par Santé Canada à Effectif de la santé Canada	9 \$	9 \$	9 \$
Doubler le crédit canadien pour aidants naturels et le rendre remboursable	989 \$	1 008 \$	1 029 \$
Stratégie industrielle et développement sectoriel			
Redonner de l'élan au modèle du programme des conseils sectoriels du Canada	25 \$	25 \$	25 \$
Refinancer le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) à 10 milliards \$ sur cinq ans	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$
Créer une prestation de transition équitable	150 \$	150 \$	100 \$
Financer un programme inclusif d'adaptation de la main-d'œuvre	500 \$	1 000 \$	1 500 \$
Fiscalité			
Création d'une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus supérieurs à 1 million \$ avec un taux de 37 %	-1 515 \$	-1 545 \$	-1 576 \$
Mise en place d'un impôt sur la richesse (net de l'impôt sur le gain de 1 million \$ sur le domicile)	-37 772 \$	-38 527 \$	-39 298 \$
Augmentation du taux d'imposition des sociétés de 15 % à 20 % et surtaxe de 5 % sur les profits excédentaires	-22 953 \$	-23 412 \$	-23 880 \$
Supprimer la majoration du dividende et le crédit d'impôt	-7 820 \$	-8 150 \$	-8 494 \$
Instauration d'un impôt minimum sur le bénéfice comptable	-5 400 \$	-5 508 \$	-5 618 \$
Interdiction de recours à des paradis fiscaux	-14 000 \$	-14 280 \$	-14 566 \$
Investissement dans les enquêtes et vérifications de l'ARC	667 \$	667 \$	667 \$
Augmentation des revenus par l'augmentation des enquêtes	-2 667 \$	-2 667 \$	-2 667 \$
Aide au secteur caritatif pour s'adapter aux changements réglementaires	25 \$	25 \$	25 \$
Retour à la proposition d'impôt minimum de remplacement de 2023	-113 \$	-113 \$	-108 \$
Élimination des subventions aux secteurs pétrolier et gazier	-1 834 \$	-1 871 \$	-1 908 \$
Annulation du renouvellement de l'incitation à l'investissement accéléré, du nouveau crédit d'impôt pour l'intelligence artificielle et de la prolongation des crédits d'impôt pour l'exploitation minière	-2 500 \$	-2 550 \$	-2 601 \$
Mettre fin à l'avantage fiscal dont bénéficient les fonds de placement immobilier (FPI)	-59 \$	-61 \$	-61 \$
Supprimer le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)	-595 \$	-607 \$	-619 \$
Mettre fin à la déductibilité fiscale de la publicité étrangère sur Internet	-400 \$	-385 \$	-370 \$
Total			
Total des changements du BFA aux dépenses	119 833 \$	133 974 \$	147 815 \$
Total des changements du BFA aux revenus	-109 124 \$	-111 871 \$	-114 747 \$
Total des dépenses nettes du BFA	10 709 \$	22 103 \$	33 068 \$

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca. Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) est un institut de recherche indépendant en politiques publiques. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du centre. Les opinions exprimées dans ce rapport, et les éventuelles erreurs, sont celles du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du CCPA ou des bailleurs de fonds du rapport.

Nous reconnaissons la Nation Algonquine Anishinaabe dont le territoire traditionnel et non cédé est celui où ce rapport a été réalisé.

Traduction par Danielle Boudreau





CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES